Quatre-vingt-sixième année. — N° 156. Le numéro : 35 francs. Mercredi 7 Juillet 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

PRESTATIONS FAMILIALES

La loi n° 46-1835 du 22 août 1946, **mise à jour à la date du 15 juin 1954** par les soins du ministère du travail et de la sécurité sociale, et les divers textes s'y rapportant ont été réunis en une brochure de 136 pages (in-8° carré), tirée sur beau papier et sous couverture forte.

Cette brochure, qui porte le **n° 1009**, est mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **250 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. Paris* 9063-13].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant nomination d'un membre du cabinet (p. 6119).

Ministère de la justice.

Décrets portant nomination de magistrats (rectificatif) (p. 6119).

Arrêtés portant nominations, réintégration, inscriptions sur une liste d'aptitude, mutations, admissions à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire et officiers publics et ministériels) (p. 6119).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 6119).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 6120).

Décision portant nomination de sous-officiers des troupes coloniales (active) (p. 6120).

Décisions portant inscriptions sur des listes d'aptitude et de classement et nominations (service des poudres) (p. 6124).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1954 (rectificatif) (p. 6124).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (p. 6125).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Arrêté du 6 juillet 1954 modifiant l'article 197 de l'annexe IV au code général des impôts (p. 6144).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 11 juin 1954 autorisant, déclarant d'utilité publique et concédant à Electricité de France (service national) l'aménagement et l'exploitation de la chute de Passy, sur l'Arve et la Diosaz, dans le département de la Haute-Savoie (p. 6114).

Arrêtés portant délégations de signature et de pouvoirs (p. 6154).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 14 juin 1954 fixant les modalités de péréquation des notes chiffrées provisoires des fonctionnaires des directions des services agricoles (p. 6155).

Arrêté du 29 juin 1954 complétant l'arrêté interministériel du 14 août 1925 portant validation de services auxiliaires (p. 6155).

Arrêté du 30 juin 1954 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1949 désignant des experts pour la délivrance des certificats d'analyse des produits agricoles ou alimentaires destinés à l'exportation (p. 6456).

Arrêtés portant nomination, acceptation de démission et rectificatif:

Eaux et forêts (p. 6456).

Service des haras (p. 6456).

Services vétérinaires (p. 6456).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 30 décembre 1953 portant approbation du budget primitif des dépenses administratives de la caisse de retraites de la France d'outre-mer pour l'exercice 1954 (p. 6456).

Arrêté du 17 juin 1954 modifiant les conditions de détachement du personnel du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer (p. 6456).

Arrêtés portant délégations de signature (p. 6456).

Arrêté portant désignation de représentants du personnel pour le deuxième comité technique paritaire central au ministère de la France d'outre-mer (p. 6457).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions, titularisations, attributions de rappel d'ancienneté, mises en position de mission ou de disponibilité, renouvellement de stage, acceptation de démission et modifiant ou rapportant les dispositions de précédents arrêtés.

Administration générale (p. 6457).

Agriculture (p. 6458).

Eaux et forêts (p. 6458).

Elevage et industries animales (p. 6458).

Travaux publics (p. 6458).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 18 juin 1954 portant approbation de statuts de caisses de retraites et institutions de prévoyance (p. 6459).

Arrêté portant désignation d'un membre de la commission nationale d'invalidité prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 (p. 6459).

Ministère du logement et de la reconstruction.

Arrêté portant mise en disponibilité (services extérieurs) (p. 6459).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 3 juillet 1954 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6459).

Arrêtés portant nomination, réintégration, affectation, mutations et mise en disponibilité:

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale (p. 6459).

Pharmaciens inspecteurs (p. 6459).

Sanatoriums (p. 6459).

Ministère des relations avec les Etats associés.

Décret n° 54-713 du 2 juillet 1954 relatif aux attributions du ministre des relations avec les Etats associés (p. 6459).

Nominations à des emplois réservés (p. 6460).

Interdictions temporaires de fonctions (p. 6460).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Nominations et démissions de membres de commissions. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 6460).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nominations de membres d'un organisme extraparlementaire et de commissions générales. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6462).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Vérification de pouvoirs. — Nomination de membre de commission. — Réunions de commissions du mardi 6 juillet 1954. — Convocation de commission (p. 6463).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 6464).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur des lois d'assistance dans le département de la Vendée (p. 6464).

Avis de vacance de postes de médecins chefs de service aux hôpitaux psychiatriques départementaux d'Evreux (Eure) et de Lannemezan (Hautes-Pyrénées) (p. 6464).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Hérault (p. 6464).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium d'Abreschviller (Moselle) (p. 6464).

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Meaux (Seine-et-Marne) (p. 6464).

Avis de concours pour le recrutement de deux rédacteurs à l'hôpital de Versailles (Seine-et-Oise) (p. 6464).

Situation de la Caisse centrale de la France d'outre-mer (mars 1954) (p. 6465).

Annonces (p. 6466).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 80 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 6 juillet 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3203).

N° 41 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 6 juillet 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1211).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 37

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 6 juillet 1954 (p. 671).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du président du conseil.

Le président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1223 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — M. Michel Jobert, conseiller référendaire à la cour des comptes, est nommé chargé de mission au cabinet du président du conseil.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 30 juin 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant nomination de magistrats.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 avril 1954: page 4036, 2e colonne, 21e ligne, au lieu de: « en remplacement de M. de Leffe », lire: « en remplacement de M. Renault, dont la nomination a été rapportée ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté en date du 30 juin 1954:

Sont admis, après avis de la commission de réforme, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

A compter du 29 mai 1954: Mme Roux, née Deleuze (Lucie), surveillante de petit effectif de 1re classe à la maison d'arrêt de Mende (application des dispositions de l'article 6, § 1er, du code des pensions de retraite).

A compter du 5 juin 1954: M. Brenckle (Théophile), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Colmar (application des dispositions de l'article 4, § 4, du code des pensions de retraite).

A compter du 17 juin 1954: M. Prophete (Emile), surveillant (2e classe) aux prisons de Fresnes (application des dispositions de l'article 6, § 1er, du code des pensions de retraite).

A compter du 17 juin 1954: M. Saillard (Jules), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article 4, § 2, du code des pensions de retraite).

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Lure (à compter du 15 juillet 1954):

M. Beluche (André), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Dieppe.

M. Devoille (Delphin), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Mâcon.

M. Giardon (Jules), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de Montbéliard.

M. Grandgirard (René), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Clairvaux.

M. Grandjean (Henri), surveillant (3e classe) aux prisons de Mulhouse.

M. Lambert (Maurice), surveillant (2e classe) aux prisons de Mulhouse.

M. Mulet (Georges), surveillant (3e classe) aux prisons de Mulhouse.

M. Odin (Marcel), surveillant (6e classe) à la maison centrale de Clairvaux.

M. Sainty (Robert), surveillant (3e classe) aux prisons de Mulhouse.

M. Schwebel (André), surveillant (6e classe) à la prison du Cambout, à Metz.

A la maison centrale de Loos: M. Bouwin (Joseph), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de Béthune.

A la maison d'arrêt de Nancy: M. Marnat (Jules), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Clairvaux.

A la maison d'arrêt de Cherbourg: M. Pastoureau (Bernard), surveillant (6e classe) au centre pénitentiaire de Corneilles-en-Parisis.

A la maison d'arrêt de Rouen: M. Teyssier (Marcel), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Toulon: M. Luciani (Joseph), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de Gap.

A la maison d'arrêt de Mâcon: M. Morland (Marcel), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Versailles.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 10 juin 1954 en tant qu'il mute au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré: M. Andrei (Charles), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de Lyon, qui est muté, en la même qualité, par nécessité de service, au centre pénitentiaire Ney, à Toul.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Loos: M. Revy (Félix), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt d'Arras.

A la maison centrale de Loos: M. Yung (Julien), surveillant (6e classe) aux prisons de Fresnes.

Aux prisons de Fresnes: M. Montegazza (Joseph), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Loos.

Est réintégré en qualité de sous-chef d'atelier (2e classe) à la maison centrale de Fontevrault: M. Germa (Adonis), placé d'office dans la position de disponibilité par arrêté du 12 octobre 1950.

Par arrêté du 2 juillet 1954, ont été jugés aptes à remplir les fonctions d'éducateurs stagiaires et éducatrice stagiaire des établissements pénitentiaires à la suite du concours qui a eu lieu les 11 et 29 juin 1954, par ordre de mérite:

A. — *Candidats masculins.*

1	MM. Prochasson (Jean).	5	MM. Delavigne (René).
2	Nansenet (Fernand).	6	Barsacq (Marc).
3	Rouaire (René).	7	Duclos (Philippe).
4	Tourbin (Yves).	8	Marfaing (Norbert).

B. — *Candidat féminin.*

Mme Maraninchi (Pierrette).

Par arrêté du 2 juillet 1954:

Sont désignés en qualité de médecin:

De la maison d'arrêt de Lure (établissement réouvert): M. le docteur Mairey (André).

De la maison centrale de Poissy: M. le docteur Martin (Marcel), en remplacement de M. le docteur Bodet, démissionnaire.

Sont désignés en qualité d'aumônier:

De la maison d'arrêt de Lure (établissement réouvert): M. le chanoine Belleteix (Louis).

De la maison d'arrêt de Tours: M. l'abbé Pineau (Gaston), en remplacement de M. l'abbé Labaume, démissionnaire.

De la maison d'arrêt d'Orléans: M. l'abbé Neveu (Bernard), en remplacement de M. l'abbé Blandin, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Lyon: M. l'abbé Durand (François), en remplacement de M. l'abbé Vocanson, démissionnaire.

De la prison Montluc, à Lyon: M. l'abbé Arto (Henri), en remplacement de M. l'abbé Durand, nommé à la maison d'arrêt de Lyon.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 1er juillet 1954, M. Louber (Pierre-Anatole-Camus) est nommé commissaire-priseur à Basse-Terre (département de la Guadeloupe), en remplacement de M. Bellaire (Ancelot), démissionnaire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale.

Par arrêté du 2 juillet 1954, M. Guerithault (Pierre-Louis-Ferdinand), agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, est maintenu en position de service détaché auprès de la présidence du conseil (service de la documentation), en qualité de sous-chef de bureau, pour la période du 1er janvier 1954 au 1er mars 1954.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 avril 1954:

Page 3914, 1re colonne, au lieu de: « Farault (Louis-Augustin), soldat, cavalerie, classe 1911, recrutement d'Orléans », lire: « Farault (Louis-Augustin), soldat, cavalerie, classe 1914, recrutement de Dreux. »

Page 3915, 1re colonne, au lieu de: « Alasseur (Adolphe-Germain), soldat, infanterie, classe 1913, recrutement de Châteauroux. Médaillé militaire du 16 juin 1932 », lire: « Alasseur (Adolphe-Germain), soldat, infanterie, classe 1913, recrutement de Châteauroux. Médaillé militaire du 16 juin 1936 »; au lieu de: « Amengual (Matéo), infanterie coloniale », lire: « Amengual (Matéo), caporal, infanterie coloniale ».

Page 3916, 1re colonne, au lieu de: « Biron (Paul), sergent », lire: « Biro (Paul), sergent »; au lieu de: « Boissay (Louis-Roland), adjudant, artillerie, classe 1914, recrutement d'Orléans, mle 1872 », lire: « Boissay (Louis-Roland), adjudant, artillerie, classe 1914, recrutement d'Orléans, mle 1058 ».

Page 3917, 1re colonne, au lieu de: « Canevet (Jacques-Marie), caporal », lire: « Canivet (Jacques-Marie), caporal »; au lieu de: « Caroit (René-Henri-Jean), sergent », lire: « Caroit (René-Henri-Jean), sergent ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Contri (Alfred), soldat, infanterie », lire: « Contri (Alfred), sergent fourrier, infanterie ».

Page 3918, 1re colonne, au lieu de: « Dolliou (Yves-François-Marie), soldat, artillerie, classe 1925, recrutement de Quimper », lire: « Dolliou (Yves-François-Marie), soldat, artillerie, classe 1915, recrutement de Quimper ».

Page 3919, 1re colonne, au lieu de: « Falquerho (Robert-Georges), aspirant, infanterie, classe 1915, recrutement de Versailles, mal 2961. Médaillé militaire du 16 juillet 1918 », lire: « Falquero (Robert-Georges), aspirant, infanterie, classe 1915, recrutement de Versailles, mle 2961. Médaillé militaire du 19 juillet 1918 ».

Page 3921, 2e colonne, au lieu de: « Nouge (Louis-Théophile), adjudant, infanterie, classe 1911, recrutement de Saintes. Médaillé militaire du 3 août 1919 », lire: « Nouge (Louis-Théophile), adjudant, infanterie, classe 1911, recrutement de Saintes, mle 1126. Médaillé militaire du 3 août 1919 ».

Page 3922, 1re colonne, au lieu de: « Pinon (Edmond-Albert), sergent, infanterie coloniale, classe 1910, recrutement d'Orléans, mle 1890 », lire: « Pinon (Edouard-Albert), sergent, infanterie coloniale, classe 1910, recrutement de Blois, mle 1890 »; au lieu de: « Poirier (Anselme-Joseph-Edouard), caporal, infanterie, classe 1909 », lire: « Poirier (François-Baptiste-Joseph-Marie), caporal, infanterie, classe 1914 ».

Page 3923, 2e colonne, au lieu de: « Verhecke (Hector-Alphonse-Pierre) », lire: « Verhecke (Hector-Alphonse-Pierre) »; au lieu de: « Wassielieff (Viatcheeloff), adjudant-chef, infanterie, classe 1919 », lire: « Wassielieff (Viatchesloff), adjudant-chef, infanterie, classe 1939 ».

(Le reste sans changement.)

Troupes coloniales.

NOMINATIONS

SOUS-OFFICIERS

(Active.)

Par décision du 1er juillet 1954, sont promus aux grades ci-après les sous-officiers dont les noms suivent, pour prendre rang du 1er juillet 1954:

I. — *MILITAIRES DE STATUT INTEGRAL*

Infanterie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Salaun (Paul-Marie).
Brilloux (Marcel).
Bernard (Maurice-Constant).
Fesquet (Maurice-Raymond).
Barbry (Roger).
Fernandez (Alfred).
Bremard (Maurice).
Mouniguet (Maurice).
Verecque (Charles).
Renaud (Georges).
Arrighi (Paul-Dominique).
Gardie (Yves-Alphonse).
Quintin (Alain-Hervé).
Denis (Marcel-Alfred).
Bourreau (Robert-René).
Leroy (Henri-Marie).
Orsoni (Ange-Antoine).
Padovani (César).
Gloria (Henri-Pierre).
Jean (Stanislas-René).
Zanni (Raymond-François).
N'Diaye Mamadou Boudou.
Walther (Charles).
Bobony (Paul).
Hurpy (Pierre-Louis).
Marie (Marcel-André).
Saleh (Charles).
Pare (Jean-Gabriel).
Chene (Jean-François).
Bouillet (Louis-Auguste-Félix).
Lazzarotto (Zéphirin).
Pelletti (Jean-Dominique).
Boutonnet (Georges).
Chesneau (Jacques-Pierre).
Azemar (Gilbert-Eugène).
Lepetit (Lucien).
Mosconi (Jean).
Guillaume (André-Eugène).
Miot (Maurice).
Pouillet (Robert-Georges).
Burrig (Henri-Chrétien).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors et sergents-chefs:

3e tour (choix). Tissot (Georges-Ernest).
4e tour (ancienneté). Laget (Félicien-Claude) (21 novembre 1917).
1er tour (choix). Roland (Bernard).
2e tour (choix). Mennechey (Pierre-Albert-Jean).
3e tour (choix). Andreani (Jean-Baptiste).
4e tour (ancienneté). Goettelmann (René) (13 février 1919).
1er tour (choix). Hennebert (Robert).
2e tour (choix). Boileau (Yvon).
3e tour (choix). Bertin (Pierre).
4e tour (ancienneté). Masson (René-Lucien) (14 janvier 1919).
1er tour (choix). Bitouzet (Gabriel-Claude).
2e tour (choix). Cheret (Adolphe-Jean).
3e tour (choix). Vicens (Robert-André).
4e tour (ancienneté). Lauret (Elie-Joseph) (18 octobre 1920).
1er tour (choix). Merling (René).
2e tour (choix). Maeder (René-Emile).
3e tour (choix). Perfetti (Ange-Jérôme).
3e tour (ancienneté). Cirillot (Armand-Janvier) (12 avril 1920).
1er tour (choix). Garsi (Antoine).
2e tour (choix). Aubert (Marc).
3e tour (choix). Casalta (Joseph).
4e tour (ancienneté). Freidinger (Henri-Pierre) (11 juin 1925).
1er tour ((choix). Marot (Clément).
2e tour (choix). Leon (Jacques-Auguste).
3e tour (choix). Maillet (Martial-Georges).
4e tour (ancienneté). Delalleau (René) (19 avril 1924).
1er taur (choix). Fenouillet (Pierre).
2e tour (choix). Dulche (Alain-Charles).
3e tour (choix). Grux (Pierre).
4e tour (ancienneté). Carrere (Henri) (13 janvier 1927).
1er tour (choix). Voltzenlogel (Charles).
2e tour (choix). Galenon (Paul).
3e tour (choix). Rollin (Robert-Jean).
4e tour (ancienneté). Fontaine (Jacques-Edmond) (28 juillet 1922).
1er tour (choix). Vinckx (Yvan-Théophile).
2e tour (choix). Krausse (Georges).
3e tour (choix). Le Meur (Guy-Jules).
4e tour (ancienneté). Laffont (François) (5 août 1925).
1er tour (choix). Brucelle (Alfred-Eugène).
2e tour (choix). Brunetto (Louis).
3e tour (choix). Mazeau (André).
4e tour (ancienneté). Lebon (Denis-Joseph) (22 février 1923).
1er tour (choix). Dechaud (André-Roger).
2e tour (choix). Lacoste (Pierre-Albert).
3e tour (choix). Allegre (Maurice).
4e tour (ancienneté). Le Guidec (Roland-Joseph) (24 août 1924).
1er tour (choix). Gandel (Paul).
2e tour (choix). Vaillant (Charles).
3e tour (choix). Leonzi (Jérôme).
4e tour (ancienneté). Magnien (Jean) (24 juillet 1920).
1er tour (choix). Cusenier (Daniel).
2e tour (choix). Escolano (Vincent).
3e tour (choix). Montfort (Corentin).
4e tour (ancienneté). Andrianony (Sylvain) (22 avril 1916).
1er tour (choix). Reymond (Henri-Eugène).
2e tour (choix). Chanot (Eugène-Hector).
3e tour (choix). Martinatto (Florentin).
4e tour (ancienneté). Fischer (Jean) (17 juin 1923).
1er tour (choix). Lombardo (Salvator).
2e tour (choix). Walter (Jean).
3e tour (choix). Montens (René).
4e tour (ancienneté). Guilhemsang (Jacques) (17 novembre 1925).
1er tour (choix). Guerry (Eugène-Emile).
2e tour (choix). Pont (Joseph-Alain).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

Abric (Gilbert-Arthur).
Michel (Gaston-Pierre).
Ritter (Jacques-Louis).
Augustin (Joseph).
Charlot (Alphonse-Armand).
Doutey (Henri).
Delaunay (Alex-Albert).
Soria (Marcel).
Colin (Gaston).
Lovichi (Marc).
Milhorat (Claude).
Bachelet (Roger).
Grauffel (René-Pierre).
Coquet (Edmond).
Lorette (Gustave).
Schoelens (Léopold).
Voisin (André).
Duport (Jacques).
Vecchiali (Jean).
Loncle (Etienne).
Petit (Pierre).
Gayet (Jean).
Mergy (Sylvio).
Helias (Louis).
Domange (Roger).
Pennors (Jean-Pierre).
Pons (Henri-Louis).
Ramat (Henri).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

1er tour (choix). Labarre (Léon-René).
2e tour (choix). Cottret (Maxime).
3e tour (choix). Conte (Jean-Lucien).
4e tour (ancienneté). Kerdraon (Abel-Jacques) (16 septembre 1926).
1er tour (choix). Le Borgne (Jean-Louis).
2e tour (choix). Cathala (Jean).
3e tour (choix). Bessieres (Joseph).
4e tour (ancienneté). Simonnet (Serge-Simon) (23 décembre 1925).
1er tour (choix). Helman (Bernard).
2e tour (choix). Lapeyre (Francis-Bernard).
3e tour (choix). Davaud (Joseph-Raymond).
4e tour (ancienneté). Vasseur (Robert) (18 août 1925).
1er tour (choix). Parmentier (Marc).
2e tour (choix). Bourhis (Alexis-Alain).
3e tour (choix). Bilny (Berthy).
4e tour (ancienneté). Bost (Robert-Georges) (7 mars 1926).
1er tour (choix). Gilbert (Michel-Yves).
2e tour (choix). Locatelli (Jean).
3e tour (choix). Goiffon (Jean).
4e tour (ancienneté). Garcia (Jacques) (25 avril 1927).
1er tour (choix). Turon (Gabriel-José).
2e tour (choix). Record (Aimé).
3e tour (choix). Barat (Max).
4e tour (ancienneté). Picard (Victor) (19 juin 1927).
1er tour (choix). Mairet (René-Armand).
2e tour (choix). Guillet (Alexandre-Auguste).
3e tour (choix). Dirringer (Robert).
4e tour (ancienneté). Mottard (Henri-Gaston) (27 mars 1928).
1er tour (choix). Camus (André).
2e tour (choix). Moreau (Roger-Francis).
3e tour (choix). Saint-Dizier (Pierre-Jules).
4e tour (ancienneté). Sapin (Yves) (6 décembre 1924).
1er tour (choix). Pascal (Marcel).
2e tour (choix). Lafforgue (François).
3e tour (choix). Verite (Claude-Pierre).
4e tour (ancienneté). Ayral (Jean-Rémy) (21 mai 1926).
1er tour (choix). Bourlon (Guy-Robert).
2e tour (choix). Marcadier (André).
3e tour (choix). Dupouy (Guy).
4e tour (ancienneté). Fradet (Maurice-Aimé) (4 juillet 1927).
1er tour (choix). Coulom (René-Robert).
2e tour (choix). Clamagirand (Raymond).
3e tour (choix). Robert (Yves).
4e tour (ancienneté). Gally (Marcel) (22 octobre 1923).
1er tour (choix). Michelangeli (Augustin).
2e tour (choix). Lavogiez (Hubert).
3e tour (choix). Bertrand (René-Joseph).
4e tour (ancienneté). Hontangs (Maurice) (5 mars 1929).
1er tour (choix). Foliot (Jean).
2e tour (choix). Monnier (Jean-Julien).
3e tour (choix). Perceval (Paul-André).
4e tour (ancienneté). Garcia (Simon) (28 octobre 1928).
1er tour (choix). Castaing (Jean).
2e tour (choix). Robert (Noël-Jules).
3e tour (choix). Guidicelli (Jean-Paul).
4e tour (ancienneté). Bietoux (Roger) (23 août 1926).
1er tour (choix). Haritchabalet (Georges-Jean).
2e tour (choix). Compois (Pierre).
3e tour (choix). Houet (Maurice-Eugène).
4e tour (ancienneté). Jarnault (Claude-Charles) (8 mai 1927).
1er tour (choix). Binet (Marcel).
2e tour (choix). Jacquin (Ernest-Pierre).
3e tour (choix). Matter (Louis).
4e tour (ancienneté). Bertin (Edmond-Alexandre) (12 février 1928).
1er tour (choix). Briouze (Jules).
2e tour (choix). Mercier (Roger).
3e tour (choix). Marques (Henri).
4e tour (ancienneté). Poutre (Yvan-Maurice) (19 août 1926).
1er tour (choix). Conan (Pierre-Yves-Marie).
2e tour (choix). Sintoul (André).
3e tour (choix). Gouache (Roland).
4e tour (ancienneté). Frege (Paul-Philippe) (7 septembre 1923).
1er tour (choix). Roubieux (Antoine).
2e tour (choix). Pluton (Norbert-Maurice).
3e tour (choix). Lecompère (Paul).
4e tour (ancienneté). Lamouret (Emile-Eugène) (14 mars 1924).
1er tour (choix). Duvauchelle (Roger).
2e tour (choix). N'Diaye Ali Mamour.
3e tour (choix). Russu (Jean).
4e tour (ancienneté). Rauxet (Bernard) (1er août 1928).
1er tour (choix). Objois (Claude).
2e tour (choix). Plesset (Albert-Gaston).
3e tour (choix). Boulogne (Michel-Jules).
4e tour (ancienneté). Manset (Marcel) (23 novembre 1927).
1er tour (choix). Million-Rousseau (Louis).
2e tour (choix). Bariani (Jacques).
3e tour (choix). Mounet (Pierre).
4e tour (ancienneté). Petit (Roger-Henri) (2 août 1929).
1er tour (choix). Husson (Robert).
2e tour (choix). Tondu (Claude).
3e tour (choix). Zueras (André).
4e tour (ancienneté). Goasguen (Pierre) (30 mai 1924).
1er tour (choix). Richard (Jean).
2e tour (choix). Georges dit Garein (Marie-Victor).
3e tour (choix). Cabane (Michel-Charles).
4e tour (ancienneté). Maurie (Gabriel-Pierre) (24 mars 1925).
1er tour (choix). Julien (Max-Antoine).
2e tour (choix). Morin (Marcel-Jean).
3e tour (choix). Joubert (Jacques-Jean).
4e tour (ancienneté). Brites (Marcel) (20 mai 1925).
1er tour (choix). Chavardes (Louis).
2e tour (choix). Desse (Guy).
3e tour (choix). Waltzer (Pierre).
4e tour (ancienneté). Gallis (Daniel-Pierre) (17 mars 1928).
1er tour (choix). De L'Assomption (Roland).
2e tour (choix). Marchal (Jacques).
3e tour (choix). Gourmelin (Ernest-Joseph).
4e tour (ancienneté). Ruze (Georges-Louis) (25 mai 1929).
1er tour (choix). Varlet (Maurice).
2e tour (choix). Tribaudeau (Georges).
3e tour (choix). Begue (Jean-Gilbert).
4e tour (ancienneté). Andre (Marcel-Etienne) (10 septembre 1931).
1er tour (choix). Bon (Jérôme).
2e tour (choix). Launois (Pierre-Marie).
3e tour (choix). Faure (Raymond).
4e tour (ancienneté). Braud (Henri-René) (12 juillet 1925).
1er tour (choix). Delion (André-Pierre).
2e tour (choix). Phaeton (Albert-Edmé).
3e tour (choix). Abdelalim Abdelziz.
4e tour (ancienneté). Meneret (Marc) (15 novembre 1923).
1er tour (choix). Marsilli (Pierre).
2e tour (choix). Colombani (Félix).
3e tour (choix). Fuller (Francis).
4e tour (ancienneté). Boceno (Léon-Pierre) (24 mars 1925).
1er tour (choix). Peruçon (Marcel).
2e tour (choix). Briam (Jean-Charles).
3e tour (choix). Dieudonné (Olivier-Marcel).
4e tour (ancienneté). Duprat (André-Marcel) (29 décembre 1924).
1er tour (choix). Chalaigner (Maurice-Henri).
2e tour (choix). Metzger (Alphonse-Joseph).
3e tour (choix). Leligeour (René-Jean).
4e tour (ancienneté). Dutois (Raymond-Jacques) (29 décembre 1927).
1er tour (choix). Thomas (Jean).
2e tour (choix). Trouve (Jacques).
3e tour (choix). Monolin (Robert-Louis).
4e tour (ancienneté). Monier (Eugène-Emile) (3 novembre 1925).
1er tour (choix). Roy (André).
2e tour (choix). Lamay (Joseph).
3e tour (choix). Broucke (Jean).
4e tour (ancienneté). Durand (Céleslin-André) (26 janvier 1926).
1er tour (choix). Tallandier (Maurice).
2e tour (choix). Bettendorf (Georges).
3e tour (choix). Plantade (Marcel-Henri).
4e tour (ancienneté). Roux (Henri-Jean) (2 janvier 1927).
1er tour (choix). Lieuze (Gérard).
2e tour (choix). Bichet (Raymond).
3e tour (choix). Grebac (Jean).
4e tour (ancienneté). Devessier (Roger-François) (18 janvier 1926).
1er tour (choix). Orsini (Félix-Antoine).
2e tour (choix). Johann (Antoine).
3e tour (choix). Schoepff (Yves-Jean-Marie).
4e tour (ancienneté). Bedin (Paul) (27 juillet 1926).

1er tour (choix). Guilhou (Pierre-Jean).
2e tour (choix). Gerardy (Albert).
3e tour (choix). Regis (Jean).
4e tour (ancienneté). Carlotti (Charles) (8 juin 1924).
1er tour (choix). Ciral (Henri-Charles).
2e tour (choix). Le Floch (Mathurin).
3e tour (choix). Manem (Guy).
4e tour (ancienneté). Dubau (Jean-Marie) (3 juin 1925).
1er tour (choix). Charles (Rémy-François).
2e tour (choix). Dadouche Mohamed Tahar.
3e tour (choix). Gonin (René).
4e tour (ancienneté). Roux (André-Noé-Laurent) (26 mars 1926).
1er tour (choix). Creste (Clovis).
2e tour (choix). Beaumevieille (Pierre).
3e tour (choix). Le Bole (Albert).
4e tour (ancienneté). Tastard (Pierre-André) (23 janvier 1927).
1er tour (choix). Faivre (Henri-Augustin).
2e tour (choix). Barsacq (Henri).
3e tour (choix). Rose (Pierre-François).
4e tour (ancienneté). Vayssières (Jacques-Pierre) (12 avril 1929).
1er tour (choix). Berard (Marcel-Jean).
2e tour (choix). Bonnaud (Pierre).
3e tour (choix). Cambi (Maurice).
4e tour (ancienneté). Cholat (Roger-Jean) (28 mars 1920).

Artillerie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Guglielmi (Jean-Antoine).
Bellegou (Jean).
Desjardins (Pierre-Aimable-Albert).
Labit (Roland-Georges).
Andrieu (Jean-Félix).
Wœwodsky (Vladimir).
Bruneau (René-Roger).
Roos (André-Alphonse).
Ricard (Geofges-Constant).
Pierron (Robert).
Roy (André).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors et chefs:

2e tour (choix). Terrie (René).
3e tour (choix). Tintenier (Pierre-René).
4e tour (ancienneté). Lemoux (Joseph-Pierre) (2 septembre 1918).
1er tour (choix). Rossi (François).
2e tour (choix). Nicolas (Joseph)
3e tour (choix). Banaszinski (Adolphe).
4e tour (ancienneté). Bes (Marcel) (3 mars 1921).
1er tour (choix). Longfils (René-Pascal).
2e tour (choix). Foulon (Michel).
3e tour (choix). Murtin (Louis).
4e tour (ancienneté). Renaud (Jean) (25 juin 1922).
1er tour (choix). Laurent (Jacques).
2e tour (choix). Busnel (Georges-Jacques).
3e tour (choix). Jouinot (Jean-Hubert).
4e tour (ancienneté). Accolas (Georges) (11 décembre 1920).
1er tour (choix). Chabaud (Jean-Auguste).
2e tour (choix). Aglace (Marcel).
3e tour (choix). Delaunay (Didier-Jean-Marie).
4e tour (ancienneté). Bresson (Gaston) (4 octobre 1922).

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

Borron (Fernand-Désiré).
Peignot (Robert).
Regnier (Georges-Hector).
Ducos (Elie).
Doumouya (Martin).
Bazalgette (André-Auguste).
Deneulin (Pierre-Raoul).
Chappe (Jean-Michel).
Buffat (Henri-Aimé).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

1er tour (choix). Roquis (Albin-Jean).
2e tour (choix). Robin (Pierre-Célestin).
3e tour (choix). Pelletreau (Yvon-Maurice).
4e tour (ancienneté). Tison (Jules-Armand) (4 août 1925).
1er tour (choix). Bigot (Albert-Jean).
2e tour (choix). Gillard (Alfred).
3e tour (choix). Lamoury (Roger-Léon).
4e tour (ancienneté). Nicolas (Jacques-Marcel) (11 juillet 1928).
1er tour (choix). Robert (Roland).
2e tour (choix). Langeard (Gilbert-Henri).
3e tour (choix). Segalen (Pierre-Yves).
4e tour (ancienneté). Enaud (Roger-Léon) (1er juin 1929).
1er tour (choix). Cadro (Jean-Pierre-Marie).
2e tour (choix). Minous (Jean).
3e tour (choix). Bedin (Armand).
4e tour (ancienneté). Razafindranaly (Marcellin-Jean) (6 février 1923).
1er tour (choix). Souchet (Jean).
2e tour (choix). de Pierrepont (Gustave-Eugène).
3e tour (choix). Le Duff (Yves-Henri).
4e tour (ancienneté). Grandmaison (Serge-Jacques) (11 février 1928).
1er tour (choix). Redaud (Michel-Marie-Louis).
2e tour (choix). Dusart (Robert).
3e tour (choix). Szepaniak (Michel).
4e tour (ancienneté). Perret (Maurice-Louis) (22 novembre 1926).
1er tour (choix). Serret (Gilbert).
2e tour (choix). Martin (André).
3e tour (choix). Guillerault (Jean).
4e tour (ancienneté). Roger (Paul) (9 février 1925).
1er tour (choix). Bouche (Georges).
2e tour (choix). Tellier (Jean).
3e tour (choix). Mabit (Louis-Pierre).
4e tour (ancienneté). Galliou (Jean-François) (30 mars 1925).
1er tour (choix). Penhoet (Jean-Marie).
2e tour (choix). Porte (René).
3e tour (choix). Botherel (Pierre-Albert).
4e tour (ancienneté). Touffait (Emile-Henri) (29 mars 1923).
1er tour (choix). Segarull (José).
2e tour (choix). Yon (Paul).
3e tour (choix). Kerner (Jean).
4e tour (ancienenté). Lecomte (Robert-Henri) (10 août 1923).
1er tour (choix). Rasse (Michel).
2e tour (choix). Keraudran (François-Joseph).
3e tour (choix). Monnier (Pierre-Antoine).
4e tour (ancienneté). ...
1er tour (choix). Specht (Ernest).

SPECIALISTES

Télégraphistes.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants Ferle (Armand) et Zingaretti (Alexandre).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

3e tour (choix). Parini (Gabriel).
4e tour (ancienneté). Varet (Jean-Lucien) (25 novembre 1923).
1er tour (choix). Leme (Lucien-Joseph).
2e tour (choix). Felim (Lucien-Théodore).
3e tour (choix). Le Gall (Guy).
4e tour (ancienneté). Ralaiarinony (Jean-Baptiste) (24 juin 1919).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Reginensi (Maurice).
3e tour (choix). Neuzeret (Emile).
4e tour (ancienneté). Boulet (Jules-Louis) (14 août 1925).
1er tour (choix). Chassat (René-Jean).
2e tour (choix). Bureau (Pierre).
3e tour (choix). Barriot (Pierre).
4e tour (ancienneté). Goas (Pierre) (16 octobre 1929).
1er tour (choix). Balde (Guy).
2e tour (choix). Durand (André).
3e tour (choix). Jumel (Roger-Franck).
4e tour (ancienneté). Riguidel (René) (29 novembre 1925).
1er tour (choix). Guillaumond (Marie-Alphonse).
2e tour (choix). Moreau (Jacques-Marcel).
3e tour (choix). Brouaux (Eugène).
4e tour (ancienneté). Michalewicz (Henri) (15 novembre 1928).

Clairons.

Au grade d'adjudant tambour-major.

3e tour (choix). Le sergent-chef Morin (Robert).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Le Trikard (Marcel).
4e tour (ancienneté).

SERVICES GENERAUX ET PARTICULIERS DE L'ARMEE

Chancellerie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants Leymat (André), Leynaud (Fernand) et Wiernsberger (Laurent).

Au grade d'adjudant,

Les sergents-majors:

2e tour (choix). Palmieri (André-Florent).
3e tour (choix). Picard (Marcel-François).
4e tour (ancienneté). Weissenbach (Joseph) (24 janvier 1915).

Au grade de sergent-major,

Les sergents-chefs:

3e tour (choix). Haplot (Pierre-François).
4e tour (ancienneté). Stricher (André-Marcel (22 septembre 1923).
1er tour (choix). Paquet (Albert-Léon).
2e tour (choix). Rabalison (William).
3e tour (choix). Vonarx (Xavier-Lucien).
4e tour (ancienneté). Maury (Gilbert-Martin) (14 juillet 1924).
1er tour (choix). Leyrat (Georges-Baptiste).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Grandclaudon (Jean-Marie).
3e tour (choix). Merle (Yvon-Maurice).
4e tour (ancienneté). Casanova (Antoine) (13 mai 1927).
1er tour (choix). Severac (Félix-Antonin).
2e tour (choix). Orsini (Antoine).
3e tour (choix). Cathelain (Volta-Emile).
4e tour (ancienneté). Boyer (Raymond-Charles) (5 février 1928).

Agents des corps de troupe.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Miraglio (François).
Ibes (Pierre).
Amat (Georges).
Dumont (Christian-Paul).
Gay (Emile-Eugène).
Rigaud (Jean-Marie).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

1er tour (choix). Conraux (Marcel-Louis).
2e tour (choix). Tregaro (Mathurin-Louis).
3e tour (choix). Girard (Henri-Jean).
4e tour (ancienneté). Amiel (Charles-Georges) (2 février 1922).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

2e tour (choix). Luttwiller (Yves-Charles).
3e tour (choix). Dia (Amalé).
4e tour (ancienneté). Naxos (Raymond-Lucien) (7 mars 1918).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Hanvic (Roger).
3e tour (choix). Mougeolle (Pierre-Gérard).
4e tour (ancienneté)...

Service des matériels et bâtiments.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Avezou (Marcel).
Vincent (Jean-Emilien).
Bernadicou (Raymond-Louis).
Mauregard (Georges-Abel).
Antier (Maurice-Pierre).
Comte (Jean-Constant).
Pascaud (Frank).
Bergère (Emile-James).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors:

3e tour (choix). Labonne (Saint-Hilaire-Henri).
4e tour (ancienneté). Baillard (Robert-Marthe) (29 juillet 1922).
1er tour (choix). Membre (André).
2e tour (choix). Orvoen (Joseph-Marie).
3e tour (choix). Roy (Gilbert).
4e tour (ancienneté). Vissac (Antoine) (17 novembre 1920).
1er tour (choix). Nicolet (Robert).
2e tour (choix). Dagois (Pierre).
3e tour (choix). Giudicelli (Jules-Antoine).
4e tour (ancienneté). Fournillier (Louis-Lucien) (11 juin 1916).
1er tour (choix). Malizard (Jean).
2e tour (choix). Walle (Fernand-Marcel).
3e tour (choix). Vincenti (Armand).
4e tour (ancienneté). Maiga (Nouhou-Théophile) (18 octobre 1918).

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

3e tour (choix). Gourret (Robert).
4e tour (ancienneté). Lods (Georges-René) (5 mai 1917).
1er tour (choix). Joly (Isidore).
2e tour (choix). Garniel (Pierre-Yves).
3e tour (choix). Lefèvre (Joseph-Marie).
4e tour (ancienneté). Kenavo (Yves) (16 août 1921).
1er tour (choix). Heuriaux (Fernand-René).
2e tour (choix). Blazy (Ferdinand).
3e tour (choix). Planchon (Robert).
4e tour (ancienneté). Palo (Joanny-Jean) (31 août 1925).
1er tour (choix). Thomas (Henri-Maurice).
2e tour (choix). Lansade (Michel-Louis).
3e tour (choix). Tarif (Raymond-Robert).
4e tour (ancienneté). Friedrich (Roger) (12 août 1924).
1er tour (choix). Garnier (Etienne-Victor).
2e tour (choix). Goasduff (Guillaume).
3e tour (choix). Guignard (Lucien-Henri).
4e tour (ancienneté). Fabre (Jean-Antoine) (17 janvier 1924).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

3e tour (choix). Feline (Roger).
4e tour (ancienneté). Duchesne (Robert) (6 janvier 1924).
1er tour (choix). Weber (Marcel-Jean).
2e tour (choix). Stourm (Jean-Louis).
3e tour (choix). Marandon (Pierre-Antoine).
4e tour (ancienneté). Brault (René-Ernest) (18 avril 1928).
1er tour (choix). Clouet (Joseph).
2e tour (choix). Danis (Jean-Marie).
3e tour (choix). Rajoeliarivony (Henri).
4e tour (ancienneté). Bellanger (René) (23 janvier 1925).
1er tour (choix). Lesdema (Marc-René).
2e tour (choix). Fleury (Lucien).
3e tour (choix). Larquemin (Robert-René).
4e tour (ancienneté). Mounier (Georges-Eugène) (22 novembre 1919).
1er tour (choix). Giraud (Maxime-Auguste).
2e tour (choix). Dubourdieu (Jean).
3e tour (choix). Franscisco (Gabriel).
4e tour (ancienneté). Gsell (Maurice-Marc) (30 novembre 1925).
1er tour (choix). Briand (Paul-Jules).
2e tour (choix). Bizieux (André).
3e tour (choix). Benech (Jean).
4e tour (ancienneté). Le Saux (Alexandre) (8 septembre 1926).
1er tour (choix). Appriou (Alain-Marie).
2e tour (choix). Cadiou (Jean-Marie).
3e tour (choix). Fontaine (Advis-Léonus).
4e tour (ancienneté). Todesco (Valère-Jean-Pierre) (21 juillet 1927).
1er tour (choix). Marcolet (Albert-Paul).
2e tour (choix). Demarrez (Albert).

Section des commis et ouvriers d'administration.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants Guichard (Marcel-André), Martinez (Vincent) et Martini (Joseph-Marie).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

1er tour (choix). Mortini (Charles).
2e tour (choix). Dochez (André-Charles).
3e tour (choix). Millet (André-Henri).
4e tour (ancienneté). Calmesnil (Raymond-Gabriel) (6 octobre 1916).
1er tour (choix). Morin (Jean).
2e tour (choix). Sausseau (André).
3e tour (choix). Martin (Maxime-Auguste).
4e tour (ancienneté). Hedouin (Ernest) (11 février 1914).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

1er tour (choix). Bouquillon (André).
2e tour (choix). Bizanet (Lucien).
3e tour (choix). Salmon (Vincent).
4e tour (ancienneté). Gressier (Pierre-Auguste) (22 janvier 1918).
1er tour (choix). Kien (François-Maurice).
2e tour (choix). Stemmelen (Robert).
3e tour (choix). Gippet (Raymond).
4e tour (ancienneté). Bernard (Jean-Emile) (22 janvier 1923).
1er tour (choix). Dubois (Claude-Julien).
2e tour (choix). Jouy (Jean-Pierre).
3e tour (choix). N'Diaye Daouda.
4e tour (ancienneté). Pondaven (Pierre) (30 avril 1925).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Borel (Jacques).
4e tour (ancienneté). Gervais (André) (10 juillet 1923).
1er tour (choix). Edmond (Marius).
2e tour (choix). Jouve (René).
3e tour (choix). De Sousa-Barbara (Adelino).
4e tour (ancienneté). Octave (Etienne-Louis) (5 octobre 1920).
1er tour (choix). Vignaux (Jean-Henri).
2e tour (choix). Lassalle (Georges).
3e tour (choix). Courdier (René-Edouard).
4e tour (ancienneté). Vivares (Gilbert) (1 février 1918).
1er tour (choix). Roccarino (Elie-Virgile).

Section mixte des infirmiers.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants Crochez (René-Roger), Perrin (Charles-Albert) et Siroh (Frédéric).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

3e tour (choix). Benetière (Roland).
4e tour (ancienneté). Faup (Jean-Hubert) (26 mars 1914).
1er tour (choix). Burney (Marcel-François).
2e tour (choix). Pini (Antoine).
3e tour (choix). Goutille (André-Marius).
4e tour (ancienneté). N'Daw (François) (25 mai 1920).
1er tour (choix). Gagneur (Jean).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

2e tour (choix). Foureur (Roger-Charles).
3e tour (choix). Barthélémy (Gabriel).
4e tour (ancienneté). Fiordelli (Charles-Albert) (7 février 1922).
1er tour (choix). Maugein (Thomas-Jean).
2e tour (choix). Victoire (Georges).
3e tour (choix). Mosconi (Jean).
4e tour (ancienneté). Bourdet (Pierre) (8 mars 1916).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Le Porh (Roger).
3e tour (choix). Argenti (François-Pascal).
4e tour (ancienneté). Renard (Serge-Marius) (14 octobre 1924).
1er tour (choix). L'Huillier (Guy).
2e tour (choix). Seck (Talame).
3e tour (choix). Michelet (Robert).
4e tour (ancienneté). Lejeune (Jean-Ernest) (19 juin 1925).
1er tour (choix). Holizer (Aloyse).
2e tour (choix). Tirfoin (Marius-Edouard).

II. — *MILITAIRES DE STATUT LOCAL*

Infanterie.

AFRICAINS

Au grade d'adjudant-chef.

4872 Diallo Mamadou, adjudant de première catégorie, D. I. T. C.

Au grade d'adjudant.

61160 Mayacine Syll, sergent-chef de deuxième catégorie, 10e bataillon de tirailleurs marocains.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents de deuxième catégorie:

609 Tangande Savadogo, 5e R. T. S.
60332 Crou Guanti, 6e R. T. S.

Service des poudres.

LISTE DE CLASSEMENT POUR L'EMPLOI D'AGENT DE POUDRERIE DE 3e CLASSE (ACTIVE)

Par décision en date du 25 juin 1954, la liste de classement pour l'emploi d'agent de poudrerie de 3e classe établie à la suite du concours ouvert le 18 juillet 1952 est fixée ainsi qu'il suit:

MM.
1 Berne (Lucien), ancien élève diplômé de l'école nationale professionnelle de Saint-Etienne.
2 Le Bot (Jean), ancien élève diplômé du collège technique de Brest.
3 Desbordes (Michel), ancien élève diplômé de l'école nationale professionnelle de Limoges.
4 Pugibet (Robert), ancien élève diplômé du collège moderne technique de Toulouse.
5 Douguet (François), ancien élève diplômé de l'école nationale professionnelle de Nantes.

LISTE D'APTITUDE SPÉCIALE POUR L'EMPLOI D'AGENT DE POUDRERIE DE 3e CLASSE (ACTIVE) DRESSÉE EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 23 JUILLET 1952

Par décision en date du 25 juin 1954, la liste de classement pour l'emploi d'agent de poudrerie de 3e classe établie à la suite du concours ouvert le 18 juillet 1952 parmi les anciens élèves des écoles nationales professionnelles ou collèges techniques dépendant du ministère de l'éducation nationale n'ayant pas encore satisfait à leurs obligations militaires légales est fixée ainsi qu'il suit:

MM.
1 Cauty (Pierre), ancien élève diplômé du collège technique de Bordeaux.
2 Poullaouec (Robert), ancien élève diplômé du collège technique de Brest.
3 Mouveroux (Jean-Pierre), ancien élève diplômé de l'école nationale professionnelle de Limoges.

NOMINATIONS

Par décision ministérielle en date du 25 juin 1954, sont nommés au grade d'agent de poudrerie de 3e classe (active) les anciens élèves des écoles nationales professionnelles ou des collèges techniques dépendant du ministère de l'éducation nationale dont les noms suivent, pour prendre rang du 1er juillet 1954:

MM.
1 Berne (Lucien), ancien élève diplômé de l'école nationale professionnelle de Saint-Etienne.
2 Le Bot (Jean), ancien élève diplômé du collège technique de Brest.
3 Desborbes (Michel), ancien élève diplômé de l'école nationale professionnelle de Limoges.
4 Pugibet (Robert), ancien élève diplômé du collège moderne technique de Toulouse.
5 Douguet (François), ancien élève diplômé de l'école nationale professionnelle de Nantes.

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1954.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1954:

A rayer:

INFANTERIE

Pour le grade d'adjudant.

Page 2798:
N° 134 Vlerick (Maurice), libéré.
N° 136 Andarelli (Dominique), libéré.

Pour le grade de sergent-chef.

Page 2801:
N° 353 Grosset-Granche (Jean-Pierre), changé d'arme.
N° 537 Boisadan (Bernard).

SERVICE DES MATÉRIELS ET BATIMENTS

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Page 2806: n° 47 Mongarde (André-Jean), libéré.

SECTION DES COMMIS ET OUVRIERS D'ADMINISTRATION

Pour le grade de sergent-chef.

Page 2807: n° 22 Anselme (Henri-Jean).

(Le reste sans changement.)

Tour de départ pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

Extraits des listes « A » et « B » établis à la date du 1er juillet 1954.

Les sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre figurant sur les extraits de listes suivants sont inscrits, à compter du 1er juillet 1954, sur le tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Les extraits de listes de tour de départ ci-après (tour normal et tour spécial, Cf. C. M. n° 172983 PM/I. B. du 10 octobre 1952), annulent et remplacent ceux publiés au *Journal officiel* des 6 avril 1954 et 20 juin 1954. Ils serviront aux désignations nouvelles à intervenir à partir du 1er juillet 1954.

L'attention des chefs de corps et de services est attirée sur l'observation rigoureuse des prescriptions de l'instruction ministérielle n° 97284 PM/I. B. du 23 juin 1949 (*B. O.*, p. t., page 2110) et ses modificatifs, rappelées ci-après:

Dès parution du présent tableau, ils doivent obligatoirement:

1° Faire procéder à la visite médicale d'aptitude de tout le personnel y figurant;

2° Régulariser la situation militaire de tous les sous-officiers en instance de rengagement (cf. chap. III, art. 4);

3° Adresser d'urgence et directement à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) (2), dès que possible et au plus tard pour le 25 juillet 1954 (terme de rigueur), les listes nominatives prévues accompagnées des pièces (certificats de visite, demandes de sursis, demandes de radiation, déclarations de non rengagement, etc.) devant y être jointes (cf. chap. III, art. 4, §§ 5 et 6).

Les demandes de sursis non transmises avec ces listes dans les délais prescrits ne seront pas, sauf cas de caractère tout à fait exceptionnel), prises en considération.

Ces listes, même incomplètes, seront envoyées pour la date fixée; elles seront complétées, dès que possible, par voie télégraphique, les pièces annexes étant acheminées par la voie postale.

Au cas où certains sous-officiers auraient, par erreur, été omis sur les extraits ci-après, les chefs de corps ou de service devront les signaler à l'occasion de l'envoi des listes visées ci-dessus en donnant tous les renseignements utiles.

Pour les personnels qui, figurant sur les extraits de listes seraient détachés ou absents, les chefs de corps ou de service devront, par les moyens les plus rapides, avertir les intéressés. En cas de mutation récente, il conviendra d'en avertir, dans les mêmes conditions, les nouveaux chefs de corps ou de service.

NOTA. — 1° En ce qui concerne les bénéficiaires de sursis pour inaptitude physique, les chefs de corps ou de service feront connaître directement à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) (2) la date à laquelle les sous-officiers intéressés seront disponibles après avoir passé la visite d'aptitude, conformément aux prescriptions de l'instruction ministérielle n° 4728 2-D. C. S. S. A. du 19 août 1949 (*B. O.*, p. t., page 2656), reçu toutes les vaccinations réglementaires et pris la permission complète de départ colonial;

2° Toute liste, compte rendu ou pièce adressé à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) (2) concernant les personnels ci-dessous devra obligatoirement comporter l'indication de l'arme (ou du service) et le numéro d'inscription de l'intéressé sur les extraits de listes de tour de départ;

3° Figurent aux « inscriptions anciennes » les sous-officiers ayant fait l'objet d'une désignation et bénéficiaires de sursis, les inaptes administratifs ou en instance de décision;

4° Les dates portées à la suite du nom des sous-officiers précisent la date de naissance et la date de promotion (rectifiée, le cas échéant) dans le grade au titre duquel les intéressés sont inscrits.

A. — *SOUS-OFFICIERS DU SERVICE GENERAL*

1. — Infanterie.

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Bourguet (Joseph), 17 septembre 1919 (1er octobre 1953), 10e R. M.
2 Leoncini (Joseph), 19 juillet 1919 (1er octobre 1952), 5e R. M.
3 Jessus (Raymond), 3 juin 1914 (1er octobre 1952), administration centrale.
4 Trillot (Constant), 14 septembre 1917 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne.
5 Rafelade (André), 24 juillet 1918 (1er janvier 1954), 6e R. M.
6 Lemoine (Hubert), 24 septembre 1916 (10 décembre 1948), Maroc.
7 Dullier (Gilbert), 24 mai 1914 (8 novembre 1949), 7e R. M.
8 Tschupp (Louis), 16 avril 1915 (1er juin 1947), 1er R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Morel (Gaston), 16 janvier 1913 (14 mai 1954), 7e R. M.
2 Mouton (Jean), 12 juillet 1919 (1er janvier 1953), administration centrale.
3 Charroy (Gilbert), 21 août 1920 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
4 Caramel (Georges), 8 août 1917 (16 août 1949), 8e R. M.
5 Folmer (Victor), 16 janvier 1914 (1er octobre 1945), administration centrale.
6 Busnel (Jean), 1er août 1913 (1er janvier 1945), 3e R. M.

Liste « B ».

Inscriptions anciennes.

1 Bouvier (Jean), 25 juin 1920 (1er janvier 1949), 1re R. M.
2 Lépine (André), 26 février 1915 (1er octobre 1949), F. F. Allemagne.
3 Bernabe (Ginès), 1er avril 1922 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
4 Comberton (Pierre), 8 février 1914 (1er avril 1950), 4e R. M.
5 Lugnier (Georges), 3 octobre 1919 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
6 Petit (Pierre), 11 juin 1920 (1er juillet 1953), 8e R. M.
7 Marin (Georges), 18 mars 1917 (1er avril 1951), 8e R. M.
8 Tixier (Jean), 29 septembre 1914 (1er octobre 1949), F. F. Allemagne.
9 Heidet (René), 6 septembre 1917 (1er juillet 1952), 6e R. M.
10 Garrigos (Louis), 22 août 1919 (1er avril 1953), 10e R. M.
11 Struzzo (Amédée), 16 février 1920 (1er mars 1948), 10e R. M.
12 Dermouchères (Edme), 12 août 1916 (1er octobre 1953), 5e R. M.
13 Gardette (Henri), 20 mars 1921 (1er juillet 1952) 9e R. M.
14 Raffy (Louis), 18 octobre 1914 (1er août 1944), F. F. Allemagne.
15 Beaumanoir (Guy), 9 octobre 1915 (1er octobre 1951), 8e R. M.
16 Audic (Jean), 15 mars 1915 (1er mars 1945), F. F. Allemagne.
17 Richard (François), 13 avril 1914 (1er janvier 1945), 6e R. M.
18 Pazes (Amédée), 28 novembre 1920 (16 mars 1946), 10e R. M. (écoles).
19 Leforestier (Jean), 7 mai 1917 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
20 Gilardeau (Charles), 13 mars 1914 (1er juillet 1950), 6e R. M.
21 Cartau (Bertrand), 3 novembre 1921 (1er juin 1947), 8e R. M.
22 Banière (Raymond), 3 septembre 1915 (1er mars 1948), 2e R. M.
23 Cornec (Pierre), 9 juin 1918 (1er octobre 1948), 3e R. M.
24 Coutarel (Marius), 30 août 1916 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.

Adjudants.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Barreaud (René), 19 octobre 1917 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
2 Tulet (Georges), 8 novembre 1915 (17 décembre 1952), F. F. Allemagne.
3 Laheurte (Jules), 24 mai 1913 (24 avril 1952), 6e R. M.
4 Dalquier (Roger), 18 août 1913 (1er août 1951), 10e R. M.
5 Gardien (Albert), 17 novembre 1910 (24 juin 1951), 6e R. M.
6 Le Gall (Lucien), 10 décembre 1917 (1er avril 1954), 6e R. M.
7 Fontenelle (Ludger), 31 janvier 1913 (1er mars 1954), 2e R. M.
8 Derousseau (Albert), 11 janvier 1907 (2 juin 1950), 1re R. M.
9 Duthy (Léon), 3 mars 1920 (30 avril 1950), 8e R. M.
10 Jecko (Jean), 8 juin 1920 (10 avril 1947), 1re R. M.
11 Couet (René), 27 juillet 1921 (1er avril 1946), 7e R. M.
12 Dimon (Charles), 22 juillet 1915 (1er octobre 1945), 1re R. M.
13 Detournay (Eugène), 8 mars 1920 (1er juillet 1945), administration centrale.
14 Tardivelle (Sylvère), 16 juin 1918 (16 juin 1945), administration centrale.
15 Tondeur (Paul), 21 février 1914 (1er avril 1945), 6e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Vertongeren (Jean), 5 août 1921 (1er juillet 1953), 6e R. M.
2 Saci (Mouka ben Ali), 10 octobre 1916 (1er juillet 1952), 10e R. M.
3 Dufrenne (André), 13 mai 1917 (1er juillet 1945), Maroc.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Cuvelot (Maurice), 2 février 1915 (16 juin 1946), F. F. Allemagne.
2 Goetz (Joseph), 14 avril 1920 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
3 Griesbacher (Charles), 1er juin 1920 (1er avril 1954), 6e R. M.
4 Achilli (Louis), 14 novembre 1914 (1er octobre 1945), F. F. Allemagne.
5 Conte (Alphonse), 9 octobre 1918 (1er octobre 1950), Maroc.
6 Toubiana (Jean), 1er décembre 1922 (1er octobre 1953), 10e R. M.
7 Zurli (Julien), 6 mai 1923 (1er janvier 1953), 10e R. M.
8 Kmoisant (Max), 30 mai 1920 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
9 Laquièze (Julien), 23 avril 1916 (1er juillet 1950), 4e R. M.
10 Trémoulet (Elie), 24 mai 1919 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.

41 Tricau (Robert), 23 décembre 1920 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
42 Herdina (Joseph), 11 août 1920 (1er juillet 1953), 10e R. M.
43 Saquet (Henri), 6 février 1922 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
44 Berthaucat (Michel), 21 juillet 1921 (1er janvier 1954), 7e R. M.
45 Gosleau (Roger), 20 octobre 1924 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
46 Narjoz (Michel), 21 février 1925 (1er octobre 1952), 7e R. M.
47 Creusot (André), 11 juin 1923 (1er juillet 1954), 6e R. M.
48 Courberand (Georges), 2 novembre 1915 (1er juillet 1951), 8e R. M.
49 Sarlin (Gérard), 19 août 1928 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
20 Comin (Marcel), 19 juillet 1921 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
21 Andanson (Pierre), 6 août 1921 (1er octobre 1953), 8e R. M.
22 Sposito (Robert), 26 juin 1922 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
23 Dufloux (Emile), 30 janvier 1915 (1er juin 1945), F. F. Allemagne.
24 Uhart (Robert), 2 avril 1924 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
25 Dodart (Raphael), 18 janvier 1925 (1er juillet 1954), 6e R. M. (écoles).
26 Dupin (Jean), 21 janvier 1925 (1er janvier 1954), 3e R. M. (écoles).
27 Chollet (Raymond), 22 novembre 1921 (1er juillet 1952), 8e R. M.
28 Becel (Alphonse), 31 décembre 1914 (31 décembre 1945), 3e R. M.
29 Souchaud (André), 15 décembre 1923 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
30 Pochard (Albert), 13 décembre 1918 (1er juillet 1953), 8e R. M.
31 Chapuis (Gabriel), 27 août 1918 (1er octobre 1950), 7e R. M.
32 Barthod (Gaston), 18 août 1922 (1er juillet 1954), 7e R. M.
33 Varambon (Roger), 4 juillet 1923 (1er octobre 1953), 8e R. M.
34 Leport (Robert), 20 janvier 1925 (1er juillet 1953), 3e R. M.
35 Betoule (Raymond), 5 août 1923 (1er juillet 1952), F. F. Allemagne.
36 Morel (Paul), 1er janvier 1923 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
37 Reveille (Maurice), 20 mars 1918 (1er avril 1952), 8e R. M.
38 Le Goff (Albert), 12 janvier 1926 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
39 Calmelet (Robert), 19 juillet 1922 (1er octobre 1952), 8e R. M.
40 Alluchon (Maurice), 28 avril 1921 (1er juillet 1952), 8e R. M.
41 Belzig (Louis), 19 mai 1924 (1er juillet 1953), 3e R. M. (écoles).
42 Mahler (Guillaume), 26 septembre 1917 (1er octobre 1945), 6e R. M.
43 Hocquaux (Louis), 8 janvier 1921 (1er juillet 1950), 7e R. M.
44 Fayn (Roger), 31 mars 1921 (1er juillet 1952), 8e R. M.
45 Bonin (Jean), 28 juin 1923 (1er avril 1951), 7e R. M.
46 Devin (Robert), 1er mars 1921 (1er avril 1950), 6e R. M.
47 Baud (Henri), 15 juin 1923 (1er octobre 1952), 8e R. M.
48 Esposto (François), 21 octobre 1923 (1er octobre 1951), 8e R. M.
49 Ribailler (André), 5 avril 1923 (1er octobre 1951), 8e R. M.
50 Ozo (Joseph), 5 octobre 1920 (1er avril 1951), 3e R. M.
51 Banterla (Lino), 23 septembre 1919 (1er janvier 1952), 8e R. M.
52 Mansard (Paul), 15 mars 1924 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
53 Betemps (Louis), 2 novembre 1918 (1er juillet 1953), 7e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Franchi (Dominique), 3 mars 1916 (29 août 1948), F. F. Allemagne.
2 Corre (Jean), 16 septembre 1915 (25 mars 1949), 9e R. M.
3 Claeys (Arthur), 16 octobre 1913 (16 mars 1948), F. F. Allemagne.

Sergents-majors.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Rion (Joseph), 29 décembre 1924 (1er janvier 1954), 6e R. M.
2 Le Gall (René), 24 janvier 1921 (16 janvier 1947), Maroc.
3 Fischer (Jean), 30 avril 1910 (1er septembre 1946), administration centrale.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Braconnier (Edouard), 11 novembre 1922 (1er février 1954), Maroc.
2 Pestel (Marcel), 22 juin 1916 (1er janvier 1954), 7e R. M.
3 Manigand (René), 16 novembre 1921 (1er novembre 1952), 8e R. M.
4 Mampaey (René), 8 janvier 1920 (27 décembre 1950), 2e R. M.
5 Luscher (Roger), 3 décembre 1917 (1er avril 1948), Maroc.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Raigne (André), 6 juillet 1923 (10 octobre 1951), 7e R. M.
2 Constant (Raymond), 12 février 1927 (1er juillet 1953), 1re R. M.
3 Latreche (Abdelkader), 7 novembre 1927 (1er janvier 1953), 10e R. M.
4 Renouf (Jean), 22 novembre 1923 (1er février 1949), 8e R. M.
5 Deberne (Robert), 10 janvier 1926 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
6 Cervino (Jean), 10 janvier 1924 (1er février 1946), 10e R. M.
7 Plancke (Serge), 2 février 1922 (1er octobre 1950), 8e R. M.
8 Weber (Adolphe), 16 décembre 1924 (1er mars 1949), 8e R. M.
9 Ball (Gilbert), 25 mai 1928 (1er avril 1953), 7e R. M.
10 Leloir (Gérard), 26 novembre 1924 (1er février 1953), F. F. Allemagne.
11 Weber dit Schœnenbourg (René), 2 juillet 1926 (1er juin 1953), F. F. Allemagne.
12 Braun (Norbert), 21 avril 1927 (1er février 1953), 10e R. M.
13 Ferrant (Michel), 9 mai 1926 (1er mars 1954), F. F. Allemagne.
14 Zobel (Robert), 23 juin 1925 (1er janvier 1954), 6e R. M.
15 Guerard (René), 11 mars 1925 (1er avril 1954), 6e R. M.
16 Cerruti (Hubert), 23 février 1927 (1er juin 1954), 8e R. M.
17 Gosseaume (Robert), 29 mars 1926 (1er octobre 1952), 1re R. M.
18 Cuvillier (André), 29 avril 1921 (1er décembre 1951), F. F. Allemagne.
19 Dinomais (Jean), 17 juillet 1919 (1er septembre 1946), 3e R. M.
20 Dulcet (Antoine), 22 février 1926 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
21 Auvigne (Roger), 31 mai 1925 (1er mars 1952), 7e R. M.
22 Mouton (André), 13 mars 1925 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
23 Thomas (Jean), 24 mai 1927 (1er juin 1954), 1re R. M.
24 Abbinanti (Sauveur), 10 septembre 1921 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
25 Decouze (André), 22 juillet 1923 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
26 Gautier (Joseph), 17 novembre 1923 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
27 Borau (Joseph), 26 mars 1924 (20 octobre 1952), F. F. Allemagne.
28 Malherbe (René), 10 février 1925 (5 juin 1952), F. F. Allemagne.
29 Bianchi (Roger), 19 juin 1925 (1er février 1953), 8e R. M.
30 Bontent (Marc), 27 avril 1927 (1er octobre 1952), 7e R. M.
31 Michel (André), 3 avril 1925 (1er octobre 1951), 6e R. M.
32 Madelaine (Valentin), 7 avril 1925 (1er février 1949), 6e R. M.
33 Ravoire (Georges), 19 mai 1924 (1er décembre 1948), 8e R. M.
34 Cazuguel (Jean), 22 septembre 1924 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
35 Simon (Roger), 1er janvier 1926 (1er avril 1954), 6e R. M.
36 Dufour (Jean), 4 avril 1915 (1er février 1953), 8e R. M.
37 Beal (Antoine), 21 février 1926 (1er juillet 1952), 6e R. M.
38 Hénault (Joseph), 27 mai 1923 (1er juillet 1948), 1re R. M.
39 Le Maitour (Maurice), 5 octobre 1926 (1er octobre 1951), 6e R. M.
40 Bocchi (Gaston), 20 mars 1924 (1er janvier 1949), 7e R. M.
41 Nivelle (Henri), 27 juin 1920 (1er octobre 1948), F. F. Allemagne.
42 Bussetta (Roger), 12 février 1923 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
43 Arque (Maurice), 8 novembre 1925 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
44 Gérôme (Charles), 17 avril 1927 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.

b) Inscription nouvelle.

1 Schmid (Richard), 5 octobre 1922 (1er janvier 1954), 8e R. M.

Sergents-chefs.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Lefevre (Pierre), 20 août 1929 (1er juillet 1954), 6e R. M.
2 Akiline (Yves), 19 mai 1930 (1er juin 1951), 6e R. M.
3 Lejeune (Gabriel), 20 juillet 1932 (1er juin 1954), 6e R. M.
4 Pintus (Lucien), 1er juin 1925 (1er mai 1954), 10e R. M.
5 Lehay (Gilles), 12 juin 1930 (1er mai 1954), 6e R. M.
6 Fezzani Abdelkrim ben Salah, présumé en 1916 (1er mai 1954), 10e R. M.
7 Helie (Pierre), 22 janvier 1929 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
8 Villeneuve (Maurice), 18 mars 1925 (1er janvier 1954), 3e R. M.
9 Ben Messabih Mostéfa, mle L. M. 47, 2 mars 1932 (1er janvier 1954), 10e R. M.
10 Blaise (Albert), 20 mai 1920 (1er janvier 1954), 6e R. M.
11 Du Cheyron du Pavillon (Gonzague), 28 juin 1931 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.
12 Gonon (Paul), 1er mai 1923 (1er décembre 1953), F. F. Autriche.
13 Faucheux (Gérard), 16 mai 1926 (25 novembre 1953), F. F. Allemagne.
14 Parent (Bernard), 2 décembre 1930 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
15 Grangier (René), 14 juin 1931 (16 août 1953), F. F. Allemagne.
16 Berthou (Bernard), 22 avril 1927 (1er août 1953), 6e R. M.
17 Flecher (René), 30 juillet 1923 (1er juillet 1953), 6e R. M.
18 Labaeye (Pierre), 5 avril 1929 (1er avril 1953), 3e R. M.
19 Damidaux (Jean), 18 septembre 1917 (1er janvier 1952), 1re R. M.
20 Tillier (Edmond), 30 octobre 1916 (14 mai 1951), 8e R. M.
21 Nagel (Emile), 8 septembre 1918 (6 avril 1950), 2e R. M.
22 Ruaud (Jean), 29 septembre 1927 (19 juillet 1949), 4e R. M.
23 Le Cavelier (Marcel), 16 juillet 1914 (20 juin 1949), 3e R. M.
24 Guyomard (René), 12 novembre 1919 (1er avril 1949), F. F. Allemagne.

25 De Bonnefoy (Hugues), 5 mars 1924 (10 février 1949), 4e R. M.
26 Renaudin (Gabriel), 17 octobre 1920 (1er janvier 1948), 3e R. M.
27 Georget (Joseph), 11 mars 1922 (1er février 1947), F. F. Allemagne.
28 Nabucet (André), 17 novembre 1911 (1er octobre 1946), 1re R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Drahonnet (Daniel), 27 août 1922 (1er janvier 1954), 4e R. M.
2 Gazave (Robert), 6 mars 1918 (19 mai 1953), 1re R. M.
3 Chailan (Robert), 4 juillet 1918 (3 juin 1949), 10e R. M.
4 Bigot (Georges), 7 décembre 1923 (1er septembre 1945), 6e R. M.
5 Beau (Léopold), 31 janvier 1920 (1er juin 1945), 1re R. M.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Mauclet (Raoul), 18 mai 1923 (28 décembre 1951), F. F. Allemagne.
2 Gabon (Claudius), 6 août 1925 (17 mars 1953), F. F. Allemagne.
3 Ferrain (Norbert), 26 octobre 1927 (1er janvier 1954), 7e R. M.
4 Filippi (Paul-Marc), 14 mai 1922 (1er janvier 1954), 9e R. M.
5 Favier (Jean), 13 septembre 1926 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
6 Battistello (René), 25 décembre 1925 (1er avril 1953), 8e R. M.
7 Baes (Hugues), 12 février 1928 (1er décembre 1950), 2e R. M.
8 Baboulene (Claude), 10 avril 1928 (1er juillet 1953), 4e R. M.
9 Chapon (Yves), 19 septembre 1924 (1er avril 1951), 9e R. M.
10 Bazou (Jacques), 8 juin 1926 (1er mars 1951), 6e R. M.
11 Lelong (Jacques), 3 février 1925 (1er janvier 1951), 6e R. M.
12 Cartin (Lucien), 24 janvier 1924 (1er septembre 1949), F. F. Allemagne.
13 Leyerloup (Marcel), 1er avril 1923 (1er février 1952), F. F. Allemagne.
14 Degirard-Demiellet Van Cochorn (René), 20 janvier 1930 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.
15 Chaudy (Robert), 1er avril 1927 (1er avril 1952), 7e R. M.
16 Chalopin (François-Henri), 27 juin 1923 (1er mars 1952), 6e R. M.
17 Brousse (René), 9 septembre 1924 (1er juillet 1950), 7e R. M.
18 Racine (Charles), 14 juin 1919 (15 mars 1947), F. F. Allemagne.
19 Petitfourt (Marcel), 31 décembre 1923 (1er avril 1951), 6e R. M.
20 Kerdelhue (Marcel), 24 juin 1928 (1er décembre 1953), 6e R. M.
21 Scellos (Jacques), 20 février 1928 (1er janvier 1948), 1re R. M.
22 Guerrout Mouloud ben Amar, 10 avril 1918 (1er mars 1952), 7e R. M.
23 Peyrat (Robert), 24 juillet 1927 (1er avril 1952), 6e R. M.
24 Sarlande (Jean), 29 janvier 1921 (1er janvier 1949), 1re R. M.
25 Lemeur (Jean), 10 décembre 1918 (1er octobre 1949), F. F. Allemagne.
26 Beghdali Mohamed ben Yahia, 13 décembre 1918 (1er octobre 1952), 10e R. M.
27 Aubert (Marcel), 29 septembre 1926 (1er février 1952), 8e R. M.
28 Stanley (Gérard), 28 août 1916 (1er juillet 1931), F. F. Allemagne.
29 Bru (Roger), 2 juillet 1925 (1er janvier 1951), 4e R. M.
30 Cadet (Anicet), 21 février 1919 (1er décembre 1951), F. F. Allemagne.
31 Joly (Pierre), 8 septembre 1928 (1er février 1954), Maroc.
32 Cane (Robert), 22 février 1923 (1er juin 1952), 8e R. M.
33 Bernard (Kléber), 15 décembre 1923 (1er février 1950), F. F. Allemagne.
34 Dumot (Jean), 12 janvier 1927 (1er février 1949), F. F. Allemagne.
35 Freymann (Rodolphe), 6 décembre 1921 (1er janvier 1948), F. F. Allemagne.
36 Centofanti (Jean), 16 janvier 1925 (15 septembre 1947), F. F. Allemagne.
37 Deloge (Louis), 11 octobre 1927 (1er janvier 1954), 6e R. M.
38 Claudepierre (Désiré), 12 novembre 1926 (1er janvier 1953), 6e R. M.
39 Jersol (Alfred-Henri), 26 octobre 1926 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
40 Bouiller (Claude), 22 février 1916 (1er mars 1950), F. F. Allemagne.
41 Asensio (Michel), 21 août 1923 (16 août 1950), F. F. Allemagne.
42 Thiroine (André), 26 septembre 1926 (1er novembre 1949), F. F. Allemagne.
43 Dubreucq (Bernard), 27 mars 1928 (1er avril 1951), 1re R. M.
44 Thibault (Jean), 15 juin 1927 (1er juillet 1953), 8e R. M.
45 Debarge (Charles), 24 mai 1920 (1er septembre 1952), 7e R. M.
46 Burdet (André), 10 février 1926 (1er juin 1952), 8e R. M.
47 Chevrier (Bernard), 2 juillet 1930 (1er janvier 1954), 6e R. M.
48 Dupuis (André), 18 juillet 1926 (16 août 1953), F. F. Allemagne.
49 Buriez (Guy), 15 juillet 1925 (1er mai 1952), F. F. Allemagne.
50 Bertin (Jean), 18 novembre 1926 (1er juillet 1953), 6e R. M.
51 Gourvennec (Jean), 28 juin 1926 (1er octobre 1951), 6e R. M.
52 Gaillard (Bernard), 29 novembre 1927 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
53 Ledu (Mathurin), 20 décembre 1920 (1er février 1948), F. F. Allemagne.
54 Auger (Georges), 28 novembre 1926 (1er juillet 1952), F. F. Allemagne.
55 Pascaud (Bernard), 7 janvier 1929 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
56 Renaud (Marc), 2 novembre 1919 (1er mars 1954), 6e R. M.
57 Dugast (Yves-Jules), 16 mai 1927 (1er janvier 1954), 6e R. M.
58 Caillon (Robert), 4 mars 1930 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
59 Lhomme (René), 8 octobre 1930 (1er janvier 1954), Tunisie.
60 Pretot (Roger), 14 février 1927 (1er janvier 1954), 7e R. M.
61 Morel (Marcel), 9 août 1928 (1er janvier 1954), 8e R. M.
62 Plutot (Alfred), 16 mars 1929 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
63 Portier (Guy), 22 novembre 1928 (1er juillet 1953), 6e R. M.
64 Morel (Noël), 24 décembre 1927 (1er septembre 1953), F. F. Allemagne.
65 Marie (Marc), 6 décembre 1929 (1er janvier 1953), Maroc.
66 Carli (Jean), 14 juillet 1927 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
67 Pitois (André), 9 mars 1926 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
68 Grunwasser (Jean), 4 novembre 1926 (1er décembre 1952), F. F. Allemagne.
69 Weber (Fernand), 30 août 1927 (1er décembre 1952), F. F. Allemagne.
70 Drouet (Roger), 3 mai 1920 (1er décembre 1952), F. F. Allemagne.
71 Gouret (Lucien), 22 octobre 1924 (1er novembre 1952), 8e R. M.
72 Dominici (Dominique), 29 novembre 1920 (16 août 1952), Maroc.
73 Duplain (Michel), 15 février 1930 (16 juillet 1952), 6e R. M.
74 Tristram (Georges), 19 janvier 1926 (1er mai 1952), F. F. Allemagne.
75 Blanco (Jean), 11 juin 1917 (1er décembre 1951), F. F. Allemagne.
76 Cotty (Yves), 5 août 1923 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
77 Morice (Pierre), 13 septembre 1923 (1er octobre 1949), F. F. Allemagne.
78 Dupuy (Camille), 11 avril 1923 (1er janvier 1949), 1er R. M. (Ecoles).
79 Guez (Léon-Alban), 12 août 1920 (1er juillet 1948), Tunisie.
80 Goudal (André), 5 septembre 1920 (1er janvier 1948), F. F. Allemagne.
81 Train (Jean), 13 mai 1916 (1er décembre 1947), F. F. Allemagne.
82 Souche (Barthelémy), 9 janvier 1927 (1er août 1949), F. F. Allemagne.
83 Drone (Jean), 24 avril 1922 (1er juillet 1948), F. F. Allemagne.
84 Trottin (Joseph), 20 octobre 1927 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne.
85 Causse (Yves), 8 février 1929 (1er juin 1953), 8e R. M.
86 Bourdiaux (Raymond), 13 septembre 1926 (1er octobre 1949), 3e R. M. (Ecoles).
87 Victor (Raymond), 14 décembre 1921 (1er janvier 1954), 6e R. M.
88 Dertu (Elie), 27 mars 1921 (1er juillet 1953), 6e R. M.
89 Brun (Pierre), 2 avril 1928 (1er février 1953), F. F. Allemagne.
90 D'Almeida (Jackie), 8 octobre 1928 (1er janvier 1953), 6e R. M.
91 Bœuf (Raymond), 20 novembre 1924 (1er juillet 1947), F. F. Allemagne.
92 Goxe (François), 11 août 1922 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
93 Forgues (Louis), 18 novembre 1926 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
94 Chavin (André), 16 juin 1926 (1er septembre 1953), 8e R. M.
95 Freche (Léon), 28 septembre 1924 (1er juillet 1952), F. F. Allemagne.
96 Benoit (René), 6 mars 1927 (1er juin 1952), 8e R. M.
97 Vigier (Jules), 3 février 1924 (20 avril 1945), 8e R. M.
98 Pierrestiger (Roger), 19 avril 1929 (1er janvier 1953), Tunisie.
99 Huber (André), 5 avril 1926 (16 juillet 1952), 6e R. M.
100 Loquet (Maurice), 29 juillet 1921 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
101 Javon (Robert), 16 janvier 1924 (1er juillet 1950), 1er R. M.
102 Charbois (Raymond), 9 novembre 1925 (1er avril 1954), 3e R. M.
103 Bruno (Séraphin), 6 octobre 1920 (30 août 1950), 1er R. M.
104 Le Louarn (Raymond), 25 mai 1924 (17 août 1949), 3e R. M.
105 Culemme (Claude), 25 juin 1927 (1er janvier 1953), 6e R. M.
106 Agier (Pierre), 22 août 1922 (1er juin 1948), 8e R. M.
107 Rouvrais (Léon), 4 avril 1919 (1er octobre 1953), 3e R. M.
108 Vallet (Emile), 23 juin 1927 (1er janvier 1953), Tunisie.
109 Morlat (Gérard), 11 juin 1927 (1er novembre 1952), 10e R. M.
110 Berring (Raymond), 13 août 1928 (16 juillet 1952), 6e R. M.
111 Donat (Richard), 27 avril 1926 (1er avril 1952), 8e R. M.
112 Hardy (Claude), 17 janvier 1928 (1er janvier 1952), 8e R. M.
113 Prince (Marcel), 4 juin 1925 (1er mai 1954), 7e R. M.
114 Villas (Pierre), 8 décembre 1928 (1er avril 1951), 7e R. M.
115 Demin (Pierre), 6 juin 1925 (1er juillet 1948), 1re R. M.
116 Laporte (Bernard), 9 novembre 1926 (1er novembre 1947), F. F. Allemagne.
117 Mary (Paul), 6 décembre 1920 (1er septembre 1947), 6e R. M.
118 Epinay (Louis), 2 septembre 1921 (1er février 1947), F. F. Allemagne.
119 Eveno (Joseph), 1er mars 1920 (1er juin 1945), 3e R. M. (Ecoles).
120 Kollando (Jean), 15 avril 1926 (1er juin 1954), 3e R. M.
121 Porret (Jean), 21 avril 1928 (1er février 1954), 8e R. M.
122 Boisson (Gilbert), 1er novembre 1929 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
123 Pobe (Robert), 24 juillet 1928 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
124 Revillon (Anaré), 3 septembre 1926 (1er mars 1953), F. F. Allemagne.
125 Mokeddem ben Mohamed, 29 avril 1923 (1er février 1953), 7e R. M.

126 Saunier (Pierre), 14 juin 1929 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
127 Bannière (Alfred), 12 janvier 1926 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
128 Colonna (André), 24 mai 1929 (25 décembre 1952), 8e R. M.
129 Bruck (Henri), 11 mars 1926 (1er juin 1952), 6e R. M.
130 Wagner (Maurice), 19 septembre 1924 (1er avril 1951), 6e R. M.
131 Pinaud (René), 2 septembre 1925 (1er février 1948), 8e R. M.
132 Guigon (Robert), 24 août 1922 (1er janvier 1947), 7e R. M.
133 Morelli (Jean), 23 avril 1919 (11 août 1945), 3e R. M.
134 De Meyer (François), 4 juin 1919 (1er janvier 1952), 4e R. M.
135 Florantin (Georges), 29 février 1924 (1er janvier 1949), 8e R. M.
136 Stoll (Emile), 20 avril 1921 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
137 Carpentier (Pierre), 10 juillet 1925 (1er janvier 1954), 8e R. M.
138 Debienne (Albert), 6 mai 1917 (1er janvier 1949), 6e R. M.
139 Motreff (Jean), 8 septembre 1929 (1er novembre 1953), 7e R. M.
140 Roüxel (Gabriel), 14 octobre 1927 (1er janvier 1953), 6e R. M.
141 Helbicq (Gaston), 14 janvier 1927 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
142 Joubert (Maurice), 12 février 1925 (1er avril 1948), F. F. Allemagne.
143 Vire (Jean), 19 septembre 1923 (1er janvier 1952), 6e R. M.
144 Gandelon (Jean), 26 février 1927 (1er avril 1952), 8e R. M.
145 Boulbes (Emile), 27 août 1927 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
146 Luppio (René), 12 juillet 1925 (1er août 1952), F. F. Allemagne.
147 Thiollet (Guy), 17 novembre 1919 (1er février 1949), F. F. Allemagne.
148 Viaud (Jean), 17 mars 1927 (16 août 1953), F. F. Allemagne.
149 Elre (Guy), 9 septembre 1927 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
150 Pollart (Joseph), 29 novembre 1921 (1er décembre 1949), F. F. Allemagne.
151 Faivre (Robert), 27 mars 1924 (1er juillet 1949), F. F. Allemagne

b) Inscriptions nouvelles.

1 Manzo (Maggiarrino), 26 avril 1926 (1er mars 1953), 1re R. M.
2 Belmelh Mohamed, 6 février 1917 (1er mars 1946), F. F. Allemagne.
3 Pouliquen (Raymond), 10 novembre 1923 (13 septembre 1948), 3e R. M.
4 Quemin (Jacques), 5 mai 1924 (30 août 1949), 3e R. M.

Sergents.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Bencherif (Médani), 16 mai 1931 (9 juillet 1954), 10e R. M.
2 Serves (Marcel), 9 mars 1934 (15 mai 1954), 10e R. M.
3 Mouls (Louis), 12 août 1934 (16 février 1954), 6e R. M.
4 Scannone (Marius), 25 mai 1922 (1er février 1954), 8e R. M.
5 Kerveillant (Pierre), 26 mars 1931 (16 janvier 1954), 6e R. M.
6 Julien Abdallah, 27 décembre 1932 (15 janvier 1954), 10e R. M.
7 Pedemas (Hubert), 28 mars 1932 (1er janvier 1954), 1re R. M.
8 Ranciat (Claude), 1er octobre 1933 (1er décembre 1953), 10e R. M.
9 Trevedy (Ernest), 20 avril 1933 (14 octobre 1953), 10e R. M.
10 Sevrin (Jacques), 19 novembre 1924 (14 octobre 1953), F. F. Allemagne.
11 Diruit (Jean), 1er février 1932 (3 octobre 1953), 10e R. M.
12 Boudy (Jean), 22 octobre 1922 (1er octobre 1953), 9e R. M.
13 Dubelle (Michel), 18 juillet 1932 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
14 Zedam (Jean-Augustin), 5 janvier 1932 (1er octobre 1953), 3e R. M. (écoles).
15 Talbi Khaled, 1er septembre 1934 (1er septembre 1953), 10e R. M.
16 Bouhedja Mohamed Zine, 17 août 1934 (17 août 1953), 10e R. M.
17 Boulanger (Jacques), 15 janvier 1932 (1er août 1953), 6e R. M. (écoles).
18 Hamidi Mebkhant, mle R. M. 3435, présumé en 1926 (1er août 1953), F. F. Allemagne.
19 Vendes (Claude), 31 octobre 1933 (26 juin 1953), 10e R. M.
20 Le Bail (Jean), 4 avril 1931 (18 juin 1953), 6e R. M.
21 Proubet (Pierre), 19 décembre 1932 (1er juin 1953), 5e R. M.
22 Joly-Pottuz (Roger), 29 novembre 1929 (1er mai 1953), F. F. Allemagne.
23 Quinchon (Claude), 6 juin 1953 (1er mai 1953), 5e R. M.
24 Thomas (Georges), 5 janvier 1932 (16 avril 1953), 7e R. M.
25 Grabie (Louis), 13 janvier 1934 (12 avril 1953), 8e R. M.
26 Moutier (Pierre), 20 septembre 1933 (5 avril 1953), Maroc.
27 Chettouh Aïssa, mle 479/45, 2 avril 1934 (2 avril 1953), 10e R. M.
28 Rebahi Amar, 31 mars 1934 (31 mars 1953), 10e R. M.
29 Gougeon (Gérard), 21 novembre 1931 (28 mars 1953), 3e R. M.
30 Liegeois (Jacques), 29 octobre 1932 (25 mars 1953), F. F. Allemagne.
31 Audibert (Claude), 5 octobre 1931 (25 février 1953), 10e R. M.
32 Barthelemy (Hubert), 2 juillet 1933 (25 février 1953), 6e R. M.
33 Focken (Pierre), 27 octobre 1933 (25 février 1953), 1re R. M.
34 Schutz (Etienne), 28 août 1931 (25 février 1953), 6e R. M.
35 Veyriere (Jean-Paul), 8 mai 1932 (25 février 1953), 6e R. M.
36 Bois (Marcel), 18 juillet 1932 (16 février 1953), 1re R. M. (écoles).
37 Bouberka Djoudi, 2 septembre 1931 (16 février 1953), 4e R. M. (écoles).
38 Cottoni (Jean), 20 juin 1932 (16 février 1953), 9e R. M. (écoles).
39 Remblier (André), 5 février 1933 (16 février 1953), 3e R. M. (écoles).
40 Baquey (Claude), 16 juillet 1931 (15 février 1953), 6e R. M.
41 Cecchi (Jean-Baptiste), 1er janvier 1930 (15 février 1953), Tunisie.
42 Cordier (Claude), 23 mai 1932 (25 janvier 1953), 6e R. M.
43 Tournier (Raymond), 18 juin 1931 (23 janvier 1953), Tunisie
44 Guerre (Jacques), 6 janvier 1934 (6 janvier 1953), F. F. Allemagne.
45 Rane (Claude), 24 août 1932 (3 janvier 1953), 10e R. M.
46 Ziouche Aïssa, 21 décembre 1933 (21 décembre 1952), F. F. Allemagne.
47 Moreau (Ghislain), 2 mai 1933 (27 novembre 1952), 4e R. M. (écoles).
48 Caro (Claude), 6 juillet 1933 (27 novembre 1952), 6e R. M.
49 Aime (Laurent), 19 septembre 1931 (6 novembre 1952), 6e R. M.
50 Arzillier (Claude), 24 mai 1932 (29 octobre 1952), 9e R. M. (écoles).
51 Lalanne (Jean), 11 septembre 1931 (21 octobre 1952), 6e R. M. (écoles).
52 Demelier (Gaels), 19 juin 1931 (16 octobre 1952), 6e R. M.
53 Lamour (Guy), 10 juillet 1931 (15 octobre 1952), F. F. Allemagne.
54 Mallet (René), 25 mai 1931 (15 octobre 1952), Tunisie.
55 Ait Hamouda Ahssein, 13 octobre 1933 (13 octobre 1952), F. F. Allemagne.
56 Rouviere (Henri), 31 juillet 1933 (12 octobre 1952), F. F. Allemagne.
57 Le Mouellic (Hubert), 13 août 1933 (3 octobre 1952), 9e R. M. (écoles).
58 Colleaux (René), 11 avril 1931 (1er octobre 1952), 3e R. M.
59 Gourves (Claude), 20 juin 1930 (1er octobre 1952), 6e R. M. (écoles).
60 Naintre (Patrick), 4 septembre 1932 (29 septembre 1952), 4e R. M. (écoles).
61 Bodin (Roger), 20 août 1932 (28 septembre 1952), 3e R. M.
62 Herbert (Claude), 30 septembre 1931 (17 septembre 1952), 6e R. M. (écoles).
63 Peraldi-Fiorella (Antoine), 25 janvier 1932 (16 septembre 1952) F. F. Allemagne.
64 Henon (Jacques), 27 octobre 1930 (25 août 1952), 6e R. M.
65 Martinot (Jean-René), 30 juillet 1933 (30 juillet 1952), 10e R. M
66 Reynier (Régis), 12 juillet 1931 (1er juillet 1952), 8e R. M.
67 Bethuel (Serge), 27 janvier 1932 (30 juin 1952), F. F. Allemagne.
68 Maachi Mohamed, 1er mai 1932 (26 avril 1952), 10e R. M.
69 Tourcille (Jacques), 3 mai 1930 (18 avril 1952), 1re R. M.
70 Cluzel (Guy), 16 janvier 1930 (16 avril 1952), 7e R. M.
71 Danniel (Fernand), 30 mars 1930 (6 mars 1952), 4e R. M. (écoles).
72 Chateau (Jean), 8 mai 1930 (5 mars 1952), 10e R. M. (écoles).
73 Adam (Claude), 11 décembre 1930 (1er mars 1952), 8e R. M.
74 Vernerie (Norbert), 30 juin 1931 (1er mars 1952), 9e R. M. (écoles).
75 Remaut (Jean), 20 février 1933 (20 février 1952), 5e R. M.
76 Lamoureux (Georges), 7 janvier 1925 (22 janvier 1952), 4e R. M.
77 Authesserre (André), 15 août 1925 (20 janvier 1952), 8e R. M.
78 Biagini (Pierre), 11 octobre 1930 (16 janvier 1952), 9e R. M. (écoles).
79 Pruvost (Yves), 10 septembre 1932 (15 janvier 1952), 2e R. M.
80 Jeannotte (Guy), 9 janvier 1933 (9 janvier 1952), 6e R. M.
81 Berger (André), 6 décembre 1932 (8 janvier 1952), 6e R. M.
82 Liere (Jean-François), 22 janvier 1931 (19 décembre 1951), 6e R. M.
83 Mathieu (Gérard), 12 juin 1930 (1er décembre 1951), 10e R. M.
84 Aulagne (Jacques), 10 juillet 1931 (29 novembre 1951), 6e R. M.
85 Asnard (Lucien), 30 décembre 1931 (25 novembre 1951), 1re R. M.
86 Dassie (Paul), 27 septembre 1931 (24 novembre 1951), F. F. Allemagne.
87 Onillon (Pierre), 11 juillet 1931 (23 novembre 1951), 6e R. M.
88 Ventelou (Jean), 21 août 1931 (21 novembre 1951), F. F. Allemagne.
89 Baldet (Louis), 25 juillet 1930 (15 novembre 1951), 10e R. M. (écoles).
90 Orengo (Louis), 13 février 1930 (15 novembre 1951), 6e R. M.
91 Piquemal (Pierre), 7 décembre 1930 (15 novembre 1951), 6e R. M.
92 Lea (Yves), 1er février 1931 (14 novembre 1951), 6e R. M.
93 Dubois (Henri), 25 septembre 1931 (13 novembre 1951), 6e R. M.
94 Miecaze (Yves), 31 mars 1932 (8 novembre 1951), F. F. Allemagne.
95 Le Trosne (Jean), 5 juillet 1931 (2 novembre 1951), F. F. Allemagne.
96 Lebert (Jacques), 22 août 1929 (31 octobre 1951), F. F. Allemagne.
97 Domaine (Michel), 18 mars 1932 (30 octobre 1951), F. F. Allemagne.
98 Pirat (Serge), 11 décembre 1931 (25 octobre 1951), 1re R. M.
99 Labat (Jean-Louis), 18 janvier 1930 (23 octobre 1951), 6e R. M.

100 Millereau (Raymond), 22 février 1931 (23 octobre 1951), F. F. Allemagne.
101 Billot (Patrick), 5 mai 1930 (18 octobre 1951), F. F. Allemagne.
101 Peiller (Michel), 9 novembre 1930 (18 octobre 1951), 1re R. M.
103 Viret (René), 10 novembre 1930 (18 octobre 1951), F. F. Allemagne.
104 Rassinoux (Robert), 1er février 1931 (14 octobre 1951), F. F. Allemagne.
105 Charpentier (Auguste), 18 janvier 1931 (9 octobre 1951), F. F. Allemagne.
106 Vasselin (Jean-Georges), 5 décembre 1931 (6 octobre 1951), F. F. Allemagne.
107 Belgrand (Jean), 30 juillet 1932 (5 octobre 1951), F. F. Allemagne.
108 Sabatier (Jacques), 21 juin 1931 (28 septembre 1951), 6e R. M.
109 Ledon (Fernand), 20 novembre 1931 (26 septembre 1951), F. F. Allemagne.
110 Hubert (André), 31 août 1931 (25 septembre 1951), F. F. Allemagne.
111 Lagadec (Jean), 2 août 1932 (25 septembre 1951), F. F. Allemagne.
112 Salmieri (Thomas), 6 février 1930 (20 septembre 1951), F. F. Allemagne.
113 Rebillard (Yves), 29 juin 1930 (16 septembre 1951), F. F. Allemagne.
114 Brault (Roger), 9 mars 1930 (1er septembre 1951), F. F. Allemagne.
115 Guitton (Michel), 2 mars 1932 (17 juillet 1951), 6e R. M.
116 André (Michel), 25 septembre 1930 (2 mai 1951), F. F. Allemagne.
117 Moinet (Alexandre), 14 novembre 1930 (3 avril 1951), Tunisie
118 Kuhn (Marcel), 9 décembre 1930 (1er février 1951), 6e R. M. (écoles).
119 Fagot (Jean), 3 juin 1928 (23 janvier 1951), 7e R. M. (écoles).
120 Havy (Jean), 29 novembre 1930 (25 octobre 1950), F. F. Allemagne.
121 Dardenne (Jean), 12 août 1930 (11 octobre 1950), F. F. Allemagne.
122 Perez (Félix), 10 janvier 1913 (2 octobre 1950), 10e R. M.
123 Van Mullen (Claude), 24 décembre 1924 (17 juillet 1950), 2e R. M.
124 Marchetti (Ange), 24 septembre 1920 (1er avril 1950), F. F. Allemagne.
125 Gesvret (Eugène), 17 avril 1926 (1er juillet 1947), 3e R. M.
126 Lahouel (Dibbes), mle 1509/35, présumé en 1914 (6 mars 1947), 10e R. M.
127 Girard (Roger), 9 février 1919 (10 juillet 1942), 6e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Bourion (Jacques), 22 septembre 1935 (22 septembre 1954), 6e R. M.
2 Pelliet (Honoré), 4 juin 1925 (14 septembre 1954), 3e R. M.
3 Fliche (Benoît), 17 juin 1932 (16 juillet 1954), 5e R. M.
4 Romeur (Jean), 8 avril 1935 (27 juillet 1954), F. F. Allemagne.
5 Jouband (Yann), 6 mars 1935 (29 juin 1954), 10e R. M.
6 Rastouil (Bernard), 5 juin 1935 (26 juin 1954), 6e R. M.
7 Crequer (Gérard), 11 septembre 1931 (1er juin 1954), 3e R. M.
8 Guiliani (Robert), 13 avril 1932 (1er juin 1954), 10e R. M.
9 Sarrazyn (Guy), 29 mai 1934 (16 mai 1954), 6e R. M.
10 Lafond (Jean), 11 juin 1931 (2 mai 1953), F. F. Allemagne.
11 Boix (Maurice), 15 décembre 1930 (1er mai 1954), 10e R. M.
12 Dutlo (Gustave), 26 janvier 1932 (1er mai 1954), 9e R. M.
13 Mariotti (Fernand), 3 novembre 1931 (1er mai 1954), F. F. Allemagne.
14 Guilly (Jean), 20 février 1934 (1er mai 1954), 10e R. M.
15 Mary (François), 8 juin 1931 (1er mai 1954), Tunisie.
16 Wuillaume (Henri), 5 juillet 1928 (1er mai 1954), 9e R. M.
17 Aougrout (Mohamed Salah), présumé en 1929 (16 avril 1954), mle 0737/49, 10e R. M.
18 Gobil (Pierre), 4 décembre 1931 (16 avril 1954), 3e R. M.
19 Marguery (André), 1er août 1933 (15 avril 1954), 10e R. M.
20 Borg (Louis), 20 juillet 1931 (1er avril 1954), 10e R. M.
21 Carlotti (Félix), 28 juillet 1931 (1er avril 1954), 10e R. M.
22 Halaoui Mahmoud, 25 décembre 1931 (1er avril 1954), 10e R. M.
23 Le Strat (André), 11 mars 1931 (1er avril 1954), Maroc.
24 Lombardet (Paul), 23 février 1925 (1er avril 1954), Maroc.
25 Treich (André), 16 octobre 1928 (1er avril 1954), 5e R. M.
26 Prieur (Jacques), 21 juillet 1930 (12 mars 1954), 3e R. M.
27 Bellanger (Roger), 18 janvier 1932 (1er mars 1954), 10e R. M.
28 Grouès (André), 12 avril 1931 (1er mars 1954), 9e R. M.
29 Malabry (René), 28 février 1932 (1er mars 1954), 8e R. M.
30 Perrin (Pierre), 2 octobre 1931 (1er février 1954), 7e R. M.
31 Guinoiseau (Marcel), 16 décembre 1931 (1er janvier 1954), 9e R. M.
32 Pignard (Max), 7 juillet 1931 (29 décembre 1953), 6e R. M.
33 Morand (Roger), 27 janvier 1929 (9 décembre 1953), 10e R. M.
34 Betoulle (Guy), 3 décembre 1930 (3 décembre 1953), 10e R. M.
35 Amara Mohamed, 20 avril 1931 (1er décembre 1953), 10e R. M.
36 Henches (Charles), 16 mai 1932 (1er décembre 1953), 6e R. M.
37 Leccia (Ange), 29 octobre 1931 (1er décembre 1953), 9e R. M.
38 Leccia (Gilbert), 13 février 1931 (1er décembre 1953), 9e R. M.
39 Merlin (Georges), 25 février 1934 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.
40 Moretti (Jean), 15 août 1930 (1er décembre 1953), 9e R. M.
41 Salon (Jean), 13 juin 1932 (1er décembre 1953), 6e R. M.
42 Vlamynck (René), 4 avril 1932 (1er décembre 1953), 2e R. M.
43 Legendre (Claude), 25 octobre 1931 (16 novembre 1953), F. F. Allemagne.
44 Alquier (Jean), 15 juin 1931 (4 novembre 1953), 6e R. M.
45 Alliot (Raymond), 16 juillet 1931 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
46 André (Gérard), 31 décembre 1931 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
47 Desmonet (Jean), 10 avril 1932 (1er novembre 1953), Tunisie.
48 Dietrich (Eugène), 26 mars 1932 (1er novembre 1953), Tunisie.
49 Fraigne (Jacques), 14 novembre 1931 (1er novembre 1953), 1re R. M.
50 Guirriec (Joseph), 18 mai 1932 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
51 Lebacle (Joseph), 6 mars 1932 (1er novembre 1953), 6e R. M.
52 Valadas (Raymond), 23 février 1932 (1er novembre 1953), Tunisie.
53 Weber (Pierre), 26 mars 1932 (1er novembre 1953), 7e R. M.
54 Mary (Pierre), 18 septembre 1934 (25 octobre 1953), F. F. Allemagne.
55 Fruquiere (Jean), 29 novembre 1933 (21 octobre 1953), 6e R. M.
56 Soubiran (Gérard), 18 octobre 1934 (20 octobre 1953), Maroc.
57 Etienne (Jacques), 30 octobre 1931 (16 octobre 1953), F. F. Allemagne.
58 Grillaud (Yvon), 6 janvier 1932 (16 octobre 1953), 8e R. M.
59 Logeais (Constant), 4 février 1934 (16 octobre 1953), 3e R. M.
60 Pintor (Antoine), 26 octobre 1931 (16 octobre 1953), 10e R. M.
61 Duraud (Jean), 30 janvier 1932 (10 octobre 1953), 9e R. M.
62 Humblot (Gilbert), 27 octobre 1932 (8 octobre 1953), 10e R. M.
63 Dumaine (Jean), 16 août 1932 (1er octobre 1953), 5e R. M.
64 Godest (François), 27 septembre 1931 (1er octobre 1953), 3e R. M.
65 Camy (Claude), 29 mars 1933 (29 septembre 1953), F. F. Allemagne.
66 Bonnenfant (Guy), 31 décembre 1931 (18 septembre 1953), Maroc.
67 Menesplier (Maurice), 14 janvier 1932 (16 septembre 1953), Maroc.
68 Barriere (Paul), 15 septembre 1931 (1er septembre 1953), 10e R. M.
69 Scherrer (Jean-Pierre), 4 octobre 1931 (1er septembre 1953), 6e R. M.
70 Coutebergues (Paul), 21 juillet 1932 (5 juillet 1953), 8e R. M.
71 Cauvin (Eugène), 23 juin 1931 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
72 Chaillas (Jean), 5 octobre 1931 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
73 Jean (Guy), 24 juin 1934 (1er juillet 1953), Maroc.
74 Plaisance (Camille), 19 octobre 1931 (1er juillet 1953), 7e R. M.
75 Djiout Mohamed, 10 janvier 1931 (16 juin 1953), 10e R. M.
76 Christe (Pierre), 5 juillet 1932 (28 juin 1953), 8e R. M.
77 Gallais (Etienne), 13 décembre 1933 (25 juin 1953), 6e R. M.
78 Le Moal (Yves), 12 décembre 1932 (23 juin 1953), 10e R. M.
79 Dalbavie (Robert), 1er septembre 1931 (18 juin 1953), 6e R. M.
80 Haberthur (Marcel), 18 avril 1934 (18 juin 1953), 6e R. M.
81 Wendel (Emile), 11 mars 1932 (18 juin 1953), 10e R. M.
82 Ambrosini (Jean), 22 mars 1931 (17 juin 1953), 6e R. M.
83 Dubois (Robert), 29 juillet 1933 (16 juin 1953), 7e R. M.
84 Adam (Jean), 7 juin 1933 (14 juin 1953), 6e R. M.
85 Oehler (Conrad), 15 février 1934 (3 juin 1953), 6e R. M.
86 Beneix (Claude), 10 février 1931 (1er juin 1953), 6e R. M.
87 Laurans (Yves), 18 mars 1932 (1er juin 1953), F. F. Allemagne.
88 Poncet (André), 14 septembre 1931 (1er juin 1953), F. F. Allemagne.
89 Proubet (Pierre), 19 décembre 1932 (1er juin 1953), 5e R. M.
90 Daspe (Roger), 23 août 1932 (26 mai 1953), F. F. Allemagne.
91 Hostingue (Guy), 22 juin 1933 (19 mai 1953), F. F. Allemagne.
92 Barbeaux (Edouard), 26 septembre 1931 (16 mai 1953), 6e R. M. (écoles).
93 Tomassini (Georges), 19 septembre 1931 (16 mai 1953), 9e R. M.
94 Clignet (Alain), 4 septembre 1933 (9 mai 1953), F. F. Autriche.
95 Brocas (Gilbert), 25 mai 1933 (3mai 1953), Maroc .
96 Bouchand (Guy), 6 août 1933 (1er mai 1953), 4e R. M.
97 Carton (Victor), 6 janvier 1932 (1er mai 1953), 10e R. M.
98 Lemoine (Roger), 30 décembre 1931 (1er mai 1953), F. F. Allemagne.
99 Martinez (André), 29 janvier 1932 (1er mai 1953), Maroc.
100 Masse (Alain), 15 novembre 1932 (1er mai 1953), 10e R. M.
101 Medani Chérif, 17 novembre 1931 (1er mai 1953), 10e R. M.
102 Carnel (Jean-Baptiste), 13 janvier 1932 (25 avril 1953), 3e R. M. (écoles).
103 Combes (Emile), 22 mars 1931 (25 avril 1953), F. F. Allemagne.
104 Kura (Henri), 23 juin 1929 (23 avril 1953), F. F. Allemagne.
105 Barcourt (Onésime), 16 février 1932 (17 avril 1953), 9e R. M. (écoles).
106 Barbier (Pierre), 16 novembre 1931 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
107 Bianchi (Louis), 26 septembre 1931 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
108 Benamghar Ali, 26 décembre 1931 (16 avril 1953), 10e R. M.
109 Bouchet (Jean), 16 décembre 1931 (16 avril 1953), 7e R. M.
110 Boukersi (Launes), 3 janvier 1932 (16 avril 1953), 10e R. M.

411 Buszewski (Czeslaw), 9 septembre 1931 (16 avril 1953), Maroc.
412 Caute (Marcel), 2 décembre 1931 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
413 Ceiller (Jean), 14 septembre 1931 (16 avril 1953), 9e R. M.
414 Chebane Abdelkader, mle 16980, présumé en 1931 (16 avril 1953), 10e R. M.
415 Conrad (Aloyse), 8 août 1931 (16 avril 1953), 6e R. M.
416 Corneglio (Bernard), 29 janvier 1932 (16 avril 1953), Tunisie.
417 Dugouchet (Jacques), 1er septembre 1931 (16 avril 1953), 3e R. M. (écoles).
418 Gallay (Jean), 10 juin 1930 (16 avril 1953), 6e R. M.
419 Gallet (Roger), 24 septembre 1931 (16 avril 1953), 6e R. M.
420 Gautier (Hubert), 12 septembre 1931 (16 avril 1953), 3e R. M.
421 Gendreau (Marcel), 27 juin 1934 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
422 Haenlin (Edmond), 18 novembre 1931 (16 avril 1953), 7 R. M.
423 Hardel (Michel), 24 janvier 1932 (16 avril 1953), 6e R. M.
424 Hie (Francis), 29 janvier 1932 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
425 Kilanowki (Irénius), 16 septembre 1931 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
426 Kucma (Léopold), 15 novembre 1931 (16 avril 1953), 6e R. M.
427 Larcher (Michel), 12 décembre 1931 (16 avril 1953), 6e R. M.
428 Lebonniec (Yves), 20 août 1932 (16 avril 1953), 10e R. M.
429 Legarrec (Louis), 26 janvier 1932 (26 avril 1953), 3e R. M.
430 Lepot (Yves), 27 novembre 1931 (16 avril 1953), 6 R. M.
431 Nelias (Roger), 6 novembre 1931 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
432 Robert (Gérard), 7 novembre 1931 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
433 Silvagni (Raymond), 1er octobre 1931 (16 avril 1953), 4e R. M.
434 Werner (Guy), 30 janvier 1932 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
435 Dutailly (Denis), 27 novembre 1933 (15 avril 1953), 6e R. M.
436 Guieu (Jean-Marie), 8 octobre 1931 (15 avril 1953), Tunisie.
438 Letourneur (Raymond), 8 novembre 1931 (15 avril 1953), Tunisie.
439 Adam (Michel), 1er février 1934 (8 avril 1953), 8e R. M.
440 Clerc (Serge), 16 janvier 1934 (7 avril 1953), 10e R. M.
441 Humblot (André), 13 juin 1933 (7avril 1953), 6e R. M.
442 Maurer (Pierre), 2 janvier 1934 (7 avril 1953), 6e R. M.
443 Combaud (Robert), 5 janvier 1933 (5 avril 1953), 8e R. M.
444 Macario-Rat (Yves), 24 décembre 1932 (5 avril 1953), 8e R. M.
445 Meot (Olivier), 24 août 1932 (5 avril 1953), 8e R. M.
446 Prince (Michel), 6 décembre 1930 (16 décembre 1953), F. F. Allemagne.
447 Limon (Emile), 31 juillet 1931 (27 février 1953), 6e R. M.
448 Kareb Said, 1er janvier 1931 (1er janvier 1953), 10e R. M.
449 Ferre (Julien), 13 juillet 1927 (23 mai 1952), F. F. Allemagne.
450 Geay (Claude), 21 mars 1931 (24 avril 1952), F. F. Allemagne.
451 Denizot (Philippe), 24 avril 1932 (1er avril 1952), 6e R. M.
452 Guillaume (Robert), 26 mars 1921 (28 mars 1952), Maroc.
453 Reix (Georges), 7 juillet 1932 (5 février 1952), Maroc.
454 Devisscher (Louis), 29 octobre 1927 (6 novembre 1951), Maroc.
455 Crampette (Georges), 5 mars 1930 (25 octobre 1951), 6e R. M.
456 Hory (Gaston), 27 mai 1926 (5 mars 1951), F. F. Allemagne.
457 Michelot (Joseph), 16 septembre 1920 (26 octobre 1948), 7e R. M.
458 Bruel (Georges), 1er juillet 1928 (10 septembre 1948), F. F. Allemagne.
459 Mangin (Jean), 15 août 1922 (3 février 1948), 6e R. M.
460 Ikhlef Mohamed, mle 01213/37, présumé en 1915 (1er mai 1944), 10e R. M.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Sauvonnet (Robert), 15 septembre 1913 (24 novembre 1949), 7e R. M.
2 Toulemont (Corentin), 4 janvier 1926 (1er avril 1950), 3e R. M.
3 Dubuis (Guy), 24 juin 1928 (16 janvier 1953), F. F. Allemagne.
4 Sigros (Jean-Pierre), 28 mai 1928 (15 juin 1950), F. F. Allemagne.
5 Mouzet (Guy), 13 mars 1927 (1er mars 1954), 6e R. M.
6 Pierret (Jean), 30 mai 1931 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
7 Ben Amara Ack, présumé en 1925 (16 décembre 1953), 5e R. M.
8 Serir Touadi, 22 octobre 1926 (30 juin 1952), 10e R. M.
9 Matarese (Louis), 1er avril 1928 (1er juillet 1950), Maroc.
10 Havrez (Henri-Jean), 9 décembre 1928 (1er août 1947), F. F. Allemagne.
11 Hamadouche Allaoua, mle 1630, présumé en 1918 (1er juillet 1953), 6e R. M.
12 Teboul (Gabriel), 16 juillet 1923 (1er mars 1954), 8e R. M.
13 Halli Ali ben Said, 3 septembre 1923 (20 mai 1951), 10e R. M.
14 Basset (Jean), 24 octobre 1922 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
15 Haon (Marcel), 1er mars 1918 (1er juillet 1948), F. F. Allemagne.
16 Noirel (Hubert), 3 février 1928 (23 juin 1948), F. F. Allemagne.
17 Naili Moussa, 2 janvier 1927 (1er décembre 1953), 10e R. M.
18 Lelan (Guy), 10 décembre 1928 (12 décembre 1951), F. F. Allemagne.
19 Girbas (Hubert), 20 juillet 1929 (16 mai 1952), F. F. Allemagne.
20 Jarl (Roger), 6 septembre 1926 (1er mars 1949), 7e R. M.
21 Bonnet (Marius), 8 octobre 1922 (1er août 1947), 6e R. M.
22 Kohl (Jacques), 6 septembre 1926 (1er mai 1953), 6e R. M.
23 Rennwald (Louis), 16 février 1929 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
24 Billotet (Raymond), 31 janvier 1931 (1er mai 1953), 7e R. M.
25 Rousseau (Armand), 28 janvier 1926 (1er janvier 1953), 1re R. M.
26 Desfausses (Pierre), 31 mars 1924 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
27 Miquet (Michel), 12 février 1929 (15 novembre 1952), 8e R. M.
28 Fumey (Daniel), 26 juillet 1928 (1er octobre 1952), 7e R. M.
29 Laliaux (Paul), 2 février 1930 (25 août 1949), 7e R. M.
30 Dejardin (Roland), 29 décembre 1926 (1er mars 1954), 6e R. M.
31 Nicolle (Yves), 26 décembre 1925 (1er janvier 1953), 6e R. M.
32 Leturgie (Rémy), 23 juillet 1930 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
33 Dacosta (Emmanuel), 27 décembre 1927 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
34 Le Dréan (Marcel), 20 décembre 1927 (1er janvier 1949), 3e R. M.
35 Dufy (Robert), 14 février 1921 (1er janvier 1954), 1re R. M.
36 Roux (René), 28 juin 1924 (1er janvier 1954), 1re R. M.
37 Lefort (René), 25 août 1927 (1er juin 1953), F. F. Allemagne.
38 Pouchelon (Bernard), 8 août 1927 (1er janvier 1953), 6e R. M.
39 Saci Slimane, mle A. 1135/41, présumé en 1920 (1er décembre 1951), 10e R. M.
40 Iltis (Robert), 11 mars 1928 (1er janvier 1953), 1re R. M.
41 Deschamps (Jacques), 21 août 1928 (1er juin 1953), 9e R. M.
42 Charles (Jacques), 18 juillet 1927 (1er mars 1951), 3e R. M.
43 Barbier (Jean), 4 janvier 1929 (16 octobre 1951), 8e R. M.
44 Fas (Marcel), 12 janvier 1922 (1er décembre 1952), 8e R. M.
45 Mafignon (Marcel), 21 mars 1930 (28 mars 1950), 8e R. M.
46 Bascon (Pierre), 29 février 1920 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Reche Bachir, mle 1701, présumé en 1920 (1er mai 1954), 10e R. M.
2 Defnoune Mohammed, 18 mars 1927 (16 août 1951), 10e R. M.
4 Lahssen ben Haddou, mle 172039, présumé en 1917 (16 juillet 1953), Maroc.
4 Leboukh Seghir, 19 avril 1929 (1er septembre 1953), F. F. Allemagne.

TOUR SPÉCIAL

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Proteau (Eugène), 6 juin 1912 (7 juillet 1951), F. F. Allemagne.
2 Leroux (Georges), 20 septembre 1920 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Mathe (René), 26 juin 1918 (1er avril 1952), 1re R. M.
2 Pillot (Pierre), 14 septembre 1919 (1er juillet 1945), 5e R. M.
3 Paul (Raymond), 12 février 1915 (1er juillet 1945), 6e R. M.

Liste « B ».

Inscriptions nouvelles.

1 Hernandez (Jean), 23 avril 1919 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
2 Bejot (Martin), 27 janvier 1916 (1er juin 1947), 7e R. M.
3 Tomasina (Irénée), 7 novembre 1915 (1er janvier 1948), 7e R. M.
4 Bancarel (Albert), 23 novembre 1921 (1er juillet 1954), 7e R. M.
5 Quentin (Robert), 13 mai 1914 (1er octobre 1951), 6e R. M.
6 Mayer (Léon), 15 novembre 1917 (1er janvier 1950), 8e R. M.
7 Miele (Camille), 3 août 1922 (1er octobre 1953), Tunisie.
8 Faucher (Pierre), 4 novembre 1916 (1er octobre 1950), F. F. Allemagne.
9 Magne (Jean), 24 août 1914 (1er avril 1952), 6e R. M.
10 Merle (Jean), 18 septembre 1912 (1er novembre 1944), F. F. Allemagne.
11 Ginez (Joseph), 10 juin 1916 (1er janvier 1954), 9e R. M.
12 Durand (Jean), 4 mars 1917 (1er janvier 1949), F. F. Allemagne.
13 Guilhou (Gilbert), 10 mars 1918 (16 mai 1945), 9e R. M.
14 Marcel (Raymond), 13 mars 1921 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
15 Landrat (Raoul), 28 mai 1917 (1er mai 1945), F. F. Allemagne.
16 Bertho (Joseph), 21 juin 1918 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
17 Cleophas (Georges), 24 juillet 1915 (1er avril 1950), F. F. Allemagne.
18 Combes (Augustin), 27 août 1914 (1er janvier 1950), 9e R. M.
19 Calvin (Urbain), 18 mars 1917 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
20 Bourdinière (Georges), 13 novembre 1919 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
21 Conde (Vincent), 19 avril 1916 (1er juillet 1952), 9e R. M.
22 Colombo (André), 9 février 1917 (1er juillet 1952), Maroc.
23 Burgart (Georges), 21 octobre 1914 (1er février 1945), 7e R. M.
24 Patron (André), 17 juillet 1917 (1er janvier 1954), 6e R. M.
25 Botheron (Jean), 25 mai 1919 (1er juin 1946), F. F. Allemagne.

Adjudants.

Liste « B ».

a) Inscription ancienne.

1 Aillard (Maurice), 20 juin 1914 (19 juillet 1947), 8e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Bouquet (Jean), 21 janvier 1924 (1er avril 19513, 3e R. M.
2 Perrin (Maurice), 17 mars 1920 (1er janvier 1952), 3e R. M. (écoles).
3 François (René), 20 janvier 1916 (1er juillet 1950), 6e R. M.
4 Crosnier (Joseph), 13 août 1916 (1er juin 1945), F. F. Allemagne.
5 Parent (Georges), 8 juin 1921 (1er février 1947), 6e R. M.
6 Ferry (Jules), 20 mars 1915 (13 juin 1948), F. F. Allemagne.
7 Schwoerer (Fernand), 2 avril 1921 (1er août 1947), F. F. Allemagne.
8 Archimbault (Marcel), 1er mai 1923 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
9 Bouffier (Léon), 16 avril 1917 (1er octobre 1947), 9e R. M.
10 Weigel (Jean), 25 novembre 1917 (1er août 1945), 6e R. M.
11 Giudicelli (Lucien), 1er juillet 1920 (1er avril 1951), 9e R. M.
12 Leroux (Jean), 3 décembre 1917 (31 décembre 1945), F. F. Allemagne.
13 Malleron (Henri), 18 juin 1917 (15 septembre 1947), F. F. Allemagne.
14 Saves (Lucien), 1er avril 1917 (1er avril 1950), F. F. Allemagne.
15 Beretti (Jean), 25 décembre 1919 (1er juillet 1951), 7e R. M.
16 Galy (René), 11 août 1920 (1er octobre 1949), 5e R. M.
17 Vellutini (Pierre), 10 avril 1918 (1er octobre 1945), 9e R. M.
18 Guidou (Jean), 18 septembre 1920 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
19 Candel (Emmanuel), 27 avril 1912 (1er octobre 1951), 9e R. M.
20 Betemps (Paul), 21 décembre 1924 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
21 Sestier (Paul), 3 octobre 1921 (1er juillet 1951), 8e R. M.

Sergents-majors.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Grange (Robert), 9 mai 1926 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
2 Freudenreich (Paul), 19 juillet 1920 (1er février 1952), F. F. Allemagne.
3 Bar (André), 12 janvier 1923 (1er janvier 1952), 7e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Pivot (Jean), 13 mai 1923 (1er décembre 1953), 7e R. M.
2 Giorgetti (Paul), 26 mai 1927 (1er janvier 1954), 10e R. M.
3 Dumont (Georges), 2 avril 1921 (14 juillet 1952), 9e R. M.

Sergents-chefs.

Liste « A ».

Inscriptions anciennes.

1 Lesur (Régis), 30 août 1917 (1er juillet 1953), 7e R. M.
2 Crozio (Jean-Baptiste), 7 mai 1919 (1er novembre 1952), 8e R. M.
3 Benchedida Abdallah, 4 mai 1913 (3 août 1949), 10e R. M.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Petit (Eugène), 17 décembre 1925 (1er janvier 1953), 9e R. M.
2 Laurent (Georges), 26 avril 1918 (1er avril 1948), 8e R. M.
3 Courtois (Roland), 29 juillet 1929 (1er avril 1952), 6e R. M.
4 Chaillot (Michel), 23 octobre 1926 (1er juin 1951), F. F. Allemagne.
5 Bon (Antoine), 4 juin 1926 (1er mai 1953), F. F. Allemagne.
6 Roch (Jacques), 13 septembre 1929 (1er juin 1953), F. F. Allemagne.
7 Le Josne (Jean), 17 août 1927 (1er décembre 1952), F. F. Allemagne.
8 Taboret (Joseph), 4 juillet 1927 (3 septembre 1952), F. F. Allemagne.
9 Nadin (Marius), 25 mai 1924 (1er janvier 1952), 8e R. M.
10 Seillaret (André), 20 janvier 1919 (6 août 1948), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lædel (Jean), 24 décembre 1924 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
2 Castilla (Antoine), 24 avril 1913 (1er août 1948), 10e R. M.
3 Bouquet (Aimé), 1er septembre 1927 (1er juillet 1952), 10e R. M.
4 Corbi (François), 19 septembre 1922 (1er janvier 1954), 7e R. M.
5 Giquelay (Jean), 27 novembre 1928 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
6 Bacconier (Julien), 8 janvier 1926 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
7 Guyot (Roger), 12 juillet 1927 (1er décembre 1952), F. F. Allemagne.
8 Gueirard (Louis), 11 septembre 1925 (1er octobre 1951), 9e R. M.
9 Auger (Marcel), 16 septembre 1923 (1er mars 1949), 8e R. M.
10 Nguyen-Ngoc (Anh), 21 août 1930 (8 juillet 1945), F. F. Allemagne.
11 Schipfer (Marcel), 17 novembre 1919 (1er septembre 1949), 6e R. M.
12 Maffeis (René), 8 janvier 1922 (1er septembre 1949), 6e R. M.
13 Sors (Roger), 3 juillet 1924 (1er mars 1948), F. F. Allemagne.
14 Rœnelle (Marcel), 5 juillet 1925 (1er février 1951), 1re R. M.
15 Malgoires (Maurice), 29 janvier 1924 (1er juin 1952), 9e R. M.
16 Gilles (Louis), 11 décembre 1926 (1er décembre 1949), F. F. Allemagne.
17 Klupczynski (Joseph), 28 septembre 1925 (1er janvier 1948), 6e R. M.
18 Roublin (René), 5 septembre 1914 (1er janvier 1947), 9e R. M.
19 Mergel (Paul), 14 novembre 1928 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
20 Dumois (Gaston), 21 février 1920 (18 juin 1949), 8e R. M.

Sergents.

Liste « A ».

Inscriptions anciennes.

1 Mounier (Michel), 6 octobre 1932 (30 mai 1953), 6e R. M.
2 Vallot (Raoul), 24 novembre 1927 (16 janvier 1953), F. F. Allemagne.
3 Pasquet (Max), 10 août 1931 (17 octobre 1952), F. F. Allemagne.
4 Goulesque (René), 29 avril 1930 (12 octobre 1951), F. F. Allemagne.
5 Chauvel (Roger), 6 août 1929 (1er octobre 1949), 6e R. M.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Beroul (Roger), 1er juillet 1926 (1er août 1953), 6e R. M.
2 Voillot (Pierre), 7 avril 1930 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Guichard (André), 13 août 1926 (1er février 1954), 8e R. M.
2 Guidicelli (Jean), 8 décembre 1923 (16 mars 1951), 10e R. M.
3 Hervet (Yves), 29 mai 1927 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.

II. — **Arme blindée et cavalerie.**

Liste « A ».

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Prive (Jean), 9 juillet 1915 (1er octobre 1947), 1re R. M.
2 Raud (Marcel), 5 février 1918 (1er juillet 1953), Maroc.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Popelka (Frédéric), 30 mai 1914 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
2 Tiquet (Robert), 21 août 1917 (1er juillet 1954), 3e R. M. (écoles).
3 Frantz (Charles), 17 avril 1916 (1er juillet 1954), 3e R. M.
4 Denis (André), 23 juillet 1915 (1er juillet 1954), 6e R. M.
5 Cerseau (Robert), 11 juin 1917 (1er juillet 1954), 6e R. M.
6 Casanova (Mathieu), 22 novembre 1920 (1er juillet 1954), 6e R. M.
7 Gautheron (Roger), 25 décembre 1916 (1er avril 1954), 3e R. M. (écoles).
8 Pfeiffer (Marcel), 29 janvier 1918 (1er avril 1954), 3e R. M.
9 Thiercelet (Raymond), 26 septembre 1921 (1er avril 1954), 10e R. M. (écoles).
10 Michelet (Paul), 14 juillet 1917 (1er avril 1954), 6e R. M.
11 Mohr (Jean), 28 octobre 1914 (1er janvier 1954), 10e R. M. (écoles).
12 Paquot (René), 6 mars 1914 (1er janvier 1954), 3e R. M. (écoles).
13 Rota (Monléfiore), 14 décembre 1918 (1er janvier 1954), 6e R. M.
14 Decoopman (Joseph), 13 mars 1919 (1er janvier 1954), 6e R. M.
15 Dumont (Maurice), 26 novembre 1914 (1er janvier 1954), 6e R. M.
16 Lambert (Raymond), 25 février 1916 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
17 Carpentier (Jean), 19 juin 1917 (1er octobre 1953), Maroc.
18 Bel (Georges), 19 octobre 1919 (1er octobre 1953), 8e R. M.
19 Richen (Jacques), 31 août 1918 (1er octobre 1953), 6e R. M.
20 Joly (Michel), 4 février 1916 (1er octobre 1953), 6e R. M.
21 Gilbert (Louis), 27 février 1919 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.

22 Fortier-Quantin (Maurice), 5 mars 1918 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
23 Le Moign (Alfred), 10 janvier 1922 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
24 Nicot (André), 22 juillet 1920 (1er janvier 1952), administration centrale.
25 Beaudouin (Serge), 2 août 1910 (26 octobre 1951), 6e R. M.
26 Marotel (Jean), 5 juillet 1909 (11 juin 1949), 1re R. M.
27 Rolle (Georges), 14 septembre 1913 (1er avril 1948), 9e R. M.
28 Caillavet (René), 18 juin 1916 (1er mars 1948), administration centrale.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Lenquette (Albert), 10 novembre 1914 (9 avril 1951), 2e R. M.
2 Herelle (Jean), 26 décembre 1923 (1er janvier 1954), 6e R. M.
3 Maujean (Louis), 2 juin 1919 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Pascal (Jean), 16 août 1923 (1er juillet 1954), 1re R. M.
2 Machenaud (Daniel), 12 septembre 1917 (1er juillet 1954), 6e R. M.
3 Fixot (Roger), 29 septembre 1920 (1er juillet 1954), 6e R. M.
4 Panel (René), 2 février 1917 (1er juillet 1954), 8e R. M.
5 Pazzaglia (Marcel), 2 août 1921 (1er avril 1954), 6e R. M.
6 Dautroy (Charles), 12 février 1915 (1er avril 1951), 6e R. M.
7 Blind (Henri), 13 mars 1922 (1er janvier 1954), 6e R. M.
8 Thomas (Roger), 28 novembre 1920 (1er janvier 1954), 3e R. M. (écoles).
9 Poirault (Robert), 15 juillet 1920 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne. magne.
10 Zimmermann (Oscar), 11 mai 1917 (1er janvier 1954), 6e R. M.
11 Justes (Charles), 12 septembre 1922 (1er octobre 1953), 3e R. M.
12 Clarac (Jules), 5 juin 1920 (1er octobre 1953), 6e R. M.
13 Garnier (Gilbert), 12 avril 1923 (1er octobre 1953), 6e R. M.
14 Tort (Pierre), 17 septembre 1921 (1er octobre 1953), 10e R. M.
15 Larmagnac (Maurice), 26 mars 1920 (1er octobre 1953), Maroc.
16 Lacrique (Pierre), 23 février 1950 (23 septembre 1953), Maroc.
17 Portelli (Charles), 14 décembre 1920 (1er juillet 1953), 10e R. M.
18 Delavault (Camille), 15 octobre 1915 (1er juillet 1953), 2e R. M.
19 Petit (Georges), 20 avril 1916 (13 juin 1952), 6e R. M.
20 Gallet (Gaston), 2 novembre 1918 (1er octobre 1951), administration centrale.
21 Mathioux (Henri), 1er août 1917 (5 septembre 1951), F. F. Allemagne.
22 Vidal (Louis), 11 octobre 1912 (18 mai 1951), 5e R .M.
23 Jahier (Robert), 8 mai 1914 (1er avril 1951), 1er R. M.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

1 Beauvalet (Alphonse), 20 février 1916 (1er février 1953), F. F. Allemagne.
2 Levecque (Maurice), 1er août 1925 (1er mars 1951), F. F. Allemagne.
3 Bottes (Michel), 21 avril 1922 (1er janvier 1953), administration centrale.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Henry (Serge), 9 juin 1923 (20 septembre 1952), 6e R. M.
2 Guillemin (Pierre), 14 mai 1917 (10 janvier 1951), 10e R. M.
3 Matis (Pierre), 28 novembre 1920 (1er février 1950), 6e R. M.
4 Ben (Jean-François), 8 novembre 1923 (1er janvier 1950), 1er R. M.
5 Viart (Jacques), 10 juillet 1922 (1er janvier 1950, Tunisie.
6 Strohl (Jean), 9 octobre 1925 (1er octobre 1949), F. F. Allemagne.
7 Imbert (Albert), 11 décembre 1919 (23 août 1949), Maroc.
8 Perraudin (René), 2 juillet 1919 (16 décembre 1948), 5e R. M.
9 Prouot (Jean-Paul), 5 décembre 1923 (1er décembre 1948), F. F. Allemagne.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Sardou (Henri), 14 juillet 1924 (1er octobre 1952), Maroc.
2 Gaillardot (Fernand), 16 février 1925 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
3 Massenez (Gaston), 14 juin 1917 (1er juillet 1947), 6e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Mathieu (Serge), 1er janvier 1930 (1er avril 1954), 7e R. M.
2 Autier (Roland), 14 mai 1924 (1er avril 1954), 3e R. M.
3 Bacon (Bernard), 12 août 1922 (1er avril 1954), 6e R. M.
4 Marchegay (Robert), 3 avril 1921 (1er avril 1954), 9e R. M.
5 Bouzendorffer (Roger), 19 février 1928 (16 février 1954), 2e R. M.
6 De Ribas (Robert), 26 mai 1920 (2 février 1954), 7e R. M.
7 Thomas (Pierre), 28 avril 1932 (1er février 1954), 6e R. M.
8 Bouche (Paul), 5 février 1926 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
9 Piriou (Yves), 14 octobre 1929 (1er janvier 1954), 3e R. M. (écoles).
10 Delorme (Michel), 13 février 1929 (1er janvier 1954), 6e R. M.
11 Navarro (Joseph), 5 mars 1927 (1er janvier 1954), 10e R. M.
12 Ronzie (René), 7 juin 1926 (1er janvier 1954), 6e R. M.
13 Gindrey (Pierre), 3 janvier 1928 (1er janvier 1954), 5e R. M.
14 Martin (Edmond), 26 juin 1928 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
15 Donnat (Albert), 14 mars 1928 (1er septembre 1953), 5e R. M.
16 Gueugnon (Yves), 28 novembre 1930, (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
17 Fort (Paul), 15 septembre 1930 (1er janvier 1953), Maroc.
18 Margaux (Gilbert), 16 janvier 1923 (1er janvier 1953), 6e R. M.
19 Brizion (André), 3 août 1914 (4 mars 1952), 9e R. M.
20 Thieffin (René), 16 novembre 1910 (23 novembre 1951), 6e R. M.
21 Enreille (Jean-Louis), 11 juillet 1920 (5 octobre 1951), F. F. Allemagne.
22 Elsaesser (Jean), 15 août 1912 (12 septembre 1951), 6e R. M.
23 Baron (Jean), 19 octobre 1919 (6 juin 1951), 6e R. M.
24 Blanchard (Adrien), 8 mars 1922 (8 février 1951), F. F. Allemagne.
25 Niar (Mustafa), 28 juin 1923 (25 décembre 1950), 10e R. M.
26 Rinks (Albert), 13 avril 1919 (13 décembre 1949), F. F. Allemagne.
27 Evrard (Jean), 18 décembre 1915 (8 novembre 1949), F. F. Allemagne.
28 Weber (Emile), 18 septembre 1916 (1er octobre 1949), F. F. Allemagne.
29 Tallec (René), 30 janvier 1914 (1er février 1947), 8e R. M.
30 Jamilloux (Robert), 5 juin 1921 (16 juillet 1946), 10e R. M.
31 Pina (Jean), 5 février 1921 (1er mai 1946), Tunisie.
32 Bordes (Gilbert), 2 novembre 1920 (10 mars 1946), 2e R. M.
33 Fraytag (Henri), 20 juillet 1920 (21 décembre 1945), F. F. Allemagne.
34 Renaud (Marcel), 16 octobre 1919 (4 octobre 1945), F. F. Allemagne.
35 Fauquet (Louis), 27 mars 1916 (1er septembre 1945), 10e R. M.
36 Bonnefoy (Jean), 20 mars 1919 (14 août 1945), 5e R. M.
37 Soum (René), 6 juin 1918 (20 juin 1945), 1re R. M.
38 De Prunelle (Pierre), 3 novembre 1914 (20 juin 1945), administration centrale.
39 Mauperin (Albert), 14 avril 1918 (1er juin 1945), 4e R. M.
40 Berkane (Brahim), 27 avril 1916 (28 avril 1945), 10e R. M.
41 Vincent (Maurice), 5 avril 1916 (1er octobre 1944), Tunisie.
42 Le Lay (François), 14 mars 1917 (7 juin 1944), Maroc.
43 Coste (René), 19 mars 1915 (1er décembre 1943), 6e R. M.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

1 Zerhouni (Omar), 21 août 1921 (1er septembre 1952), 10e R. M.
2 Cauchois (Jean), 23 août 1924 (1er janvier 1952), Maroc.
3 Merjay (Jean-Marie), 29 décembre 1930 (1er mars 1954), F. F. Allemagne.
4 Quenardelle (André), 12 avril 1927 (1er août 1953), F. F. Allemagne.
5 Caillon (Abel), 20 juin 1920 (1er juin 1948), 1re R. M.
6 Perrier (Raymond), 4 mars 1918 (24 novembre 1951), 7e R. M.
7 Malaise (Pierre), 22 septembre 1924 (1er mai 1950), F. F. Allemagne
8 Thueux (Roger), 26 janvier 1923 (1er mars 1950), 3e R. M.
9 Gennevaise (Elie), 2 novembre 1922 (15 février 1951), 3e R. M.
10 Long (Roger), 23 mai 1952 (21 juillet 1949), 6e R. M.
11 Astruc (Jean), 19 février 1929 (18 avril 1951), 8e R. M.
12 Boulineau (Gabriel), 11 avril 1932 (1er septembre 1953), 3e R. M.
13 Kouili (Maas), présumé en 1920 (1er mars 1951), 2e R. M.
14 Mathet (Fernand), 17 février 1927 (13 mars 1952), F. F. Allemagne.
15 Canly (Maurice), 25 décembre 1928 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
16 Dalonis (Eugène), 25 août 1921 (17 mars 1952), F. F. Allemagne.
17 Pellarey (François), 9 mai 1930 (16 avril 1952), F. F. Allemagne.
18 Lenoir (Joseph), 31 mars 1919 (14 décembre 1951), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Kherroubi (Missoum), 22 août 1910 (16 avril 1954), 10e R. M.
2 Terrail (Marcel), 11 février 1932 (16 avril 1954), 9e R. M.
3 Carayon (Louis), 11 avril 1932 (1er avril 1954), Tunisie.
4 Zogoub (Ali), 11 juillet 1930 (1er avril 1954), 7e R. M.
5 Laurain (Léopold), 27 février 1922 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
6 Varlet (Aimé), 14 août 1923 (1er avril 1954), 10e R. M.
7 Jardot (Gilbert), 14 novembre 1932 (1er avril 1954), 10e R. M.
8 Franchet (Claude), 23 mai 1931 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
9 Dagois (Jean), 8 septembre 1932 (1er avril 1954), 10e R. M.
10 Snp Maurice, 25 juillet 1933 (1er avril 1954), 10e R. M.
11 Ferhat (Ahmed), 21 juillet 1929 (1er avril 1954), 10e R. M.
12 Calvez (Yves), 15 février 1932 (1er avril 1954), 1re R. M.
13 Boutaiba (Miloud), présumé en 1921 (1er avril 1954), 2e R. M.
14 Moudaia (Aek), 25 mai 1931 (1er avril 1954), 10e R. M.
15 Aouragh (Mebarek), 19 septembre 1929 (1er avril 1954), 10e R. M.
16 Amrein (Lucien), 17 décembre 1933 (16 mars 1954), Maroc.

17 Fasquelle (Pierre), 12 septembre 1932 (1er mars 1954), Maroc.
18 Magnin (Roger), 30 avril 1932 (1er mars 1954), Maroc.
19 Terrado (Stanislas), 5 mai 1925 (23 février 1954), Maroc.
20 Dubois (René), 30 août 1933 (16 février 1954), F. F. Allemagne.
21 Lauruol (Michel), 7 août 1929 (5 février 1954), 3e R. M. (écoles).
22 Tobijasz (Sigmond), 3 mai 1931 (1er février 1954), F. F. Allemagne.
23 Perez (René), 29 octobre 1931 (1er février 1954), 10e R. M.
24 Babillote (Jean), 22 décembre 1932 (1er février 1954), F. F. Allemagne.
25 Jurges (Gustave), 8 février 1927 (1er février 1954), F. F. Allemagne.
26 David (Pierre), 27 avril 1932 (1er janvier 1954), Maroc.
27 Perilloux (Gilbert), 28 juin 1932 (1er janvier 1954), Maroc.
28 Beluche (Edmond), 12 octobre 1932 (1er janvier 1954), 10e R. M. (écoles).
29 Loncol (Bernard), 6 mai 1931 (14 septembre 1953), 6e R .M.
30 Mauraisin (Bernard), 9 décembre 1934 (9 décembre 1953), F. F. Allemagne.
31 Martin (Pierre), 15 juin 1932 (1er décembre 1953), Tunisie.
32 Peyrard (Aimé), 3 juillet 1932 (1er décembre 1953), Maroc.
33 Mortas (Guy), 15 avril 1932 (1er décembre 1953), Maroc.
34 Tremouille (Marcel), 3 juin 1932 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.
35 Schneider (Jean-Marie), 30 novembre 1934 (30 novembre 1953), 6e R. M.
36 Thomas (Michel), 18 novembre 1934 (18 novembre 1953), 6e R. M.
37 Petitfils (Jean), 15 juillet 1933 (17 novembre 1953), 3e R. M.
38 Martin (Yves), 16 novembre 1934 (16 novembre 1953), F. F. Allemagne.
39 Tugler (Gustave), 28 mars 1932 (16 novembre 1953), 1re R. M.
40 Kieger (Raymond), 12 octobre 1930 (15 novembre 1953), 6e R. M.
41 Gardillou (Marc), 14 novembre 1934 (14 novembre 1953), 6e R. M.
42 Pignon (Claude), 9 novembre 1929 (13 novembre 1953), 6e R. M.
43 Villeminey (Marcel), 21 mars 1923 (12 novembre 1953), F. F. Allemagne.
44 Salle (Pierre), 4 février 1934 (3 novembre 1953), 3e R. M. (écoles).
45 Moulen (Joseph), 14 juin 1933 (3 novembre 1953), 3e R. M. (écoles).
46 Rouaix (Henri), 23 novembre 1931 (1er novembre 1953), 5e R. M.
47 Page (Michel), 15 septembre 1933 (1er novembre 1953), 3e R. M. (écoles).
48 Gueu (Serge), 6 mai 1933 (1er novembre 1953), Maroc.
49 Tailhade (André), 28 mai 1932 (1er novembre 1953), Tunisie.
50 Jafflot (Pierre), 24 octobre 1931 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
51 Fricou (Jean), 2 janvier 1932 (1er novembre 1953), 5e R. M.
52 Khun (André), 18 août 1931 (1er novembre 1953), 6e R. M.
53 Ollagnier (André), 2 mai 1932 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
54 Besson (Raymond), 2 mai 1930 (30 octobre 1953), 8e R. M.
55 Calvo (Pierre), 18 novembre 1931 (26 octobre 1953), Maroc.
56 Amauger (Claude), 22 octobre 1934 (22 octobre 1953), 10e R. M.
57 Douvier (Albert), 4 janvier 1932 (21 octobre 1953), Maroc.
58 Gand (Jean), 18 octobre 1934 (18 octobre 1953), F. F. Allemagne.
59 Serieyx (François), 22 novembre 1930 (16 octobre 1953), F. F. Allemagne.
60 De Butler (Guillaume), 8 février 1933 (15 octobre 1953), 1er R. M.
61 Arches (Guy), 17 juillet 1934 (13 octobre 1953), Tunisie.
62 Lescouzeres (Jean-Baptiste), 26 mars 1933 (13 octobre 1953), 3e R. M.
63 Giralt (Marcel), 18 avril 1932 (13 octobre 1953), Tunisie.
64 Noel (Claude), 15 avril 1932 (13 octobre 1953), F. F. Allemagne.
65 Tisne (Pierre), 12 octobre 1934 (12 octobre 1953), 1re R. M.
66 Morisseau (Bernard), 17 octobre 1934 (10 octobre 1953), F. F. Allemagne.
67 Cassagne (Pierre), 9 octobre 1934 (9 octobre 1953), 6e R. M.
68 Santoni (Jean-Pierre), 14 avril 1934 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
69 Parrot (Claude), 12 décembre 1933 (1er octobre 1953), Tunisie.
70 Fournier (Michel), 10 décembre 1933 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
71 Le Franc (Claude), 20 octobre 1933 (1er octobre 1953), 10e R. M.
72 Roussel (Alain), 28 septembre 1933 (1er octobre 1953), 1re R. M.
73 Lesueur (Michel), 15 septembre 1933 (1er octobre 1953), 10e R. M.
74 Autones (Michel), 24 septembre 1932 (1er octobre 1953), 4e R. M.
75 Lepine (Albert), 23 octobre 1931 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
76 Boquet (Jean), 30 novembre 1933 (1er octobre 1953), 10e R. M.
77 Joudon (Jacques), 19 février 1933 (1er octobre 1953), 1re R. M.
78 Vanuxem (René), 19 juin 1932 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
79 Jarles (Roger), 9 avril 1934 (30 septembre 1953), 3e R. M. (écoles).
80 Maigne (Xavier), 13 septembre 1932 (29 septembre 1953), 10e R. M.
81 Bernard (Pierre), 22 mai 1932 (29 septembre 1953), 10e R. M.
82 Rossi (Michel), 20 mars 1932 (29 septembre 1953), Maroc.
83 Mercier (Jean), 26 septembre 1932 (26 septembre 1953), Maroc.
84 Zentner (Alexandre), 1er août 1934 (18 septembre 1953), 10e R. M.
85 Guy (André), 18 juin 1931 (16 septembre 1953), F. F. Allemagne.
86 Duteil (Yves), 7 mars 1932 (16 septembre 1953), Maroc.
87 Allery (Bernard), 8 septembre 1934 (8 septembre 1953), 6e R. M.
88 Pielle (Léon), 15 mars 1931 (2 septembre 1953), Maroc.
89 Durandeau (Henri), 13 avril 1932 (1er septembre 1953), Maroc.
90 Fieret (Michel), 16 mars 1932 (1er septembre 1953), Maroc.
91 Ney (Claude), 5 mars 1933 (1er septembre 1953), Maroc.
92 Henric (Christian), 28 août 1934 (28 août 1953), 3e R. M.
93 Sampy (Raymond), 25 août 1934 (25 août 1953), F. F. Allemagne.
94 Monet (André), 3 janvier 1934 (16 août 1953), 10e R. M.
95 Rondeau (René), 5 août 1932 (4 août 1953), 3e R. M.
96 Divoux (Bernard), 26 octobre 1933 (1er août 1953), F. F. Allemagne.
97 Pastega (Robert), 2 juillet 1932 (1er août 1953), F. F. Allemagne.
98 Bauzou (Louis), 10 avril 1932 (1er août 1953), F. F. Allemagne.
99 Chassagne (Bernard), 28 novembre 1932 (1er août 1953), 6e R. M.
100 Giacone (Vincent), 22 avril 1932 (1er août 1953), F. F. Allemagne.
101 Hoez (Pierre), 25 mai 1934 (16 juillet 1953), 6e R. M.
102 Raynaud (Claude), 4 avril 1932 (16 juillet 1953), Maroc.
103 Lecomte (Jean), 6 novembre 1931 (16 juillet 1953), 6e R. M.
104 Bourillon (Elie), 11 novembre 1932 (8 juillet 1953), F. F. Allemagne.
105 Bens (Henri), 22 octobre 1931 (1er juillet 1953), Maroc.
106 Marie (Jacquy), 18 avril 1933 (1er juillet 1953), 6e R. M.
107 Santon (Michel), 24 juin 1934 (24 juin 1953), 8e R. M.
108 Leroux (Yves), 16 mai 1934 (23 juin 1953), 2e R. M.
109 Maire (Gilbert), 31 décembre 1931 (8 juin 1953), 6e R. M.
110 Minarie (Louis), 1er décembre 1930 (7 juin 1953), F. F. Allemagne.
111 Demesy (Marcel), 11 juillet 1932 (1er juin 1953), 3e R. M. (écoles).
112 Larche (Guy), 20 octobre 1931 (1er juin 1953), 6e R. M.
113 Thomas (Maurice), 25 mai 1931 (1er juin 1953), 6e R. M.
114 Musy (Jean), 15 juillet 1932 (1er juin 1953), 6e R. M.
115 Mulier (Serge), 25 février 1933 (1er juin 1953), 10e R. M. (écoles).
116 Chaussepied (Guy), 1er juin 1934 (1er juin 1953), 3e R. M. (écoles).
117 Pichon (Lucien), 13 septembre 1931 (1er juin 1953), Maroc.
118 Colin (Claude), 24 mai 1930 (1er juin 1953), Maroc.
119 Rouvroy (Marc), 28 janvier 1932 (1er juin 1953), Maroc.
120 Masson (Michel), 19 février 1932 (16 mai 1953), 1re R. M.
121 Miramont (Charles), 27 janvier 1932 (16 mai 1953), 10e R. M.
122 Hayotte (Marcel), 6 mai 1934 (6 mai 1953), 4e R. M.
123 Jeanmougin (Roland), 4 octobre 1932 (1er mai 1953), 6e R. M.
124 Horde (Jean), 24 juillet 1931 (1er mai 1953), 6e R. M.

TOUR SPÉCIAL

Inscriptions nouvelles.

Adjudants-chefs.

1 Lagier (Pierre), 1er avril 1920 (1er avril 1954), 10e R. M.
2 Turle (Maurice), 11 mars 1917 (1er avril 1954), 10e R. M.
3 Courivaud (Henri), 20 janvier 1915 (28 février 1952), F. F. Allemagne.
4 Pagnon (Louis), 26 février 1914 (23 juillet 1950), 1re R. M.
5 Lesage (Alfred), 26 mars 1914 (1er avril 1950), F. F. Allemagne.
6 Lamigou (Robert), 4 juillet 1913 (1er septembre 1948), F. F. Allemagne.

Adjudants.

1 Dufour (Lucien), 18 juillet 1914 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
2 Poisson (René), 5 novembre 1917 (1er avril 1954), 3e R.M. (écoles).

Maréchaux des logis-majors.

1 Gentil (Henri), 25 mars 1917 (1er janvier 1954), 2e R. M.
2 De Nayer (Edouard), 27 septembre 1920 (1er août 1949), F. F. Allemagne.
3 Lemagne (Pierre), 29 janvier 1918 (25 décembre 1947), Maroc.

Maréchaux des logis chefs.

1 Morineau (Louis), 18 avril 1915 (1er janvier 1947), F. F. Allemagne.
2 Leclet (Serge), 5 mars 1915 (14 juillet 1946), 2e R. M.
3 Lagrange (Roger), 3 avril 1913 (1er septembre 1945), F. F. Allemagne.
4 Gauthier (Paul), 11 avril 1918 (1er septembre 1945), F. F. Allemagne.

Maréchaux des logis.

1 Graff (André), 16 septembre 1926 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
2 Eudeline (Elie), 16 décembre 1924 (1er novembre 1953), 3e R. M. (écoles).
3 Lemoine (Jean), 7 août 1932 (7 novembre 1952), F. F. Allemagne.
4 Barrault (Julien), 3 octobre 1922 (9 juin 1952), F. F. Allemagne.

III. — **Artillerie.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Liste « A ».

Inscriptions anciennes.

1 Laurent (Paul), 22 juin 1919 (1er octobre 1952), 7e R. M.
2 Lemaire (Paul), 8 juillet 1913 (8 septembre 1951), 2e R. M.
3 Gauchard (René), 1er juin 1916 (1er janvier 1954), 2e R. M.
4 Thevenon (Louis), 13 janvier 1917 (1er janvier 1954), 8e R. M.
5 Besseron (Bernard), 12 juin 1920 (1er juillet 1954), 1re R. M.
6 Bonnet (Pierre), 20 mars 1922 (1er avril 1953), 7e R. M.
7 Roulier (Emile), 12 avril 1920 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.

Liste « B ».

Inscriptions nouvelles.

1 Fabre (Fernand), 27 juillet 1918 (1er juillet 1954), 7e R. M.
2 Barbier (Roger), 1er octobre 1922 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
3 Albert (Gustave), 9 mai 1918 (1er juillet 1954), Maroc.
4 Blanchet (Lucien), 18 août 1918 (1er janvier 1945), 4e R. M.

Adjudants.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Latrompette (Maurice), 4 juillet 1912 (30 octobre 1950), 6e R. M.
2 Bonneau (Raymond), 3 juin 1923 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
3 Coycault (Marcel), 16 mars 1926 (1er janvier 1953), 6e R. M.
4 Bernard (Jacques), 1er novembre 1923 (1er janvier 1948), 10e R. M.
5 Perrin (Georges), 13 août 1921 (1er avril 1952), 10e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Crouzet (Marcel), 15 février 1922 (1er janvier 1953), Maroc.
2 Gouilles (Pierre), 23 mai 1913 (21 novembre 1951), 1re R. M.
3 Bouchut (Joseph), 30 décembre 1914 (4 avril 1954), 8e R. M.
4 Therene (Raymond), 30 octobre 1915 (2 novembre 1950), Maroc.
5 Uguen (Robert), 21 janvier 1916 (20 avril 1950), F. F. Allemagne.

Maréchaux des logis-majors.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Poclet (René), 26 septembre 1922 (1er novembre 1949), 8e R. M.
2 Toulancoat (René), 10 mars 1926 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.

b) Inscription nouvelle.

1 Lamboley (Emile), 17 octobre 1914 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.

Liste « B ».

Inscriptions nouvelles.

1 Louis (Bernard), 4 février 1928 (1er janvier 1954), 6e R. M.
2 Chevet (Gaston), 9 juin 1920 (10 août 1945), F. F. Allemagne.
3 Jouffray (René), 25 novembre 1923 (1er janvier 1954), 6e R. M.
4 Chanlon (Roger), 13 juillet 1927 (1er décembre 1951), F. F. Allemagne.
5 Klawaisch (Gustave), 2 août 1915 (30 avril 1952), 9e R. M.

Maréchaux des logis chefs.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Gonguet (Gilbert), 29 novembre 1928 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
2 Raffali (Pierre), 27 août 1928 1er novembre 1952), F. F. Allemagne.
3 Tabacchi (Gabriel), 10 août 1925 (1er juillet 1950), F. F. Allemagne.
4 Raoul (François), 26 janvier 1930 (1er janvier 1954), 3e R. M.
5 Munch (Michel), 23 septembre 1931 (1er décembre 1953), 7e R. M.
6 Maloukia (Hocine), 10 octobre 1929 (1er décembre 1953), 10e R. M.
7 Heard (André), 11 mars 1929 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Sarrazin (Jean), 20 octobre 1930 (1er avril 1954), 4e R. M.
2 Charvet (Maurice), 1er août 1930 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
3 Radeau (Jean), 6 septembre 1932 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
4 Agnesse (François), 4 octobre 1930 (15 février 1954), 9e R. M.
5 Riveill (Georges), 8 septembre 1930 (15 février 1954), 9e R. M.
6 Charneau (Serge), 5 mai 1931 (1er février 1954), F. F. Allemagne.
7 Rouxel (René), 27 février 1919 (1er janvier 1954), 1re R. M.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Lang (Henri), 11 mars 1928 (1er janvier 1954), 1re R. M.
2 Guacem (Abdelkader), 2 octobre 1921 (1er février 1952), 10e R. M.
3 Mathey (Pierre), 12 février 1927 (1er juin 1952), 6e R. M.
4 Larrieu (Jean), 27 décembre 1927 (1er avril 1951), 10e R. M.
5 Perrier (René), 17 avril 1928 (1er janvier 1951), 6e R. M.
6 Braive (Georges), 2 mai 1926 (1er novembre 1950), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Babe (Albert), 4 juillet 1917 (1er octobre 1953), 9e R. M.
2 Catrasler (Léon), 12 janvier 1920 (1er décembre 1952), F. F. Allemagne.
3 Kersual (Hilarien), 20 juillet 1924 (1er janvier 1954), 6e R. M.
4 Perrichon (René), 29 novembre 1928 (1er juin 1954), 7e R. M.
5 Sabathe (André), 21 juillet 1920 (1er juin 1951), F. F. Allemagne.
6 Pontaut (Pierre), 14 décembre 1927 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.
7 Kervagoret (Armand), 27 mai 1929 (1er mai 1951), 2e R. M.
8 Villion (Marcel), 25 novembre 1926 (1er mai 1951), F. F. Allemagne.

Maréchaux des logis.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Chauvin (Robert), 27 mai 1927 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
2 Lepogam (Marcel), 9 septembre 1922 (1er juin 1953), F. F. Allemagne.
3 Delonca (Edmond), 14 octobre 1921 (10 mars 1953), F. F. Allemagne.
4 Brun (André), 16 juillet 1930 (20 décembre 1952), 10e R. M.
5 Deveaud (Bernard), 27 août 1932 (13 décembre 1952), 9e R. M.
6 Le Petit (Jean), 9 mars 1934 (25 septembre 1953), 9e R. M.
7 Collignon (Maurice), 17 mars 1934 (17 mars 1953), 6e R. M.
8 Godefroy (Alain), 31 août 1930 (1er janvier 1954), 2e R. M.
9 Coulet (André), 13 juin 1953 (1er décembre 1953), Maroc.
10 Soulie (Edmond), 18 octobre 1932 (1er octobre 1953), 6e R. M.
11 Le Fornal (Moïse), 10 septembree 1930 (25 juillet 1953), 3e R. M.
12 Ruch (Jean), 22 mars 1931 (17 décembre 1952), F. F. Allemagne.
13 François (Jacques), 24 septembre 1930 (10 décembre 1952), 10e R. M.
14 Charles (Pierre), 20 novembre 1933 (20 novembre 1952), 6e R. M.
15 Blanc (Emile), 24 novembre 1931 (19 novembre 1952), F. F. Allemagne.
16 Le Guen (Robert), 1er septembre 1933 (12 novembre 1952), 6e R. M.
17 Jomotte (René), 25 octobre 1932 (8 novembre 1952), F. F. Allemagne.
18 Bailliez (Roger), 1er novembre 1931 (7 novembre 1952), 6e R. M.
19 Joubert (Jacques), 7 mai 1932 (6 novembre 1952), 6e R. M.
20 Lefebvre (Pierre), 3 mai 1931 (1er novembre 1952), 2e R. M.
21 Caulard (Jacky), 25 août 1931 (15 octobre 1952), F. F. Allemagne.
22 Schott (René), 31 mars 1933 (1er octobre 1952), 4e R. M.
23 Batteux (Jacques), 19 juillet 1933 (19 juillet 1952), 2e R. M.
24 Jeffray (Jean), 1er août 1932 (23 octobre 1952), 6e R. M.
25 Lagarrigue (Jean), 22 août 1930 (4 juin 1952), F. F. Allemagne.
26 Dubus (Maurice), 7 mai 1933 (1er juin 1952), 8e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Dabin (Michel), 9 février 1934 (1er avril 1954), 6e R. M.
2 Sucherat (Marcel), 21 septembre 1933 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
3 Bonjour (Georges), 11 mars 1931 (1er mars 1954), F. F. Allemagne.
4 Daoudi Mohamed Larbi, 8 janvier 1931 (4 février 1954), 10e R. M.
5 Bertrand (Maurice), 14 septembre 1931 (1er février 1954), Maroc.
6 Kadari Hacheml, 1er septembre 1922 (1er février 1954), 4e R. M.
7 Profizi (Charles), 5 juin 1933 (1er janvier 1954), 2e R. M.
8 Lassagne (Pierre), 19 janvier 1932 (1er janvier 1954), 6e R. M.
9 Latour (Jean), 15 novembre 1931 (1er décembre 1953), 4e R. M.
10 Garcia (Jean), 13 mars 1933 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.

41 Petrier (Louis), 5 juillet 1932 (4 novembre 1953), F. F. Allemagne.
42 Courageot (Jean), 2 novembre 1934 (2 novembre 1953), 6e R. M.
43 Scherrer (Henri), 25 avril 1934 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
44 Braun (Philippe), 10 novembre 1932 (1er novembre 1953), Maroc.

IV. — **Train.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Debard (Albert), 28 novembre 1918 (1er mai 1945), 10e R. M.
2 Regior (Antoine), 10 mars 1914 (1er mai 1945), 10e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Mornival (Gilles), 3 octobre 1914 (25 décembre 1944), 9e R. M.
2 Maillard (Germain), 21 janvier 1916 (1er septembre 1944), 1er R. M.
3 Baudet (Amédée), 9 mai 1914 (25 juillet 1944), 3e R. M.
4 Seva (Robert), 29 avril 1915 (1er janvier 1944), 4e R. M. (écoles).

Liste « B ».

Inscriptions nouvelles.

1 Bidart (Robert), 21 novembre 1919 (1er avril 1945), 10e R. M.
2 Franquin (René), 31 mars 1916 (1er janvier 1947), 7e R. M.
3 Baas (René), 1er mars 1915 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
4 Valiente-Moro (Oracio), 21 janvier 1917 (1er avril 1952), 5e R. M.
5 Jérôme dit Farel (Joseph), 20 janvier 1914 (1er octobre 1946), 5e R. M.
6 Rouch (Marcel), 19 avril 1914 (9 août 1948), 6e R. M.
7 Maziere (Pierre), 3 février 1922 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
8 Goedgebuer (Pierre), 5 décembre 1917 (1er avril 1952), 6e R. M.
9 Bouhenni Maama ben Abdelkader, 16 mai 1920 (1er juin 1949), Maroc.
10 Giammancheri (Joseph), 4 avril 1917 (1er juillet 1948), Tunisie.
11 Gahinet (Henri), 10 octobre 1916 (1er octobre 1953), 3e R. M.
12 Nicolas (Robert), 21 novembre 1915 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
13 Habarou (Louis), 20 novembre 1917 (1er janvier 1954), Maroc.
14 Fontaine (Jean-Marie), 9 octobre 1918 (1er octobre 1950), F. F. Allemagne.
15 Comiti (Antoine), 17 juillet 1916 (1er octobre 1952), 1er R. M.
16 Durand (Henri), 3 décembre 1920 (1er janvier 1954), 10e R. M.
17 Maury (Adrien), 6 octobre 1918 (1er mai 1945), 10e R. M.
18 Rolet (Bernard), 14 octobre 1921 (1er avril 1954), 8e R. M.
19 Patois (Ulysse), 13 avril 1914 (26 août 1949), F. F. Allemagne.
20 Leroux (Pierre), 14 novembre 1917 (1er janvier 1953), 3e R. M.
21 Lepoupon (Charles), 10 juillet 1920 (1er juillet 1948), F. F. Allemagne.
22 Aiguier (René), 29 mars 1918 (1er novembre 1945), 4e R. M.
23 Bosque (René), 10 novembre 1915 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
24 Houdus (Claude), 15 janvier 1919 (1er janvier 1954), 3e R. M.

Adjudants.

Liste « A ».

Inscription ancienne.

1 Jestin (Jean), 5 février 1926 (1er juillet 1952), 1re R. M.

Liste « B ».

a) Inscription ancienne.

1 Courivault (Alphonse), 20 juin 1920 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Bombardier (François), 31 mai 1927 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
2 Doreau (Pierre), 13 juillet 1923 (1er juillet 1953), 2e R. M.
3 Thomas (René), 7 décembre 1923 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
4 Gaillot (Maurice), 9 mai 1922 (1er juillet 1952), 6e R. M.
5 Cless (Henri), 21 juillet 1916 (1er avril 1948), 10e R. M.
6 Versepuy (Jean), 11 octobre 1923 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
7 Bader (Emile), 1er février 1923 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
8 Rémy (Raphaël), 16 mai 1923 (1er juillet 1953), 2e R. M.
9 Larrive (Gaston), 16 juillet 1925 (1er janvier 1953), 1re R. M.
10 Bresson (Léonce), 20 septembre 1924 (1er janvier 1952), 10e R. M.
11 Rancurel (Jean-Yvon), 8 janvier 1924 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
12 Pierron (Charles), 24 juillet 1922 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
13 Pechou (Abel), 22 mai 1919 (1er juillet 1950), 4e R. M.
14 Poulain (Gilbert), 19 septembre 1924 (1er janvier 1954), 1re R. M.
15 Morael (Eugène), 31 octobre 1919 (1er janvier 1953), 1re R. M.
16 Meyrignac (Maurice), 11 novembre 1922 (1er octobre 1953), 4e R. M.
17 Felicelli (Paul), 2 septembre 1927 (1er avril 1954), 9e R. M.
18 Pozzo di Borgo (Jean), 26 mars 1916 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne.
19 Heinrich (René), 24 octobre 1924 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
20 Damoy (Henri), 23 février 1925 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
21 Gelpe (Robert), 29 octobre 1923 (1er octobre 1952), 8e R. M.
22 Jacrot (Marcel), 23 septembre 1925 (1er janvier 1953), 7e R. M.
23 Lascombes (Julien), 7 mars 1917 (10 juin 1945), F. F. Allemagne.
24 Plouvier (André), 2 mai 1915 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
25 Sclamme (Jean), 10 janvier 1920 (1er octobre 1952), 4e R. M. (écoles).
26 Planes (Emile), 15 décembre 1923, (1er octobre 1952), F. F. Allemagne.
27 Kaci (Mohamed), 29 janvier 1923 (1er juillet 1953), 10e R. M.
28 Tabone (Jean-Baptiste), 21 juillet 1914 (4 janvier 1945), 2e R. M.
29 Reuland (Raymond), 17 juillet 1924 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
30 Velez (Marcel), 10 septembre 1916 (1er avril 1948), 6e R. M.
31 Milloch (Jean-Louis), 10 mai 1925 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
32 Chenais (Joseph), 10 juillet 1921 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
33 Bernigole (Léopold), 22 décembre 1922 (1er janvier 1954), 3e R. M.
34 Uehlinger (Roger), 4 juin 1921 (1er avril 1953), 9e R. M.
35 Serre (Michel), 10 décembre 1927 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
36 Chauprade (Maurice), 26 août 1922 (1er juillet 1953), 5e R. M.
37 Reymond (Denis), 22 juillet 1921 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
38 Florentin (Adrien), 26 décembre 1923 (1er octobre 1953), 2e R. M.
39 Belfils (Marcel), 3 octobre 1922 (1er octobre 1953), 2e R. M.
40 Philippon (Guy), 17 décembre 1922 (1er janvier 1952), 1re R. M.
41 Prin (René), 6 août 1921 (1er janvier 1953), 3e R. M.
42 Dehaut (Liénard), 15 mai 1926 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
43 Remondy (Marcel), 22 juin 1918 (1er avril 1954), 6e R. M.

Maréchaux des logis-majors.

Liste « B ».

Inscriptions nouvelles.

1 Bouhet (Marcel), 19 juillet 1926 (1er janvier 1953), 1re R. M.
2 Romiti (Raymond), 24 avril 1924 (1er novembre 1950), F. F. Allemagne.
3 Hamon (Roger), 31 décembre 1925 (1er août 1952), F. F. Allemagne.
4 Vaillant (René), 20 janvier 1927 (1er décembre 1951), F. F. Allemagne.
5 Le Rouzic (Louis), 5 février 1921 (1er janvier 1953), 4e R. M.
6 Fouillet (Raymond), 31 juillet 1927 (1er novembre 1951), F. F. Allemagne.
7 Daval (Jacques), 31 mars 1928 (1er janvier 1954), 6e R. M.
8 Elche (Robert), 30 août 1916 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.
9 Momier (André), 20 octobre 1925 (1er juillet 1949), 1re R. M.
10 Turbe (Pierre), 1er février 1928 (1er avril 1951), 8e R. M.
11 Merlin (Jules), 21 mars 1924 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
12 Alba (Albert), 19 décembre 1923 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
13 Estèbe (Robert), 26 janvier 1929 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
14 Lemale (Pierre), 5 janvier 1927 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne.
15 Bahougne (Gérard), 29 avril 1914 (1er juillet 1949), 3e R. M.
16 Colin (Narcisse), 27 juillet 1927 (1er février 1952), 1re R. M.
17 Robert (Henri), 11 octobre 1924 (1er janvier 1952), 3e R. M.
18 Jacquot (Georges), 13 juin 1927 (1er juillet 1951), 1re R. M.

Maréchaux des logis chefs.

Liste « A ».

Inscriptions anciennes.

1 Agussol (René), 3 août 1925 (1er juillet 1951), 9e R. M.
2 Roussille (André), 1er avril 1920 (1er juin 1949), 10e R. M.

Liste « B ».

a) Inscription ancienne.

1 Louvet (Roger), 25 mai 1926 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Livet (André), 7 août 1923 (1er septembre 1949), Maroc.
2 Faurie (Jean), 3 octobre 1925 (1er février 1953), 10e R. M.
3 Renaud (Paul), 4 février 1924 (1er juillet 1951), 1re R. M.
4 Lecerf (Guy), 16 juillet 1926 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
5 Schumacher (Michel), 11 avril 1920 (1er janvier 1948), F. F. Allemagne.
6 Richard (Philippe), 28 mai 1928 (1er novembre 1952), 10e R. M.
7 Quaillet (Julien), 29 mai 1924 (1er janvier 1952), 2e R. M.
8 Bober (Eugène), 20 août 1924 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
9 Boyer (Louis), 30 mars 1919 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
10 Bellaton (Paul), 31 août 1928 (1er janvier 1953), 8e R. M.
11 Rinn (André), 12 novembre 1927 (1er avril 1952), Maroc.
12 Jego (Gervais), 9 juin 1928 (1er janvier 1952), 3e R. M.
13 Ibanes (Marcel), 15 décembre 1924 (1er février 1947), Maroc.
14 Dufraisse (André), 4 avril 1925 (1er janvier 1952), 8e R. M.
15 Garbacz (Roger), 1er février 1926 (1er novembre 1950), 5e R. M.
16 Renuy (René), 18 décembre 1924 (1er mai 1951), 2e R. M.
17 Pierron (André), 4 avril 1926 (1er janvier 1953), 8e R. M.
18 Caponi (Lucien), 24 juillet 1928 (1er mars 1953), Maroc.
19 Franco (Richard), 28 octobre 1927 (1er mai 1952), 3e R. M.
20 Garin (Jean-Jacques), 24 avril 1924 (1er octobre 1953), 1re R. M.
21 Lescuyer (Pierre), 21 août 1924 (1er janvier 1952), Maroc.
22 Knobloch (Bernard), 27 avril 1927 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
23 Hantz (Maurice), 22 juin 1926 (1er janvier 1951), 4e R. M.
24 Guiard (Georges), 23 août 1927 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
25 Kapps (Auguste), 20 janvier 1924 (1er janvier 1952), 6e R. M.
26 Bescond (Maurice), 12 avril 1927 (1er février 1951), 4e R. M.
27 Clavier (Serge), 29 mars 1927 (1er janvier 1954), 3e R. M.
28 Witeck (Simon), 22 mars 1925 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
29 Rolland (Joseph), 13 mars 1927 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
30 Pandolfi (François), 15 mars 1926 (1er octobre 1951), 1re R. M.
31 Schneider (Albert), 6 juillet 1923 (1er juillet 1947), Maroc.
32 Guyot (André), 20 juillet 1926 (1er mai 1953), 1re R. M.
33 Gauvrit (Gustave), 31 mai 1927 (1er décembre 1950), Maroc.
34 Hoffmann (Eugène), 17 juillet 1919 (1er mars 1949), 6e R. M.
35 Martin (Pierre), 4 septembre 1927 (1er janvier 1953), Maroc.
36 Delaire (Roger), 26 janvier 1928 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
37 Mesureur (Hector), 5 juillet 1924 (1er mai 1950), F. F. Allemagne.
38 Greal (Jacques), 16 mai 1921 (1er août 1950), F. F. Allemagne.
39 Jacques (Max), 25 novembre 1926 (1er mai 1952), F. F. Allemagne.
40 Boulange (Daniel), 16 janvier 1922 (1er décembre 1950), F. F. Allemagne.
41 Rossignol (Louis), 25 août 1926 (1er janvier 1952), 8e R. M.
42 Renaud (Emile), 25 juillet 1926 (1er juillet 1950), Maroc.
43 Mercuri (Albert), 15 juin 1927 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
44 Boeglin (Roland), 13 décembre 1920 (1er novembre 1950), 6e R. M.
45 Dauphin (Raymond), 21 octobre 1925 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
46 Perrais (Albert), 28 avril 1926 (1er janvier 1952), 3e R. M. (écoles).
47 Guillaume (Gaston), 21 août 1925 (22 janvier 1952), 8e R. M.
48 Lagarde (Tony), 29 décembre 1925 (12 février 1952), F. F. Allemagne.
49 Theard (André), 16 octobre 1928 (1er mars 1951), 1re R. M.
50 Fourmigues (Pierre), 17 décembre 1919 (24 avril 1947), 5e R. M.
51 Quirin (André), 29 mars 1927 (1er novembre 1951), 1re R. M.
52 Chambon (Joseph), 17 octobre 1921 (1er novembre 1951), 4e R. M.
53 Cade (André), 9 avril 1926 (1er juin 1953), 8e R. M.
54 Mure (Marius), 4 février 1923 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
55 Giroudon (Jean), 30 mai 1926 (1er janvier 1953), 1re R. M.
56 Sommerhalter (Henri), 4 juin 1927 (16 janvier 1952), 9e R. M.
57 Allegret (Claude), 27 mars 1927 (1er janvier 1952), 1re R. M. (écoles).
58 Guillochon (Fernand), 26 juin 1926 (1er décembre 1951), F. F. Allemagne.
59 Paillot (Raoul), 14 mai 1926 (1er janvier 1952), 1re R. M.
60 Gaudou (Didier), 4 mai 1926 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
61 Lepape (Jules), 14 juillet 1922 (1er janvier 1951), 1re R. M.
62 Branger (Maurice), 12 août 1917 (1er juillet 1948), F. F. Allemagne.
63 Nivet (Gustave), 1er mars 1926 (1er avril 1950), F. F. Allemagne.
64 Cabrera (Marcel), 16 juillet 1922 (1er juillet 1949), F. F. Allemagne.
65 Joly (Louis), 27 décembre 1927 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
66 Pinon (André), 15 octobre 1925 (1er novembre 1953), 2e R. M.
67 Morin (René), 1er mai 1921 (15 mars 1951), 1re R. M.
68 Calais (Jacques), 7 décembre 1927 (1er mai 1953), 1re R. M.
69 Drissaoui Trijani Ould Bouteifas ben Moussa, présumé en 1913 (1er juillet 1951), Maroc.
70 Hawrylenko (Stanislas), 20 avril 1926 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
71 Piquemal (Iréné), 20 juillet 1927 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
72 Lefauconnier (Robert), 23 novembre 1928 (1er juin 1951), F. F. Allemagne.
73 Saillard (Michel), 21 mai 1925 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
74 Etienne (Pierre), 8 mai 1928 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
75 Leccia (Paul), 18 septembre 1924 (1er janvier 1952), 1re R. M.
76 Reder (Jean-Marie), 23 décembre 1923 (1er janvier 1948), 6e R. M.
77 Devillard (Paul), 11 décembre 1924 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
78 Jeandemange (Gilbert), 8 mai 1929 (1er janvier 1954), 6e R. M.
79 Combes (Georges), 10 novembre 1915 (2 octobre 1946), F. F. Allemagne.
80 Herr (Jean), 13 juin 1927 (1er octobre 1951), 6e R. M.
81 Cartillier (Raymond), 2 octobre 1927 (1er janvier 1952), Maroc.
82 Messine (Georges), 14 juin 1921 (1er octobre 1945), 1re R. M.
83 Gilouppe (Emile), 22 août 1926 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne.
84 Soulet (André), 11 janvier 1927 (1er janvier 1953), 4e R. M. (écoles).
85 Robiquet (Gustave), 11 mai 1923 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.
86 Corti (Ange), 19 juillet 1921 (1er mai 1954), 5e R. M.
87 Guenaud (Roger), 23 avril 1925 (1er janvier 1954), 7e R. M.
88 Vranck (Claude), 11 août 1928 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
89 Cochard (Antoine), 18 février 1927 (1er janvier 1954), 3e R. M.
90 Lemoult (Raymond), 11 septembre 1929 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.

Maréchaux des logis.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Vivier (Michel), 6 avril 1932 (16 juin 1953), F. F. Allemagne.
2 Micot (René), 16 août 1932 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
3 Malapel (Maurice), 6 janvier 1932 (5 septembre 1952), F. F. Allemagne.
4 Vignot (Louis), 1er juillet 1927 (1er janvier 1954), Maroc.
5 Le Saint (Jean), 9 mars 1931 (15 octobre 1952), 4e R. M.
6 Tonnaire (Jean), 16 décembre 1953 (28 septembre 1954), Tunisie.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Bentounsi (Mohamed), 19 septembre 1931 (1er juin 1954), 10e R. M.
2 Hamon (Bernard), 25 mai 1951 (1er mai 1954), F. F. Allemagne.
3 Jacquot (Daniel), 2 juillet 1931 (1er mai 1954), 1re R. M.
4 Astabie (Joseph), 30 octobre 1933 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
5 Renauld (Jacques), 30 mars 1933 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
6 Legall (Lucien), 26 mars 1933 (1er avril 1954), 1re R. M.
7 Aoune (Bentounès), 7 mars 1930 (16 mars 1954), 10e R. M.
8 Lagalisse (Yves), 22 mars 1925 (15 février 1954), 10e R. M.
9 Levivier (Pierre), 15 août 1929 (1er février 1954), 3e R. M.
10 Roche (Claude), 2 décembre 1932 (1er février 1954), 1re R. M.
11 Veilex (Jean), 23 avril 1933 (1er janvier 1954), 9e R. M.
12 Verdalle (Jean-Marie), 17 août 1932 (1er janvier 1954), 10e R. M.
13 Lecerf (Fernand), 13 décembre 1934 (13 décembre 1953), 1re R. M.
14 Lefebvre (François), 27 mai 1932 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.
15 Moine (Michel), 12 avril 1933 (16 novembre 1953), 1re R. M.
16 Pereira (Antonio), 18 novembre 1927 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
17 Bufferne (Michel), 18 juin 1934 (27 octobre 1953), 8e R. M.
18 De Valon (Henri), 20 mai 1932 (23 novembre 1953), 5e R. M.
19 Baret (Michel), 7 mars 1933 (1er octobre 1953), 1re R. M.
20 Hetzel (Bernard), 19 septembre 1934 (19 septembre 1953), 9e R. M.
21 Mokrani (Ammar), 12 janvier 1932 (1er septembre 1953), 10e R. M.
22 Morvant (Louis), 29 août 1934 (29 août 1953), 10e R. M.
23 Poisson (Pierre), 30 octobre 1932 (21 août 1953), F. F. Allemagne.
24 Norkevicuis (Georges), 13 octobre 1932 (20 août 1953), F. F. Allemagne.
25 Arene (Jean), 28 août 1931 (8 août 1953), 10e R. M.
26 Durand (Henri), 23 novembre 1931 (1er août 1953), 6e R. M.
27 Serre (Roland), 11 novembre 1931 (1er août 1953), 1re R. M.
28 Bouchet (Michel), 14 juillet 1934 (14 juillet 1953), Maroc.
29 Despas (Michel), 23 novembre 1931 (2 juillet 1953), 6e R. M.
30 Paquet (Guy), 15 janvier 1934 (1er juillet 1953), 6e R. M.
31 Favaudon (Pierre), 12 octobre 1932 (23 juin 1953), Tunisie.

32 Crampe (Maurice), 14 septembre 1932 (23 juin 1953), Tunisie.
33 Guerineau (Jean), 16 novembre 1931 (16 juin 1953), 3e R. M. (écoles).
34 Wachowiez (Tadeusz), 14 avril 1933 (16 juin 1953), F. F. Allemagne.
35 Robin (Pierre), 3 mai 1932 (16 juillet 1953), 4e R. M.
36 Decuyper (Guy), 2 mars 1933 (12 juin 1953), F. F. Allemagne.
37 Chevrier (Jacques), 13 octobre 1931 (1er juin 1953), F. F. Allemagne.
38 Cabanat (Claude), 9 septembre 1933 (30 avril 1953), Maroc.
39 Martrice (Roger), 28 avril 1932 (6 avril 1953), 10e R. M.
40 Levant (Ghislain), 6 décembre 1931 (1er mai 1953), 4e R. M. (écoles).
41 Raymond (Gérard), 3 avril 1932 (1er mai 1953), 10e R. M.
42 Dessalle (Claude), 21 novembre 1933 (24 avril 1953), 4e R. M.
43 Hollebecque (Jean-Claude), 12 septembre 1931 (16 avril 1953), 10e R. M.
44 Bene (Guy), 21 octobre 1931 (16 avril 1953), 6e R. M.
45 Marlas (Roger), 11 novembre 1931 (16 avril 1953), 10e R. M.
46 Bourny (Louis), 18 janvier 1932 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
47 Laurique (André), 7 mars 1934 (15 avril 1953), 10e R. M.
48 Colomb (Joseph), 14 mars 1933 (15 avril 1953), Maroc.
49 Terrier-Bluteau (Jean), 28 avril 1929 (1er mars 1953), 6e R. M.
50 Perrette (Robert), 20 juin 1931 (1er novembre 1952), F. F. Allemagne.
51 Marco (Robert), 16 octobre 1917 (28 juin 1952), Maroc.

Liste « B ».

a) Inscription ancienne.

1 Poupin (Norbert), 31 juillet 1925 (1er juin 1950), F. F. Allemagne.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Meziani (Saïd ben Mohamed), présumé en 1923 (1er octobre 1953), 10e R. M.
2 Machin (Claude), 25 janvier 1926 (8 novembre 1951), F. F. Allemagne.
3 Servain (Jean), 2 septembre 1928 (1er janvier 1954), 1re R. M.
4 Tannou (Marcel), 19 décembre 1928 (16 octobre 1953), F. F. Allemagne.
5 Baron (Marcel), 10 juillet 1927 (1er décembre 1950), F. F. Allemagne.
6 Cozette (André), 25 décembre 1927 (5 avril 1950), 9e R. M.
7 Saissac (Pierre), 7 avril 1928 (1er mars 1952), F. F. Allemagne.
8 Casanave (Albert), 27 juin 1926 (1er novembre 1951), 1re R. M.
9 Piednoel (Roland), 17 juillet 1925 (1er avril 1944), F. F. Allemagne.
10 Truffert (Louis), 4 mai 1927 (1er novembre 1951), 1re R. M.
11 Chmielewski (Valentin), 5 février 1930 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
12 Audin (Yvon), 10 mai 1927 (1er août 1952), F. F. Allemagne.
13 Bourgue (Gaston), 23 septembre 1927 (1er décembre 1953), Maroc.
14 Escoffier (Félicien), 21 avril 1926 (16 décembre 1951), 10e R. M.
15 Chantrel (André), 28 novembre 1928 (16 août 1951), 3e R. M.
16 Mauran (Lucien), 27 février 1928 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
17 Monprofit (Yves), 21 mars 1927 (1er septembre 1950), 3e R. M.
18 Bassac (Yvon), 16 mars 1929 (1er août 1950), F. F. Allemagne.
19 Perignon (Michel), 7 janvier 1930 (21 octobre 1951), 2e R. M.
20 Le Corre (Yves), 29 novembre 1929 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
21 Boquet (Jean), 2 janvier 1926 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne.
22 Charles (Marcel), 16 mai 1928 (1er avril 1953), 1re R. M.
23 Henry (Jacques), 19 janvier 1927 (16 avril 1953), F. F. Allemagne.
24 Deshayes (René), 7 juillet 1928 (1er mars 1952), F. F. Allemagne.
25 Bouge (Alexis), 7 mai 1928 (1er janvier 1954), 2e R. M.
26 Bugnot (Pierre), 21 avril 1928 (1er mai 1952), 6e R. M.
27 Pichon (Jean), 20 avril 1928 (20 juillet 1951), Tunisie.
28 Bacouillard (Constantin), 12 octobre 1928 (1er juillet 1952), 1re R. M.
29 Guillaume (Daniel), 5 octobre 1928 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
30 Fasius (Roger), 26 février 1928 (1er février 1954), 10e R. M.
31 Querne (Ollivier), 11 avril 1921 (1er janvier 1952), 4e R. M.
32 Rivière (Jean), 27 juillet 1929 (1er octobre 1950), 3e R. M. (Ecoles).
33 Provenzano (Jean), 20 décembre 1928 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
34 Senot (André), 2 juillet 1928 (1er janvier 1950), 7e R. M.
35 Cleraux (Gustave), 30 javier 1928 (1er juin 1952), 6e R. M.
36 Rohr (André), 28 octobre 1929 (1er novembre 1952), F. F. Allemagne.
37 Bernard (Fénélon), 22 juin 1927 (16 août 1951), F. F. Allemagne.
38 Berg (Jean), 14 septembre 1929 (1er octobre 1950), F. F. Allemagne.
39 Schumacher (Roland), 26 septembre 1929 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
40 Chabry (Etienne), 24 février 1928 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne
41 Patrux (Michel), 31 mai 1928 (1er octobre 1950), 6e R. M.
42 Magaud (Michel), 11 février 1927 (9 mars 1949), 7e R. M.
43 Fruvost (Jacques), 18 juin 1929 (1er mai 1953), 1re R. M.
44 Julien (Louis), 6 juin 1929 (1er mars 1952), 6e R. M.
45 Brignon (Paul), 21 septembre 1927 (1er janvier 1954), 4e R. M.
46 Waeltel (René), 27 novembre 1928 (1er novembre 1952), F. F. Allemagne.
47 Joly (Roger), 5 avril 1927 (1er janvier 1954), 1re R. M.
48 Sour (Hamiani), présumé en 1919 (1er octobre 1953), 10e R. M.
49 Dazard (Paul), 10 mars 1928 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
50 Hairon (Bernard), 8 mai 1929 (15 avril 1953), F. F. Allemagne.
51 Aceerli (Florent), 9 décembre 1930 (1er juillet 1951), 2e R. M.
52 Virriat (Gérard), 4 décembre 1923 (1er janvier 1954), 6e R. M.
53 Valentin (Gilles), 26 juin 1926 (1er janvier 1949), 6e R. M.
54 Marie (Jean), 25 novembre 1926 (1er janvier 1954), 3e R. M.
55 Zehnacker (Marcel), 30 janvier 1928 (1er novembre 1952), F. F. Allemagne.
56 Vernisse (Roger), 15 août 1928 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
57 Reitch (Robert), 18 octobre 1927 (1er janvier 1954), 4e R. M.
58 Chauliac (André), 4 décembre 1926 (1er août 1952), 1re R. M.
59 Colley (Charles), 19 mars 1927 (1er juillet 1952), 4e R. M.
60 Leroy (Gérard), 19 janvier 1930 (1er octobre 1952), 1re R. M.
61 Fleurentin (Jacques), 21 septembre 1928 (1er août 1950), F. F. Allemagne.
62 Menier (Ludovic), 1er septembre 1928 (1er janvier 1953), 1re R. M.
63 Laffargue (Noël), 5 mai 1928 (8 juillet 1949), 4e R. M.
64 Borio (Albert), 27 décembre 1930 (1er juin 1953), F. F. Allemagne.
65 Kieffer (Roger), 17 novembre 1927 (1er janvier 1953), 6e R. M.
66 Codino (Roger), 17 mars 1925 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
67 Tisserand (Jules), 29 septembre 1929 (1er octobre 1952), 10e R. M.
68 Benezet (Alain), 6 novembre 1928 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
69 Laurin (Louis), 22 avril 1928 (1er juillet 1953), 2e R. M.
70 Bille (Christian), 7 avril 1926 (1er octobre 1952), Maroc.
71 Baret (Raymond), 3 octobre 1928 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
72 Leroux (Roger), 31 décembre 1928 (1er octobre 1953), 3e R. M.
73 Bechler (Albert), 18 décembre 1926 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne
74 Guede (Jacques), 25 juin 1928 (1er décembre 1952), Maroc.
75 Gremillet (André), 24 mars 1925 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
76 Augeard (René), 8 juin 1929 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
77 Busson (Louis), 18 mars 1927 (1er octobre 1952), 1re R. M.
78 Chenut (Pierre), 9 février 1930 (1er avril 1953), 2e R. M.
79 Rocton (Victor), 1er juin 1926 (1er février 1948), 1re R. M.
80 Richl (Marcel), 6 juillet 1929 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
81 Sommie (Georges), 17 octobre 1929 (1er novembre 1952), F. F. Allemagne.
82 Chuard (Jean), 23 janvier 1927 (1er mars 1953), Maroc.
83 Guiraudie (Louis), 26 novembre 1928 (1er janvier 1952), 1re R. M.
84 Bellagamba (Barthélémy), 8 octobre 1929 (1er décembre 1952), F. F. Allemagne.
85 Le Bigot (Jean-Pierre), 18 juillet 1927 (1er juillet 1949), 7e R. M.
86 Le Gall (Yves), 25 décembre 1927 (1er mai 1953), 1re R. M.
87 Hoye (Jacques), 29 septembre 1924 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
88 Grosjean (Maurice), 13 octobre 1930 (1er novembre 1953), 7e R. M.
89 Roy (Pierre), 19 juillet 1929 (1er janvier 1952), 4e R. M.
90 Messager (Marcel), 13 juin 1930 (1er mai 1954), 5e R. M.
91 Hardy (Claude), 9 mai 1922 (18 février 1948), 3e R. M.
92 Descamps (Léon), 5 août 1929 (13 janvier 1950), 6e R. M.
93 Seigneurin (Raymond), 9 février 1927 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
94 Laouchet (Tahar), 10 octobre 1918 (1er décembre 1947), F. F. Allemagne.
95 Hassen Ben Hadj Salah Ben Ali, présumé en 1924 (1er août 1950), Tunisie.
96 Bedos (Louis), 2 janvier 1929 (1er novembre 1952), 4e R. M. (Ecoles).
97 Astruc (André), 4 décembre 1930 (1er mai 1954), 5e R. M.
98 Ponsada (Alfred), 10 février 1921 (1er juillet 1948), Maroc.
99 Marcual (Edmond), 13 juin 1928 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
100 Capon (Pierre), 15 juillet 1927 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.
101 Brudy (Emile), 9 août 1926 (1er janvier 1951), 1re R. M.
102 Beranger (Louis), 16 octobre 1929 (1er octobre 1951), 9e R. M.
103 Muller (Albert), 5 octobre 1923 (29 août 1949), F. F. Allemagne.
104 Bouysse (Jean), 8 mars 1931 (1er janvier 1953), 1re R. M.
105 Potier (Robert), 14 novembre 1930 (1er janvier 1954), 4e R. M.
106 Mongrolle (Bernard), 1er mai 1930 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
107 Mattelon (Jean), 29 août 1927 (1er avril 1952), 1re R. M.
108 Regnier (Jacques), 8 août 1929, (1er juillet 1951), 8e R. M.
109 Lepinois (André), 14 janvier 1927 (1er octobre 1951), 6e R. M.

110 Miguy (Robert), 28 février 1926 (1er novembre 1947), 8e R. M.
111 Roques (Roger), 29 octobre 1928 (1er janvier 1953), 7e R. M.
112 Vaillant (Roger), 5 juillet 1930 (1er janvier 1953), 7e R. M.
113 Ruys (Gaspard), 26 novembre 1927 (1er avril 1954), Maroc.
114 Alejandro (Jean), 27 décembre 1929 (1er janvier 1954), 10e R. M.
115 Pawiak (Félix), 17 décembre 1930 (1er janvier 1952), 1re R. M.
116 Durieux (Pierre), 7 juin 1929 (1er juillet 1952), 8e R. M.
117 Gatell (Gabriel), 25 novembre 1929 (1er mars 1954), 1re R. M.
118 Vallee (Jean), 2 mai 1930 (1er janvier 1953), 1re R. M.
119 Pichot (André), 28 février 1922 (1er janvier 1947), 9e R. M.
120 Lucas (Lucien), 30 septembre 1925 (1er mars 1954), F. F. Allemagne.
121 Philippe (Raymond), 23 octobre 1930 (4 juin 1952), 1re R. M.
122 Guillermo (Louis), 18 mai 1927 (1er novembre 1952), 1re R. M.
123 Bez (Jean-Claude), 21 mai 1926 (16 octobre 1948), 5e R. M.
124 Lefevre (Jean), 4 août 1929 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
125 Plets (Camille), 20 septembre 1920 (1er avril 1954), 2e R. M.
126 Fourcade (Roger), 18 janvier 1930 (1er décembre 1949), 8e R. M.
127 Argelies (Maurice), 20 novembre 1928 (1er octobre 1949), 9e R. M.
128 Sangouard (Emile), 17 mars 1921 (1er mars 1950), 7e R. M.
129 Carlier (François), 12 mars 1929 (1er novembre 1949), 1re R. M.

TOUR SPÉCIAL

Maréchal des logis chef.

1 Veillard (Francis), 10 janvier 1928 (1er juillet 1953), 3e R. M.

Maréchal des logis.

1 Jaffres (François), 28 mars 1923 (1er mai 1952), F. F. Allemagne.

V. — Transmissions.

TOUR NORMAL

1e ARME

Adjudants-chefs.

Liste « A ».

a) Inscription ancienne.

1 Marmouget (Marc), 10 juin 1917 (1er juillet 1950), 1re R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Mathis (Ernest), 22 mai 1914 (1er octobre 1951), F. F. Allemagne.
2 Muller (Olivier), 22 février 1917 (1er janvier 1951), 1re R. M.
3 Garel (Henri), 13 novembre 1919 (1er janvier 1946), 1re R. M.
4 Caperan (Robert), 23 juillet 1914 (1er janvier 1946), 5e R. M.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Maret (Félix), 21 décembre 1916 (1er janvier 1954), 3e R. M. (Ecoles).
2 Pierron (Roger), 10 juin 1919 (1er octobre 1951), 6e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Nicoud (Pierre), 27 novembre 1914 (1er février 1945), 1re R. M.
2 Gauvry (Angel), 11 octobre 1916 (1er juillet 1954), 7e R. M.
3 Suhr (François), 8 décembre 1914 (1er octobre 1950), 6e R. M.
4 Couillandre (Jean), 1er avril 1914 (1er février 1945), 6e R. M.
5 Zuck (Charles), 9 octobre 1920 (1er juillet 1954), Maroc.
6 Montaron (René), 22 juin 1914 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.
7 Muraire (Robert), 23 février 1923 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
8 Lafitte (André), 30 novembre 1917 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
9 Llorca (Marcel), 8 septembre 1914 (1er janvier 1949), F. F. Allemagne.
10 Barroy (Georges), 14 juin 1919 (1er juillet 1954), 10e R. M. (Ecoles).
11 Lenoir (Jean), 23 mars 1920 (1er avril 1954), Maroc.
12 Bard (Emile), 18 octobre 1918 (1er octobre 1953), 8e R. M.
13 Girard (Marcel), 16 avril 1917 (1er avril 1951), 1re R. M. (Ecoles).
14 Fayolle (Jean), 5 mars 1918 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne.
15 Lancelot (Lucien), 10 août 1915 (1er janvier 1948), 10e R. M.
16 Dazin (Jean), 14 juin 1914 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
17 Bouillon (René), 13 octobre 1918 (1er janvier 1951), 1re R. M.

Adjudants.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Jacquet (André), 5 mai 1915 (1er octobre 1949), 1re R. M.
2 Merciol (Lucien), 13 janvier 1915 (1er janvier 1946), 6e R. M.
3 Richard (Claude), 21 août 1921 (1er juillet 1950), 3e R. M.
4 Ruquet (Jack), 25 novembre 1915 (17 novembre 1949), 1re R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Perrodo (Charles), 22 juillet 1922 (1er juillet 1954), 1re R. M.
2 Piot (Albert), 21 décembre 1916 (28 juillet 1951), administration centrale.
3 Vasseur (Georges), 7 décembre 1911 (6 février 1954), 6e R. M.
4 Le Bouvier (Bernard), 15 août 1918 (1er octobre 1949), 1re R. M.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Joly (André), 29 mars 1925 (1er avril 1953), 6e R. M.
2 Larget (Pierre), 4 février 1919 (1er janvier 1947), 1re R. M.
3 Thebault (Jacques), 25 avril 1926 (1er avril 1953), 10e R. M. (Ecoles).
4 Daval (Bernard), 16 septembre 1923 (1er avril 1952), 10e R. M. (Ecoles).
5 Thimont (Paul), 20 mars 1916 (1er juillet 1948), 1re R. M.
6 Leycure (Paul), 14 mars 1926 (1er juillet 1953), 10e R. M. (Ecoles).
7 Chaigneau (Michel), 28 septembre 1926 (1er janvier 1954), 3e R. M.
8 Bocquet (Bernard), 23 septembre 1919 (1er janvier 1954), 8e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Magnien (Maurice), 17 novembre 1919 (1er juillet 1948), 4e R. M.
2 Thouvenin (Robert), 13 avril 1914 (1er janvier 1951), F. F. Allemagne.
3 Xavier (Théophile), 7 août 1923 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
4 Guillon (Didier), 17 juillet 1914 (1er janvier 1946), Maroc.
5 Pilon (Maurice), 11 juillet 1926 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
6 Salesse (Charles), 17 juillet 1917 (1er avril 1951), 1re R. M. (Ecoles).
7 Masson (Raymond), 24 avril 1923 (1er avril 1954), 10e R. M.
8 Watier (René), 2 décembre 1925 (1er juillet 1954), 6e R. M.
9 Frion (Robert), 20 janvier 1923 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
10 Herbette (Amédée), 16 avril 1915 (1er janvier 1950), 6e R. M.
11 Mesplier (Henri), 18 avril 1915 (1er avril 1951), 5e R. M.
12 Perrot (Marcel), 30 mai 1923 (1er juillet 1954), 1re R. M.
13 Romaire (René), 19 octobre 1921 (1er janvier 1948), 6e R. M. (Ecoles).
14 Coruble (Raymond), 26 novembre 1923 (1er octobre 1952), 1re R. M. (Ecoles).
15 Sauze (Jean), 5 mai 1923 (1er janvier 1952), 8e R. M.
16 Beillard (Robert), 21 mars 1922 (1er janvier 1952), 6e R. M.
17 Pierre (René), 21 juillet 1924 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
18 Destaminil (Adrien), 17 mars 1922 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
19 Henaff (Joseph), 13 janvier 1916 (1er avril 1951), F. F. Allemagne.
20 Viauvy (Louis), 22 avril 1921 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
21 Ougier (Charles), 27 août 1916 (28 avril 1952), 6e R. M.
22 Sarrazin (Jean), 13 janvier 1921 (1er juillet 1951), 8e R. M.
23 Cantin (Roland), 22 août 1924 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
24 Jean (Clément), 12 novembre 1918 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
25 Aribaud (Jean), 7 mai 1919 (19 août 1947), F. F. Allemagne.

Sergents-majors.

Liste « A ».

Inscription nouvelle.

1 Flamen (André), 5 septembre 1920 (28 juillet 1952), F. F. Allemagne.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Pleau (Léon), 21 novembre 1925 (1er décembre 1951), 1re R. M.
2 Dey (Jean), 17 juin 1924 (1er mai 1950), F. F. Allemagne.
3 Genoni (Bernard), 14 avril 1923 (1er juillet 1953), 1re R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lamazière (Jean), 7 avril 1929 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
2 Mauger (Christian), 28 avril 1927 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
3 Jorrand (François), 12 octobre 1923 (1er octobre 1948), 2e R. M.
4 Barret (René), 8 janvier 1922 (1er janvier 1951), 4e R. M.
5 Pave (Raymond), 20 mars 1926 (1er mai 1953), Maroc.
6 Douterluingne (Raymond), 21 décembre 1917 (1er janvier 1954), 6e R. M.
7 Beguet (Jean), 8 février 1927 (1er juin 1954), F. F. Allemagne.
8 Daventure (Roger), 22 avril 1928 (1er janvier 1954), 8e R. M.
9 Launois (Marcel), 23 mai 1927 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
10 Guerre (Michel), 28 avril 1924 (1er juillet 1949), F. F. Allemagne.

Sergents-chefs.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Devaux (Guy), 16 décembre 1926 (1er janvier 1951), 3e R. M.
2 Camus (Maurice), 15 mai 1920 (1er janvier 1946), 9e R. M.
3 Tourenne (André), 5 décembre 1925 (1er décembre 1950), 4e R. M.
4 Delaborde (Maurice), 8 novembre 1927 (1er janvier 1951), 7e R. M.
5 Amendola (Pierre), 6 janvier 1923 (1er mars 1950), 1re R. M.
6 Deschamps (Yvon), 5 novembre 1914 (8 juin 1949), 4e R. M.
7 Chenal (Gilbert), 27 octobre 1921 (1er juillet 1948), 6e R. M.
8 Lutz (René), 5 mai 1923 (1er mars 1948), 6e R. M.
9 Bernard (Emile), 5 octobre 1922 (1er février 1948), F. F. Allemagne.
10 Bret-Dibat (Pierre), 25 janvier 1922 (1er février 1948), 1re R. M.
11 Lachaume (Léon), 4 février 1918 (1er janvier 1947), 4e R. M.
12 Peboscq (Pierre), 28 avril 1921 (6 juillet 1948), 5e R M.
13 Spiess (Ernest), 30 octobre 1917 (16 décembre 1945), 6e R. M.
14 Rault (André), 5 juin 1930 (1er juin 1954), 3e R. M.
15 Cazeres (Albert), 27 juillet 1928 (1er janvier 1954), 10e R. M.
16 Legutko (Henri), 7 juillet 1931 (1er janvier 1954), 10e R. M.
17 Lamontagne (André), 8 juin 1931 (1er janvier 1954), 1re R. M. (écoles).
18 Lemale (Gilbert), 26 avril 1932 (1er janvier 1954), 1re R. M. (écoles).
19 Leroy (Gérard), 22 novembre 1931 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
20 Sivan (Joseph), 7 février 1926 (1er avril 1950), 4e R. M. (écoles).

b) Inscriptions nouvelles.

1 Conseil (Paul), 5 avril 1926 (27 avril 1954), 3e R. M.
2 Branfaux (Claude), 29 août 1932 (1er février 1954), 6e R. M.
3 Durieux (Jean), 8 septembre 1926 (1er février 1954), 1re R. M.
4 Planade (Pierre), 13 décembre 1922 (3 janvier 1954), 4e R. M.
5 Le Menach (Pierre), 26 janvier 1932 (1er janvier 1954), 1re R. M.
6 Kartner (Auguste), 29 août 1913 (10 août 1952), Maroc.
7 Servole (Paul), 6 février 1922 (2 octobre 1951), Maroc.
8 Thepaut (Jean), 10 juillet 1923 (20 décembre 1950), 1re R. M.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Bruscaggin (Henri), 24 août 1917 (1er janvier 1948), 8e R. M.
2 Le Goff (Jean), 10 octobre 1925 (1er janvier 1950), 3e R. M.
3 Guillucq (Robert), 27 février 1926 (1er juillet 1948), 5e R. M.
4 Malavialle (Guy), 11 juin 1926 (1er décembre 1950), 9e R. M.
5 Schaller (Paul), 10 juin 1928 (1er juillet 1951), 6e R. M.
6 Mattern (Roger), 14 novembre 1927 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne.
7 Griveaux (Raymond), 17 juillet 1924 (1er juillet 1949), 8e R. M.
8 Lamboley (Gilbert), 19 août 1924 (1er juillet 1948), 7e R. M.
9 Robert (André), 11 mai 1926 (1er mai 1953), 6e R. M.
10 Fenaille (Georges), 31 août 1926 (1er septembre 1953), 8e R. M.
11 Sebald (Fernand), 2 mars 1925 (1er décembre 1950), 6e R. M.
12 Dufosse (René), 17 avril 1926 (1er juin 1954), F. F. Allemagne.
13 Eck (Prosper), 20 septembre 1925 (1er janvier 1952), 6e R. M.
14 Oliva (Dominique), 23 juin 1928 (1er janvier 1953), 9e R. M.
15 Amée (Jacques), 23 juin 1924 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
16 Wolff (Edmond), 19 novembre 1929 (1er janvier 1954), 8e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Bellat (Jean), 17 février 1922 (1er juillet 1947), 6e R. M.
2 Taupier (Pierre), 4 octobre 1927 (1er juillet 1951), Maroc.
3 Borbeau (Gaston), 12 janvier 1927 (1er janvier 1953), 1re R. M.
4 Sandoval (Oscar), 31 janvier 1928 (1er juin 1952), 1re R. M.
5 Arnoulet (Maurice), 2 décembre 1923 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.
6 Vadier (Jean), 31 décembre 1924 (1er mai 1950), 5e R. M.
7 Beauvillain (Jean), 29 novembre 1926 (1er avril 1950), 10e R. M. (écoles).
8 Lelong (Albert), 17 décembre 1926 (1er janvier 1952), F. F. Allemagne.
9 Tonnevy (André), 16 mai 1926 (25 décembre 1951), F. F. Allemagne.
10 Barraud (Jean), 5 avril 1924 (1er décembre 1949), F. F. Allemagne.
11 Hattais (Jean), 14 août 1928 (1er décembre 1950), F. F. Allemagne.
12 Cassaigne (Georges), 23 mai 1925 (16 décembre 1946), F. F. Allemagne.
13 Devis (Christian), 11 octobre 1927 (1er janvier 1953), 1re R. M. (écoles).
14 Gamant (Jean), 11 avril 1929 (1er janvier 1954), 1re R. M. (écoles).
15 Portal (Henri), 19 août 1918 (6 juin 1948), F. F. Allemagne.
16 Le Reun (Marcel), 15 février 1928 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
17 Gagnet (Albert), 4 décembre 1928 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
18 Peuch (Robert), 26 août 1929 (1er mai 1954), F. F. Allemagne.
19 Girard (Pierre), 5 janvier 1929 (1er janvier 1954), 3e R. M. (écoles).
20 Rief (Jean), 8 septembre 1930 (1er janvier 1953), 7e R. M.
21 Chupin (Jacques), 8 avril 1928 (1er février 1952), F. F. Allemagne.
22 Blin (Jean), 22 juillet 1925 (25 décembre 1951), F. F. Allemagne.
23 Duboc (Robert), 15 février 1926 (1er novembre 1950), F. F. Allemagne.
24 Monfrais (Claude), 2 avril 1927 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
25 Fraysse (Michel), 10 mai 1928 (1er mai 1954), F. F. Allemagne.
26 Rondepierre (Roland), 26 mars 1930 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
27 Clerfeuille (Michel), 31 mai 1927 (1er janvier 1953), 6e R. M.
28 Lecuelle (Jean), 22 août 1929 (2 avril 1952), F. F. Allemagne.
29 Bougere (Jean), 16 février 1930 (1er janvier 1953), 1re R. M.
30 Sellier (André), 16 novembre 1928 (1er mars 1952), 6e R. M.
31 Lalire (Jean), 7 mars 1928 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
32 Cartignies (Emile), 27 décembre 1927 (1er mai 1950), 3e R. M.
33 Vaudelon (Emile), 9 janvier 1927 (1er janvier 1950), F. F. Allemagne.
34 Beaugrand (Claude), 31 mai 1928 (1er février 1952), F. F. Allemagne.
35 Creusillet (Claude), 7 mars 1928 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
36 Trevert (Guy), 2 juin 1928 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
37 Picard (Edmond), 23 février 1926 (1er mai 1953), 6e R. M.
38 Maudnuit (Gabriel), 5 avril 1929 (1er juin 1952), F. F. Allemagne.
39 Lenormand (Henri), 9 février 1928 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
40 Lagarnaudie (Claude), 23 novembre 1928 (1er juillet 1953), 4e R. M.
41 Kleiss (Robert), 15 avril 1927 (1er mai 1951), 10e R. M. (écoles).
42 Ferary (Yves), 18 février 1928 (1er janvier 1951), 10e R. M. (écoles).
43 Goujet (Marcel), 12 juin 1929 (1er janvier 1954), 6e R. M.
44 Guerin (Robert), 16 décembre 1926 (1er janvier 1953), 9e R. M.
45 Vellet (Maurice), 14 novembre 1929 (1er janvier 1953), F. F. Allemagne.
46 Dubois (Rémy), 12 mars 1929 (1er août 1952), 6e R. M.
47 Arabeyre (Georges), 29 mai 1928 (1er avril 1952), 3e R. M. (écoles).
48 Lefaure (Yves), 12 juin 1922 (1er juillet 1949), 8e R. M.
49 Coelho (Paul), 23 juillet 1929 (1er février 1953), 4e R. M.
50 Delorme (Michel), 13 juin 1928 (1er janvier 1953), 1re R.M. (écoles).
51 Villenbitz (Gabriel), 20 décembre 1928 (1er août 1952), 6e R. M.
52 Mouzarine (Bendjilali), 4 août 1917 (1er août 1948), 10e R. M. (écoles).

Sergents.

Liste « A ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Alende (Eurique), 9 août 1929 (26 janvier 1949), 10e R. M.
2 Abel (Robert), 20 avril 1927 (27 mars 1950), 7e R. M.
3 Lazhar (Mohamed), 2 décembre 1930 (16 septembre 1951), Maroc.
4 Bories (Norbert), 28 décembre 1933 (26 mars 1953), 1re R. M.
5 Cocu (Roger), 14 avril 1930 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
6 Coulon (Gérard), 28 décembre 1931 (23 octobre 1952), 1re R. M. (écoles).
7 Sigonney (Pierre), 25 juillet 1934 (30 septembre 1953), 1re R. M.
8 Charroin (Serge), 1er mai 1930 (3 janvier 1952), 1re R. M. (écoles).
9 Paquier (Raymond), 6 juin 1931 (9 novembre 1951), 10e R. M.
10 Jacquot (Robert), 21 juin 1931 (16 octobre 1951), F. F. Allemagne.
11 Seguin (Roger), 8 août 1931 (29 septembre 1951), 1re R.M. (écoles).
12 Rajade (Roland), 10 août 1932 (28 septembre 1951), 3e R. M.
13 Billy (André), 30 août 1932 (30 août 1951), 1re R. M. (écoles).
14 Carlo (Jean), 18 juin 1930 (26 septembre 1951), 3e R. M.
15 Dubus (Edmond), 19 mars 1929 (14 avril 1951), 1re R. M.
16 Trunzer (Emile), 16 février 1927 (1er février 1950), 6e R. M.
17 Noël (Joseph), 1er juin 1928 (1er janvier 1950), 1re R. M.
18 Salivas (Francis), 1er juillet 1929 (23 décembre 1948), F. F. Allemagne.
19 Giraud (Camille), 18 septembre 1924 (31 octobre 1948), 4e R. M.
20 Ulysse (Jean), 17 février 1925 (1er juillet 1948), 1re R. M.
21 Valy (Alfred), 23 octobre 1919 (1er juillet 1947), 6e R. M.
22 Richard (Pierre), 6 octobre 1925 (1er février 1947), 8e R. M.
23 Gatt (Emmanuel), 18 février 1932 (16 juin 1952), 10e R.M. (écoles).
24 Pronost (Joseph), 13 octobre 1932 (25 septembre 1952), 2e R. M.
25 Venturini (François), 25 juin 1930 (18 octobre 1951), 10e R. M.
26 Salord (Claude), 16 avril 1932 (3 novembre 1953), 1re R. M. (écoles).

27 Grellier (André), 18 septembre 1933 (24 novembre 1953), 1re R. M. (écoles).
28 Brunin (Armand), 3 janvier 1934 (1er octobre 1953), 1re R. M. (écoles).
29 Dardot (Jean), 7 avril 1933 (29 septembre 1953), 1re R. M. (écoles).
30 Monfort (Gilbert), 1er mai 1933 (27 septembre 1953), 1re R. M. (écoles).
31 Vaucampt (Michel), 7 juin 1931 (13 juillet 1953), 6e R. M.
32 Rouchet (Roland), 12 juin 1931 (30 mars 1953), 10e R. M.
33 Mazet (Maurice), 12 avril 1932 (5 février 1953), 10e R. M.
34 Rebourg (Laurent), 15 janvier 1931 (1er mars 1953), 4e R. M.
35 Fourmond (Marcel), 27 décembre 1930 (16 mai 1953), F. F. Allemagne.
36 Le Pape (Armand), 19 janvier 1932 (1er mai 1953), 1re R. M.
37 Bech (Jean), 23 décembre 1931 (19 avril 1953), 2e R. M.
38 Drouilly (Pierre), 31 octobre 1932 (7 avril 1953), 10e R. M. (écoles).
39 Pion (Henri), 6 août 1932 (14 mars 1953), Maroc.
40 Marcellin (Jacques), 18 mai 1932 (4 février 1953), 10e R. M.
41 Cusin-Cogat (Max), 22 septembre 1933 (23 janvier 1953), 3e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Matra (Jean), 6 janvier 1953 (1), 6e R. M.
2 Berna (Pierre), 25 décembre 1934 (1), 6e R. M.
3 Roussel (Georges), 5 juillet 1933 (1), 6e R. M.
4 Valli (Antoine), 24 avril 1933 (1), 6e R. M.
5 Berthe (Jacques), 22 février 1933 (1), 3e R. M.
6 Challiac (Jean), 5 janvier 1933 (1), 2e R. M.
7 Todoverto (Jean), 15 août 1933 (1), F. F. Allemagne.
8 Porcheron (Jean), 4 août 1933 (1), F. F. Allemagne.
9 Ceva (Guy), 22 octobre 1933 (1), F. F. Allemagne.
10 Toulouse (Roger), 8 août 1932 (1), 4e R. M.
11 Alberola (Emile), 5 juillet 1932 (1), 1re R. M. (écoles).
12 Bredillot (Jean), 25 mai 1934 (1), 7e R. M.
13 Tichadou (Michel), 9 mars 1935 (1), 2e R. M.
14 Perez (André), 7 novembre 1934 (1), 10e R. M.
15 Bourigan (Pierre), 3 février 1919 (1er mai 1954), 10e R. M. (écoles).
16 Dumas (Georges), 11 janvier 1934 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
17 Partouche (Marcel), 25 octobre 1931 (1er avril 1954), 10e R. M.
18 Krausse (Raymond), 3 juin 1931 (1er avril 1954), 10e R. M.
19 Jacquet (René), 10 septembre 1931 (1er avril 1954), Maroc.
20 Pargoum (Laoussine), 8 février 1931 (1er avril 1954), 10e R. M.
21 Gallais (Francis), 1er mai 1932 (1er février 1954), 3e R. M.
22 Geronimi (Jean), 6 mai 1933 (1er février 1954), 1re R. M. (écoles).
23 Wauthier (Daniel), 7 juin 1929 (1er février 1954), F. F. Allemagne.
24 Morcant (Lucien), 12 septembre 1933 (1er février 1954), F. F. Allemagne.
25 Thierry (Armand), 22 octobre 1930 (1er janvier 1954), 4e R. M. (écoles).
26 Dube (Pierre), 28 décembre 1931 (1er janvier 1954), 3e R. M. (écoles).
27 Ledoussal (Etienne), 13 juin 1933 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne
28 Herbach (Jacques), 21 avril 1933 (1er janvier 1954), 6e R. M.
29 Duplat (Claude), 19 février 1930 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
30 Webanck (Bernard), 13 juin 1932 (1er janvier 1954), 9e R. M.
31 Roudil (René), 25 janvier 1932 (1er janvier 1954), 6e R. M.
32 Kocis (Jacques), 16 janvier 1934 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
33 Duraffourd (Arthur), 18 octobre 1931 (1er janvier 1954), 10e R. M. (écoles).
34 Flouret (Michel), 28 juin 1930 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne.
35 Lety (Maurice), 12 février 1931 (1er janvier 1954), 10e R. M.
36 Allègre (Lucien), 4 février 1930 (21 décembre 1953), 1re R. M.
37 Marcheix (André), 3 mai 1931 (8 décembre 1953), 4e R. M.
38 Pouzol (Jacques), 29 juin 1934 (2 décembre 1953), 3e R. M.
39 Leduc (Paul), 28 avril 1932 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne.
40 Hoffmeyer (André), 14 août 1930 (1er décembre 1953), F. F. Allemagne
41 Briand (Pierre), 25 juillet 1933 (27 novembre 1953), 6e R. M.
42 Hedouin (Gérard), 9 août 1934 (17 novembre 1953), 6e R. M.
43 Pougeade (Raymond), 18 février 1934 (15 novembre 1953), 1re R. M.
44 Amagat (Yves), 14 juillet 1934 (15 novembre 1953), F. F. Allemagne.
45 Facy (Pierre), 18 novembre 1932 (14 novembre 1953), F. F. Allemagne.
46 Drouet (Bernard), 8 avril 1933 (13 novembre 1953), F. F. Allemagne.
47 Mattei (Jean), 13 février 1934 (12 novembre 1953), F. F. Allemagne.
48 Zemour (André), 1er janvier 1934 (7 novembre 1953), 3e R. M.
49 Henry (Bernard), 12 avril 1929 (5 novembre 1953), 1re R. M.
50 Kraft (Georges), 28 février 1932 (1er novembre 1953), 10e R. M. (Ecoles).
51 Thabourey (Henri), 11 février 1934 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne
52 Lacurie (Claude), 9 octobre 1934 (28 octobre 1953), 6e R. M.
53 Fouche (Raymond), 19 juin 1931 (16 octobre 1953), F. F. Allemagne.
54 Tayeb Adda, 23 juin 1931 (16 octobre 1953), 10e R. M.
55 Lods (René), 23 mars 1934 (12 octobre 1953), 7e R. M.
56 Baruche (Henri), 20 octobre 1932 (1er octobre 1953), 1re R. M.
57 Espeout (Sébastien), 17 avril 1930 (1er octobre 1953), 5e R. M.
58 Damour (Roger), 24 février 1932 (30 septembre 1953), 2e R. M.
59 Maugan (Albert), 24 juin 1933 (30 septembre 1953), 1re R. M.
60 Mosser (Jean), 17 février 1933 (29 septembre 1953), 6e R. M.
61 Lafond (Louis), 28 décembre 1931 (26 septembre 1953), 8e R. M.
62 Lartigau (Marc), 14 juillet 1934 (22 septembre 1953), F. F. Allemagne.
63 Dreano (Maurice), 20 décembre 1931 (4 septembre 1953), 1re R. M.
64 Roeckel (André), 7 août 1934 (27 août 1953), F. F. Allemagne.
65 Gorenflot (Sauveur), 25 mars 1934 (16 août 1953), 3e R. M.
66 Lebeau (Claude), 28 janvier 1934 (16 août 1953), Maroc.
67 Benne (Claude), 16 juillet 1932 (1er août 1953), 10e R. M.
68 Gruyer (Luc), 23 décembre 1930 (29 juillet 1953), 1re R. M.
69 Duverne (Jean), 3 août 1933 (28 juillet 1953), 8e R. M.
70 Martens (René), 7 juillet 1934 (25 juillet 1953), 1re R. M.
71 Khaiter ben Achir, 9 juin 1934 (24 juillet 1953), Maroc.
72 Le Cossec (Robert), 23 septembre 1932 (16 juillet 1953), F. F. Allemagne.
73 Filoni (Guy), 16 août 1932 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
74 Simonnet (Jean), 24 décembre 1933 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
75 Bergzoll (Robert), 13 octobre 1932 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
76 Le Guilly (Jean), 12 mars 1932 (1er juillet 1953), 3e R. M. (Ecoles).
77 Belienger (Jacques), 25 mars 1933 (20 juin 1953), F. F. Allemagne.
78 Huet (Paul), 26 mai 1934 (18 juin 1953), F. F. Allemagne.
79 Vaugeois (Christian), 15 novembre 1931 (16 juin 1953), 1re R. M.
80 Parsi (Jacques), 12 octobre 1932 (11 juin 1953), F. F. Allemagne.
81 Cocogne (Fernand), 2 septembre 1931 (1er juin 1953), F. F. Allemagne.
82 Ciacci (Robert), 8 octobre 1931 (1er juin 1953), 6e R. M.
83 Labbaye (Bernard), 7 février 1934 (28 mai 1953), 1re R. M.
84 Nardi (Maurice), 14 août 1932 (28 mai 1953), F. F. Allemagne.
85 Salmon (Claude), 29 décembre 1931 (27 mai 1953), 3e R. M.
86 Llory (Gilles), 15 avril 1934 (20 mai 1953), 10e R. M.
87 Hermann (Georges), 29 septembre 1933 (16 mai 1953), 10e R. M. (Ecoles).
88 Sliwinski (Tadeuzz), 28 septembre 1930 (16 mai 1953), 6e R. M.
89 Gouble (André), 2 mars 1933 (9 mai 1953), F. F. Allemagne.
90 Chassin (Michel), 30 octobre 1932 (6 mai 1953), 1re R. M.
91 Mulon (Pierre), 16 noembre 1932 (1er mai 1953), 9e R. M.
92 Coutellec (Jacques), 9 janvier 1933 (30 avril 1953), F. F. Allemagne.
93 Chiahahi Mohamed, 29 mars 1932 (29 avril 1953), F. F. Allemagne.
94 Gangand (Georges), 4 novembre 1931 (23 avril 1953), 1re R. M.
95 Sobieraj (Stanislas), 26 septembre 1931 (25 avril 1953), 1re R. M.
96 Portefaix (Jean), 15 novembre 1932 (23 avril 1953), Maroc.
97 Marcel (Guy), 11 octobre 1932 (22 avril 1953), 10e R. M.
98 Bellaiche (Louis), 2 mars 1933 (21 avril 1953), 10e R. M.
99 Mennini (Ferdinand), 10 novembre 1931 (20 avril 1953), 10e R. M. (écoles).
100 Palis (Jacques), 26 janvier 1934 (17 avril 1953), Tunisie.
101 Antoine (Raymond), 14 novembre 1933 (17 avril 1953), F. F. Allemagne.
102 Redondeau (Jean), 12 octobre 1930 (16 avril 1953), Maroc.
103 Mechet (Jean), 15 décembre 1931 (16 avril 1953), 6e R. M.
104 Berger (Marcel), 14 janvier 1932 (16 avril 1953), 7e R. M.
105 Baravaglio (Roland), 31 octobre 1932 (16 avril 1953), 8e R. M.
106 Jaffre (Eugène), 1er février 1932 (15 avril 1953), F. F. Allemagne.
107 Lelias (Guy), 18 octobre 1931 (15 avril 1953), F. F. Allemagne.
108 Veilleux (Guy), 2 juin 1933 (7 avril 1953), F. F. Allemagne.
109 Frizza (François), 20 mars 1932 (7 avril 1953), F. F. Allemagne.
110 Dantand (Paul), 29 octobre 1931 (4 avril 1953), 1re R. M.
111 Bert (Régis), 10 mars 1933 (3 avril 1953), 5e R. M.
112 Ruffaldi (Honoré), 20 novembre 1932 (1er avril 1953), F. F. Allemagne.
113 Gasnier (Jean), 22 janvier 1934 (1er avril 1953), 1re R. M.
114 Brailly (René), 7 février 1932 (26 mars 1953), 8e R. M.
115 Pages (René), 7 février 1932 (21 mars 1953), 10e R. M.
116 Faure (Guy), 9 mars 1934 (12 mars 1953), 7e R. M.
117 Maillet (Guy), 21 novembre 1932 (1er mars 1953), Tunisie.
118 Cammarata (Victor), 12 février 1934 (1er mars 1953), F. F. Allemagne.
119 Garcia (André), 17 septembre 1932 (25 février 1953), 10e R. M.
120 Combaud (Michel), 21 février 1932 (12 février 1953), 10e R. M.
121 Cayron (Pierre), 3 février 1934 (5 février 1953), F. F. Allemagne.
122 Cambier (Pierre), 12 novembre 1931 (5 février 1953), 10e R. M. (écoles).
123 Ferraro (Jean), 25 janvier 1932 (5 février 1953), Tunisie.
124 Munsch (Roland), 29 décembre 1932 (4 février 1953), Maroc.
125 Parres (Georges), 7 octobre 1931 (31 janvier 1953), 10e R. M.
126 Chansiaux (Georges), 2 mars 1932 (28 janvier 1953), 10e R. M.

127 Broutin (Bernard), 23 août 1931 (18 janvier 1953), 10e R. M. (écoles).
128 Gentilini (Jean), 24 décembre 1932 (13 janvier 1953), 6e R. M.
129 Barris (André), 20 janvier 1932 (11 janvier 1953), F. F. Allemagne.
130 Fassiotti (Maurice), 10 octobre 1933 (9 janvier 1953), Maroc.
131 Pages (Jacques), 21 novembre 1931 (7 janvier 1953), Maroc.

Liste « B ».

a) Inscriptions anciennes.

1 Seureau (Jacques), 25 mars 1929 (1er octobre 1952), Maroc.
2 Duluc (Jean), 7 avril 1929 (16 septembre 1950), 8e R. M.
3 Masselis (Raoul), 19 juin 1929 (1er août 1948), 2e R. M.
4 Auvray (Jacques), 28 février 1929 (24 novembre 1948), 3e R. M.
5 Fouchier (Raymond), 9 mars 1927 (1er mai 1951), F. F. Allemagne.

2e SERVICE

Liste « A ».

Adjudants-chefs.

Inscriptions nouvelles.

1 Richard (Marie), 13 septembre 1914 (1er juillet 1954), 1re R. M.
2 Cezard (Georges), 1er décembre 1914 (1er juillet 1954), 10e R. M.
3 Bureau (Pierre), 7 mars 1915 (1er juillet 1954), 1re R. M.
4 Guillaume (Maxime), 17 mars 1911 (1er avril 1954), F. F.
5 Galet (René), 26 août 1918 (1er avril 1954), Maroc.
6 Dullier (Louis), 25 février 1917 (1er avril 1954), 7e R. M.
7 Blanc (Antoine), 24 juin 1913 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
8 Pierquet (Roger), 31 mai 1916 (1er avril 1954), 1re R. M.

Adjudants.

a) Inscription ancienne.

1 Soulet (Marie), 11 avril 1912 (1er avril 1953), 7e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Vermeulen (Emilien), 7 septembre 1920 (1er juillet 1954), 2e R. M.
2 Bartalucci (Elie), 12 septembre 1912 (1er juillet 1954), Maroc.
3 Guyonnet (Georges), 9 juin 1920 (1er juillet 1954), Tunisie.
4 Gallicier (Georges), 9 mars 1921 (1er juillet 1954), 1re R. M.
5 Bouilleaux (Gaston), 2 janvier 1919 (1er juillet 1954), 1re R. M.
6 Bessière (Roger), 4 août 1920 (1er avril 1954), 1re R. M. (écoles).
7 Mariette (André), 22 février 1918 (1er avril 1954), 1re R. M.
8 Moreau (Gaston), 17 novembre 1916 (1er avril 1954), 10e R. M.

Sergents-majors.

Inscriptions nouvelles.

1 Pourgo (René), 26 février 1918 (1er avril 1954), 10e R. M.
2 Rebeyrotte (André), 29 avril 1921 (1er janvier 1954), 1re R. M.
3 Bonnivard (Louis), 9 juillet 1924 (1er janvier 1954), 8e R. M.

VI. — Cadre des agents de chancellerie.

TOUR NORMAL

Liste « A ».

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Castillon (Gérard), 22 août 1912 (1er janvier 1950), missions étranger.
2 Ducher (Antoine), 22 février 1912 (1er janvier 1950), missions étranger.
3 Fabre (Henri), 30 mars 1913 (1er janvier 1950), missions étranger.
4 Roques (Laurent), 30 août 1911 (1er octobre 1951), missions étranger.
5 Giappesi (Maurice), 5 décembre 1915 (1er octobre 1951), missions étranger.
6 Colson (René), 5 février 1913 (1er avril 1947), missions étranger.
7 Bernardi (Jean), 16 mai 1912 (1er juillet 1946), missions étranger.
8 Castille (Antoine), 18 décembre 1919 (1er avril 1953), 1re R. M.
9 Colaud (Alfred), 4 juillet 1910 (1er juillet 1953), 9e R. M.
10 Scarella (Maximin), 15 novembre 1916 (1er juillet 1953), 1re R. M.
11 Lelièvre (Jean), 12 avril 1918 (1er avril 1953), missions étranger.
12 Dejean (Pierre), 27 août 1913 (1er janvier 1953), 4e R. M.
13 Fournier (Roger), 13 juillet 1919 (1er octobre 1953), missions étranger.
14 Klein (Louis), 23 février 1915 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
15 Berlhin (Maurice), 17 juillet 1913 (1er janvier 1954), 4e R. M.
16 Nicol (Louis), 2 août 1916 (1er janvier 1954), administration centrale.
17 Rogeon (René), 19 février 1919 (1er juillet 1952), missions étranger.
18 Schwebel (Hermann), 10 janvier 1915 (1er avril 1946), missions étranger.
19 Colin (Roger), 14 août 1920 (1er avril 1954), 2e R. M.
20 Barbeaux (Paul), 26 avril 1910 (1er avril 1954), 6e R. M.
21 Jourdes (Ernest), 6 février 1913 (28 mai 1954), 5e R. M.
22 Cambier (Jean-Bart), 29 mars 1912 (26 novembre 1950), 2e R. M.
23 Durand (Pierre), 17 novembre 1910 (1er avril 1946), 1re R. M.
24 Cazes (Raymond), 20 janvier 1916 (1er mars 1946), 10e R. M.
25 Vidal (Antoine), 10 mai 1904 (1er avril 1946), 1re R. M.
26 Duplan (Adrien), 29 janvier 1911 (1er janvier 1946), 8e R. M.
27 Bodeau (Raoul), 10 mars 1911 (1er janvier 1946), 1re R. M.
28 Rochoux (Jean), 8 mai 1914 (1er décembre 1945), administration centrale.
29 Brugeille (Jean), 14 septembre 1911 (1er décembre 1945), 1e R. M.
30 Boyer (Robert), 16 mai 1912 (1er décembre 1945), administration centrale.
31 Martin (Georges), 30 septembre 1919 (1er novembre 1945), 10e R. M.
32 Colonna (Jean), 19 novembre 1916 (1er novembre 1945), 10e R. M.
33 Gracia (Florent), 25 septembre 1912 (15 octobre 1945), 3e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Charton (Hubert), 11 novembre 1915 (1er juillet 1954), 10e R. M.
2 Taffliet (René), 27 mars 1917 (1er juillet 1954), administration centrale.
3 Christin (Georges), 24 septembre 1919 (1er juillet 1954), administration centrale.
4 Marconnet (René), 12 avril 1914 (1er juillet 1954), 8e R. M.
5 Rigaud (Charles), 10 mai 1912 (1er juillet 1954), missions étranger.
6 David (Marcel), 9 septembre 1916 (1er juillet 1954), missions étranger.
7 Chaux (Maurice), 28 septembre 1913 (1er octobre 1945), 7e R. M.
8 Letron (André), 14 avril 1914 (1er octobre 1945), 3e R. M.
9 Boucher (Alfred), 1er août 1912 (1er octobre 1945), 7e R. M.
10 Moreau (Pierre), 4 décembre 1911 (1er octobre 1945), 7e R. M.
11 Voinchet (Paul), 5 mai 1909 (1er octobre 1945), Maroc.
12 Litzler (Léon), 17 janvier 1914 (1er octobre 1945), 8e R. M.
13 Jacquot (Jean), 27 avril 1911 (1er octobre 1945), 6e R. M.
14 Renneval (André), 26 septembre 1912 (1er octobre 1945), 10e R. M.
15 Nehr (Joseph), 16 novembre 1912 (1er octobre 1945), 4e R. M.
16 Miller (Marcel), 7 juillet 1902 (1er octobre 1945), 1re R. M.
17 Guittard (Pierre), 9 mai 1914 (1er octobre 1945), 9e R. M.
18 Scamaroni (François), 18 octobre 1913 (1er octobre 1945), 5e R. M.
19 Casaubieilh (Jean), 17 juillet 1913 (1er octobre 1945), F. F. Allemagne.
20 Lardeux (Francis), 31 décembre 1911 (1er octobre 1945), F. F. Allemagne.
21 Monestès (Louis), 19 octobre 1910 (1er octobre 1945), 8e R. M.
22 Bena (Léon), 13 août 1912 (1er octobre 1945), 6e R. M.
23 Compain (Albert), 26 juillet 1915 (30 septembre 1945), 1re R. M.
24 Munier (Henri), 23 septembre 1909 (22 septembre 1945), 7e R. M.
25 Sauve (Léon), 25 octobre 1919 (1er septembre 1945), 9e R. M.
26 Sinquin (René), 5 février 1913 (1er septembre 1945), administration centrale.
27 Collinet (Léon), 14 mars 1909 (1er septembre 1945), 6e R. M.
28 Auger (Jacques), 27 octobre 1918 (1er septembre 1945), administration centrale.
29 Jeanblanc (André), 23 juin 1910 (1er septembre 1945), 6e R. M.
30 Batoux (Robert), 10 mai 1910 (1er septembre 1945), 6e R. M.
31 Levêque (Jean), 26 février 1912 (15 août 1945), 5e R. M.
32 Coint (Maurice), 16 août 1917 (1er août 1945), 10e R. M.
33 Estèbe (Ginès), 7 décembre 1913 (1er août 1945), 10e R. M.
34 Pemay (René), 18 mars 1916 (16 juillet 1945), 10e R. M.
35 Battesti (Louis), 8 janvier 1915 (16 juillet 1945), 9e R. M.
36 Jaffre (Louis), 5 septembre 1915 (1er juillet 1945), 1re R. M.
37 Courjaret (Yves), 26 décembre 1908 (1er juillet 1945), Maroc.
38 Beudon (Henri), 4 mai 1915 (1er juillet 1945), 7e R. M.
39 Grandjean (Henri), 18 novembre 1913 (1er juillet 1945), Maroc.
40 Gloan (Ludovic), 30 mai 1915 (1er juillet 1945), F. F. Allemagne.
41 Grimaud (Zacharie), 1er août 1912 (1er juillet 1945), 1re R. M.
42 Mortera (Emile), 23 décembre 1910 (1er juillet 1945), missions étrangères.
43 Viard (Arthur), 15 janvier 1905 (1er juillet 1945), 6e R. M.
44 Coste (André), 19 janvier 1908 (1er juillet 1945), F. F. Allemagne.
45 Dupourque (Germain), 27 juin 1910 (1er juillet 1945), administration centrale.
46 Penning (Jean), 26 septembre 1910 (1er juillet 1945), 3e R. M.
47 Dusseux (Joseph), 5 février 1913 (1er juillet 1945), 1re R. M.
48 Vanel (Gaston), 19 mai 1905 (1er juillet 1945), 9e R. M.
49 Boisseau (René), 12 novembre 1910 (1er juillet 1945), 1re R. M.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Queyroux (Georges), 9 juin 1916 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
2 Pattier (Paul), 20 juin 1916 (1er octobre 1953), 1re R. M.
3 Bleuse (Robert), 31 octobre 1918 (1er octobre 1953), administration centrale.
4 Marmottin (André), 2 octobre 1918 (1er janvier 1954), 1re R. M.
5 Alquie (Julien), 1er octobre 1920 (1er janvier 1954), administration centrale.
6 Bonte (Henri), 12 septembre 1918 (1er avril 1954), 2e R. M.
7 Moreau (Georges), 14 avril 1915 (1er avril 1954), 3e R. M.
8 Le Prunenec (Raymond), 8 avril 1915 (1er avril 1954), 1re R. M.
9 Heintz (Victor), 14 juin 1914 (1er octobre 1952), 1re R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Grest (Gabriel), 20 juin 1920 (1er juillet 1954), 10e R. M.
2 Murez (Jean), 12 décembre 1918 (1er juillet 1954), 3e R. M.
3 Remy (Gérard), 17 avril 1923 (1er juillet 1954), 5e R. M.
4 Bertrand (André), 12 novembre 1917 (1er juillet 1954), 8e R. M.
5 Martin (Pierre), 18 mars 1920 (1er juillet 1954), administration centrale.
6 Tassi (Jean), 4 octobre 1916 (1er juillet 1954), 3e R. M.
7 Cagniard (Germain), 6 mai 1918 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
8 Duthu (René), 22 septembre 1919 (1er juillet 1954), administration centrale.
9 Houille (François), 4 avril 1920 (1er juillet 1954), 4e R. M.
10 Fradet (André), 28 novembre 1918 (1er juillet 1954), administration centrale.
11 Stempfer (Paul), 27 novembre 1919 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
12 Fleith (Bernard), 11 mai 1913 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.
13 Delanoue (Roland), 26 septembre 1919 (1er juillet 1954), 1re R. M.
14 Douard (Emile), 14 mars 1919 (1er octobre 1952), administration centrale.
15 Richardot (Jacques), 28 juillet 1913 (1er octobre 1952), 1re R. M.
16 Renault (André), 20 août 1914 (1er octobre 1952), 2e R. M.
17 Gonel (Robert), 3 décembre 1914 (1er juillet 1952), 10e R. M.
18 Leleu (Albert), 28 novembre 1913 (1er juillet 1952), 1re R. M.
19 Pozzo di Borgo (Lucien), 19 janvier 1918 (1er juillet 1952), 6e R. M.
20 Giron (Charles), 22 novembre 1918 (1er juillet 1952), administration centrale.
21 Pruvost (Henri), 21 décembre 1914 (26 mars 1951), 2e R. M.
22 Thome (Albert), 8 juillet 1915 (12 décembre 1950), 3e R. M.
23 Aulin (Robert), 13 janvier 1916 (23 octobre 1950), administration centrale.
24 Muller (Henry), 6 mai 1916 (5 juillet 1950), administration centrale.
25 Herr (Albert), 19 décembre 1917 (20 mai 1950), administration centrale.

Sergents-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Langereux (Roger), 24 juillet 1923 (1er janvier 1954), administration centrale.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Douillard (Francis), 21 mars 1915 (29 décembre 1952), administration centrale.
2 Lourson (Henri), 13 juillet 1922 (1er octobre 1952), administration centrale.
3 Blanchet (Marcel), 20 avril 1924 (1er octobre 1952), administration centrale.
4 Floriot (Henry), 7 mai 1920 (1er octobre 1952), F. F. Autriche.
5 Petagna (Marcel), 18 juin 1918 (1er octobre 1952), 10e R. M.
6 Morin (René), 5 août 1915 (1er octobre 1952), 1re R. M.

Sergents-chefs.

a) Inscription ancienne.

1 Leclere (Pierre), 4 octobre 1913 (1er janvier 1950), 1re R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Petillat (Jean), 12 novembre 1915 (15 janvier 1951), 8e R. M.
2 Rouselle (Fernand), 11 septembre 1911 (1er juillet 1948), 6e R. M.
3 Magne (Roger), 11 juillet 1923 (1er août 1947), 10e R. M.

VII. — **Cadre des agents des corps de troupe.**

TOUR NORMAL

Liste « A »,

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Quemener (Guillaume), 31 janvier 1912 (1er juillet 1948), 1re R. M.
2 Geneix (Jean), 17 avril 1912 (1er avril 1946), 1re R. M.
3 Ganne (Martial), 17 septembre 1909 (1er janvier 1946), Tunisie.
4 Parnin (Lucien), 15 novembre 1907 (1er octobre 1945), 6e R. M.
5 Marchand (Léon), 20 avril 1912 (1er octobre 1945), 7e R. M. (écoles).
6 Moriat (Marcel), 22 septembre 1913 (1er octobre 1945), 1re R. M.
7 Anfray (Maurice), 27 avril 1906 (1er octobre 1945), Tunisie.
8 Agostini (Rosolano), 17 juillet 1910 (1er juillet 1945), 9e R. M.
9 Prim (Alfred), 5 novembre 1908 (1er juillet 1945), 5e R. M. (écoles).
10 Grousset (Marc), 6 juin 1908 (1er juillet 1945), 10e R. M. (écoles).

b) Inscriptions nouvelles.

1 Tissier (Gilbert), 9 novembre 1910 (1er juillet 1945), 6e R. M. (écoles).
2 Mayence (Roger), 2 septembre 1909 (1er juillet 1945), 9e R. M. (écoles).
3 Portier (Roger), 15 septembre 1909 (1er juillet 1945), 1re R. M. (écoles).
4 Perron (Alphonse), 29 mars 1911 (1er juillet 1945, 7e R. M. (écoles).
5 Morestin (André), 1er novembre 1909 (1er juillet 1945), Maroc.
6 Borianne (Maurice), 11 janvier 1912 (1er juillet 1945), 4e R. M.
7 Lambert (Maurice), 22 juin 1910 (1er juillet 1945), 1re R. M.
8 Vadel (Pierre), 25 octobre 1913 (1er juin 1945), 6e R. M.
9 Vilain (Pierre), 19 mars 1909 (1er juin 1945), Maroc.
10 Van de Put (André), 1er juin 1907 (1er juin 1945), 4e R. M. (écoles).
11 Joly (René), 18 juillet 1910 (1er juin 1945), 1re R. M. (écoles).
12 Demerens (Auguste), 16 août 1906 (1er juin 1945), 6e R. M. (écoles).
13 Henry (Georges), 8 mars 1910 (1er juin 1945), 1re R. M. (écoles).
14 Crouvoisier (Eugène), 17 octobre 1911 (1er juin 1945), 6e R. M.
15 Cattant (Georges), 26 août 1908 (1er juin 1945), 6e R. M.
16 Marly (André), 20 septembre 1905 (1er juin 1945), 5e R. M. (écoles).
17 Davaine (Jules), 21 septembre 1906 (1er juin 1945), 6e R. M. (écoles).
18 Lippi (Joseph), 5 août 1910 (1er juin 1945), 6e R. M. (écoles).
19 François (Robert), 26 janvier 1911 (1er juin 1945), 6e R. M. (écoles).
20 Auriol (René), 18 mars 1908 (1er juin 1945), 5e R. M.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Grosjean (Henri), 21 décembre 1917 (1er janvier 1954), Tunisie.
2 Banchet (James), 26 mai 1918 (1er janvier 1954), 1re R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Saltre (Etienne), 26 janvier 1914 (19 décembre 1949), 9e R. M. (écoles).
2 Gomet (Paul), 27 mai 1910 (1er avril 1947), 6e R. M. (écoles).
3 Theillay (Henri), 26 février 1915 (30 décembre 1946), 10e R. M.

Sergent-major.

Inscription ancienne.

1 Rouxel (Albert), 22 octobre 1918 (1er juillet 1951), 3e R. M. (écoles).

B. — *SOUS-OFFICIERS MUSICIENS*

I. — **Infanterie.**

TOUR NORMAL

Adjudants.

Liste « A ».

Inscriptions anciennes.

1 Poulain (Clotaire), 26 mars 1916 (1er avril 1953), 6e R. M.
2 Raimbeau (Adrien), 21 juin 1907 (8 janvier 1952), 6e R. M.
3 Morselli (Archimède), 21 mars 1915 (15 octobre 1945), F. F. Allemagne.

Liste « B ».

Inscription nouvelle.

1 Trouve (Charles), 9 mai 1915 (1er avril 1952), F. F. Allemagne.

Sergent-major.

Liste « B ».

Inscription nouvelle.

1 Ponthieu (Adolphe), 17 avril 1924 (1er avril 1953), Maroc.

Sergents-chefs.

Liste « A »

Inscription ancienne.

1 Favreau (Roger), 28 janvier 1926 (1er janvier 1953), 4e R. M.

Liste « B »

Inscriptions nouvelles.

1 Candat (Fernand), 20 août 1926 (1er juillet 1951), F. F. Allemagne.
2 Colart (Henri), 27 novembre 1920 (31 juillet 1945), F. F. Allemagne.
3 Serres (Fernand), 30 octobre 1923 (1er janvier 1948), 6e R. M.
4 Preteux (Jacques), 10 octobre 1919 (1er juillet 1953), Maroc.

Sergents.

Liste « A »

Inscriptions nouvelles.

1 Lamarre (René), 5 décembre 1931 (1er juin 1954), F. F. Allemagne.
2 Helmbold (Jean), 10 mai 1921 (1er février 1954), Maroc.
3 Ledavadic (Armand), 28 avril 1931 (24 octobre 1953), 3e R. M.

TOUR SPÉCIAL.

Adjudant.

Liste « B »

Inscription nouvelle.

1 Picault (Charles), 13 février 1921 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.

II. — Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL.

Liste « A »

Adjudant.

1 Vagnat (Albert), 6 juin 1918 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne.

Maréchal des logis chef.

1 Helderle (Marcel), 17 mars 1928 (1er avril 1954), 6e R. M.

III. — Artillerie.

TOUR NORMAL

Liste « A ».

Adjudant.

Inscription nouvelle.

1 Godin (Daniel), 7 décembre 1925 (1er juillet 1953), 2e R. M.

IV. — Train.

TOUR NORMAL

Liste « A ».

Maréchal des logis.

Inscription nouvelle.

1 Giraud (Jean), 4 juillet 1924 (1er octobre 1953), 1re R. M.

C. — *SOUS-OFFICIERS MAITRES D'ARMES*

TOUR NORMAL

I. — Infanterie.

Adjudants.

Liste « A ».

Inscription nouvelle.

1 Ducruet (Jacques), 15 juillet 1919 (1er janvier 1953), 1re R. M.

Liste « B ».

Inscription nouvelle.

1 Giraud (Jean), 22 janvier 1921 (1er octobre 1954), 10e R. M.

Sergent-chef.

Liste « A ».

Inscription nouvelle.

1 Maigrot (Jean), 9 février 1928 (1er janvier 1953), 7e R. M. (écoles).

II. — Arme blindée et cavalerie.

Liste « A ».

Inscriptions nouvelles.

Adjudant.

1 Pernod (Lucien), 30 décembre 1923 (1er octobre 1952), F. F. Allemagne.

Maréchal des logis chef.

1 Darre (Pierre), 25 mai 1928 (1er avril 1952), Tunisie.

D. — *SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES DE DETECTION ELECTRO-MAGNETIQUE*

I. — Transmissions.

TOUR NORMAL

Liste « A ».

Inscriptions nouvelles.

Sergents-chefs.

1 Joseph (Jacques), 30 mars 1931 (1er janvier 1954), 1re R. M. (écoles).
2 Audinet (Jean), 1er mars 1931 (1er janvier 1954), 1re R. M. (écoles).

Sergents.

1 Maire (Clovis), 22 mai 1931 (22 octobre 1952), 1re R. M. (écoles).
2 Le Doussal (Jean), 22 août 1931 (10 octobre 1952), 1re R. M. (écoles).

E. — *SOUS-OFFICIERS GEOGRAPHES*

I. — Artillerie.

TOUR NORMAL

Adjudant-chef.

Liste « B ».

Inscription nouvelle.

1 Pupré (André), 3 février 1917 (1er octobre 1948), 1re R. M.

Maréchal des logis-major.

Liste « A ».

Inscription nouvelle.

1 Royer (René), 7 novembre 1924 (1er juillet 1948), 7e R. M.

F. — *SOUS-OFFICIERS CHIFFREURS D'ETAT-MAJOR*

I. — **Transmissions.**

A. — ARME

Liste « A ».

CANDIDATS CHIFFREURS

Sergents.

Inscriptions nouvelles.

1 Noël (Jacques), 2 septembre 1934 (2 septembre 1953), 6e R. M.
2 Lebolloch (Auguste), 2 septembre 1933 (9 mai 1953), 10e R. M.
3 Gambu (Yves), 27 avril 1934 (3 mai 1953), Maroc.
4 Pendaries (Jean), 14 janvier 1934 (28 avril 1953), F. F. Allemagne.
5 Saint-Etienne (Jean), 25 juillet 1932 (19 avril 1953), 8e R. M.
6 Durand (Roger), 27 avril 1928 (19 avril 1953), 1re R. M.
7 Laurent (Hervé), 24 janvier 1933 (13 mars 1953), Maroc.
8 Lebot (Denis), 16 octobre 1932 (7 mars 1953), Tunisie.

Liste « B ».

BREVETÉS CHIFFREURS

Sergents-chefs.

Inscriptions nouvelles.

1 Lamaziere (Robert), 29 avril 1926 (1er janvier 1950), Autriche.
2 Brand (Maurice), 26 octobre 1923 (1er avril 1954), 8e R. M.
3 Heitmann (Jean), 17 janvier 1920 (1er avril 1950), F. F. Allemagne.
4 Mercier (Claude), 1er juillet 1929 (1er octobre 1952), 1re R. M.

CANDIDATS CHIFFREURS

Sergent-chef.

1 Abonnel (Francis), 5 juillet 1926 (1er janvier 1953), 9e R. M.

Sergent.

1 Grodidier (Michel), 17 décembre 1928 (1er janvier 1953), 6e R. M.

B. — SERVICE

Liste « A ».

BREVETÉS CHIFFREURS

Inscriptions nouvelles.

Adjudants-chefs.

1 Molines (André), 28 juillet 1917 (1er octobre 1944), 10e R. M.
2 Nicolas (Maurice), 1er août 1912 (1er juillet 1944), F. F. Allemagne.
3 Favre (René), 13 janvier 1909 (15 janvier 1944), 10e R. M.
4 Basilien (Eugène), 14 janvier 1909 (1er mars 1942), 2e R. M.
5 Bertin (André), 3 mars 1909 (16 janvier 1942), 1re R. M.

Adjudants.

1 Casanova (Joseph), 28 décembre 1916 (1er octobre 1952), 9e R. M.
2 Phivollier (Louis), 25 mars 1915 (1er juin 1945), 4e R. M.

(1) Sergent P. D. L. dont la date de nomination est inconnue de l'administration centrale.

(2) En ce qui concerne les transmissions, à la direction des transmissions, bureau du personnel, 51 *bis*, boulevard de Latour-Maubourg, Paris (7e).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Modification de l'article 197 de l'annexe IV au code général des impôts.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu les articles 683 (§ 2) et 684 (§ 2) du code général des impôts;

Vu le décret n° 49-660 du 16 mai 1949 réunissant la caisse nationale d'assurances en cas de décès et la caisse nationale des retraites pour la vieillesse sous le nom de caisse nationale d'assurances sur la vie;

Vu l'article 197 de l'annexe IV au code général des impôts;

Sur la proposition du directeur général des impôts,

Arrête:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 197 de l'annexe IV au code général des impôts est modifié comme suit:

« Au début de chaque année, la caisse nationale d'assurances sur la vie détermine, par un calcul qui porte sur le douzième des opérations liquidées au cours de l'année précédente, la part des versements effectués soumise à la taxe. Le pourcentage ainsi déterminé est appliqué aux versements centralisés au cours de l'année précédente tout entière et le résultat obtenu sert de base au calcul de la redevance forfaitaire due au titre de l'année précédente et des acomptes trimestriels à verser au titre de l'année en cours ».

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

HENRI ULVER.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 11 juin 1954 autorisant, déclarant d'utilité publique et concédant à Electricité de France (service national), l'aménagement et l'exploitation de la chute de Passy sur l'Arve et la Diosaz dans le département de la Haute-Savoie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'agriculture,

Vu la pétition présentée le 13 décembre 1946, par laquelle Electricité de France (service national) a demandé une concession de forces hydrauliques avec déclaration d'utilité publique pour l'aménagement de la chute de Passy, sur l'Arve et la Diosaz (département de la Haute-Savoie);

Vu l'avant-projet présenté par le pétitionnaire à l'appui de sa demande;

Vu le cahier des charges accepté par le pétitionnaire;

Vu le dossier de l'enquête à laquelle le projet a été soumis, conformément aux prescriptions de la loi du 16 octobre 1919, du décret du 29 décembre 1926, et notamment les avis de la commission d'enquête du département de la Haute-Savoie en date du 6 novembre 1947;

Vu l'avis du conseil général de la Haute-Savoie en date du 10 octobre 1947;

Vu l'avis de la chambre de commerce d'Annecy, en date du 7 octobre 1947, de la commission départementale des sites de la Haute-Savoie, en date du 23 octobre 1947, et ensemble, les autres avis joints au dossier;

Vu l'avis du préfet de la Haute-Savoie, en date du 6 janvier 1948;

Vu le rapport des ingénieurs de la 6e circonscription électrique en date du 22 décembre 1948;

Vu l'avis de M. le ministre des finances en date du 1er février 1949;

Vu l'avis de M. le ministre de l'éducation nationale en date du 1er mars 1954;

Vu la convention passée le 13 avril 1954 entre le ministre de l'industrie et du commerce, d'une part, et Electricité de France (service national), d'autre part;

Vu la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique;

Vu le décret du 29 décembre 1926 portant règlement d'administration publique, pour l'exécution de la loi du 16 octobre 1919 modifié par le décret n° 50-640 du 7 juin 1950;

Vu la loi du 28 juillet 1928 ayant pour objet l'insertion de clauses relatives au statut du personnel dans les cahiers des charges de gaz et d'électricité;

Vu la loi du 10 août 1932 sur la protection de la main-d'œuvre nationale;

Vu les décrets des 16 juillet et 30 octobre 1935 sur le régime de l'électricité;

Vu le décret du 6 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, modifiés, et notamment l'article 51 maintenant expressément en vigueur les dispositions de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie électrique qui ne sont pas modifiées par ses propres dispositions;

Vu les lois des 26 octobre 1946, 2 août 1949 et 19 août 1950 sur les emplois réservés, ainsi que le décret n° 47-1297 du 10 juillet 1948 complété par le décret n° 48-1214 du 19 juillet 1948;

Vu le décret du 22 juin 1946, modifié, approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont autorisés et déclarés d'utilité publique, les travaux à entreprendre dans le département de la Haute-Savoie, suivant les dispositions de l'avant-projet ci-dessus visé, en vue de l'aménagement de la chute de Passy, sur l'Arve et la Diosaz, dans les communes des Houches, de Servoz et de Passy, pour la mise en jeu d'une usine hydroélectrique.

L'exécution et l'exploitation des ouvrages auront lieu par voie de concession dans les conditions déterminées par la convention passée le 13 avril 1954 entre le ministre de l'industrie et du commerce, agissant au nom de l'Etat, d'une part, et Electricité de France (service national), d'autre part.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires aux travaux devront être réalisées dans le délai de 5 ans à partir de la date du présent décret.

Art. 3. — Est approuvée la convention passée le 13 avril 1954 entre le ministre de l'industrie et du commerce, agissant au nom de l'Etat, d'une part, et Electricité de France (service national), d'autre part, pour l'exécution des ouvrages et leur exploitation, conformément aux dispositions du cahier des charges joint à ladite convention, lesquels cahier des charges et convention resteront annexés au présent décret.

Art. 4. — Toute cession totale ou partielle de concession, tout changement de concessionnaire ne pourront avoir lieu, sous peine de déchéance, qu'en vertu d'une autorisation donnée par décret délibéré en conseil d'Etat.

Art. 5. — Le périmètre à l'intérieur duquel pourront être exercées les servitudes prévues à l'article 4 de la loi du 16 octobre 1919 est délimité par une ligne en vert sur la carte annexée au cahier des charges.

Art. 6. — Les indemnités dues par application de l'article 6 de la loi du 16 octobre 1919 pour éviction des droits non exercés à la date de l'affichage de la demande de concession, sont fixées, par mètre linéaire de rive, aux sommes suivantes une fois versées :

NUMEROS	LIMITE DES SECTIONS INTERESSÉES	INDEMNITES
	L'Arve.	
1	Depuis la prise d'eau jusqu'à la prise d'eau de l'usine des Chavants	255
2	Depuis ce point au canal de fuite de ladite usine	174
3	Depuis le point ci-dessus jusqu'au confluent avec la Diosaz	110
4	Depuis ce confluent jusqu'à la prise d'eau de l'usine du Chatelard	92
5	Depuis cette prise jusqu'au canal de fuite de l'usine de Chedde	431
6	Depuis le point ci-dessus jusqu'au canal de fuite de l'usine	149
	La Diosaz.	
1	Depuis la prise d'eau jusqu'au confluent du Souay	150
2	Depuis le point ci-dessus jusqu'au confluent avec l'Arve	31

Art. 7. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

CONVENTION

Entre le ministre de l'industrie et du commerce agissant au nom de l'Etat et sous réserve de l'approbation des présentes par décret délibéré en conseil d'Etat,

D'une part;

Et Electricité de France (service national), dont le siège social est à Paris (8e), 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, représentée par M. Ehrmann, directeur adjoint de l'équipement de cet établissement public national,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Art. 1er. — Le ministre de l'industrie et du commerce concède au nom de l'Etat à Electricité de France (service national) qui accepte, l'aménagement et l'exploitation, dans les conditions déterminées par le cahier des charges ci-annexé, d'une usine hydraulique dite de Passy, sur la rivière l'Arve, dans le département de la Haute-Savoie.

Art. 2. — Electricité de France (service national) s'engage à exécuter à ses frais, risques et périls, les travaux qui font l'objet de la présente convention et à se conformer, tant pour l'exécution que pour l'exploitation, aux conditions du cahier des charges y annexé.

Art. 3. — Les frais de publication au *Journal officiel* et, s'il y a lieu, les frais d'enregistrement de la présente convention et du cahier des charges y annexé seront supportés par Electricité de France (service national).

Fait à Paris, le 13 avril 1954.

Lu et approuvé :

Electricité de France (service national),
Le directeur adjoint de l'équipement,
EHRMANN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

CAHIER DES CHARGES

CHAPITRE Ier

OBJET DE LA CONCESSION

Article 1er.

Service concédé.

La concession à laquelle s'applique le présent cahier des charges a pour objet l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinées à l'utilisation de la chute de 385 mètres (en eaux moyennes) existant entre la prise d'eau située à l'amont immédiat du pont des Gures et le point de restitution du canal de fuite sur l'Arve.

Cette chute utilisera également la Diosaz dérivée à la cote 987,55.

Ladite chute intéresse l'Arve et la Diosaz, qui ne font pas partie du domaine public, et est située sur le territoire des communes des Houches, de Servoz et de Passy, département de la Haute-Savoie.

PUISSANCE MAXIMUM		PUISSANCE NORMALE	
Brute.	Disponible.	Brute.	Disponible.
113.100	84.400	53.000	41.500

L'objet principal de cette entreprise est la production d'énergie électrique aux services publics et au public.

Article 2.

Consistance de la concession.

Seront considérés comme dépendances immobilières de la concession tous les ouvrages utilisés pour l'aménagement et la production de la force hydraulique devant faire retour gratuitement à l'Etat en fin de concession, et notamment le barrage de retenue, les ouvrages d'emmagasinement, les ouvrages de prise d'eau, canalisations, ouvrages régulateurs ou de décharge, les moteurs hydrauliques (turbines et accessoires), ainsi que les terrains qui les supportent ou y donnent accès et les bâtiments ou partie de bâtiments qui les abritent, les terrains submergés s'ils appartiennent au concessionnaire, les maisons du barragiste et du personnel de l'usine, les chemins d'accès.

CHAPITRE II

EXÉCUTION DES TRAVAUX

Article 3.

Acquisition des terrains et établissement des ouvrages.

Le concessionnaire sera tenu d'établir tous les ouvrages utiles pour l'aménagement de la force hydraulique et l'exploitation de la concession ainsi que les machines et l'outillage nécessaires à cet effet.

Le concessionnaire sera tenu d'établir et d'entretenir à ses frais les lignes et postes de télécommunication nécessaires à la sécurité de l'exploitation. Il devra acquérir tous les terrains sur lesquels seront établies l'usine et ses dépendances immobilières.

En ce qui concerne l'occupation des terrains compris dans le périmètre des servitudes de la concession, tel qu'il est défini sur le plan annexé au cahier des charges et nécessaires à l'établissement des ouvrages de retenue ou de prise d'eau et des canaux d'adduction

ou de fuite, souterrains ou à ciel ouvert, de même que pour les terrains submergés par le relèvement des plans d'eau, le concessionnaire bénéficiera des droits prévus à l'article 4 de la loi du 16 octobre 1919.

Au cas où il se bornerait à acquérir des droits réels, notamment des servitudes d'appui, de passage ou de submersion, les contrats relatifs seront communiqués à l'ingénieur en chef du contrôle et devront comporter une clause réservant expressément à l'Etat la faculté de se substituer au concessionnaire aux mêmes conditions en cas de rachat ou de déchéance ou à l'expiration de la concession.

En outre, comme il s'agit d'une usine de plus de 10.000 kW, le concessionnaire pourra occuper temporairement tous terrains et extraire tous matériaux nécessaires à l'exécution des travaux en se conformant aux prescriptions de la loi du 29 décembre 1892.

Le concessionnaire pourra occuper, dans les conditions fixées par le service compétent, sans payement de redevance spéciale, les parties du domaine fluvial nécessaires à ses installations.

Article 4.

Acquisition des droits à l'usage de l'eau.

Pour l'acquisition des droits à l'usage de l'eau exercés et existant à la date de l'affichage de la demande de concession, le concessionnaire bénéficiera des dispositions prévues à l'article 6 de la loi du 16 octobre 1919.

Les contrats y relatifs devront comporter une clause réservant expressément à l'Etat la faculté de se substituer au concessionnaire aux mêmes conditions en cas de rachat ou de déchéance, ou à l'expiration de la concession.

Les contrats passés avec les riverains seront portés à la connaissance de l'ingénieur en chef du contrôle, par les soins du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de leur signature. Il en sera de même des décisions de justice rendues par application de l'article 6 de la loi du 16 octobre 1919, un mois après qu'elles seront devenues définitives.

Article 5.

Caractéristique des prises d'eau.

Un barrage de prise d'eau sera établi sur l'Arve, immédiatement à l'amont du pont des Gures. Le niveau normal de la retenue sera à la cote 975 du N. G. F., le niveau maximum d'exploitation étant 976.

Un barrage de prise d'eau sera établi sur la Diosaz à 1 km environ à l'amont du confluent de la Diosaz et du Souay. Le niveau normal de la retenue sera à la cote 987,55.

Le débit maximum emprunté sera de 30.000 litres-seconde à la prise d'eau sur l'Arve.

Le débit emprunté sera de 5.000 litres-seconde à la prise d'eau sur la Diosaz.

Les eaux seront restituées à la cote 590 à 1.800 mètres à l'aval de la traversée de l'Arve par la conduite forcée de l'usine de Chedde actuelle.

Un débit réservé de 50 litres-seconde sera prévu à la prise sur l'Arve.

Un débit réservé de 50 litres-seconde sera prévu à la prise sur la Diosaz.

De plus, du 1er juillet au 31 août, aucun prélèvement diurne (de neuf heures à dix-neuf heures) ne sera effectué sur la Diosaz.

Toutefois, en cas d'extrême pénurie, l'ingénieur en chef du contrôle pourra, après accord avec le service départemental de la direction de l'architecture, autoriser le concessionnaire à effectuer des prélèvements sur la Diosaz, du 1er juillet au 31 août, en conservant cependant un débit réservé diurne minimum de 500 litres-seconde.

Article 6.

Ouvrages principaux.

Les dispositions générales des ouvrages seront les suivantes:

a) Dérivation de l'Arve:

Prise d'eau. — Un barrage sera établi sur l'Arve immédiatement à l'amont du pont des Gures (route nationale n° 506 de Genève à Chamonix) qui sera reconstruit pour augmenter son débouché. Il comportera 3 vannes secteur à volet capables d'évacuer sans surélévation une crue de 385 mètres-cubes-seconde. L'une de ces vannes équipant la passe à graviers permettra le dégravement de la retenue devant les grilles.

La prise d'eau, établie pour un débit maximum de 30 mètres-cubes-seconde, prélèvera les eaux sur la R. D. à travers des grilles fines de 27 mm d'écartement. Elle comprendra 2 digues creuses en série pour l'évacuation des graviers suivies de 2 dessableurs souterrains parallèles de 90 mètres de longueur et 8 mètres de large, ces différents ouvrages étant reliés à l'Arve par des galeries de chasse souterraines débouchant une centaine de mètres à l'aval du barrage.

Les têtes amont des dessableurs traverseront successivement le chemin vicinal de Coupeau et la voie ferrée du Fayet à Chamonix.

Galerie d'amenée amont. — Cette galerie de 18 m² de section et de 1.600 mètres de longueur partira de l'aval des dessableurs et restera sur la rive droite jusqu'à l'entrée du siphon destiné à traverser l'Arve. Elle fonctionnera en charge, sera revêtue en radier et gunitée en calotte et piedroit.

Siphon. — Le siphon de 450 mètres de longueur totale et 3 mètres de diamètre sera situé à 850 mètres à l'aval du viaduc Sainte-Marie. Il franchira l'Arve par un arc autoporteur métallique de 72 mètres de portée et comprendra deux descenderies souterraines en béton armé, celle d'aval passant sous la route et la voie ferrée.

Galerie d'amenée aval. — La partie aval de la galerie d'amenée aura une longueur de 3.920 mètres du siphon à la cheminée d'équilibre. Elle comportera une fenêtre d'attaque intermédiaire près du hameau de Vaudagne.

Cette galerie sera presque entièrement revêtue et aura un diamètre intérieur variant de 4 mètres à 3,60 mètres.

Cheminée d'équilibre. — Elle sera constituée par un puits vertical de 4 mètres de diamètre et 38 mètres de haut, une chambre d'expansion inférieure et 2 chambres supérieures prévues pour fonctionner sans déversement.

Conduite forcée. — Entièrement métallique, cette conduite souterraine sur les 50 premiers mètres, aura une pente moyenne de 85 p. 100. Elle aura un diamètre de 2,40 mètres, une longueur de 880 mètres et sera du type auto-frette avec élingues circulaires.

En tête, elle sera protégée par une vanne papillon de 2,40 mètres de diamètre à fermeture automatique en cas de survitesse placée dans une chambre souterraine.

Dans sa partie basse, elle traversera la route nationale le Fayet-Chamonix en souterrain et se divisera en 2 collecteurs alimentant chacun 2 groupes. Le raccordement de la conduite avec les collecteurs sera constitué par une culotte à grand rendement.

b) Dérivation de la Diosaz.

Prise d'eau. — La prise d'eau sera installée sur la Diosaz en amont des gorges et comportera une partie déversante arasée à la cote 987,75 et une vanne secteur réglant le niveau de la retenue à la cote 987,55.

Cette prise sera établie pour dériver normalement 5 mètres-cubes-seconde, mais pourra absorber un débit supérieur momentané.

Un dessableur souterrain sera aménagé entre la prise et la galerie d'amenée.

Galerie d'amenée. — Cette galerie aura une section brute de 4,10 m² et 3.300 mètres de longueur; son radier sera revêtu. Elle aboutira à la tête amont du siphon de la dérivation de l'Arve.

Usine. — L'usine située sur la rive gauche de l'Arve en bordure de la route nationale le Fayet-Chamonix sera équipée avec 4 groupes turbines-alternateurs de 27.000 kVA.

Les eaux seront restituées dans l'Arve à la cote 590 par un canal de fuite de 480 mètres de longueur.

Un poste de transformation pour une puissance totale de 155.000 kVA sera installé à proximité de l'usine.

c) Ouvrages annexes:

Des maisons à usage du personnel seront installées à proximité des ouvrages principaux.

Un chemin d'accès réunira l'usine de Passy à la route voisine.

Une ligne téléphonique reliera le barrage à l'usine.

Article 7.

Dispositions spéciales relatives à la circulation des poissons et aux douanes.

Pour compenser les dommages que la présence ou le fonctionnement de la chute apportera à la reproduction des poissons, le concessionnaire fournira chaque année, aux époques et sur les points indiqués par l'administration des eaux et forêts, des alevins dont les espèces, l'âge et les quantités seront également indiqués par ce service, sans que toutefois la dépense correspondant à cette fourniture puisse dépasser la valeur de 10.000 alevins de truite de six mois, soit 120.000 F (valeur janvier 1951).

Cette redevance sera due à partir de la date de mise en service des ouvrages.

Après accord avec l'administration des eaux et forêts et le service du contrôle, la société concessionnaire aura la faculté de se libérer de l'obligation de repeuplement résultant du paragraphe ci-dessus par le versement annuel au Trésor, à titre de fonds de concours, du montant de la redevance précisée au premier paragraphe.

Cette redevance pourra être revisée en accord entre le ministre chargé de l'électricité et le ministre de l'agriculture, le concessionnaire entendu, pour tenir compte des modifications qui auraient pu être apportées dans les éléments ayant servi de base au calcul de ladite redevance, une première fois lors du récolement des travaux, puis tous les cinq ans à partir de 1955 cette année comprise.

Le concessionnaire sera tenu, d'une part, de laisser libre circulation sur les dépendances de la concession aux agents chargés du contrôle de la pêche.

Il sera tenu, d'autre part, de procéder en temps voulu aux opérations suivantes:

Nettoyage complet des abords du chantier et démolition de toutes constructions provisoires utilisées par les travaux;

Coupe au ras du sol de tous arbres, arbustes et arbrisseaux se trouvant sur les terrains à submerger;

Démolition complète de tous bâtiments et ouvrages divers destinés à être noyés par la retenue.

Sauf cas de force majeure, le concessionnaire préviendra, au moins un mois à l'avance, l'administration des eaux et forêts de son intention de procéder à la vidange totale ou quasi totale

des biefs ou lacs de retenue, et il exécutera cette vidange en tenant compte des indications qui lui seront données par le service du contrôle en accord avec l'administration des eaux et forêts.

Le concessionnaire pourra être tenu de placer et d'entretenir à l'amont de chaque prise d'eau un grillage dont les barreaux seront espacés au maximum de 3 cm.

Il sera tenu, également, de laisser libre circulation sur les dépendances de la concession aux agents chargés du contrôle de la pêche.

Les agents des douanes auront le droit de procéder, à toute heure du jour et de nuit, à des visites dans l'usine et ses dépendances, à l'exclusion des maisons d'habitation du personnel non situées dans l'enceinte de l'usine, sans être tenus de se faire assister d'un officier de police municipal ou judiciaire.

Article 8.

Approbation des projets.

L'exécution de tous les ouvrages dépendant de la concession devra être autorisée dans les formes prévues par le décret du 29 décembre 1926, modifié par le décret du 7 juin 1950.

L'établissement des machines et l'acquisition de l'outillage pourront être effectués par le concessionnaire, sans autorisation préalable, s'ils proviennent de sociétés ou constructeurs français et s'ils ont été fabriqués en France.

Si le concessionnaire se trouve dans l'impossibilité de se procurer, en France, le matériel hydraulique et électrique, dans des conditions normales satisfaisantes de temps, de prix et de qualité, il pourra l'acquérir à l'étranger avec l'autorisation du ministre chargé de l'électricité. Dans tous les cas, il en sera donné avis au service du contrôle.

L'approbation ou le défaut d'approbation administrative n'aura pour effet ni d'engager la responsabilité de l'administration, ni de dégager celle du concessionnaire des conséquences que pourraient avoir l'exécution des travaux, l'imperfection des dispositions prévues ou le fonctionnement des ouvrages.

Article 9.

Délais d'exécution et réception des ouvrages.

Les projets des travaux nécessaires pour l'aménagement de la force motrice concédée devront être présentés dans le délai de douze mois à dater de l'acte de concession.

Les travaux seront commencés dans le délai de douze mois à dater de l'approbation des projets et poursuivis sans interruption, de telle sorte qu'ils soient achevés et que l'usine soit mise en service dans le délai de trois ans, à partir de la même date, sauf le cas de force majeure dûment constaté.

Le projet de tout ouvrage imposé ultérieurement par l'administration au concessionnaire, en exécution du présent cahier des charges, devra être présenté dans le délai de six mois de l'invitation qui lui en sera faite, sauf dérogation justifiée par l'importance du travail, et réalisé le plus promptement possible dans le délai fixé.

Aussitôt après l'achèvement des travaux et au plus tard à l'expiration des délais prévus au deuxième paragraphe ci-dessus, il sera procédé par les soins des agents du contrôle à une réception des travaux dans les formes prévues par le décret du 29 décembre 1926, modifié par le décret du 7 juin 1950. Sur le vu du procès-verbal de cette réception, le préfet autorisera, s'il y a lieu, la mise en service de l'usine.

Article 10.

Exécution et entretien des ouvrages.

En raison de l'intérêt que présente pour la sécurité publique la bonne exécution du barrage, l'administration se réserve d'organiser sur le chantier, pendant la construction de cet ouvrage, une surveillance spéciale. A cet effet, le concessionnaire sera tenu de fournir un local convenable pour le logement de l'agent chargé de cette surveillance et de sa famille, et de contribuer aux frais de surveillance pendant la construction par le payement d'une somme annuelle de 40.000 F, qui sera versée, sur l'invitation de l'ingénieur en chef, à la caisse départementale, au titre des dépenses d'intérêt général à la charge des tiers.

Article 11.

Bornage.

Dans l'année qui suivra la mise en exploitation de l'usine, il sera procédé, aux frais du concessionnaire et au besoin d'office, au bornage des terrains faisant partie des dépendances immobilières de la concession, contradictoirement avec les propriétaires voisins, en présence de l'ingénieur en chef du contrôle qui en dressera le procès-verbal. Il sera établi aux frais du concessionnaire et sous la surveillance de l'ingénieur, un plan au 1/2.500e des terrains ainsi bornés.

Lorsque des modifications seront apportées aux dépendances immobilières de la concession, il sera procédé dans les mêmes conditions au bornage des terrains ajoutés ou retranchés et à l'établissement de leur plan, dans le mois qui suivra la mise en service des ouvrages établis sur ces terrains.

Article 12.

Rétablissement des communications et de l'écoulement des eaux.

Le concessionnaire sera tenu de rétablir à ses frais, suivant les dispositions approuvées par l'administration compétente, les voies de communication interceptées par ses travaux.

Il sera tenu également de rétablir et d'assurer à ses frais le libre écoulement des eaux naturelles ou artificielles dont le cours serait détourné ou modifié par ses travaux. Dans le cas où les ouvrages de la concession feraient obstacle à ce que les canaux ou rigoles d'arrosage s'alimentent comme par le passé, il pourra notamment être tenu de rétablir leur alimentation au moyen d'eaux prises dans ses propres canalisations. Il devra également prendre les dispositions qui seraient reconnues nécessaires par l'administration pour empêcher que les infiltrations d'eau qui proviendraient de ses canalisations nuisent aux parties basses du territoire.

Le concessionnaire étudiera et réalisera, en accord avec les services de la Société nationale des chemins de fer français, les dispositions nécessaires pour assurer, dans les mêmes conditions que par le passé, l'alimentation en énergie électrique du chemin de fer du Fayet-Saint-Gervais à Vallorcine.

Article 13.

Néant.

CHAPITRE III

EXPLOITATION

Article 14.

Obligation de se conformer aux règlements.

Le concessionnaire sera tenu de se conformer aux règlements existants ou à intervenir notamment en ce qui concerne la police des eaux, la défense nationale, la protection contre les inondations, la sécurité et la salubrité publique, l'alimentation des populations riveraines, l'irrigation, la conservation et la libre circulation des poissons, la protection des sites et paysages, les douanes.

Article 15.

Obligations relatives à l'écoulement des eaux.

L'administration se réserve expressément le droit de réglementer les éclusées de l'usine, en obligeant, s'il y a lieu, le concessionnaire à maintenir dans le canal de fuite par un bassin de compensation ou par tous les autres dispositifs appropriés, le débit nécessaire pour sauvegarder les intérêts généraux et au besoin un débit égal à celui qui arrive aux prises d'eau, sans qu'il puisse y faire opposition ou prétendre à une indemnité de ce chef.

Article 16.

Néant.

Article 17.

Obligations relatives au rejet des eaux.

Les eaux empruntées seront rendues à la rivière pures, salubres, et à une température voisine de celle du bief alimentaire.

Article 18.

Obligations de participer aux ententes.

Le concessionnaire sera tenu de participer, dans les conditions qui seront fixées par les règlements d'administration publique à intervenir, aux ententes que l'administration pourra imposer en exécution de l'article 38, paragraphe 12, de la loi du 16 octobre 1919.

CHAPITRE IV

VENTE DE L'ÉNERGIE AU PUBLIC

Article 19.

Tarif maximum.

Le prix auquel le concessionnaire est autorisé à vendre l'énergie au public ne pourra pas dépasser le maximum suivant pour le courant pris à la sortie de l'usine, sous la forme et la tension résultant du régime de ses machines génératrices ou de ses transformateurs.

Ces maxima comprennent les deux éléments suivants:

1° Une somme fixe de 1.560 F (mille cinq cent soixante) par an et par kilowatt de puissance souscrite;

2° Une redevance proportionnelle de 0,86 F (quatre-vingt-six centimes) par kilowatt-heure, mesuré et livré à la sortie de l'usine génératrice.

Cette tarification s'entend pour un facteur de puissance mesuré sur les lignes de départ au moins égal à 0,80. Le tarif maximum sera majoré de 1 p. 100 pour chaque centième du facteur de puissance au-dessous de 0,80.

Le concessionnaire ne sera pas tenu de fournir une puissance inférieure à cinq cents kilowatts, sauf s'il s'agit des réserves spécifiées aux articles 22 et 24 ci-après.

Les tarifs maxima pourront être revisés dans l'année qui suivra la mise en service de l'usine et ensuite tous les dix ans, soit à

la demande du concessionnaire, soit sur l'initiative de l'administration, et suivant les formes adoptées pour l'approbation du présent cahier des charges.

Ces tarifs ont été établis sur la base des frais d'établissement estimés avant exécution des travaux, en fonction des conditions économiques de 1946.

Article 20.

Obligation de fournir le courant.

Le concessionnaire sera tenu de fournir l'énergie demandée dans la limite de la puissance dont il disposera aux différents états du cours d'eau, après avoir réservé celle dont il a besoin pour satisfaire aux contrats déjà passés et au service de concession de distribution d'énergie ou autres entreprises qu'il assurerait pour son compte dans les conditions déterminées par l'article 1er du cahier des charges. Au cas où les demandes d'énergie dépasseraient les disponibilités du concessionnaire, il y serait fait droit dans l'ordre de leur inscription sur un registre spécial tenu à cet effet.

Dans ces limites, le concessionnaire sera tenu, avant l'expiration du délai d'un mois, à partir de la demande qui lui en sera faite, de fournir l'énergie électrique aux conditions prévues par le cahier des charges, à toute personne qui demandera à contracter un abonnement pour une durée d'au moins cinq ans. Lorsque la puissance demandée excédera cinq cents kilowatts, le concessionnaire pourra exiger que le demandeur lui garantisse pendant la durée de l'abonnement une recette brute annuelle de 3.120 F par kilowatt demandé, sauf s'il s'agit des réserves d'énergie spécifiées aux articles 22 et 24 ci-après.

Si la fourniture exige des travaux complémentaires à l'usine, le délai d'un mois prévu pour la fourniture du courant sera prolongé du temps nécessaire à l'exécution de ces travaux.

CHAPITRE V

RÉSERVES EN EAU ET EN FORCE

Article 21.

Néant.

Article 22.

Réserve en force au profit des services publics.

La puissance totale instantanée que le concessionnaire mettra, aux bornes de l'usine, à la disposition des services publics de l'Etat, des départements, des communes, des établissements publics ou des associations syndicales autorisées et des entreprises agricoles d'utilité générale qui seront spécifiés dans un règlement d'administration publique, sera au maximum de 1.600 kWh (mille six cents) quel que soit l'état des eaux, dont 900 kWh (neuf cents) seront réservés aux entreprises agricoles d'utilité générale.

Pendant les deux premières années à compter de l'achèvement des travaux, les demandes des services publics ou des associations susvisées devront être satisfaites par le concessionnaire quinze jours après qu'elles auront été notifiées par le ministre chargé de l'électricité.

Passé ce délai, et jusqu'à l'expiration de la dixième année, à compter de l'achèvement des travaux, le concessionnaire ne sera tenu de satisfaire à la réquisition qu'après un préavis de six mois.

Au delà de la dixième année, et jusqu'à l'expiration de la concession, le préavis sera de douze mois.

Toute réquisition du ministre chargé de l'électricité faite par application du présent article pendant les cinq premières années, à compter de l'achèvement des travaux, devra être accueillie par le concessionnaire dans les limites indiquées ci-dessus, quelle que soit la puissance déjà vendue ou employée par lui.

Dans le cas où la puissance réservée ne serait pas utilisée en totalité à l'expiration de la cinquième année, le pouvoir de réquisition du ministre ne pourra porter, dans les conditions indiquées ci-dessus, que sur les quantités ci-après:

Entre la cinquième et la dixième année sur la moitié de la puissance réservée non utilisée à la fin de la cinquième année;

Entre la dixième et la quinzième année sur le tiers de la puissance réservée non utilisée à la fin de la dixième année;

A partir de la quinzième année, sur le quart de la puissance réservée non utilisée à la fin de la quinzième année.

Toutefois, cette quantité ne pourra descendre, quel que soit l'état des eaux, au-dessous de 800 kWh (huit cents) dont 400 kWh (quatre cents) pour les entreprises agricoles d'utilité générale.

En outre, à toute époque, les demandes formées par les services publics ou associations susvisées seront accueillies par préférence à toutes autres demandes, mais seulement dans les limites de la puissance qui n'aurait pas encore fait l'objet d'un contrat ou d'une affectation notifiés au service du contrôle, comme il est dit aux deux derniers alinéas du présent article.

Pour permettre au service du contrôle de se rendre compte des disponibilités de puissance de l'usine, le concessionnaire devra remettre à la fin de chaque trimestre, à l'ingénieur en chef du contrôle, la liste des contrats par lui consentis ainsi que la puissance à réserver pour leur exécution aux divers états des cours d'eau.

Le concessionnaire devra d'ailleurs prévenir l'ingénieur en chef du contrôle un mois d'avance toutes les fois qu'il voudra affecter une partie de l'énergie à alimenter des distributions d'énergie ou toutes autres entreprises qu'il exploiterait directement.

Article 23.

Accords intervenus.

Il est pris acte:

De la convention intervenue le 25 mai 1950 entre Electricité de France (Service national) et la Société nationale des chemins de fer français;

De la convention intervenue les 12 et 26 novembre 1951 entre Electricité de France (Service national) et la société Gorges de la Diosaz, compagnie fermière.

Ces accords devront être exécutés par le concessionnaire sans qu'il y ait lieu à révision, à moins d'entente nouvelle entre les parties contractantes.

Article 24.

Réserves d'énergie à laisser dans les départements riverains.

La puissance instantanée à laisser dans le département de la Haute-Savoie pour être rétrocédée par les soins du conseil général aux consommateurs locaux, conformément à l'article 10-7° de la loi du 16 octobre 1919, ne pourra dépasser 200 kW quel que soit l'état des eaux.

L'énergie réservée sera tenue à la disposition du conseil général, dans chaque état du cours d'eau pendant cinq ans, à compter de la date fixée pour l'achèvement des travaux, sans préavis pendant les six premiers mois et moyennant un préavis d'un an au delà de cette période de six mois et jusqu'à l'expiration de la cinquième année.

A la fin de la cinquième année, le concessionnaire reprendra sa liberté pour les quantités non utilisées, à l'exception toutefois d'une fraction égale à 20 kilowatts qui restera à toute époque et moyennant un préavis d'un an à la disposition du département.

Article 25.

Tarifs applicables aux services publics.

Les services publics de l'Etat, des départements, des communes, des établissements publics, les associations syndicales bénéficieront d'une réduction de 36 p. 100 sur les tarifs maxima prévus à l'article 19 ci-dessus.

Les réserves en énergie inscrites à l'article 22 pour les entreprises agricoles d'utilité générale, leur seront livrées au tarif maximum de 0,78 F (soixante dix huit centimes) le kilowatt-heure, sans minimum de consommation garantie ni prime fixe par kilowatt de puissance souscrite, quel que soit le facteur de puissance du réseau d'utilisation. Ce tarif sera révisé aux époques prévues à l'article 19 ci-dessus, en tenant compte de la variation des éléments qui ont servi de base à sa détermination.

Article 26.

Tarifs applicables aux réserves d'énergie à laisser dans les départements riverains.

Les livraisons prévues à l'article 24 seront faites moyennant une réduction de 20 p. 100 sur le tarif maximum prévu à l'article 19. Cette réduction ne fait pas obstacle à l'application éventuelle des dispositions de l'article 9 du décret-loi du 17 juin 1938 et de l'article 7 du décret-loi du 30 octobre 1935.

CHAPITRE VI

SÉCURITÉ DE L'EXPLOITATION

Article 27.

Branchements et canalisations.

Toutes les canalisations et branchements à établir à partir du tableau principal de distribution de l'usine ou du poste de transformation en vue de desservir les consommateurs seront à la charge de ceux-ci et devront être entretenus en parfait état par leurs soins et à leurs frais. Toutefois, le concessionnaire pourra exiger que les canalisations et branchements à établir dans l'intérieur de l'usine et de ses dépendances soient exécutés et entretenus par ses soins; dans ce cas, les frais d'installation et d'entretien lui seront remboursés par les acheteurs.

Article 28.

Surveillance des installations des acheteurs.

Le courant ne sera livré aux consommateurs que s'ils se conforment, pour leurs installations, aux mesures qui leur seront imposées par le concessionnaire, avec l'approbation de l'ingénieur en chef du contrôle en vue, soit de prévenir les troubles dans l'exploitation, notamment les défauts d'isolement et la mise en marche ou l'arrêt brusque des moteurs électriques, soit d'empêcher l'usage illicite du courant.

Le concessionnaire aura le droit, à cet effet, de vérifier à toute époque les installations de chaque acheteur. Si les installations sont reconnues défectueuses, il pourra se refuser à continuer la fourniture du courant. En cas de désaccord sur les mesures à prendre en vue de faire disparaître toute cause de danger et de trouble dans le fonctionnement général de l'usine, il sera statué, par l'ingénieur en

(*Supplément.*)

chef du contrôle des distributions d'énergie électrique, sauf recours au ministre chargé de l'électricité, qui décidera après avis du comité d'électricité.

En aucun cas, le concessionnaire n'encourra de responsabilité à raison de défectuosités des installations qui ne seraient pas de son fait.

Article 29.

Conditions spéciales du service.

L'énergie électrique devra être livrée aux bornes des génératrices, de manière à mettre tout consommateur en mesure de disposer à son gré, de la quantité à laquelle il a droit, suivant les conditions de son contrat.

Le concessionnaire aura le droit de suspendre la fourniture du courant pendant vingt (20) jours par an; les arrêts auront lieu de préférence les dimanches et les jours fériés; ils seront fixés d'accord avec l'ingénieur en chef du contrôle et portés à la connaissance du public, autant que possible, un mois à l'avance.

Dans le cas où le concessionnaire alimenterait des services publics de transports, chemins de fer ou tramways, il devra prendre à ses frais toutes dispositions en son pouvoir pour que pendant ces suspensions, ces services publics continuent à fonctionner.

D'autres arrêts ne pourront avoir lieu sans autorisation écrite de l'ingénieur en chef du contrôle, à moins de cas de force majeure dûment constaté.

En cas de chômage résultant d'un cas de force majeure, le concessionnaire devra immédiatement en aviser l'ingénieur en chef du contrôle.

Les chômages résultant d'un cas de force majeure ou nécessitant l'approbation de l'ingénieur en chef du contrôle et ceux imposés au concessionnaire par l'administration, en vue de la réparation ou de l'entretien, ne pourront donner lieu, de la part des abonnés à aucune demande d'indemnité, si ce n'est une réduction proportionnelle des sommes dues au concessionnaire pour des achats d'énergie à forfait.

Quant aux vingt jours de chômage laissés à la disposition du concessionnaire, ils ne pourront donner lieu à aucune demande d'indemnité, ni réduction de tarifs.

Article 30.

Dérivation à l'étranger.

La dérivation à l'étranger de l'énergie électrique produite par le concessionnaire est interdite, sauf autorisation spéciale accordée dans les conditions prévues par l'article 27 de la loi du 16 octobre 1919.

CHAPITRE VII

DURÉE DE LA CONCESSION, EXPIRATION, RACHAT ET DÉCHÉANCE

Article 31.

Durée de la concession.

La présente concession prendra fin le 31 décembre de la soixante-quinzième année comptée à partir de la date fixée par le présent cahier des charges pour l'achèvement des travaux.

Toutefois, si, par suite de retards d'exécution dus à des causes exceptionnelles ayant le caractère de force majeure, l'achèvement des ouvrages ne pouvait avoir lieu dans les délais prévus au présent article, la concession pourrait être prolongée, s'il y a lieu, par décision du ministre chargé de l'électricité, sur la demande du concessionnaire, d'une durée au plus égale à celle des retards dus à ces causes et régulièrement constatés.

Article 32.

Renouvellement de la concession.

Avant le commencement de la onzième année précédant la fin de la concession, le concessionnaire devra demander au ministre chargé de l'électricité, par lettre recommandée, si l'Etat entend user de son droit de reprendre la concession, le ministre chargé de l'électricité lui en accusera réception.

Avant le commencement de la dixième année précédant la fin de la concession, ou, en cas de retard du concessionnaire dans l'application du paragraphe précédent, dans le délai d'un an à dater de la réception de la demande visée par ce paragraphe, le ministre chargé de l'électricité notifiera au concessionnaire sa décision, en la forme administrative, après avis du comité consultatif des forces hydrauliques. A moins de décision contraire du ministre chargé de l'électricité, notifiée dans le délai imparti, la concession se trouvera de plein droit prorogée aux conditions antérieurement prévues, mais pour une durée de trente ans seulement.

Si le concessionnaire n'a pas adressé de demande au ministre chargé de l'électricité avant le commencement de la sixième année précédant la fin de la concession, celle-ci ne sera pas renouvelée et prendra fin au terme fixé par le présent cahier des charges.

Dans tous les cas, si le ministre chargé de l'électricité entend procéder à une nouvelle concession, le concessionnaire actuel aura un droit de préférence s'il accepte les conditions du cahier des charges préparé pour la nouvelle concession.

Article 33.

Travaux exécutés pendant les dix dernières années.

En cas de non-renouvellement de la présente concession, le concessionnaire ouvrira, pendant les dix dernières années, pour les travaux nécessaires à la bonne marche et au développement de la future exploitation, un compte spécial où seront portées les dépenses relatives à ceux de ces travaux dont l'amortissement sera supporté par l'Etat dans les conditions déterminées ci-après.

Avant le 1er mai de chaque année, le concessionnaire soumettra à l'ingénieur en chef du contrôle le projet, avec devis estimatif, de tous les travaux susvisés ayant pour objet d'augmenter la consistance ou la valeur des dépendances immobilières de la concession telles qu'elles sont définies à l'article 2, qu'il a l'intention d'effectuer au cours de l'année suivante, et dont il propose d'imputer les dépenses au compte spécial. L'ingénieur en chef du contrôle aura toutefois la faculté de prolonger au delà du 1er mai le délai imparti au concessionnaire pour la présentation de ce projet de travaux.

L'ingénieur en chef du contrôle examinera si les travaux projetés rentrent bien dans la catégorie de ceux qui sont visés à l'article 10 de la loi du 16 octobre 1919 (10°) et présentent pour l'exploitation future un intérêt suffisant.

S'il estime que ces conditions sont réalisées, il décidera quelles sont celles des dépenses qui seront portées au compte spécial.

Faute par l'ingénieur en chef du contrôle d'avoir fait connaître sa décision dans un délai de trois mois après réception du projet présenté par le concessionnaire, l'admission des dépenses au compte spécial sera réputée agréée.

Avant le 1er avril de chaque année, le compte spécial de l'année précédente sera présenté à l'ingénieur en chef du contrôle, qui aura tous pouvoirs pour vérifier l'exactitude des dépenses, s'assurer qu'elles se rapportent aux travaux admis à ce compte, et prescrire, s'il y lieu, les rectifications nécessaires.

Les dépenses ainsi admises sont réputées inscrites au compte spécial à la date du 1er janvier de l'année qui suivra l'exécution des travaux, et l'amortissement en sera effectué annuellement sur ce compte, en prenant pour base un taux uniforme et forfaitaire d'un quinzième de leur montant initial.

Quand la concession aura pris fin, le total des sommes non encore amorties en vertu de l'alinéa qui précède sera porté au débit de l'Etat pour règlement de compte prévu par l'article 37.

Si le solde de ce compte est en faveur du concessionnaire, les sommes dues par l'Etat au concessionnaire lui seront versées dans les douze mois qui suivront le terme de la concession. A partir du commencement du septième mois, ces sommes porteront intérêt au profit du concessionnaire d'après un taux déterminé, comme il est dit à l'article 45 ci-après.

Article 34.

Travaux exécutés pendant les cinq dernières années.

A dater de la cinquième année précédant le terme de la concession, le concessionnaire sera tenu d'exécuter, aux frais de l'Etat, les travaux que l'ingénieur en chef du contrôle jugera nécessaires à la préparation et à l'aménagement de l'exploitation future.

A cet effet, celui-ci remettra au concessionnaire, avant le 1er mai de chaque année, le programme des travaux qu'il sera tenu d'exécuter pour le compte de l'Etat dans le courant de l'année suivante.

Ces programmes seront conçus de manière à ne pas mettre le concessionnaire dans l'impossibilité de réaliser, pour chacune des cinq années de la dernière période, une production au moins égale à la moyenne des cinq années de la période quinquennale précédente diminuée de 10 p. 100.

Le concessionnaire devra communiquer à l'ingénieur en chef du contrôle les projets de marchés de fournitures et entreprises à passer pour ces travaux; ils ne seront conclus définitivement qu'après avoir été acceptés par l'ingénieur en chef du contrôle.

Le concessionnaire demeurera responsable de l'exécution des travaux ainsi effectués pour le compte de l'Etat, en tout ce qui concerne les lois et règlements sur l'utilisation des cours d'eau.

Article 35.

Calcul des dépenses afférentes aux travaux ci-dessus.

Les prix adoptés, tant pour le calcul des dépenses à porter au compte spécial par aplication des dispositions de l'article 33 que pour le règlement des travaux exécutés pour le compte de l'Etat, en conformité de l'article 34 seront, pour la main-d'œuvre, les prix appliqués par le concessionnaire dans les travaux effectués pour son propre compte pour les travaux à l'entreprise, et pour les fournitures, les sommes effectivement payées à l'entrepreneur ou au fournisseur.

Une juste ventilation sera faite pour toutes les dépenses d'établissement, d'exploitation et d'entretien qui seraient communes aux travaux du concessionnaire et aux travaux commandés par l'Etat.

Le coût des travaux ainsi déterminé sera majoré à forfait de 15 p. 100 pour frais généraux et dépenses accessoires.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Article 36.

Mode de payement des travaux ci-dessus.

Le relevé des dépenses effectuées chaque année par le concessionnaire pour le compte de l'Etat par application de l'article 34 sera présenté avant le 1er avril de l'année suivante.

Dans le mois qui suivra la présentation de ce compte, l'Etat versera un acompte égal au neuf dixièmes du montant de la créance, il payera le solde dans le mois qui suivra l'arrêté définitif du compte.

Les avances que l'Etat pourra demander au concessionnaire pour son compte, en vue de l'exécution des travaux prévus à l'article 34, seront fixées d'un commun accord entre Electricité de France et l'ingénieur en chef du contrôle.

Article 37.

Reprise des installations en fin de concession.

A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, l'Etat sera subrogé aux droits du concessionnaire.

Il prendra possession de toutes les dépendances immobilières de la concession, énumérées à l'article 2 ci-dessus qui lui seront remises gratuitement, franches et quittes de tous privilèges, hypothèques et autres droits réels et, en outre, s'il y a lieu, de toutes celles des installations complémentaires dont il aurait assumé la charge dans les conditions prévues par l'article 34.

Il aura la faculté de reprendre, moyennant indemnité, et dans les conditions fixées ci-après, le surplus de l'outillage y compris les installations nécessaires à la transformation de l'énergie.

Si le ministre chargé de l'électricité estime qu'il doit faire usage de cette faculté, il fera connaître au concessionnaire trois ans avant l'expiration de la concession, son intention de procéder à une estimation de cet outillage à dire d'experts, en l'invitant à désigner son expert. Si, dans le délai de deux mois, le concessionnaire n'a pas notifié à l'ingénieur en chef du contrôle le nom de l'expert choisi par lui, il sera procédé à l'expertise par un expert unique désigné par le président du conseil de préfecture. Si le concessionnaire a désigné son expert et si cet expert ne se met pas d'accord avec celui de l'administration pour désigner un troisième expert, celui-ci sera désigner par le président du conseil de préfecture.

Les experts dresseront un état descriptif et estimatif de l'outillage.

Deux ans avant l'expiration de la concession, le ministre chargé de l'électricité notifiera au concessionnaire s'il entend user de son droit d'acquérir cet outillage. Faute par lui d'en user, les frais de l'expertise resteront à la charge de l'Etat.

En cas de reprise du matériel, à défaut d'accord sur le prix et la répartition des frais, il sera statué par la juridiction compétente sur le vu des résultats de l'expertise.

Compte sera tenu, en tous les cas, de la dépréciation éventuelle subie par le matériel entre la date de l'expertise et celle de la reprise.

Les indemnités dues au concessionnaire pour l'outillage et les approvisionnements ainsi repris seront payables dans les six mois qui suivront leur remise à l'Etat.

Pendant les deux dernières années qui précèdent l'expiration de la concession, le concessionnaire sera tenu de lui donner connaissance des clauses de tous les traités en cours pour la fourniture de l'énergie.

Article 38.

Rachat de la concession.

A toute époque à partir de l'expiration de la vingt-cinquième (25e) année qui suivra la date fixée pour l'achèvement des travaux, l'Etat aura le droit de racheter la concession. Le rachat produira effet à partir du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle il aura été prononcé.

En cas de rachat, le concessionnaire recevra pour toute indemnité:

1° Pendant chacune des années restant à courir jusqu'à l'expiration de la concession, une annuité (A) égale au produit net moyen des sept années d'exploitation précédant celle où le rachat sera effectué, déduction faite des deux plus mauvaises.

Le produit net de chaque année sera calculé en retranchant des recettes toutes les dépenses faites pour l'exploitation de la chute concédée, y compris l'entretien et le renouvellement des ouvrages et du matériel, mais non compris les charges du capital ni l'amortissement des dépenses de premier établissement.

Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour termes de comparaison;

2° Une somme (S) égale aux dépenses dûment justifiées supportées par le concessionnaire pour l'établissement des ouvrages dépendant de la concession et subsistant au moment du rachat, qui auront été régulièrement exécutés pendant les quinze années précédant le rachat, sauf déduction, pour chaque ouvrage, d'un quinzième de la dépense pour chaque année écoulée depuis son achèvement.

L'Etat sera tenu, dans tous les cas, de se substituer au concessionnaire pour l'exécution des contrats passés par lui en vue d'assurer la marche normale de l'exploitation et l'exécution de ses fournitures.

Cette obligation s'étendra, pour les engagements et marchés relatifs à des fournitures de courant, à toute la durée stipulée dans chaque contrat sans pouvoir dépasser le terme de la concession. Toutefois, si l'Etat établissait que certaines conditions de prix ou autres d'un contrat de fournitures de courant n'étaient pas justifiées comme normales pour l'époque où elles ont été souscrites en ayant égard à l'ensemble des circonstances de l'espèce, il pourrait en réclamer la réformation par la voie contentieuse pour leur substituer les conditions qui seraient jugées normales pour ladite époque et pour cet ensemble de circonstances.

Pour les autres engagements et marchés, l'Etat ne sera tenu d'en continuer l'exécution que pendant cinq années au plus à partir du rachat.

L'Etat est également tenu de reprendre les approvisionnements, la valeur des objets repris sera fixée à l'amiable ou à dires d'experts et sera payée au concessionnaire dans les six mois qui suivront leur remise à l'Etat.

Il en sera de même du matériel électrique si le concessionnaire le demande.

Article 39.

Remise des ouvrages.

En cas de rachat, ou à l'expiration de la concession, le concessionnaire sera tenu de remettre en bon état d'entretien toutes les installations reprises par l'Etat.

L'Etat pourra, s'il y a lieu, retenir sur les indemnités dues au concessionnaire, les sommes nécessaires pour mettre en bon état ces installations.

Dans les deux dernières années qui précéderont le terme de la concession, il pourra également se faire remettre les revenus nets de l'usine pour les employer à rétablir en bon état les installations qui doivent lui faire retour, si le concessionnaire ne se met pas en mesure de satisfaire pleinement et entièrement aux obligations lui incombant à cet égard et si le montant de l'indemnité à prévoir en raison de la reprise joint au cautionnement, n'est pas jugé suffisant pour couvrir les dépenses de travaux reconnus nécessaires.

Article 40

Néant.

Article 41.

Déchéance et mise en régie provisoire.

Si le concessionnaire n'a pas présenté les projets d'exécution, ou s'il n'a pas achevé ou mis en service les ouvrages et l'usine concédée dans les délais et conditions fixés par le cahier des charges, il encourra la déchéance qui sera prononcée, sans mise en demeure préalable, dans le sconditions de l'article 20 du décret du 17 juin 1938.

Si la sécurité publique vient à être compromise, le préfet, après avis de l'ingénieur en chef du contrôle, prendra aux frais et risques du concessionnaire, les mesures provisoires nécessaires pour prévenir tout danger. Il soumettra au ministre, chargé de l'électricité, les mesures qu'il aura prises à cet effet. Le ministre, chargé de l'électricité, prescrira, s'il y a lieu, les modifications à apporter à ces mesures et adressera au concessionnaire une mise en demeure fixant le délai à lui imparti pour assurer à l'avenir la sécurité de l'exploitation.

Si l'exploitation de l'usine et de ses dépendances vient à être interrompue en partie ou en totalité, il pourra également y être pourvu aux frais et risques du concessionnaire. Le préfet soumettra immédiatement au ministre, chargé de l'électricité, les mesures à prendre pour assurer provisoirement le fonctionnement de l'usine génératrice. Le ministre statuera sur ces propositions et adressera une mise en demeure fixant au concessionnaire un délai pour reprendre le service.

Si à l'expiration du délai imparti dans les cas prévus aux deux alinéas qui précèdent, il n'a pas été satisfait à la mise en demeure, la déchéance pourra être prononcée.

La déchéance pourra également être prononcée si le concessionnaire, après mise en demeure, ne se conforme pas aux prescriptions de l'article 1er du cahier des charges en ce qui concerne l'objet principal de l'entreprise ou s'il ne reconstitue pas le cautionnement prévu à l'article 57 ci-après, dans le cas où des prélèvements auraient été effectués sur ce cautionnement, en conformité des dispositions du cahier des charges.

La déchéance ne serait pas encourue dans le cas où le concessionnaire n'aurait pu remplir ses obligations par suite de circonstances de force majeure dûment constatées.

Si la déchéance est prononcée dans des cas autres que ceux de l'article 20 du décret du 17 juin 1938, elle le sera par décret sauf recours par la voie contentieuse.

Article 42.

Procédure en cas de déchéance.

Dans le cas de déchéance, le ministre chargé de l'électricité aura la faculté de pourvoir tant à la continuation et à l'achèvement des travaux qu'à l'exécution des autres engagements du concessionnaire au moyen d'une adjudication qui sera ouverte sur une mise à prix des projets, des terrains acquis, des ouvrages exécutés, du matériel et des approvisionnements.

Cette mise à prix sera fixée par le ministre chargé de l'électricité sur la proposition du préfet, le concessionnaire ou ses ayants droit entendus.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il n'a, au préalable, été agréé par le ministre chargé de l'électricité et s'il n'a fait, soit à la caisse des dépôts et consignations, soit à la trésorerie générale ou à une recette des finances du département, un dépôt de garantie égal au quart du cautionnement prévu par le présent cahier des charges.

L'adjudication aura lieu suivant les formes prévues en matière de travaux publics.

L'adjudicataire sera tenu aux clauses du présent cahier des charges et substitué aux droits et charges du concessionnaire évincé qui recevra le prix de l'adjudication.

Si l'adjudication ouverte n'amène aucun résultat, une seconde adjudication sera tentée, sans mise à prix, après un délai de trois mois. Si cette seconde tentative reste également sans résultat, les installations ainsi que les approvisionnements deviendront, sans indemnité, la propriété de l'Etat.

Si la déchéance est prononcée par application de l'article 20 du décret du 17 juin 1938, il sera fait application de l'article 21 dudit décret.

CHAPITRE VIII

Clauses financières.

Article 43.

Néant.

Article 44.

Redevance proportionnelle au nombre de kilowatts-heure produits.

Le concessionnaire versera à la caisse du receveur des domaines de la situation de l'usine, une redevance proportionnelle au nombre de kilowatts-heure produits par l'usine génératrice mesurés aux compteurs du tableau. Le montant R en sera fixé pour chaque année, d'après la quantité totale d'énergie produite dans l'année précédente; il sera déterminé en francs par la formule suivante:

$$R = \frac{1}{10.000} (4\,N + 2\,N')$$

dans laquelle N représente le nombre de kilowatts-heure ainsi produits jusqu'à concurrence de 60.000.000, N' le nombre de kilowatts-heure produits au delà de 60.000.000. Cette redevance ne saurait descendre, en aucun cas, au-dessous de 63.500 F par an (soixante-trois mille cinq cents francs).

Les appareils destinés à l'enregistrement des quantités d'énergie seront fournis par le concessionnaire, agréés et vérifiés par l'administration. Ils seront soumis à la surveillance des agents du contrôle qui auront le droit de procéder à toutes époques aux vérifications qu'ils jugeront nécessaires et d'exiger les réparations et, le cas échéant, le remplacement des appareils défectueux.

La redevance sera révisée dans l'année qui suivra la mise en service de l'usine et au cours de la onzième année qui suivra la date de l'achèvement des travaux, et ensuite tous les cinq ans, en tenant compte tant des variations de la valeur du kilowatt-heure dans la région que des conditions particulières d'exploitation des usines.

Cette redevance sera payable en une seule fois dans les trois mois qui suivront la notification faite au concessionnaire par la voie administrative du montant des sommes exigibles, d'après les résultats de la dernière période d'exploitation. En cas de retard dans le payement, la redevance échue portera intérêt à partir de l'expiration du délai de 3 mois, conformément aux dispositions de l'article 55 ci-après.

Article 45.

Mode de revision de la redevance proportionnelle lorsque le concessionnaire n'est pas une société régie par la loi du 24 juillet 1867 ou lorsque la concession n'a pas pour objet principal l'établissement et l'exploitation de l'usine hydraulique.

La revision de la redevance proportionnelle s'opérera suivant les dispositions ci-après:

Lors de chaque revision, le taux nouveau sera calculé de manière qu'en l'appliquant au nombre moyen annuel de kilowatts-heure produits pendant les années qui auront précédé la date fixée pour chaque revision, la redevance proportionnelle représente 10 p. 100 du bénéfice net moyen réalisé pendant ces années antérieures.

Le bénéfice net moyen sera calculé de la manière suivante:

On déterminera d'abord la recette brute annuelle en se basant soit sur le prix de vente réel de l'énergie produite, si ce prix apparaît dans les comptes de l'entreprise, soit, dans le cas contraire, sur le prix de vente normal de la région pour une même utilisation et les mêmes conditions de livraison.

On déterminera ensuite les charges annuelles de l'entreprise, c'est-à-dire:

1° Toutes les dépenses faites pour l'exploitation, pour l'entretien des ouvrages et pour le renouvellement du matériel;

2° L'annuité nécessaire pour servir aux capitaux investis dans l'aménagement de la chute un intérêt déterminé en ajoutant 2 p. 100 au taux arrondi par excès en décimes du revenu donné par la rente perpétuelle française comportant l'intérêt nominal le plus élevé, d'après le cours moyen de cette rente pendant l'exercice écoulé et pour amortir ces capitaux en cinquante ans, sans que la durée d'amortissement puisse dépasser le terme de la concession.

La différence constituera le bénéfice net.

Le taux de la redevance proportionnelle ne pourra, en aucun cas, descendre au-dessous de 75 p. 100 de celui résultant de la formule de l'article 44 et sans que le montant annuel de cette redevance puisse descendre au-dessous de 63.500 F.

Chaque revision ainsi effectuée portera effet à partir du 1er janvier de l'année suivante, celle au cours de laquelle cette revision aura eu lieu.

Article 46.

Revision exceptionnelle de la redevance proportionnelle.

En dehors des périodes ci-dessus indiquées, il pourra être procédé à une revision du taux de la redevance proportionnelle dans le cas où par suite de l'exécution de travaux ordonnés, concédés ou autorisés par l'administration, notamment de ceux qui auraient pour effet de régulariser le débit de la rivière, l'usine qui fait l'objet de la présente concession recevrait une augmentation de valeur.

Le chiffre de la nouvelle redevance sera fixé par une commission arbitrale qui serait composée et fonctionnerait dans les mêmes conditions que la commission prévue à l'article 38 de la loi du 31 juillet 1913 sur les voies ferrées d'intérêt local.

La revision du taux de la redevance devra d'ailleurs être effectuée par cette commission dans les conditions tenant un compte équitable de l'augmentation de valeur dont bénéficierait l'usine.

Article 47.

A. — *Contrôle technique.*

Le contrôle de la construction et de l'exploitation de tous les ouvrages dépendant de la concession sera assuré par les fonctionnaires de l'administration des ponts et chaussées chargés de ce service.

Le personnel du contrôle aura constamment libre accès aux divers ouvrages et dans les bâtiments dépendant de la concession. Il pourra prendre connaissance de tous les états graphiques, tableaux et documents tenus par le concessionnaire pour la vérification des débits, puissances, mesures de rendement et quantité d'énergie utilisée dans l'usine génératrice, ainsi que les prix et conditions de vente de l'énergie aux divers acheteurs ou abonnés.

Les frais de contrôle sont à la charge du concessionnaire. Le montant en est fixé:

Au chiffre de 954.000 F (neuf cent cinquante-quatre mille) par an pour la période de construction, c'est-à-dire depuis le 1er janvier qui précédera la date du décret de concession jusqu'au 31 décembre qui suivra la mise en marche de l'usine;

Et de 477.000 F (quatre cent soixante-dix-sept mille) par an pour la période d'exploitation, c'est-à-dire à partir du 1er janvier qui suivra la mise en service de l'usine génératrice.

Ils seront versés au Trésor avant le 1er mars de chaque année sur le vu d'un état arrêté par le ministre ou par le préfet délégué à cet effet et formant titre de perception. A défaut de versement par le concessionnaire, le recouvrement en sera poursuivi en conformité des règles générales de la comptabilité publique de l'Etat.

Le concessionnaire sera tenu de remettre chaque année à l'ingénieur en chef du contrôle un compte rendu faisant connaître les résultats généraux de son exploitation et faisant ressortir notamment que cette exploitation se poursuit conformément à l'objet principal de la concession, tel qu'il est défini à l'article 1er du cahier des charges.

Ce compte rendu sera établi conformément au modèle arrêté par le ministre chargé de l'électricité et pourra être publié en tout ou partie.

B. — *Contrôle financier.*

Le concessionnaire sera tenu, à toute époque du contrôle, de communiquer à l'ingénieur en chef la comptabilité de l'exploitation de la concession, ainsi que tous les documents que celui-ci jugerait nécessaires pour en vérifier l'exactitude, ainsi que les comptes des autres entreprises du concessionnaire, dans la mesure où elles auront, à ce point de vue, une connexité quelconque avec l'exploitation de la présente concession. Dans cette vérification, l'ingénieur en chef pourra se faire assister de fonctionnaires appartenant à l'administration des finances.

Le concessionnaire sera en outre tenu de se soumettre à toutes les vérifications auxquelles le ministre des finances jugerait utile de faire procéder par ses propres agents d'autre part.

CHAPITRE IX

Conditions particulières de la concession

Article 48.

Néant.

CHAPITRE X

Clauses diverses

Article 49.

Cession de la concession.

Toute cession partielle ou totale de la concession, tout changement de concessionnaire ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée par décret délibéré en conseil d'Etat.

Faute par le concessionnaire de se conformer aux dispositions du présent article, il encourra la déchéance.

Article 50.

Néant.

Article 51.

Emplois réservés.

En conformité des lois et règlements actuellement en vigueur, le concessionnaire devra réserver aux anciens militaires, à leur veuve et à leurs orphelins remplissant les conditions prévues par ces lois et par ces règlements, un certain nombre d'emplois ainsi qu'il est spécifié au tableau annexé au présent cahier des charges. Il se conformera à cet effet aux dispositions édictées pour l'application des lois dont il s'agit.

Article 51 *bis.*

Statut du personnel.

Le statut qui sera appliqué au personnel est le statut national du personnel des industries électriques et gazières.

Article 51 *ter.*

Protection de la main-d'œuvre nationale.

La proportion des travailleurs étrangers, qui seront employés sur le chantier de la concession ou dans son exploitation, ne devra pas dépasser, pour les différentes professions, les pourcentages déterminés dans le département de la Haute-Savoie conformément à la réglementation en vigueur. Il ne sera pas employé d'étrangers dans le personnel d'exploitation de la concession.

Article 52.

Hypothèque.

Tous projets de contrats relatifs aux hypothèques dont pourraient être l'objet les droits résultant de la présente concession, devront être notifiés pour avis au ministre chargé de l'électricité.

Article 53.

Impôts.

Tous les impôts établis ou à établir par l'Etat, les départements ou les communes, y compris les impôts relatifs aux immeubles de la concession, seront à la charge du concessionnaire.

S'il est ultérieurement établi, à la charge des usines hydrauliques, un impôt spécial instituant une redevance proportionnelle à l'énergie produite ou aux dividendes et bénéfices répartis, les sommes dues à l'Etat, par le concessionnaire, au titre des redevances contractuelles seraient réduites du montant de cet impôt.

Au cas où des impôts nouveaux relatifs à la production ou à la vente, aux bornes de l'usine, de l'énergie électrique, autres que ceux prévus à l'alinéa précédent, frapperaient le concessionnaire, ce dernier se réserve le droit de demander une augmentation du tarif maximum. Il sera statué sur cette demande comme en matière de revision des tarifs.

Le concessionnaire sera tenu de faire, sous sa responsabilité et pour le compte de l'Etat, les déclarations prévues par l'article 16 du code général des impôts.

Par application des dispositions des articles 65 et 67 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945, du règlement d'administration publique n° 46-2015 du 17 septembre 1946, la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements sera répartie, entre les communes intéressées, conformément aux pourcentages suivants:

Commune des Houches, 55 p. 100;
Commune de Servoz, 1,5 p. 100;
Commune de Passy, 43,5 p. 100.

Article 54.

Néant.

Article 55.

Recouvrement des taxes et redevances.

Le recouvrement des taxes et redevances au profit de l'Etat sera opéré d'après les règles en vigueur pour le recouvrement des produits et revenus domaniaux.

Les privilèges établis au profit du Trésor pour le recouvrement des contributions directes par l'article 1920 du code général des impôts s'étendent aux taxes susvisées.

En cas de non payement, dans les conditions fixées par l'article 44 ci-dessus, de la redevance proportionnelle, les sommes échues atteignant 2.000 F au minimum porteront intérêt de plein droit au taux des intérêts moratoires en matière domaniale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard. Les fractions de mois seront négligées dans le calcul de ces intérêts.

Article 56.

Pénalités.

Faute par le concessionnaire de remplir les obligations qui lui sont imposées par le présent cahier des charges, et sous réserve de la déchéance qui pourrait être encourue, des amendes pourront lui être infligées, sans préjudice, s'il y a lieu, des dommages et intérêts envers les tiers intéressés. Les amendes seront appliquées dans les conditions suivantes:

En cas de manquement aux obligations imposées par les articles 1, 5, 7, 12, 14, 15, 17 et 18 du présent cahier des charges et par chaque infraction, amende de vingt francs par jour, jusqu'à ce que l'infraction ait cessé.

En cas d'interruption générale ou partielle non justifiée du service ou de manquement aux obligations imposées par les articles 22 et 24, en ce qui concerne les réserves d'énergie, amende de un franc par jour et par kW de puissance non livrée conformément aux conditions des contrats de vente.

En cas de manquement aux obligations prévues à l'article 47, alinéa 7, amende de cinq francs par journée de retard.

Les amendes seront prononcées au profit de l'Etat, par le préfet, sur propositions de l'ingénieur en chef du service compétent, après avis de l'ingénieur en chef du contrôle.

Article 57.

Cautionnement.

Avant la signature de l'acte de concession, le concessionnaire déposera, soit à la caisse des dépôts et consignations, à Paris, ou pour le compte de cette caisse, à la trésorerie générale ou à une recette des finances du département, une somme de un million de francs (1.000.000) (en général de 1/30e à 1/200e du montant des travaux) dans les conditions prévues par les lois et règlements pour les cautionnements en matière de travaux publics. Au cautionnement peut être substituée, avec l'agrément de l'administration, une garantie bancaire.

Le cautionnement de l'entreprise est destiné à garantir la bonne exécution et l'entretien des ouvrages.

La moitié de ce cautionnement, soit la somme de 500.000 F, sera remboursée au concessionnaire après le récolement des travaux.

Sur la moitié restante du cautionnement pourront être prélevées les dépenses faites en raison des mesures prises aux frais du concessionnaire pour assurer la sécurité publique ou la reprise de l'exploitation en cas de suspension, conformément aux prescriptions du présent cahier des charges.

Toutes les fois qu'une somme quelconque aura été prélevée sur le cautionnement, le concessionnaire devra le compléter à nouveau dans un délai de quinze jours, à dater de la mise en demeure qui lui sera adressée à cet effet.

Conformément à l'article 22 du décret du 17 juin 1938, en cas de déchéance et indépendamment de toute demande de dommages et intérêts que l'autorité concédante pourra soutenir à l'encontre du concessionnaire déchu, le cautionnement prévu au cahier des charges restera acquis de plein droit à l'autorité concédante.

Article 58.

Agents du concessionnaire.

Les agents et gardes que le concessionnaire aura fait assermenter pour la surveillance et la police des ouvrages de la concession et de ses dépendances seront porteurs d'un signe distinctif et munis d'un titre constatant leurs fonctions. Ils devront être agréés par l'administration.

Article 59.

Jugement des contestations.

Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire et l'administration, au sujet de l'exécution et de l'interprétation du présent cahier des charges, seront jugées par le conseil de préfecture interdépartemental dont dépend le siège de l'usine.

Toutefois, les litiges dans lesquels l'Etat serait engagé par l'application de la présente convention peuvent être soumis à l'arbitrage, tel qu'il est réglé par le livre III du code de procédure civile, ou suivant toute autre procédure qui serait légalement instituée.

Article 60.

Election de domicile.

Le concessionnaire fait élection de domicile à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Dans le cas où il ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à lui adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat de la préfecture de la Haute-Savoie.

Article 61.

Frais d'enregistrement.

Les frais de publication au *Journal officiel* et, s'il y a lieu, les frais de timbre et d'enregistrement du présent cahier des charges et de la convention à laquelle il est annexé, seront supportés par le concessionnaire.

Vu pour être annexé au décret en date de ce jour.

Paris le, 11 juin 1954.

Lu et approuvé:

Electricité de France (service national):
Le directeur adjoint de l'équipement,
EHRMANN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

TABLEAU DES EMPLOIS RESERVES

en application de la loi du 30 janvier 1923 (art. 7, 9 et 11), modifiée par la loi du 21 juillet 1928, et de la loi du 18 juillet 1924.

I. — *Emplois réservés aux invalides de guerre, aux engagés, rengagés et commissionnés.*

CATÉGORIES des emplois	EMPLOIS	PROPORTION réservée par la loi du 30 janvier 1923 (modifiée par la loi du 21 juillet 1928).	PROPORTION exclusivement réservée aux bénéficiaires de la loi du 18 juillet 1924.	CATÉGORIE DE BLESSURES ou d'infirmités compatibles avec l'emploi réservé (1).	CONDITIONS D'APTITUDE et matières des examens.
2e	Ingénieurs, conducteurs, chefs de poste.	4/12	3/12	V, Y, Og.....	Posséder les diplômes correspondant à l'emploi, avoir l'expérience industrielle requise, stage de six mois.
4e	Gardiens de bureau.....	8/12	1/12	Cr, V, Y, O, Cou (sauf aphonie), Th, Ab, Og, D, Ba, Br, M, P (un).	Savoir lire, écrire, compter.
3e	Aides-comptables	6/12	3/12	Cr, V, Y, O, Cou, Th, Ab, Og, D, Ba, Br (un), M (une), C, J, P.	Dictée, arithmétique, système métrique, notions de comptabilité.
2e	Comptables.....	4/12	3/12	Cr, V, Y, O, Cou, Th, Ab, Og, D, Ba, Br (un), M (une), C, J, P.	Instruction générale répondant au moins au brevet élémentaire, connaissance de la comptabilité commerciale.
3e	Employés aux écritures...	6/12	3/12	Cr, V, Y, O, Cou (sauf aphonie), Th, Ab, Og, D, Ba, C, J (sauf amputation des deux membres), P.	Belle écriture ou dactylographie, orthographe correcte, arithmétique, système métrique.
4e	Forgerons	4/12	3/12	Cr, V, Y, O, Cou (sauf torticolis), Og, M, C, J (sauf amputation partielle ou totale d'un membre, ankylose, pseudarthrose, relâchement articulaire), P (un intact, l'autre permettant la marche).	Savoir lire, écrire, compter et avoir des connaissances pratiques.
4e	Ajusteurs	4/12	3/12	V, Og.....	Savoir lire, écrire et compter, pratique professionnelle.
4e	Electriciens, surveillants de tableau.	4/12	3/12	Cr, V, Y, O, Cou (sauf torticolis), Og, M, C, J (sauf amputation partielle ou totale d'un membre, ankylose, pseudarthrose, relâchement articulaire), P (un intact, l'autre permettant la marche).	Savoir lire, écrire, compter et avoir des connaissances pratiques.
4e	Gardes-lignes	4/12	3/12	V, Og.....	Savoir lire, écrire, compter et avoir des connaissances pratiques.
4e	Manœuvres	3/12	3/12	V, Og.....	Savoir lire, écrire et compter.

(1) *Explication des abréviations.* — Cr: crâne; V: visage; Y: yeux; O: oreilles; Th: thorax; Ab: abdomen; Og: organes génitaux; Ba: bassin; Br: bras; M: main; D: dos et colonne vertébrale; C: cuisse; J: jambe; P: pieds.

II. — *Emplois réservés aux veuves de guerre.*

CATÉGORIES d'emplois	EMPLOIS	PROPORTION réservée	CONDITIONS D'APTITUDE ET MATIERES DES EXAMENS
3e	Sténodactylographes	1/2	Orthographe, rédaction élémentaire, arithmétique, épreuves (pratique et vitesse) de dactylographie et de sténographie.
4e	Gardiens de bureau.....	2/3	Savoir lire, écrire et compter.
3e	Aides-comptables	1/2	Dictée, arithmétique, système métrique, notions de comptabilité.
2e	Comptables	1/2	Instruction générale répondant au moins au brevet élémentaire, connaissance de la comptabilité commerciale.
3e	Employées aux écritures.....	1/2	Belle écriture ou dactylographie, orthographe correcte, arithmétique, système métrique.

III. — *Emplois, tenus par des mineurs des deux sexes, réservés aux orphelins de guerre.*

LISTE DES EMPLOIS	
.....	Les orphelins de guerre sont investis d'une priorité s'exerçant sur la totalité des emplois ci-contre.
.....	
.....	

Délégations de signature et de pouvoirs.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant désignation des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 25 juin 1954 portant nomination des membres du cabinet du ministre de l'industrie et du commerce,

Arrête:

Art. 1er. — En cas d'absence de M. André Boulloche, directeur du cabinet, délégation est donnée à M. Henri Carrier, chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes ou décisions, à l'exclusion des arrêtés et décrets intéressant le département.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Blancard (Jean), directeur des carburants, pour signer au nom du ministre:

1° Les décisions d'approbation des marchés et conventions de toute nature afférents à la construction de dépôts d'hydrocarbures, pipe-lines et ouvrages annexes;

2° Les décisions d'attribution de crédits aux ordonnateurs secondaires chargés de la construction de dépôts d'hydrocarbures, pipelines et ouvrages annexes;

3° Les décisions portant attribution de subvention au bureau de recherches de pétrole;

4° Les pièces comptables intéressant la gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés;

5° Les décisions à prendre en application de la décision du 9 avril 1953 fixant l'étendue et les modalités d'application de l'aide financière accordée par ledit fonds de soutien à certains souscripteurs d'actions ou de parts sociales de sociétés ou d'organismes de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures;

6° Les décisions portant approbation des budgets et des comptes de la régie autonome des pétroles et de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance du 28 septembre 1944 portant organisation du ministère de la production industrielle;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Desrousseaux, directeur des mines et de la sidérurgie, à l'effet de signer au nom du ministre de l'industrie et du commerce:

1° Les décisions d'approbation préalable sur les délibérations du conseil d'administration des Charbonnages de France soumises aux conditions fixées à l'article 15 du décret du 16 janvier 1947 fixant le statut de cet établissement;

2° Les décisions d'approbation des délibérations des conseils d'administration des houillères de bassin soumises aux conditions fixées à l'article 15 du décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant statut des houillères de bassin et modifié par le décret n° 47-1066 du 12 juin 1947 et par le décret n° 48-123 du 23 janvier 1948;

3° Les arrêtés ou décisions approbatives de dérogations aux règlements sur les appareils à pression de vapeur ou de gaz, les arrêtés portant agrément des générateurs d'acétylène, sur l'avis émis dans chaque cas par la commission centrale des appareils à pression de vapeur ou de gaz;

4° Les arrêtés fixant:

a) Les prix et les conditions de cession à bord des navires de mer ou rendus frontière des charbons et des brais importés;

b) Les prix de revente des charbons par les importateurs revendeurs au départ des ports et les prix de revente frontière sur péniche ou wagon;

c) Les prix de vente des agglomérés fabriqués par les usines du littoral, de Strasbourg et de la région parisienne; les prix de cession des produits destinés à ces usines, ainsi que les bases de compensation des prix des charbons et brais en provenance des mines et usines françaises et sarroises ou de la frontière terrestre;

d) Les bases de compensation des prix des charbons importés en Afrique française du Nord, et les bases de compensation des prix des charbons d'origine nord-africaine expédiés dans un territoire nord-africain autre que le territoire de production;

5° Les décisions portant attribution des subventions à la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides, au B. R. G. G. M. F. M. et aux entreprises de recherche et de prospection minières et les décisions portant participation de la métropole au déficit des houillères du Sud-Oranais.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance du 28 septembre 1944 portant organisation du ministère de la production industrielle;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêtés leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente de signatures est donnée à M. Daval, ingénieur général des mines, président de section au conseil général des mines, chef de l'inspection générale, à l'effet de signer au nom du ministre de l'industrie et du commerce:

1° Les arrêtés d'agrément d'appareils et d'explosifs pour leur utilisation en mines grisouteuses et poussiéreuses, sur avis du conseil général des mines;

2° Les arrêtés d'agrément de matériels électriques pour leur emploi en mines grisouteuses et poussiéreuses sur avis de la commission des recherches scientifiques, sur le grisou, les poussières et les explosifs employés dans les mines;

3° Les approbations de dérogations particulières et les arrêtés de dérogation de caractère général à certaines prescriptions des règlements généraux sur l'exploitation des mines et carrières, sur avis donné dans chaque cas par le conseil général des mines.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Denis, ingénieur en chef des mines chargé du service de la sidérurgie, pour exercer, en ce qui concerne les produits industriels et les matières premières de la compétence de son service, les pouvoirs conférés par la loi susvisée du 19 janvier 1943 aux répartiteurs.

Art. 2. — M. Denis peut, sous sa responsabilité et par décision expresse, déléguer lesdits pouvoirs, à l'exception du pouvoir réglementaire, à tout fonctionnaire ou agent placé sous ses ordres.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 43-150 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu le décret n° 50-84 du 18 janvier 1950 transférant au ministère de l'industrie et du commerce certaines attributions en matière de ravitaillement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée au directeur des industries chimiques pour exercer, en ce qui concerne les matières premières et produits relevant de sa direction, les pouvoirs conférés par la loi susvisée du 19 janvier 1943 aux répartiteurs.

Art. 2. — Le directeur des industries chimiques peut, sous sa responsabilité et par décision expresse, déléguer lesdits pouvoirs, à l'exception du pouvoir réglementaire, à tout fonctionnaire ou agent placé sous ses ordres.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation est donnée au directeur des industries diverses et des textiles pour exercer les pouvoirs conférés par la loi du 19 janvier 1943 aux répartiteurs, en ce qui concerne les matières premières et produits industriels de la compétence des sections de répartition : textiles, cuirs et pelleteries, papier et carton, produits divers, bois et produits du bois.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des industries diverses et des textiles, cette délégation est reportée de plein droit sur le directeur adjoint des industries diverses et des textiles.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels ;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation est donnée au directeur des industries mécaniques et électriques pour exercer, en ce qui concerne les métaux non ferreux, les pouvoirs conférés par la loi du 19 janvier 1943 aux répartiteurs.

Art. 2. — Le directeur des industries mécaniques et électriques peut, sous sa responsabilité et par décision expresse, déléguer lesdits pouvoirs, à l'exception du pouvoir réglementaire, à tout fonctionnaire ou agent placé sous ses ordres.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Louis Saulgeot, directeur du gaz et de l'électricité, pour signer, au nom du ministre, les arrêtés de déclaration d'utilité publique des travaux de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique et du gaz.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à Mlle Legrain (Odette), administrateur civil de 2e classe, à l'effet de signer, au nom du ministre, les ordonnances de payement et de virement, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1954.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modalités de péréquation des notes chiffrées provisoires des fonctionnaires des directions des services agricoles.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 48-897 du 28 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions générales du titre IV de la loi du 19 octobre 1946 relatif à la notation et à l'avancement des fonctionnaires, modifié par le décret n° 51-874 du 9 juillet 1951 ;

Vu le décret n° 52-227 du 3 mars 1952 relatif à la notation et à l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 51-502 du 4 mai 1951 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des ingénieurs des services agricoles et des ingénieurs des travaux agricoles ;

Vu l'arrêté du 25 février 1953 fixant les éléments de notation applicables aux fonctionnaires appartenant aux corps précités ;

Vu l'avis des commissions administratives paritaires compétentes,

Arrête :

Art. 1er. — La péréquation des notes chiffrées provisoires attribuées par les inspecteurs généraux de l'agriculture, investis du pouvoir de notation à l'égard des fonctionnaires appartenant aux corps des ingénieurs des services agricoles et ingénieurs des travaux agricoles, est opérée annuellement de la manière suivante :

1° Totalisation des notes chiffrées provisoires :

a) Par notateur ;

b) Pour l'ensemble ;

2° Calcul des moyennes :

a) Par notateur ;

b) Générale ;

3° Application à chaque groupe de notation d'une constante de péréquation égale à l'écart, positif ou négatif, entre la moyenne générale et la moyenne par notateur.

Art. 2. — Les notes chiffrées provisoires attribuées par les inspecteurs généraux de l'agriculture aux chefs de section administrative et de statistique des directions des services agricoles auxquels les mêmes éléments de notation sont appliqués dans l'attente de la fixation de leur statut particulier entreront en ligne de compte pour le calcul des moyennes et constantes de péréquation ci-dessus définies et seront péréquées de la même façon.

Art. 3. — Par exception aux principes posés à l'article 1er :

1° Les notes attribuées aux ingénieurs en chef des services agricoles ne sont pas incluses dans la péréquation générale, mais font l'objet d'une harmonisation en conseil de l'inspection générale de l'agriculture ;

2° Les notes des fonctionnaires des catégories visées aux articles 1er et 2 en fonction dans les départements d'outre-mer, attribuées par les chefs de service régionaux et départementaux par délégation de l'inspection générale de l'agriculture, sont harmonisées par rapport à la moyenne générale de péréquation par une commission composée du directeur de la production agricole (suppléé éventuellement par le directeur adjoint chargé de la gestion des services extérieurs), de l'inspecteur général de l'agriculture chargé des départements d'outre-mer et de l'ingénieur en chef, directeur des services agricoles, chargé de mission pour les affaires d'outre-mer.

Art. 4. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 juin 1954.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Complément à l'arrêté interministériel du 14 août 1925 portant validation de services auxiliaires.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 8 du code des pensions civiles et militaires de retraite, modifié par l'article 7 de la loi de finances n° 53-1311 du 31 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 août 1925 fixant les services effectués dans les emplois de stagiaires, de suppléants, d'auxiliaires ou de temporaires dépendant de la direction des services sanitaires et scientifiques et pouvant être validés pour la retraite conformément à l'article 10 de la loi du 14 avril 1924,

Arrêtent :

Article unique. — L'article 1er de l'arrêté susvisé du 14 août 1925, déterminant les services effectués dans les emplois de stagiaires, de suppléants, d'auxiliaires ou de temporaires ressortissant de la direction des services sanitaires et scientifiques et pouvant être validés pour la retraite, conformément à l'article 10 de la loi du 14 avril 1924, est complété ainsi qu'il suit :

« Sténodactylographe auxiliaire de l'inspection générale des services sanitaires vétérinaires d'Alsace et de Lorraine (services accomplis à compter du 1er janvier 1925) ».

Fait à Paris, le 29 juin 1954.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le chef de service,
MARTIAL-SIMON.

Modification de l'arrêté du 2 juillet 1949 désignant des experts pour la délivrance des certificats d'analyse des produits agricoles ou alimentaires destinés à l'exportation.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 2 juillet 1949, complété par ceux des 8 mai 1950, 20 février, 4 juillet, 8 août 1951, 14 janvier et 19 décembre 1952, 25 février et 12 mars 1954, désignant les chimistes experts chargés de délivrer les certificats d'analyse et de pureté des produits agricoles destinés à l'exportation;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — Les rubriques III « Huiles » et IV « Produits agricoles non spécifiés » figurant dans l'arrêté susvisé du 2 juillet 1949 et les textes qui l'ont modifié ou complété sont remplacées par les rubriques suivantes:

« III. — Huiles et corps gras alimentaires.

« IV. — Farines et produits dérivés; biscuiterie, entremets et produits de régime ».

Art. 2. — La rubrique IV *bis* « Biscuiterie, entremets et produits de régime » figurant dans les textes visés à l'article 1er ci-dessus est supprimée.

Art. 3. — Il est ajouté aux textes susvisés une rubrique XI ainsi intitulée:

« XI. — Produits agricoles ou alimentaires non spécifiés ».

Art. 4. — Les experts agréés au titre de l'ancienne rubrique III restent agréés au titre de la nouvelle rubrique III.

Ceux agréés au titre de l'ancienne rubrique IV *bis* le restent au titre de la nouvelle rubrique IV.

Les experts agréés au titre de l'ancienne rubrique IV demeurent agréés au titre de la nouvelle rubrique XI.

Art. 5. — La liste des experts habilités à délivrer les certificats d'analyse ou de pureté des produits alimentaires ou agricoles destinés à l'exportation, dans tous les cas où des conventions spéciales ne désignent pas des experts ayant seuls qualité pour la délivrance de tels certificats, est à nouveau complétée ainsi qu'il suit:

I. — *Vins et spiritueux.*

M. Bonnet, chef de travaux à la station œnologique de Montpellier.

III. — *Huiles et corps gras alimentaires.*

IV. — *Farines et produits dérivés; biscuiterie, entremets et produits de régime.*

XI. — *Produits agricoles ou alimentaires non spécifiés.*

M. Dangoumau, directeur du laboratoire municipal de Bordeaux

Art. 6. — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 juin 1954.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Eaux et forêts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juin 1954: page 5779, 1re colonne, au lieu de: « M. Alviset (Maurice), agent technique des eaux et forêts à Vioménil (Vosges) », lire: « M. Alviset (Maurice), chef de district des eaux et forêts à Vioménil (Vosges) ».

Service des haras.

Par arrêté du 22 juin 1954, la démission de M. Bonnet, garde au haras de Tarbes, est acceptée à dater du 1er juin 1954.

Services vétérinaires.

Par arrêté du 17 juin 1954, M. Druet (André) est nommé garde sanitaire de 7e classe au port de Marseille à dater du 15 mai 1954.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Budget primitif des dépenses administratives de la caisse de retraites de la France d'outre-mer pour l'exercice 1954.

Par arrêté interministériel (finances et France d'outre-mer) du 30 décembre 1953, ont été approuvées les prévisions de recettes et de dépenses administratives de la caisse de retraites de la France d'outre-mer pour l'exercice 1954 s'élevant, en recettes et en dépenses, à la somme de 38.186.000 F.

Modification des conditions de détachement du personnel du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre des postes, télégraphes et téléphones et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 17 juin 1954, les dispositions de l'arrêté interministériel du 8 mai 1946 et les textes subséquents fixant les conditions de détachement et d'avancement du personnel du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer ont été abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

Seuls les fonctionnaires masculins du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones, titulaires d'un grade existant dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, peuvent être détachés auprès du ministre de la France d'outre-mer pour servir dans les territoires relevant de son autorité, dans un emploi du cadre général des transmissions;

Les fonctionnaires du cadre métropolitain ainsi détachés sont obligatoirement classés dans le cadre général des transmissions aux mêmes grade et indice et en conservant la même ancienneté.

En cas de non-concordance d'indice, ces fonctionnaires sont classés à l'indice immédiatement supérieur du même grade en conservant, le cas échéant, une ancienneté qui ne pourra dépasser:

Un an pour un écart égal ou inférieur à 5 points;

Six mois pour un écart supérieur à 5 points et au plus égal à 10 points.

Aucune ancienneté n'est conservée lorsque l'indice de classement est supérieur à 10 points.

Toutefois, les inspecteurs adjoints titularisés après le 9 novembre 1951, ainsi que les inspecteurs issus de ces derniers, ne pourront être détachés dans le cadre général des transmissions qu'après publication des textes instituant la nouvelle échelle indiciaire propre aux inspecteurs adjoints et inspecteurs dudit cadre général.

Les fonctionnaires du cadre métropolitain détachés et classés dans le cadre général des transmissions comme il est dit ci-dessus concourent à l'avancement d'échelon de classe et de grade avec le personnel dudit cadre général, dans des conditions strictement identiques.

Les fonctionnaires du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones, détachés et non encore classés dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, seront classés conformément aux dispositions de l'article 2 ci-dessus, pour compter du 1er janvier 1951.

Les fonctionnaires du cadre métropolitain ayant demandé et obtenu leur déclassement seront reclassés dans les mêmes conditions que les fonctionnaires détachés et n'ayant pas encore fait l'objet d'une mesure de classement.

Délégations de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 16 mai 1946 transformant la direction du contrôle en direction du contrôle, du budget et du contentieux,

Arrête:

Art. 1er. — M. Huet, inspecteur général de 1re classe de la France d'outre-mer, directeur du contrôle, du budget et du contentieux, est autorisé à signer, par délégation du ministre de la France d'outre-mer, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant le budget de l'Etat (France d'outre-mer. — Dépenses civiles).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Huet, la délégation ci-dessus est attribuée à M. l'inspecteur général de 2e classe de la France d'outre-mer Boyer, directeur adjoint du contrôle, du budget et du contentieux, ou, à son défaut, à M. Lagneau, sous-directeur de la comptabilité.

Art. 3. — M. Rouchon, administrateur en chef de la France d'outre-mer, est autorisé à signer, par délégation, les extraits et lettres d'avis d'ordonnances de délégations, les ordres de payement, les

chèques sur le Trésor public afférents aux ordonnances de payement, ainsi que les pièces justificatives de dépenses et les titres de perception concernant le budget de l'Etat (France d'outre-mer. — Dépenses civiles).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rouchon, la délégation ci-dessus est attribuée à M. Le Bellec, administrateur de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 30 juin 1954.

ROBERT BURON.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu les articles 11 et 12 du décret du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la précédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation des plans d'équipement et de développement prévus par la loi du 30 avril 1946;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté en date du 3 juillet 1953 portant délégation de pouvoirs,

Arrête:

Art. 1er. — M. Combier (Marcel), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, sous-directeur du plan à l'administration centrale, est autorisé à signer, par délégation du ministre de la France d'outre-mer, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant la section générale des programmes d'exécution des plans décennaux d'équipement des territoires d'outre-mer.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement, M. Combier sera suppléé par M. Chaumet, administrateur de la France d'outre-mer, en service à la sous-direction du plan.

Fait à Paris, le 2 juillet 1954.

ROBERT BURON.

Désignation de représentants du personnel pour le deuxième comité technique paritaire central au ministère de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 juin 1954, l'arrêté en date du 13 mars 1953 portant désignation des représentants du personnel pour le deuxième comité technique paritaire central au ministère de la France d'outre-mer a été modifié comme suit:

Au lieu de:

« *Article unique.* — Les représentants du personnel au deuxième comité technique paritaire central pour une durée de deux années ont été désignés ci-après:

Travaux publics et mines de la France d'outre-mer.

Titulaires.	Suppléants.
« MM. Poulain (André).	« MM. Bazin (André).
Hugue (Gustave).	Roussel (Théodore) »,

Lire:

« *Article unique.* — Les représentants du personnel au deuxième comité technique paritaire central pour une durée de deux années ont été désignés ci-après:

Travaux publics et mines de la France d'outre-mer.

Titulaires.	Suppléants.
« MM. Crépin (Marcel).	« MM. Bazin (André),
Roussel (Théodore).	Penhoat (Robert) ».

Administration générale.

Par arrêté du 29 juin 1954, sont inscrits au tableau d'avancement du personnel d'administration générale d'outre-mer, pour compter du 1er janvier 1954:

I. — *Pour la 2e classe du grade de rédacteur.*

MM. Lahuppe (Jean), Lagarosse (Yves), Guiraud (Georges), Birault (Max), Vernhet (Bernard), Gantois (André), Le Provost (Alphonse), Dayries (Gérard), Rougier (André), Lathoumetie (Pierre), Bourdier (Jean), Renard (Paul), Aubin (Philippe), Abeil (Bernard), Parandel (Martial), Puzy-Pucheu (Pierre).

II. — *Pour la 1re classe du grade de rédacteur.*

MM. Masseboeuf (Gilbert), Pierrot (André), Bouvet (Jean), Lacroix (Marcel), Pignol (Paul), Bossard (Jean), Gaignier (Jacques), Lahuppe (Edmond).

III. — *Pour le grade de sous-chef de bureau de 2e classe.*

MM. Petit (René), Puechavy (Maurice), Robin (André), Lanne (Bernard), Normand (Serge), David (Jean), Boulmer (Michel), Sabary (Hugues), Ferland (Pierre), Goupil (François), Manceau (Georges), Gaillard (Albert), Edgar-Rosa (Marie), Coquin (Michel), Cabanne (Henri), Persyn (René), Luciani (Justinien), Chene (Henri), O'Mahony (Christian), Zoegger (Bernard), Pauchet (Claude), Bellamy (Jacques), Vielh (Louis), Le Cornec (Jacques).

IV. — *Pour la 1re classe du grade de sous-chef de bureau.*

MM. Montagnat (François), Le Rec (Loïc), Gazagnes (Jean), Datchary (André), Halie (Jean), Ghezardi (François), Durand (Gilbert), Lambert (Jean), Patriat (Jean), Lambolez (Roland), Costa (Jean), Ruis (Jean), Lachat (Paul), Lavigne (Max), Libes (Max), Michel (Edmond), Susini (Baptiste), Garcia (Damien), Wallerand (Gabriel), Casanova (François), Damerose (Louis).

V. — *Pour le grade de chef de bureau de 2e classe.*

MM. Chapeyrou (Jean), Ponton (Jean), de Saint-Alary (Gérald), Silva (Félix), Gallot (Pierre), Moser (Ernest), Besse (Georges), Daroles (Victor), Darras (Daniel), Chauve (Henri), Monjol (Roger).

VI. — *Pour la 1re classe du grade de chef de bureau.*

MM. Cugnet (Gaston), Gauthier (Emile), Rebaud (Jean), Idrac (Georges), Pochoy (Maurice), Alfonsi (Jean), Cimper (Edgar), Vercier (Pierre), Buttin (Louis), Cheymol (Maurice), Cantau (Edgar), Guerrini (Paul), Guillemain (Jacques), Desserre (Daniel), Reneaux (Pierre), Ménard (Jacques), Bonhomme (Ennemond), Valette (Guy), Monjol (Roger).

VII. — *Pour le grade de chef de bureau de classe exceptionnelle.*

MM. Gallas (André), Amirault (Georges), Pejouan (Yves), Janvier (Maurice), Graziani (Don-Joseph), Pierantoni (Vincent), Lavie (Pierre), Valette (Pierre), Devarieux (Roland), Paraclet (Gustave), Labernadie (Lucien), Longuet (Jean), Mallet (Albert).

VIII. — *Pour le grade de chef de bureau hors classe.*

MM. Cocheteux (André), Gras (Edmond), Pierucci (Jean), Barrau (Fernand), Thomas (Louis), Roussel (Louis), Devic (Jean).

Par arrêté du 29 juin 1954, sont promus dans le cadre d'administration générale d'outre-mer, pour compter du 1er janvier 1954 au point de vue de la solde et de l'ancienneté, avec rappels pour services militaires indiqués ci-dessous:

I. — *A la 2e classe du grade de rédacteur.*

MM.	
Lahuppe (Jean) (2 ans).	Rougier (André) (5 mois 4 jours).
Lagarosse (Yves) (16 jours).	Lathoumetie (Pierre) (5 mois 20 jours).
Guiraud (Georges) (5 mois 3 jours).	Bourdier (Jean) (5 mois 5 jours).
Birault (Max) (3 mois 15 jours).	Renard (Paul) (5 mois 25 jours).
Vernhet (Bernard) (1 jour).	Aubin (Philippe) (10 mois 5 jours).
Gantois (André) (4 mois 8 jours).	Abeil (Bernard) (5 mois 19 jours).
Le Provost (Alphonse) (1 an 5 mois 12 jours).	Parandel (Martial) (5 mois 20 jours).
Dayries (Gérard) (1 an 1 mois 27 jours).	Buzy-Pucheu (Pierre) (néant).

II. — *A la 1re classe du grade de rédacteur.*

MM.	
Masseboeuf (Gilbert) (5 mois 19 jours).	Pignol (Paul) (4 mois 15 jours).
Pierrot (André) (4 mois 2 jours).	Bossard (Jean) (2 mois 18 jours).
Bouvet (Jean) (5 mois 1 jour)	Gaignier (Jacques) (2 ans 6 mois 17 jours).
Lacroix (Marcel) (5 mois 22 jours).	Lahuppe (Edmond) (épuisés).

III. — *Au grade de sous-chef de bureau de 2e classe.*

MM.	
Petit (René) (néant).	Coquin (Michel) (15 jours).
Puechavy (Maurice) (5 mois 5 jours).	Cabanne (Henri) (10 jours).
Robin (André) (néant).	Persyn (René) (1 an 8 mois 9 jours).
Lanne (Bernard) (5 mois 17 jours).	Luciani (Justinien) (1 an 8 mois 12 jours).
Normand (Serge) (5 mois 4 jours).	Chene (Henri) (néant).
David (Jean) (néant).	O'Mahony (Christian) (13 jours).
Boulmer (Michel) (4 mois).	Zoegger (Bernard) (11 mois 16 jours).
Sabary (Hugues) (néant).	Pauchet (Claude) (néant).
Ferland (Pierre) (2 ans 3 mois).	Bellamy (Jacques) (1 an 10 mois 1 jour).
Goupil (François) (1 mois 14 jours).	Vielh (Louis) (5 mois 23 jours).
Manceau (Georges) (néant).	Le Cornec (Jacques) (1 mois 26 jours).
Gaillard (Albert) (néant).	
Edgar-Rosa (Marie) (néant).	

IV. — *A la 1re classe du grade de sous-chef de bureau.*

MM.
Montagnat (François) (néant).
Le Bec (Loïc) (néant).
Gazagnes (Jean) (11 jours).
Datchary (André) (4 mois 24 jours).
Halie (Jean) (néant).
Gherardi (François) (néant).
Durand (Gilbert) (néant).
Lambert (Jean) (9 mois 20 jours).
Patriat (Jean) (5 mois 7 jours).
Lamboiez (Roland) (néant).
Costa (Jean) (néant).
Ruis (Jean) (néant).
Lachat (Paul) (2 mois 23 jours).
Lavigne (Max) (8 jours).
Libes (Max) (3 mois 23 jours).
Michel (Edmond) (néant).
Susini (Baptiste) (3 mois).
Garcia (Damien) (1 an 8 mois 23 jours).
Wallerand (Gabriel) (épuisés).
Casanova (François) (3 mois 4 jours).
Damerose (Louis) (néant).

V. — *Au grade de chef de bureau de 2e classe.*

MM.
Chapeyrou (Jean) (1 mois 28 jours).
Ponton (Jean) (néant).
De Saint-Alary (Gérald) (néant).
Silva (Félix) (néant).
Gallot (Pierre) (néant).
Moser (Ernest) (néant).
Besse (Georges) (néant).
Darodes (Victor) (10 mois 1 jour).
Darras (Daniel) (néant).
Chauve (Henri) (1 an).
Monjol (Roger) (3 ans 6 mois 24 jours).

VI. — *A la 1re classe du grade de chef de bureau.*

MM.
Cugnet (Gaston) (1 mois 12 jours).
Gauthier (Emile) (4 mois).
Rebaud (Jean) (2 mois 23 jours).
Idrac (Georges) (4 mois 25 jours).
Pochoy (Maurice) (4 mois 21 jours).
Alfonsi (Jean) (1 mois 10 jours).
Cimper (Edgar) (28 jours).
Vercier (Pierre) (23 jours).
Bullin (Louis) (néant).
Cheymol (Maurice) (6 mois).
Canlau (Edgar) (1 mois 18 jours).
Guerrini (Paul) (néant).
Guillemain (Jacques) (3 mois 11 jours).
Desserre (Daniel) (5 mois 12 jours).
Reneaux (Pierre) (5 mois 22 jours).
Ménard (Jacques) (3 mois 27 jours).
Bonhomme (Ennemond) (1 an 3 mois).
Valette (Guy) (1 an).
Monjol (Roger) (1 an 6 mois 24 jours).

VII. — *Au grade de chef de bureau de classe exceptionnelle.*

MM.
Gallas (André) (néant).
Amirault (Georges) (néant).
Péjouan (Yves) (11 mois 3 jours).
Janvier (Maurice) (1 an 10 mois).
Graziani (Don Joseph) (10 mois 3 jours).
Pierantoni (Vincent) (5 jours).
Lavie (Pierre) (11 mois 19 jours).
Valette (Pierre) (1 an 5 mois 23 jours).
Devarieux (Roland) (2 ans 1 mois 25 jours).
Paraclet (Gustave) (28 jours).
Labernadie (Lucien) (1 an 11 mois).
Longuet (Jean) (1 mois 14 jours).
Mallet (Albert) (4 mois 11 jours).

VIII. — *Au grade de chef de bureau hors classe.*

MM.
Cocheteux (André) (1 mois 16 jours).
Gras (Edmond) (3 mois).
Pierucci (Jean) (9 mois 26 jours).
Barrau (Fernand) (1 an 7 mois 20 jours).
Thomas (Louis) (8 mois 12 jours).
Roussel (Louis) (6 mois 18 jours).
Devic (Jean) (11 mois 17 jours)

Par arrêté du 29 juin 1954, sont titularisés dans le cadre d'administration générale, avec les rappels pour services militaires conservés indiqués ci-dessous, en qualité de:

I. — *Rédacteurs de 1re classe.*

MM.
Mathieu (René), pour compter du 19 novembre 1953 (réservés).
Le Cornec (Jacques), pour compter du 24 novembre 1953 (1 an 18 jours).
Zoegger (Bernard), pour compter du 2 décembre 1953 (11 mois 16 jours).
Chanconie (Roger), pour compter du 4 décembre 1953 (réservés).

II. — *Rédacteurs de 3e classe.*

MM.
Signat (Marcel), pour compter du 5 mars 1954 (11 mois 21 jours).
Jaures (Robert), pour compter du 13 mars 1954 (6 mois 11 jours).
Gallon (Jean), pour compter du 13 mars 1954 (1 an 1 mois 14 jours).
Durand (Daniel), pour compter du 13 mars 1954 (1 an 2 mois 1 jour).
Faugeron (Jacques), pour compter du 13 mars 1954 (5 ans 5 mois 8 jours).
Benoit (Jean), pour compter du 13 mars 1954 (11 mois 17 jours).
Jullien (Georges), pour compter du 13 mars 1954 (11 mois 16 jours).
Guinard (Georges), pour compter du 13 mars 1954 (néant).
Soula (Jean), pour compter du 13 mars 1954 (1 an 1 mois 15 jours).
Plouidy (Jean), pour compter du 13 mars 1954 (1 an 28 jours).
Dumas (André), pour compter du 13 mars 1954 (néant).
Anglade (Georges), pour compter du 1er avril 1954 (1 an 7 mois 29 jours).
Raynaud (Michel), pour compter du 12 avril 1954 (1 an 5 mois 6 jours).
Le Henaff (Paul), pour compter du 16 avril 1954 (11 mois 25 jours).
Farine (Bernard), pour compter du 20 avril 1954 (3 ans 3 mois 23 jours).
Sinnaya (Roger), pour compter du 20 avril 1954 (3 ans 6 mois 15 jours).
Lacaze (André), pour compter du 21 avril 1954 (1 an 6 mois 18 jours).
Sauli (Joseph), pour compter du 21 avril 1954 (1 an).
Masson (Jean), pour compter du 22 avril 1954 (11 mois 22 jours).
Kauff (Joseph), pour compter du 24 avril 1954 (21 jours).
Petard (Michel), pour compter du 25 avril 1954 (1 an 6 mois).
Giraud (Georges), pour compter du 26 avril 1954 (1 an 6 mois).
Antoine (Félicien), pour compter du 27 avril 1954 (11 mois 17 jours).
Sevenier (Michel), pour compter du 27 avril 1954 (2 ans 7 mois 20 jours).
Favreux (Jean), pour compter du 27 avril 1954 (1 an).
Delaire (Gérard), pour compter du 29 avril 1954 (néant).
Bertin (Charles), pour compter du 29 avril 1954 (1 an 1 mois 29 jours).
Brun (André), pour compter du 30 avril 1954 (néant).

Par arrêté du 29 juin 1954, M. Brachet (Jean), rédacteur stagiaire d'administration générale d'outre-mer, est soumis à une nouvelle période de stage, pour compter du 13 mars 1954.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 juin 1954, M. Kellermann (Jean-Armand), ingénieur en chef de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, en congé dans la métropole, provenant de l'Afrique équatoriale française, a été placé dans la position de mission en Algérie et au Maroc, pour compter du 8 avril 1954 jusqu'au 21 mai 1954, en vue d'assister au deuxième congrès international de la commission internationale des irrigations et du drainage à Alger et d'étudier les réalisations marocaines en matière de paysannat.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 juin 1954, M. Caresche (Louis-Alexis), maître de recherches de 1re classe des services de l'agriculture d'outre-mer, a été placé dans la position de mission à l'île Maurice et à l'île de la Réunion, pour une durée de vingt jours environ, à compter de la date de son départ de Tananarive, en vue d'étudier les questions relatives à la défense des cultures de la canne à sucre contre les attaques des chenilles et des rats.

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 juin 1954, l'article 1er de l'arrêté du 12 février 1952 a été modifié ainsi qu'il suit:

« MM. Benoit (Jean), Coudreau (Jean) et Sailenave (Pierre), conservateurs des eaux et forêts outre-mer, sont maintenus dans la position de détachement, du 1er février 1952 au 5 février 1953 inclus, auprès du centre technique forestier tropical ».

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 juin 1954, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 7 mois et 11 jours a été attribué à M. Marc (Claude), vétérinaire inspecteur de 2e classe, 2e échelon.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 juin 1954, la démission de son emploi présentée par M. Le Brazidec (André), adjoint technique de 3e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, a été acceptée pour compter du 13 novembre 1954.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 juin 1954, l'arrêté en date du 30 janvier 1954 portant nomination d'ingénieurs adjoints stagiaires des travaux publics de la France d'outre-mer a été rapporté en ce qui concerne MM. Barrat (Jean), Barthélemy (Maurice), Dedieu (Pierre), Doriguzzi (Idilio), Dubouchet (Pierre), Dumas (Paul), Fesneau (Roger), Gallet (Jean), Gibert (Charles), Grandon (Marc), Marty (Joseph) et Naty (Jean).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 juin 1954, M. Anger (Gilbert), ingénieur de 4e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, a été placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour une durée de deux ans, à compter du 20 mai 1954.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 18 juin 1954, ont été approuvées les modifications aux statuts de la caisse de retraites du personnel de la Diffusion industrielle et automobile par le crédit (D. I. A. C.), 47 *bis*, avenue Hoche, Paris (8e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 18 juin 1954, ont été approuvés les statuts modifiés de l'institution Cadres Carrier, 90, rue Rouget-de-Lisle, à Suresnes (Seine), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Désignation d'un membre de la commission nationale d'invalidité prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 15 juin 1954, M. Jean Thomasson a été nommé membre suppléant de la commission nationale d'invalidité instituée par l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, en remplacement de M. Jacques Vignaux, démissionnaire.

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre du logement et de la reconstruction en date du 22 juin 1954, la demission de Mlle Laroche (Jacqueline), commis titulaire des services extérieurs du ministère du logement et de la reconstruction au service départemental de Seine-et-Oise, placée en congé de disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1er octobre 1953, est acceptée à compter du 1er janvier 1954.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 3 juillet 1954 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 3 juillet 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 15 juin 1954 portant que les nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Le professeur Bert (Jean-Marie-Pierre), professeur à la faculté de médecine de Montpellier (Hérault); 31 ans de services civils et militaires.

Besnard (Xavier-Georges-Félix), inspecteur central des contributions directes, chef des services sociaux au ministère des finances, à Paris; 31 ans de services civils et militaires.

Charrier (André-Marius-Victor), pharmacien à Marseille, vice-président de la fédération nationale des syndicats pharmaceutiques de France; 25 ans de services civils et militaires.

Mme Turquin, née Bourrie (Renée-Marie-Amélie), avocat à la cour d'appel de Paris; 25 ans de services.

Godechoux (Jean-Baptiste-Marc), directeur de l'institut médico-pédagogique du docteur Hoffer, à Cluis (Indre); 28 ans 10 mois de services civils et militaires.

Le docteur Poullain (Charles-Clair-Clément), médecin à Ouistreham (Calvados); 57 ans de services civils et militaires.

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 29 juin 1954, Mlle Segur (Simone), inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale de l'Indre, est mise, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1er juillet 1954.

Par arrêté en date du 29 juin 1954:

Il est mis fin, à la date du 31 juillet 1954, au détachement de M. Delattre (Jean), inspecteur divisionnaire de la population et de l'entr'aide sociale, en qualité de secrétaire général de l'administration de l'assistance publique à Marseille.

M. Delattre (Jean) est réintégré dans les cadres de l'inspection de la population et de l'entr'aide sociale à compter du 1er août 1954, en sa qualité d'inspecteur divisionnaire de la population et de l'entr'aide sociale (3e échelon) et affecté, à titre provisoire, à l'administration centrale.

Pharmaciens inspecteurs.

Par arrêté en date du 5 juillet 1954, M. Faivre (Raymond), pharmacien inspecteur de la santé à l'administration centrale, est affecté, en la même qualité et dans l'intérêt du service, au département de la Réunion.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 29 juin 1954, M. le docteur Heran, médecin adjoint au sanatorium interdépartemental de Saint-Gobain (Aisne), est muté, en la même qualité, dans l'intérêt du service, au sanatorium départemental du Haut-Rhin, à Colmar, en remplacement de M. le docteur Ernewein, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 30 juin 1954, M. le docteur Crossonneau, reçu au concours des médecins des services antituberculeux du 8 décembre 1952, est nommé médecin adjoint au sanatorium de Dreux (Eure-et-Loir), en remplacement de M. le docteur Bezine, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret n° 54-713 du 2 juillet 1954 relatif aux attributions du ministre des relations avec les Etats associés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des relations avec les Etats associés,

Vu le décret n° 50-1093 du 11 septembre 1950 fixant les attributions du ministre chargé des relations avec les Etats associés et portant organisation du ministère;

Vu le décret n° 53-715 du 9 août 1953 relatif à la gestion administrative et financière des forces terrestres servant en Indochine;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le ministre des relations avec les Etats associés exerce les attributions fixées par le décret n° 50-1093 du 11 septembre 1950, sous réserve des dispositions du décret n° 53-715 du 9 août 1953 susvisé.

Art. 2. — Est abrogé le décret n° 53-597 du 2 juillet 1953 modifié par le décret n° 53-667 du 1er août 1953.

Est et demeure abrogé le décret n° 53-366 du 27 avril 1953.

Art. 3. — Le ministre des relations avec les Etats associés est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des relations avec les Etats associés,

GUY LA CHAMBRE.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté du 11 juin 1954, ont été nommés secrétaires administratifs dans les services extérieurs de la guerre (intendance) en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chapitre IV):

M. Maffat (Marcel) dans le département de la Seine.

M. Masson (Pierre) dans le département de la Moselle.

INTERDICTIONS TEMPORAIRES DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

Par jugement contradictoire du 23 juin 1954, le tribunal civil de Villefranche-sur-Saône, statuant disciplinairement, a interdit temporairement l'exercice des fonctions de Me Carret, huissier à Villefranche-sur-Saône, et a désigné comme administrateur Me René Bertrand, huissier, en résidence à Anse.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mercredi 7 juillet 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de loi (n° 3072) de M. Bèche et plusieurs de ses collègues tendant à assurer le fonctionnement de la caisse nationale des lettres. (Nos 6163-8110-8627. — M. Delaporte, rapporteur.)

2. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Jean-Paul Palewski et plusieurs de ses collègues (n° 70) portant titularisation des assistantes sociales appartenant aux administrations centrales de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat; 2° de Mme Rabaté et plusieurs de ses collègues (n° 1630) relative à la titularisation des assistantes sociales et assistants appartenant aux administrations centrales de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat. (Nos 3482-3885-4385-5794. — M. Alfred Coste-Floret, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi (n° 1371) portant modification de la loi du 3 juillet 1934 sur la signalisation routière. (Nos 2765-4331. — M. Peytel, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi (n° 2738) portant statut des autoroutes. (Nos 5103-6681. — M. Nigay, rapporteur.)

5. — Discussion: I. des propositions de loi: 1° (n° 1039) de M. Viatte et plusieurs de ses collègues relative à la protection des appellations d'origine des produits laitiers (fromages); 2° (n° 2092) de M. Huel et plusieurs de ses collègues tendant à la protection des appellations d'origine en matière de fromage; 3° (n° 2261) de MM. Jean Masson et Paul Aubry tendant à la protection des appellations d'origine en matière de fromage; 4° (n° 2972) de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues tendant à l'attribution aux seuls fromages du type gruyère originaires de Franche-Comté et de Savoie, de l'appellation d'origine « Comté » ou « Beaufort »; II. de la proposition de résolution n° 4249) de M. Minjoz tendant à inviter le Gouvernement à assurer la protection des appellations d'origine des fromages. (N° 5630. — M. Laborbe, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi (n° 2041) de M. Gosset et plusieurs de ses collègues concernant les annonces judiciaires et légales. (Nos 4621-5602-6261. — M. Maurice Grimaud, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi (n° 379) de Mme Poinso-Chapuis et Mlle Dienesch portant réforme de la filiation et tendant à modifier les articles 335, 340, 341 et 342 du code civil. (N° 6992. — M. Isorni, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 5671) tendant à modifier l'article 331 du code civil relatif à la légitimation des enfants adultérins. (N° 6994. — M. Isorni, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 7 juillet 1954.

N° 8187. — Rapport de M. Montalat, au nom de la commission de la défense nationale, sur les propositions de résolution: 1° tendant à inviter le Gouvernement à publier sans retard un décret relevant le taux des allocations journalières instituées par l'article 24 de la loi du 31 mars 1928 en faveur des familles de militaires appelés sous les drapeaux et qui remplissaient effectivement, avant leur départ pour le service, les devoirs de soutiens indispensables de famille; 2° tendant à inviter le Gouvernement à relever de toute urgence le taux des allocations aux familles nécessiteuses dont le soutien principal est à l'armée, instituées par l'article 24 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

N° 8616. — Rapport de M. Boutbien, au nom de la commission du travail, sur les propositions de loi: 1° portant réforme du régime général de la sécurité sociale; 2° tendant à modifier les articles 10 et 13 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 afin de garantir aux assurés sociaux le remboursement de leurs frais médicaux dans toute la mesure prévue par ladite ordonnance; 3° tendant à modifier l'ordonnance du 19 octobre 1945 sur la sécurité sociale; 4° tendant à modifier l'ordonnance du 19 octobre 1945 sur la sécurité sociale (Dispositions relatives au remboursement par les caisses de sécurité sociale des honoraires médicaux).

N° 8674. — Rapport de M. Dufour, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires afin de permettre aux travailleurs bénéficiaires de billets de congés payés l'accès à tous les trains, quelle que soit la date de leur départ.

N° 8695. — Proposition de résolution de M. Guinson tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 21 mai 1953 relatif aux mesures de reclassement des personnels de la police municipale (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8706. — Rapport supplémentaire de M. Patinaud, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à empêcher certains abus dans le régime des retraites du personnel des entreprises.

N° 8725 (1). — Rapport de M. Minjoz, au nom de la commission du suffrage universel, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi concernant l'inéligibilité des suppléants rétribués des juges de paix aux élections municipales et cantonales.

N° 8730. — Rapport de M. Anthonioz, au nom de la commission des moyens de communication sur le projet de loi tendant à modifier l'article 38 du livre II du code du travail.

N° 8810. — Projet de loi portant création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des personnels n'appartenant pas à l'armée active (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 8823. — Avis de M. Mazier, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant approbation des avenants aux conventions du 23 décembre 1948 conclus avec la Compagnie générale transatlantique et la Compagnie des messageries maritimes.

N° 8824. — Proposition de résolution de M. Villon tendant à inviter le Gouvernement à prendre, à l'occasion du 14 juillet, de larges mesures permettant la libération des résistants encore emprisonnés (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8825. — Proposition de résolution de M. Jacques Duclos tendant à inviter le Gouvernement, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, à surseoir aux exécutions capitales et à prendre de larges mesures de libération en faveur des emprisonnés, des « éloignés » et des exilés des départements, territoires d'outre-mer, territoires associés, Tunisie et Maroc (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

(1) Tirage restreint.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS SOCIAUX

Substituer à la signature:

« *Le président du groupe*,
« JACQUES CHABAN-DELMAS »,

la signature:

« *Le président du groupe*,
« RAYMOND TRIBOULET ».

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du 6 juillet 1954, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Condat-Mahaman membre de la commission des affaires économiques, en remplacement de M. Caillet (Francis);

2° MM. Delbez et Pleven (René) membres de la commission des affaires étrangères, en remplacement de MM. Beaumont (de) et Petit (Eugène Claudius-);

3° M. Chevigné (de) membre de la commission de la défense nationale, en remplacement de M. Monteil (André) (Finistère);

4° M. Edouard Bonnefous membre titulaire de la commission des finances, en remplacement de M. Lanet (Joseph-Pierre) (Seine);

5° MM. Mamadou Konaté et Pflimlin membres suppléants de la commission des finances, en remplacement de MM. Duveau et Buron;

6° M. Blachette membre de la commission de l'intérieur, en remplacement de M. Chevallier (Jacques);

7° M. Velonjara membre de la commission de la justice et de législation, en remplacement de M. Duveau;

8° M. Gavini membre de la commission de la marine marchande et des pêches, en remplacement de M. Chevallier (Jacques);

9° M. Chupin membre de la commission de la presse, en remplacement de M. Lanet (Joseph-Pierre) (Seine);

10° M. Baret (Raphaël) membre de la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, en remplacement de M. Petit (Eugène Claudius-);

11° M. Joubert membre de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, en remplacement de M. Delbez;

12° M. Christiaens membre de la commission des territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Temple;

13° M. Fredet (Maurice) membre titulaire de la commission des immunités parlementaires, en remplacement de M. Beaumont (de).

Démission de membres de commissions.

M. Méhaignerie a donné sa démission de membre de la commission de l'agriculture.

M. Patria a donné sa démission de membre de la commission des boissons.

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 8 juillet 1954, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 8597) de M. Isorni (limite d'âge des fonctionnaires de la sûreté nationale);

La proposition de loi (n° 8362) de M. Ben Tounès (nomination de certains bachadels-chefs au titre de cadis dans les mahakmas annexes);

La proposition de loi (n° 8628) de M. Médecin (validation des nominations en qualité d'administrateurs civils);

La proposition de loi (n° 8680) de M. Cristofol (capital-décès des fonctionnaires);

La nouvelle délibération (n° 8756) demandée pour la proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de la loi du 20 mars 1953 relative à la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 4800) de M. Fonlupt-Esperaber (représentation de l'Algérie au sein du Conseil économique), en remplacement de M. Jacques Chevallier.

III. — Nomination d'un rapporteur pour le projet et la proposition de loi de M. Haumesser (n°s 3796 et 2723) portant création d'une caisse de retraites pour les officiers ministériels d'Algérie, en remplacement de M. René Mayer.

IV. — Rapports de M. Nénon sur:

La proposition de résolution (n° 1907) de M. Henri Meck (création d'un cadre d'attachés et de secrétaires administratifs des communes);

Les propositions de loi (n°s 898, 1235 et 1423) de M. Rosenblatt, de M. Klock et de M. Kaufmann (carrière et rémunération des agents des communes).

V. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret sur la proposition de loi (n° 5887) de M. Gozard (congédiement des employés des salles de jeux).

VI. — Rapport de M. Quinson sur la proposition de loi (n° 4320) de M. Frédéric-Dupont (situation des commis et commis principaux de l'assistance publique).

VII. — Rapport de Mme Grappe sur la proposition de loi (n° 7747) de M. Marcellin (bonifications pour les mères de famille fonctionnaires).

VIII. — Rapport de M. Genton sur la proposition de loi (n° 3921) de M. Bénard tendant à faciliter la participation des collectivités locales à des sociétés d'économie mixte.

IX. — Rapport de M. Marcel Ribère sur le projet de loi (n° 7872) (exécution des travaux géodésiques en Algérie).

X. — Rapport de Mme Sportisse sur la proposition de loi (n° 6521) de M. Fayet (codification des textes sur le chômage en Algérie).

XI. — Rapport de M. Gilbert Cartier sur le projet de loi (n° 5772) (relèvement des pensions d'invalidité des sapeurs-pompiers communaux volontaires).

XII. — Rapport de M. Fonlupt-Esperaber sur la proposition de loi (n° 2253) de M. Albert Schmitt (application de la loi du 20 mars 1951 relative aux fonctionnaires ayant quitté les départements d'Alsace et de Moselle par suite des événements de guerre).

XIII. — Rapport supplémentaire de M. Alfred Coste-Floret sur sa proposition de loi (n° 7655) (taxe locale dans les stations classées).

XIV. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret sur la proposition de loi (n° 7767) de M. Masson (concours organisés par les journaux).

XV. — Rapport de Mme Grappe sur la proposition de loi (n° 7434) de M. Badie (majorations d'ancienneté aux veuves de guerre).

XVI. — Questions diverses.

La commission de la presse se réunira le vendredi 9 juillet 1954, à dix heures (local de la commission n° 230).

I. — Audition de M. Bettencourt, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, sur la répartition des services dépendant récemment du ministère de l'information.

II. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 8746) de MM. Gosset et Marcellin tendant à inviter le Gouvernement à faciliter la réalisation d'une biennale de l'information.

III. — Nomination du rapporteur pour avis de l'avis (n° 8768) du Conseil de la République concernant la photographie, la radiodiffusion et la télévision des débats judiciaires.

IV. — Election d'un secrétaire.

V. — Rapport de M. Lecanuet sur la proposition de loi (n° 8542) de M. Desson tendant à modifier l'article 29 de la loi du 6 août 1953 portant création d'un fonds de développement de l'industrie cinématographique.

VI. — Communication de M. Bernard Manceau sur l'affaire du *Parisien libéré*.

VII. — Questions diverses.

La commision du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 8 juillet 1954, à seize heures quinze, et le vendredi 9 juillet 1954, à neuf heures trente (local de la commission n° 249):

Revision de la Constitution.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 9 juillet 1954 (local de la commission n° 264):

1° A neuf heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 8651) de M. Durbet (maladie de Kienböck);

La proposition de loi (n° 8675) de M. Signor (âge limite en matière d'allocations familiales).

II. — Eventuellement, communication de M. Routhien sur la situation financière de la caisse nationale de sécurité sociale.

III. — Suite du rapport de M. Renard sur les propositions de loi (n°s 961, 4021 et 5695) de M. Renard, de M. Gazier et de M. Boisdé (travail à domicile).

2° A onze heures.

Audition de M. Edgar Faure, ministre des finances, des affaires économiques et du plan, sur la proposition de loi (n° 7342 rectifié) de M. Besset (surcompensation des prestations familiales).

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de la justice et de législation le mercredi 7 juillet 1954, à neuf heures trente (local de la commission n° 250):

I *bis*. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 8621) de M. Minjoz tendant à modifier, pour la création du référé administratif, le décret du 30 septembre 1953 portant réforme du contentieux administratif.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 1er juillet 1954.

Erratum au *Journal officiel* du 2 juillet 1954: page 6277, 2e colonne, ajouter à la liste des présents: « M. Dejean ».

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins), est convoquée par M. le président pour le vendredi 9 juillet 1954, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

Réunions de commissions du mercredi 7 juillet 1954.

Commission des affaires économiques, à neuf heures trente. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de la défense nationale, à neuf heures trente. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à dix heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 249.

Commission des finances, à dix heures et à dix heures trente. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à neuf heures trente. — Local n° 250.

Commission des pensions, à dix heures. — Local n° 266.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 264.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, à dix heures trente. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix heures. — Local n° 254.

Commission de la presse, sous-commission chargée de contrôler la gestion de la S. N. E. P., à dix-sept heures trente. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 8 juillet 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin pour l'élection de cinq membres représentant la France à l'assemblée commune prévue par le traité instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier.

(*En application de l'article 76 du règlement, ce scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances. Il sera ouvert pendant une heure.*)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord signé les 23 juillet et 1er août 1952, à Genève et Paris, entre le Gouvernement de la République et l'Organisation mondiale de la santé, en vue de déterminer les privilèges et immunités dont bénéficient l'organisation et les Etats membres sur les territoires administrés par la France dans la région « Afrique » de l'O. M. S. (Nos 184 et 388, année 1954. — M. Michel Debré, rapporteur de la commission des affaires étrangères.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, conférant l'autonomie administrative et financière aux terres australes et antarctiques françaises. (Nos 235 et 389, année 1954. — M. Jules Castellani, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer; et n° , année 1954. — Avis de la commission des finances. — M. Saller, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger les décrets du 11 mai 1953 qui étatisent des entreprises publiques et portent atteinte aux principes essentiels des nationalisations. (Nos 137 et 336, année 1954. — M. Naveau, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales; et n° 355, année 1954. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Henri Cornat, rapporteur; et n° 378, année 1954. — Avis de la commission des finances. — M. Coudé du Foresto, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information. (Nos 298 et 347, année 1954. — M. Georges Maurice, rapporteur de la commission de la presse, de la radio et du cinéma; et n° , année 1954. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Marcilhacy, rapporteur; et n° , année 1954. — Avis de la commission des finances. — M. Jacques Debû-Bridel, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à établir la parité au sein des conseils généraux des départements algériens entre la représentation du premier collège et celle du deuxième collège. (Nos 297 et 387, année 1954. — M. Raymon Bonnefous, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

Nomination de membres d'un organisme extraparlementaire.

Dans sa séance du 6 juillet 1954, le Conseil de la République a nommé MM. Charles Brune et Jean Coupigny membres de la commission instituée par la loi n° 54-418 du 15 avril 1954 étendant aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice de la pharmacie.

Nomination de membres de commissions générales.

Dans sa séance du 6 juillet 1954, le Conseil de la République a nommé:

M. Gaspard membre titulaire de la commission des finances, en remplacement de M. Jean Berthoin, démissionnaire.

M. Henri Maupoil membre titulaire de la commission de la production industrielle, en remplacement de M. Longchambon, démissionnaire.

M. Charles Brune membre suppléant de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Jean Berthoin, démissionnaire.

M. Benhabyles membre suppléant de la commission de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Longchambon, démissionnaire.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mardi 6 juillet 1954.

Présents. — MM. Benhabyles Chérif, Carcassonne, Jean Geoffroy, Gilbert-Jules, Marcilhacy, Namy, Péridier, Georges Pernot.

Excusés. — MM. Bardon-Damarzid, Jean Bolvin-Champeaux.

Suppléants. — MM. Lodéon, Georges Maurice.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 8 juillet 1954, à dix heures trente (local de la commission):

Election du rapporteur général de la commission des finances.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 7 juillet 1954, à dix-sept heures trente (local n° 215):

Discussion du rapport de M. Aubé sur la proposition de résolution (n° 293, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la situation des fonctionnaires appartenant aux cadres supérieurs de l'agriculture dans les territoires d'outre-mer.

Eventuellement, désignation d'une mission d'enquête dans les Etablissements français de l'Inde.

Questions diverses.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 7 juillet 1954, à dix heures (local n° 202):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 383, année 1954) tendant à modifier l'article 5 de la loi du 25 ventôse an XI, contenant organisation du notariat;

Le projet de loi (n° 386, année 1954) tendant à modifier les articles 3, 4 et 17 de la loi du 17 mars 1909 relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce.

II. — Suite du rapport pour avis de M. Marcilhacy sur la proposition de loi (n° 298, année 1954) tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information, dont la commission de la presse est saisie au fond.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le jeudi 8 juillet 1954, à neuf heures trente (local n° 202) :

I. — Examen du rapport de M. Lodéon sur le projet de loi (n° 282, année 1954) relatif à la convention internationale des télécommunications de Buenos-Aires.

II. — Compte rendu des voyages effectués à Toulouse, en Savoie et en Haute-Savoie par une délégation de la commission.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 8 juillet 1954, à seize heures trente (local n° 274) :

Election du président.

Réunions de commissions du mercredi 7 juillet 1954.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 274.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201

Commission de l'agriculture, à quinze heures trente. — Local n° 214.

Commission des boissons, à quatorze heures quarante-cinq. — Local n° 214.

Commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement, à dix-sept heures. — Local n° 274.

Commission de la défense nationale, à quinze heures trente. — Local n° 217.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix heures trente. — Local n° 207.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à dix heures. — Local n° 202.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à dix-sept heures. — Local n° 221.

Sous-commission chargée d'émettre un avis sur les taxes parafiscales et de péréquation, à seize heures. — Local de la commission des finances.

Commission de la France d'outre-mer, à dix-sept heures trente. — Local n° 215.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 8 juillet 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant réorganisation du crédit agricole artisanal et immobilier au Togo. — ganisation du crédit agricole artisanal et immobilier au Togo. (N°s 302, année 1953, et 33, année 1954. — M. Cazelles, rapporteur. — N° 62, année 1954, avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Brun Kéris, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention portant création de la commission de coopération technique en Afrique, au Sud du Sahara. (N°s 170 et 219, année 1954. — M. Oudard, rapporteur. Avis de la commission des affaires sociales. — M. Theetten, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. Bardelle, rapporteur.)

3. — Discussion d'urgence de la proposition de MM. Héline, Omer Sarraut, Laurent-Eynac et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement à reprendre les négociations avec le gouvernement de l'Union indienne et à prendre toutes mesures nécessaires pour éviter dans ces territoires un conflit sanglant. (N°s 211 et 223, année 1954. — M. Héline, rapporteur.)

4. — Discussion d'urgence de la proposition de M. William Bazé tendant à inviter le Gouvernement de la République française à soumettre pour avis à l'Assemblée de l'Union française les projets de loi portant ratification du traité d'indépendance du Viet-Nam et du traité d'association entre la France et le Viet-Nam, après qu'ils auront été déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale. (N° 210, année 1954. — M. Oudard, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Marceau Dupuy et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'hygiène scolaire et universitaire à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. (N°s 130 et 206, année 1954. — M. Marceau Dupuy, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Rencurel, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — Mme Ma'roux, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de M. Roclore, tendant à demander au Gouvernement d'assurer d'urgence le financement nécessaire au fonctionnement de l'institut de médecine tropicale de la faculté de médecine de Paris, qui, faute de ressources suffisantes, est menacé d'être définitivement fermé dans des délais très rapprochés. (N°s 145 et 215, année 1954. — M. Cornet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. le général Sicé, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution, présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à inviter l'Assemblée nationale à assurer la représentation de l'Assemblée de l'Union française au sein du conseil de surveillance de la caisse centrale de la France d'outre-mer. (N°s 185 et 204, année 1954. — M. Chiarasini, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Jacobson, rapporteur. — N° 217, année 1954, avis de la commission des affaires économiques. — M. Roger Dussaulx, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition présentée par M. de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à reviser le décret du 7 février 1940 relatif au statut des officiers citoyens français des territoires d'outre-mer. (N°s 203 et 214, année 1954. — M. le général Legentilhomme, rapporteur.)

Vérification de pouvoirs.

Dans sa séance du 6 juillet 1954, l'Assemblée de l'Union française a validé les pouvoirs de MM. Benon et Marche (élus par le territoire de la Haute-Volta).

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 6 juillet 1954, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Guirandou N'Diaye membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Daho Chekkal.

Affaires financières.

Séance du mardi 6 juillet 1954.

Présents: MM. Antonini, Chiarasini, Delmas (Louis), Le Van Dinh, Rencurel, Rogier, Ya Doumbia. *Suppléants:* M. Antonini de M. Ribéra, M. Chiarasini de M. Léger, M. Delmas de M. Peretti, M. Le Van Dinh de M. Do Huu Thinh, M. Rencurel de M. Avinin, M. Rogier de M. Gay, M. Ya Doumbia de M. Cazelles.

Excusé: M. Cornet.

Relations extérieures.

Séance du mardi 6 juillet 1954.

Présents : MM. Berthaud (Pierre-Louis), Bidet (André), Coquart, Dardelle, Fontanet, Guy, Héline, Oudard, Sarraut (Omer), Schneider. *Suppléants:* M. Coquart de M. Ba Amadou, M. Héline de M. Béme, M. Dardelle de M. Ceran-Jérusalemy, M. Omer Sarraut de M. Delpuech, M. André Bidet de M. Sappo Priso, M. Fontanet de M. Vignes, Mme Emilienne Moreau de M. Gorse, M. Georges Riond de M. Hamroun.

Assistaient en outre à la séance: MM. Jacquier et Theetlen.

Convocation de commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires financières le mercredi 7 juillet 1954, à quinze heures (local n° 34), 21, rue La Boétie, à Paris :

Nouvel examen du rapport de M. Cazelles sur la demande d'avis (n° 302, année 1954) portant réorganisation du crédit agricole, artisanal et immobilier au Togo.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE JUILLET 1954

Séance du mercredi 7 juillet 1954.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la session (Cf. *Journal officiel* du 6 juillet 1954).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur des lois d'assistance dans le département de la Vendée.

Il est ouvert un concours pour l'emploi de médecin contrôleur des lois d'assistance dans le département de la Vendée, suivant les conditions fixées par l'arrêté du 14 mai 1954 du préfet de la Vendée.

Les demandes d'inscription à ce concours, rédigées sur papier timbré, devront être adressées au préfet de la Vendée (secrétariat général) avant le 1er octobre 1954.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique départemental d'Evreux (Eure).

Est vacant un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique départemental d'Evreux (Eure).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique départemental de Lannemezan (Hautes-Pyrénées).

Est vacant un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique départemental de Lannemezan (Hautes-Pyrénées).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Hérault.

Est envisagée une vacance de poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Hérault.

Les commis en fonctions dans les directions départementales de la santé et de la population et de l'entr'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population (2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium d'Abreschviller (Moselle).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium d'Abreschwiller (Moselle) (poste créé).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 17 décembre 1953, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc., seront fournis par le médecin directeur du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature:

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen, orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite, n'a mis en évidence aucune manifestation morbide;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé, spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Meaux (Seine-et-Marne).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu les 6 et 7 octobre 1954, à l'hôpital-hospice de Meaux (Seine-et-Marne).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes des deux sexes de nationalité française, titulaires du diplôme du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du diplôme du brevet supérieur, du diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent. Peuvent également être admis à concourir, les chefs de bureau et rédacteurs d'établissements hospitaliers ne possédant pas les diplômes énoncés supra, mais comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats doivent avoir eu vingt-cinq ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier de l'année en cours. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 25 septembre 1954, à la préfecture de Seine-et-Marne (bureau des affaires communales), à Melun, qui adressera aux personnes en faisant la demande tous renseignements sur le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement de deux rédacteurs à l'hôpital de Versailles (Seine-et-Oise).

Un concours sur épreuves pour le recrutement de deux rédacteurs aura lieu, le 4 octobre 1954, à l'hôpital de Versailles (Seine-et-Oise).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes, mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le 4 septembre 1954, à la préfecture de Seine-et-Oise (direction administrative de la santé, 1er bureau), à Versailles, qui fournira, sur demande, tous renseignements utiles aux postulants, et notamment la liste des pièces à produire et le programme du concours.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

SITUATION AU 31 MARS 1954

Service de l'émission.

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	10.887.286.921	Billets émis (1)	35.398.800.366
Effets et avances à court terme	28.631.941.433	Dépôts	4.120.427.988
	39.519.228.354		39.519.228.354

Service des investissements.

Disponibilités	23.292.469.963	F. I. D. E. S.	11.101.695.877
Réescompte crédits sur marchés publics	785.207.574	Avances du Trésor	23.807.049.478
Réescompte à moyen terme	3.313.952.862	Avances du fonds de modernisation et d'équipement	125.198.499.000
Avances aux entreprises privées	11.560.709.249	Avances du Trésor pour le financement d'investissements en Indochine	1.817.100.000
Avances aux sociétés d'Etat et aux sociétés d'économie mixte	18.706.409.672	Comptes d'ordre	5.082.987.312
Avances aux territoires, départements, communes et organismes publics d'outre-mer	109.402.603.848	Réserves	400.000.000
Participations	1.611.319.376	Dotation	3.000.000.000
Immeubles, matériel, mobilier	841.661.505	Profits et pertes: Report à nouveau	100.000.000
Comptes d'ordre	993.507.618		
	170.507.331.667		170.507.331.667

(1) Détail des billets émis par territoire:

A. E. F.-Cameroun	Francs C. F. A.		13.199.074.080
La Réunion	—	—	1.667.374.745
Saint-Pierre et Miquelon	—	—	157.287.530
Guyane	Francs métropolitains.		585.992.080
Martinique	—	—	2.426.616.445
Guadeloupe	—	—	2.338.719.131

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
B. JULIENNE, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 6 juillet 1954.	Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 6 juillet 1954.
349 95	Etats-Unis	1 $ U S A	350 .(1)	....	349 45	6773 ..	Suède	100 c a	6765 625	6715 .. 6816 50	6771 .. 6769 50
357 45	Canada	1 $ Can.	....	....	357 65	8046 ..	Suisse	100 f s	8063 95	7944 .. 8064 ..	8050 .. 8048 50
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	....	....	1336 ..	Autriche	100 sch	1336 15	1336 05 1336 25	1336 .. ..
8376 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 .. 8396 ..	8380 .. 8377 ..	1002 50	Egypte	1 liv ég	1005 04	997 .. 1013 ..	1002 25 .... ..
700 20	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75 705 25	700 25 700 ..	86 45	Italie	100 lire	86 022	85 60 86 45	86 45 .... ..
8056 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25 5105 25	5065 .. 5059 ..	2779 ..	Mexique	100 pes	2800 .	2779 . 2821 ..	2779 .. ..
982 80	Gde-Bretagne	1 liv st	980 ..	972 65 987 35	983 30 983 ..	1213 25	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25 1226 50	1213 50 1213 25
4911 ..	Norvège	100 c. n	4909 ..	4863 50 4937 ..	4915 .. 4911 ..	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4821 50 4897 50	4897 50 .... ..
9252 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60 9279 80	9257 .. 9254 ..	117 60	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70 117 60	117 60 .... ..

Zone C. F. A	100 F C. F. A	200	Etats associés du Cambodge du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Zone C. F. P	100 F C. F. P	850	Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme de la CLINIQUE de la RUE des BAINS

CAPITAL: 4.530.000 F
SIÈGE SOCIAL: GRENOBLE, 5, RUE DES BAINS
Registre du commerce: Grenoble 7221.

Obligations 5 0/0, 500 F, 2 août 1935.

Tirage au sort du 1er juin 1954 de la quatorzième tranche des obligations de 500 F 5 0/0 1935, remboursables le 1er septembre 1954, savoir:

481 à 490 — 561 à 565 — 821 à 830 — 866 à 870 — 1.021 à 1.030
1.091 à 1.100 — 1.261 à 1.270 — 1.351 à 1.360 — 1.581 à 1.590

Obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées au 1er juin 1954.

Tirage de 1949 (15 juin).

611

Tirage de 1953 (3 juin).

491 à 500 — 831 — 1.191 à 1.200 — 1.296 à 1.300 — 1.401 à 1.410

Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 794.304.000 F
SIÈGE SOCIAL: 25, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine 33713.

Obligations 6 1/2 0/0 1953 de 10.000 F nominal.

Premier amortissement.

Liste numérique des 1.250 obligations sorties au premier tirage (amortissement de 1954) effectué le 18 juin 1954 (la société a complété l'amortissement par rachats en Bourse).

NUMÉROS des obligations	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS des obligations	ANNÉE de remboursement	NUMÉROS des obligations	ANNÉE de remboursement.
8.142 à 8.646	1954	8.625 à 8.846	1954	8.852 à 9.404	1954

Les obligations sorties au tirage du 18 juin 1954 seront remboursées à 10.500 F, coupons n° 2 et suivants attachés, à partir du 20 juillet 1954, date à compter de laquelle elles cesseront de porter intérêt. Elles seront payables aux guichets des banques ci-après:

Société marseillaise de crédit;
Comptoir national d'escompte de Paris;
MM. Lazard frères et Ce;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Crédit lyonnais.

A la date du tirage, aucun titre de cet emprunt n'était frappé d'opposition.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 9 octobre 1953.)*

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Kienné (Marcel), né le 19 février 1897 à Rethel (Ardennes), domicilié au château d'Aigremont, par Chambourcy (Seine-et-Oise), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique Kienné celui de: de Mongeot, afin de s'appeler dorénavant Kienné de Mongeot.

Complément au *Journal officiel* du 29 juillet 1953, page 6683, 2e colonne, 5e annonce. M. Kahn agit également pour sa fille mineure Dominique, née le 21 décembre 1947 à Paris (17e).

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de Seine-et-Oise.

DIRECTION DES AFFAIRES COMMUNALES — 2e BUREAU

AVIS D'ENQUETE

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur une superficie de 95.273 hectares, délimitée par un périmètre ayant pour sommets les clochers des communes de Houdan, Montreuil-sur-Epte, Saint-Gervais, Montgeroult et Elancourt, présentée par la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen.

En exécution de l'article 5 du décret du 22 avril 1949, portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, modifié par le décret du 29 novembre 1951, l'ouverture d'une enquête a été ordonnée, par arrêté préfectoral, pendant un mois, du mercredi 1er au 30 septembre 1954, sur la demande présentée par le président directeur général de la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen, 12, rue Jean-Nicot, Paris (7e), tendant à obtenir un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux s'étendant sur une superficie de 95.273 hectares environ, délimitée par un périmètre ayant pour sommets les clochers des communes de Houdan, Montreuil-sur-Epte, Saint-Gervais, Montgeroult, Elancourt.

En conséquence, la demande de la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen et les pièces et plan annexés seront déposés à la préfecture de Versailles, à partir du lundi 9 août au mercredi 8 septembre 1954 inclus, où le public pourra en prendre connaissance tous les jours de neuf heures trente à douze heures et de quatorze heures trente à seize heures, sauf les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, en vue des oppositions auxquelles la demande pourrait donner lieu.

Les observations seront soit consignées sur le registre ouvert à cet effet à la préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, direction des affaires communales, 2e bureau, porte 26, soit adressées par lettre recommandée au même service.

Les demandes en concurrence seront formulées à la préfecture dans le délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, soit du 9 septembre au 9 octobre 1954 inclus.

Versailles, le 30 juin 1954.

Le préfet de Seine-et-Oise,
ROGER GENEBRIER.

NOTA. — L'occupation des terrains nécessaires aux travaux à entreprendre par le titulaire d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures ne peut avoir lieu, à défaut d'accord avec les propriétaires de ces terrains, qu'en vertu d'une autorisation préfectorale donnée conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 16 décembre 1922.

BILANS

SOCIÉTÉ NATIONALE DE CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES DU SUD-EST

SIÈGE SOCIAL : 6, AVENUE MARCEAU, PARIS (8e)

Bilan au 31 décembre 1953.

Immobilisations :		
Terrains	144.205.030	
Moins : provisions pour dépréciations terrains non amortissables.	— 43.687.084	100.517.946
Constructions	524.511.525	
Moins : amortissements	— 335.497.017	189.014.508
Matériel et outillage, mobiliers, agencements, installations	3.257.638.589	
Moins : amortissements	— 2.395.715.465	861.923.124
Immobilisations incorporelles		1
Immobilisations en cours		126.832.746
Autres valeurs immobilisées :		
Titres de participation		100.282.251
Dépôts et cautionnements		11.201.171
Valeurs d'exploitation :		
Matières ou fournitures	1.576.120.751	
Moins : provisions pour dépréciations matières premières	— 143.439.982	
Moins : provisions pour décote sur stocks	— 150.471.136	1.282.209.633
Produits finis	4.301.990	
Moins : provisions pour dépréciations produits finis	— 4.301.990	»
Produits ou travaux en cours	7.865.990.165	
Moins : provisions pour pertes sur travaux	— 1.627.521.151	6.238.469.014
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :		
Clients	2.333.923.006	
Moins : provisions pour dépréciations compte clients	— 55.716.468	2.278.206.538
Produits livrés et services à facturer		2.699.151.514
Autres débiteurs	2.089.939.135	
Moins : provisions pour dépréciations sur autres débiteurs	— 269.932.254	1.820.006.881
Compte de régularisation actif		148.569.855
Prêt à moins d'un an		50.000.000
Effets à recevoir		1.053.627.486
Titre de placement et bons du Trésor	184.814.516	
Moins : provisions pour dépréciations financières des titres de placement	— 1.635.060	183.179.486
Banques et chèques postaux		1.358.091.175
Caisse		15.593.976
		18.516.877.305

Capital propre et réserves :	
Capital social	1.700.000.000
Réserve légale	2.303.899
Réserves facultatives	912.279
Réserve spéciale de réévaluation	1.043.527.807
Report à nouveau	43.105.958
Provisions pour risques	537.000.000
Dettes à long terme :	
Obligations et bons à plus d'un an	257.730.000
Autres emprunts à plus d'un an	2.202.000
Dettes à court terme :	
Fournisseurs	684.537.690
Avances reçues sur travaux en cours	9.120 489.231
Autres créanciers	2.768.149.109
Compte de régularisation passif	344.148.570
Autres emprunts à moins d'un an	56.493.654
Effets à payer	1.709.545.326
Pertes et profits (solde créditeur)	246.641.782
	18.516.877.305

Profits et pertes.

USINES	PERTES ET PROFITS de l'exercice.	PERTES ET PROFITS antérieures.	PERTES ET PROFITS exceptionnels.	IMPOTS sur les sociétés.	TOTAL
Toulouse	+ 778.485.350	— 28.358.317	— 17.450.252	»	+ 732.676.781
Marignane	+ 823.230.740	+ 45.805	— 7.507.695	»	+ 815.768.850
La Courneuve	+ 335.992.423	+ 1.880.021	— 4.640.449	»	+ 333.241.995
Cannes	+ 75.923.273	+ 1.722.891	— 1.029.660	»	+ 76.616.504
Travaux immobiliers	— 8.640.978	+ 918.652	»	»	— 7.692.326
Direction générale	— 746.302.379	— 5.229.993	— 520.076.648	— 432.361.602	— 1.703.970.022
	+ 1.258.688.429	— 28.980.941	— 550.704.704	— 432.361.602	+ 246.641.782

80 — Exploitation générale.

DEBIT				CREDIT			
NUMÉROS	DÉSIGNATION		MONTANT	NUMÉROS	DÉSIGNATION		MONTANT
30 à 37	Stock au début de l'exercice		16.547.815.237	30 à 37	Stock au 31 décembre 1953		9.446.412.906
	Matières de fabrication et consommables	1.897.565.947			Matières de fabrication et consommables	1.576.120.751	
	Produits finis	4.301.990			Produits finis	4.301.990	
	Produits ou travaux en cours	14.646.007.300			Produits ou travaux en cours	7.865.990.165	
60	Achats de matières et marchandises		8.273.093.479	70	Ventes de marchandises et produits finis		27.132.831.211
	Achat de matières premières	5.183.577.374			Complément de factures antérieures	2.962.473	
	Achat et prestations de service inter-établissements	2.836.937.391			Etudes aéronautiques B. E.	882.791.883	
	Quote-part des frais communs pris en charge par l'établissement	252.578.714			Produits et services aéronautiques prototypes	1.503.264.443	
61	Frais de personnel		5.986.755.657		Produits et services aéronautiques série	21.159.121.360	
62	Impôts et taxes		3.057.862.029		Produits et services extra-aéronautiques	493.788.257	
63	Frais pour biens meubles et immeubles		550.266.297		Ventes d'immobilisations	386.690	
64	Transports et déplacements		345.195.063		Ventes et prestations de services inter-établissements	2.836.937.391	
65	Fournitures extérieures		249.423.963		Imputations aux établissements des frais communs	252.578.714	
66	Frais de gestion générale		230.300.666	72	Ventes de déchets		34.084.182
67	Frais financiers		12.929.168	75	Travaux faits par l'entreprise pour elle-même		92.728.476
681	Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement		357.089.423	76	Produits accessoires		70.169.096
685	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		54.757.024	77	Produits financiers		4.434.111
			35.665.488.006		Escomptes obtenus	278.591	
	Solde créditeur au 31 décembre 1953		1.258.688.429		Produits financiers divers	4.155.520	
			36.924.176.435	78	Ristournes, rabais et remises obtenus. — Primes et dédits sur ventes		1.811.904
					Ristournes, rabais et remises obtenus des fournisseurs	1.811.827	
					Ristournes ou bonifications obtenues des clients	77	
				685	Reprise de dotations de l'exercice aux comptes de provisions		111.704.549
							36.924.176.435

Engagements.

ENGAGEMENTS REÇUS		ENGAGEMENTS DONNÉS	
Nature des engagements.	Montant.	Nature des engagements.	Montant.
Actions d'administrateurs détenues en garantie	90.000	Avals cautions garanties données	1.098.713.514

Tableau des immobilisations autres que les immobilisations en cours figurant sous la rubrique « Immobilisations ».

IMMOBILISATIONS	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	MATÉRIEL et outillage.	AUTRES immobilisations corporelles.	IMMOBILISATIONS incorporelles.	TOTAL
Valeur d'actif des immobilisations d'exploitation	94.875.640	524.511.525	1.497.013.035	1.760.595.554	1	3.877.025.755
Valeur d'actif des immobilisations hors exploitation	49.329.390	»	»	»	»	49.329.390
Total	144.205.030	524.511.525	1.497.013.035	1.760.595.554	1	3.926.355.145
Immobilisations entièrement amorties comprises dans le total ci-dessus	»	92.064.978	536.078.111	497.109.402	»	1.125.252.491

Montant total des amortissements figurant au bilan sous les rubriques « Frais d'établissement » et « Immobilisations ».

AMORTISSEMENTS	FRAIS d'établissement	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	MATÉRIELS et outillages.	AUTRES immobilisations corporelles.	IMMOBILISATIONS incorporelles	TOTAL
Montant des amortissements à la fin de l'exercice précédent	»	(1) 43.744.850	314.318.058	1.048.933.850	1.069.673.967	»	2.476.670.725
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement	»	»	23.390.890	182.060.557	151.637.976	»	357.089.423
Total	»	43.744.850	337.708.948	1.230.994.407	1.221.311.943	»	2.833.760.148
A déduire:							
Amortissements afférents aux immobilisations sorties de l'actif et aux frais d'établissement entièrement amortis	»	57.766	2.211.931	37.426.609	19.164.276	»	58.860.582
Montant total des amortissements à la fin de l'exercice	»	43.687.084	335.497.017	1.193.567.798	1.202.147.667	»	2.774.899.566

(1) Dépréciation des terrains non amortissables.

Montant des provisions figurant à l'actif et au passif du bilan.

	PROVISIONS POUR RISQUES					PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS		
	Remise en état d'immobilisations.	Litiges.	Propre assureur.	Pertes éventuelles.	Total des provisions pour risques	Terrains.	Matières.	Décote des stocks.
Montant des provisions à la fin de l'exercice précédent	5.000.000	5.000.000	5.000.000	»	15.000.000	43.744.850	125.578.544	150.471.136
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions	»	»	»	(1) 522.000.000	522.000.000	»	22.541.438	»
Total	5.000.000	5.000.000	5.000.000	522.000.000	537.000.000	43.744.850	148.119.982	150.471.136
A déduire:								
Montant des réductions ou des annulations de provisions utilisées ou devenues, en tout ou partie, sans objet	»	»	»	»	»	57.766	4.680.000	»
Montant total des provisions à la fin de l'exercice	5.000.000	5.000.000	5.000.000	522.000.000	537.000.000	43.687.084	143.439.982	150.471.136

Suite état ci-dessus.	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS						TOTAL général des provisions.
	Produits finis.	Travaux en cours.	Clients.	Autres débiteurs.	Titres de placement.	Total des provisions pour dépréciations	
Montant des provisions à la fin de l'exercice précédent	4.301.990	1.737.925.700	56.644.334	273.412.619	719.474	2.392.798.677	2.407.798.677
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions	»	31.300.000	»	»	915.586	(2) 54.757.024	576.757.024
Total	4.301.990	1.769.225.700	56.644.334	273.412.619	1.635.060	2.447.555.701	2.984.555.701
A déduire:							
Montant des réductions ou des annulations de provisions utilisées ou devenues, en tout ou partie, sans objet	»	141.704.549	927.866	12.480.395	»	159.850.576	(3) 159.850.576
Montant total des provisions à la fin de l'exercice	4.301.990	1.627.521.151	55.716.468	260.932.254	1.635.060	2.287.705.125	2.824.705.125

(1) Provisions passées par le débit du compte de pertes et profits exceptionnels.

(2) Dont: Provisions figurant à l'actif du compte d'exploitation:

Matières premières	22.541.438
Travaux en cours	31.300.000
Titres de placement	915.586
	54.757.024

(3) Dont: Reprise de provisions figurant au crédit du compte d'exploitation: Travaux en cours 141.704.549 141.704.549

Utilisations directes:

Terrains	57.766	
Clients	927.866	
Autres débiteurs	12.480.395	
		13.466.027
Pertes et profits exercices antérieurs:		
Matières premières	4.680.000	4.680.000
		159.850.576

Montant du chiffre d'affaires de l'exercice 1953.

	EN FRANCE	DANS LES PAYS de l'Union française.	A L'ÉTRANGER	TOTAL
Ventes de marchandises et produits finis.....	21.338.307.911	3.040.426	6.681.416	21.348.029.753
Ventes de déchets.....	34.084.182	»	»	34.084.182
	21.372.392.093	3.040.426	6.681.416	21.382.113.935

Parts de fondateurs.

Nombre de parts de fondateurs: néant.

RAPPORT du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 1954.

TECHNIQUE

Nos bureaux d'études ont témoigné d'une efficace activité au cours de l'année 1953.

Tous les projets nouveaux présentés ont été jugés intéressants et ont donné suite à des commandes de prototypes ou de pré-séries, génératrices, nous l'espérons, de commandes de séries qui assureront l'avenir de notre société.

SE 5000 « Baroudeur » avion tactique léger (tous terrains).

Les efforts faits par notre société pour créer, à ses frais, grâce à la compréhension de son conseil d'administration, un prototype de formule originale sont maintenant couronnés de succès.

En effet, le premier prototype, qui a effectué son premier vol le 1er août 1953, a suscité immédiatement un intérêt considérable, non seulement en France, mais aussi à l'étranger.

Dans le but d'expérimenter le plus vite possible ses qualités de décollage et d'atterrissage en dehors des pistes bétonnées, les services officiels nous ont passé, dès le mois de novembre, un marché de démonstrations sur des terrains de natures très différentes ainsi que des épreuves de décollage et d'atterrissage avec emport de chariot et de décollage sur patins.

Malgré des conditions atmosphériques souvent très défavorables, ces essais ont été parfaitement réussis.

De hautes personnalités françaises et étrangères ont assisté à ces démonstrations au cours desquelles notre appareil a prouvé ses possibilités extraordinaires et inédites de décollage et d'atterrissage, ainsi que sa très bonne maniabilité au sol.

L'intérêt porté à cet appareil s'est trouvé confirmé par:

L'achat par l'Etat de deux prototypes;

La décision de prise en charge des frais d'essais en vol de ces deux appareils dès la reprise des vols du premier, en avril 1954, et à partir du premier vol du second;

La commande de trois appareils de pré-série et de cinq chariots supplémentaires;

La commande des approvisionnements pour deux appareils légers d'utilisation.

L'Etat s'est en outre engagé à permettre à notre société l'amortissement des dépenses résiduelles de création par une redevance attachée à la fabrication des appareils de série.

Nous avons présenté au service technique du secrétariat d'Etat à l'air un projet dérivé du « Baroudeur », pour répondre à un programme d'avion tactique plus léger encore.

L'O. T. A. N. ayant établi un programme analogue pour l'équipement de ses forces aériennes, notre projet a été retenu et lui a été présenté par la France.

Le second prototype a exécuté son premier vol le 12 mai 1954. La mise au point se poursuit activement sur les deux appareils et progresse très favorablement. Elle nous permet d'acquérir une expérience inégalable.

Nous souhaitons qu'elle soit mise à profit pour la création dans les plus brefs délais de l'avion tactique léger dérivé directement du « Baroudeur » dont les forces aériennes d'Europe ont un besoin absolu.

SE 210 « Caravelle » bi-réacteur moyen courrier.

Le marché pour la construction de deux prototypes a été notifié le 28 juillet 1953.

Grâce aux efforts consentis par notre société pour activer les études et la fabrication sans attendre le marché, nous sommes en état de garantir que le premier prototype volera dans le courant du premier semestre de l'année 1955.

La réalisation du bureau d'études et de l'usine de Toulouse a été particulièrement appréciée par les services officiels et les utilisateurs futurs de cet avion.

Le secrétaire d'Etat à l'aviation civile, après une visite récente de nos usines, vient de confirmer l'intérêt qu'il porte à cet appareil et la confiance qu'il a dans l'avenir du transport civil à réaction.

Nous pouvons donc être assurés de voir maintenu l'appui des services officiels, non seulement pour l'achèvement et les essais des prototypes, mais aussi pour le lancement en série de cet appareil. Nos accords avec la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest, pour la construction en série, nous permettront d'offrir les meilleurs délais et prix.

Notre avance dans ce domaine du moyen courrier bi-réacteur nous place au premier rang sur le plan mondial.

SE 212 « Durandal ».

Les services officiels nous ont passé commande de deux prototypes de cet appareil dont le secret auquel nous sommes tenus nous empêche de parler.

« Aquilon » avion à réaction embarqué.

La participation de notre bureau d'études de Marignane à l'amélioration des avions embarqués « Sea-Venom », devenus « Aquilon » dans leur version française, s'est poursuivie avec succès.

Une partie de ces appareils sera équipée de sièges éjectables ainsi que d'une verrière coulissante et largable assurant à l'équipage une plus grande sécurité en vol et à l'appontage.

Ces modifications et le montage d'un radar moderne permettront à notre aéronavale de disposer d'avions particulièrement efficaces.

Hélicoptères SE 3120 « Alouette I ».

Les hélicoptères SE 3120 ont affirmé leurs qualités pendant l'année 1953 au cours de nombreuses démonstrations et en participant activement aux manœuvres de l'armée de terre. Ils ont particulièrement montré leur efficacité dans la lutte contre les chars.

Leur classe internationale a été brillamment sanctionnée par la conquête, le 2 juillet 1953, de quatre records du monde, dont deux « toutes catégories », que nous détenons encore à ce jour:

Distance en circuit fermé (1.252,5 km);
Vitesse sur 500 km (107,2 km/h),

et les deux autres dans la catégorie des hélicoptères de 1.000 et 1.750 kg:

Vitesse sur 100 km (110,3 km/h);
Vitesse sur 1.000 km (103,8 km/h).

Hélicoptère S E 3130 « Alouette II ».

En accord avec les services officiels et les utilisateurs, il a été décidé de porter tout notre effort sur un dérivé de l' « Alouette I »: le S E 3130 « Alouette II », qui est équipé d'une turbine « Artouste » construite par la société Turboméca et dont un premier prototype a été commandé le 8 février 1954.

La commande prochaine d'un second prototype « Alouette II » est dès à présent acquise, ainsi que le démarrage d'une série pour laquelle des pourparlers sont engagés.

Grâce à sa turbine, ses performances sont considérablement améliorées par rapport à l' « Alouette I », sans augmentation ni de son poids à vide, ni de son prix de revient.

Ainsi nous espérons pouvoir mettre sur le marché dès l'an prochain un appareil capable de tenir tête aux productions étrangères de la même catégorie.

Engins spéciaux.

Le Groupe technique de Cannes a poursuivi ses études et expérimentations des engins spéciaux et obtenu maints succès, en particulier dans le domaine du guidage, la simplification des servitudes de lancement, la réduction du poids et du prix de certains engins, tout en améliorant leurs performances.

Nos progrès sont suivis avec beaucoup d'attention par les services officiels et un marché est en préparation pour la première commande en série destinée à l'expérimentation par les utilisateurs. Cette expérimentation précède l'entrée de ces engins dans le domaine des armes normales.

Ecole de pilotage d'hélicoptères.

A la demande de l'état-major de l'armée (guerre), nous avons créé une école pour la formation des pilotes et des mécaniciens sur hélicoptères Sikorsky S 55, qui fonctionne depuis novembre 1953.

Quatre hélicoptères y sont actuellement affectés et deux autres s'y adjoindront prochainement.

Nous avons déjà reçu des félicitations officielles sur le fonctionnement de cette école.

SE 2010 « Armagnac ».

Sept des « Armagnac » conçus et construits par notre société sont mis à la disposition de la Société auxiliaire de gérance et de transports aériens (S. A. G. E. T. A.), dont nous faisons partie.

La S. A. G. E. T. A. dispose dès à présent de quatre de ces appareils et leurs voyages sur l'Indochine, qui se poursuivent à cadence accélérée conformément au programme établi et dans des conditions particulièrement satisfaisantes, mettent en évidence leurs très remarquables qualités.

PRODUCTION

Après avoir atteint le plafond de la cadence prévue, les fabrications d'avions « Mistral » à Marignane et de fuselages d' « Ouragan » à Toulouse sont maintenant terminées. D'autres ont vu le jour: à Toulouse, celle des « Mystères II C », dont la commande a été confirmée après les résiliations successives des « Mystère II A » et « Mystère II B »; à Marignane, celle des « Aquilon », dont le nombre initial a été réduit de moitié.

Ces résiliations ont jeté le trouble dans le fonctionnement de nos usines, plus particulièrement à Toulouse, où une partie du personnel productif a dû être employé à des tâches improductives, en même temps que le nombre des improductifs augmentait afin de préparer plus vite la mise en œuvre des nouvelles commandes et aussi en raison de la diversité plus grande des tâches auxquelles nous devons nous consacrer.

Il faut, en effet, pour faire vivre nos usines à un niveau satisfaisant, un nombre de commandes plus grand, à cause du faible volume de chacune de celles que nous recevons: les fabrications de matériel neuf n'ont-elles pas porté, en 1953, sur vingt types d'appareils différents, et les réparations sur huit.

Il en résulte un accroissement de tous les services improductifs de préparation du travail ou d'administration et, pour le personnel de direction, des soucis multipliés par la diversité des matériels à construire.

Cette aggravation des frais généraux rend plus aiguë l'insuffisance du taux horaire qui sert à l'établissement des prix de nos marchés, et dont le montant reste bloqué au niveau de 1951. En outre, tout en restant théoriquement due par l'Etat, une part de 4,5 p. 100 du taux horaire affectée aux amortissements industriels est actuellement retenue par lui en attendant que la situation juridique des moyens de production qu'il met à notre disposition soit définitivement réglée. On comprend mal qu'il ait paru nécessaire de recourir à une telle mesure à l'encontre des constructeurs afin de hâter une régularisation qu'ils demandent avec insistance à l'Etat depuis de très nombreuses années.

L'effectif de notre personnel a dû faire l'objet de réadaptation en raison des résiliations de commandes, et atteignait à la fin de l'exercice 8.200 personnes.

Nous pouvons rappeler que la totalité des fuselages équipés des avions de combat produits en série en France depuis cinq ans et actuellement en service ou sur le point de l'être est sortie de nos usines: « Vampire », « Mistral », « Ouragan », « Mystère » et « Aquilon ».

Nous estimons que la tâche du constructeur ne se limite pas à fabriquer les matériels, mais aussi à assurer à leurs utilisateurs toute l'aide technique qui leur est nécessaire.

Le concours des techniciens et des spécialistes que nous avons détachés auprès d'eux leur a donné toute satisfaction et a justifié les félicitations que nous avons reçues.

L'année 1953 a vu le démarrage des réparations d'avions « F. 84 G. Thunderjet » à l'usine de Toulouse. Rendues particulièrement difficiles par l'absence de documentation, de gabarits étalons et d'approvisionnements, ces réparations ont cependant atteint un rythme et une qualité qui nous ont valu des appréciations élogieuses des services officiels français et américains.

Des commandes nouvelles nous ont été passées: celle des fuselages équipés de « Mystère IV A » et celle des pièces de rechange d'avions américains « F. 84 F. ».

Cette dernière, qui est le fruit de négociations commencées depuis plusieurs années avec le président de la société REPUBLIC, M. Mundy Peale, et dont nous vous avons entretenu l'an dernier, a été signée le 9 juin 1953.

Commande *off shore* d'une formule nouvelle, puisqu'elle est passée directement à un industriel français par la filiale européenne d'une société américaine titulaire d'un marché du gouvernement américain, elle est un hommage à la qualité de nos services de production. Dans une conférence devant une très importante association américaine d'ingénieurs, un représentant de la société REPUBLIC rappelait que sa firme restant responsable vis-à-vis du gouvernement américain de la qualité et de l'interchangeabilité des pièces s'était entourée d'extrêmes précautions pour trouver le fournisseur le meilleur et le plus capable. C'est après une enquête faite dans tous les pays de l'Europe occidentale que notre société a été choisie par la société REPUBLIC, dont la décision a été entérinée par l'U. S. Air Force. Cette commande se monte actuellement à plus de 11 millions de dollars.

Nous avons enregistré une seconde commande de cinq fuselages aménagés de Fouga « C M 170 R Magister ». Malgré les accords intervenus entre la société Fouga et notre société, et l'aide que celle-ci a apportée pour la mise au point et les essais de ces prototypes et pour le démarrage de la préserie, les services officiels ont commandé la série de 100 avions à un autre constructeur afin de lui permettre de continuer son activité. Notre société a enfin mis à la disposition de la S. A. G. E. T. A. du personnel compétent pour l'entretien des « Armagnac » exploités par cette société et dont notre usine de Toulouse effectue les revisions majeures.

Malgré toutes ces commandes, les charges de travail de nos usines restent préoccupantes. Si l'on peut espérer voir l'usine de Marignane employée à plein jusqu'à la fin de 1955, grâce au fruit de nos négociations avec la société REPUBLIC, il n'en est pas de même de l'usine de Toulouse dont la charge décroît à partir du mois d'avril 1955. Compte tenu des temps de préparation, c'est dès maintenant qu'elle devrait recevoir de nouvelles commandes.

Les efforts pour l'amélioration du rendement de nos ateliers se sont poursuivis soit par des aménagements intérieurs, soit par l'étude de procédés nouveaux: réglage optique d'appareillages d'assemblage, découpage des métaux, mise en œuvre de matières plastiques nouvelles. Un service d'amélioration du travail a été créé dans nos usines, pour permettre au personnel de participer à l'augmentation du rendement général par ses suggestions; ce service a donné d'excellents résultats, tant par la qualité des suggestions émises que par leur abondance.

RESULTATS FINANCIERS

Avant que vous preniez connaissance du rapport détaillé de vos commissaires aux comptes, il nous paraît utile de commenter certains aspects du bilan au 31 décembre 1953.

Le point le plus frappant est la diminution massive du compte des « Travaux en cours ». Après avoir augmenté de façon continue depuis 1945, il s'était réduit en 1952 de 1.278 millions; cette année, il diminue encore de 6.669 millions; cette diminution provient pour 2.699 millions de la création à l'actif d'un nouveau poste où sont groupés les « Produits livrés à facturer », que nos comptes ne distinguaient pas jusqu'ici des « Travaux en cours ».

Avec ce correctif, la diminution effective des « Travaux en cours » est encore de 3.970 millions.

Les ventes de l'exercice ont donc excédé de beaucoup les travaux faits pendant l'année 1953. Ceci s'explique, d'une part, par l'étendue des cycles de fabrication qui atteignent plusieurs années, d'autre part, par les longs délais souvent nécessaires à la régularisation administrative de certains marchés dont les prix définitifs ne sont parfois connus que longtemps après la livraison du matériel. C'est ainsi, par exemple, que le marché des « Armagnac », commencé en 1945, et qui a subi plusieurs résiliations partielles, figure pour des sommes importantes dans le chiffre d'affaires de 1953, et que les « Languedoc », entrepris eux aussi à la Libération, ne sont pas encore complètement sortis des « Travaux en cours ».

Au passif, les « Avances reçues sur travaux en cours » sont en diminution de 5.348 millions. Ce mouvement est en corrélation étroite avec celui des « Travaux en cours », mais il est plus accentué, de sorte que le pourcentage de couverture des postes de l'actif, qui sont la contrepartie de ces avances (Matières et fournitures, Travaux en cours, et le sous-compte « Avances aux fournisseurs » qui est repris dans le poste « Autres débiteurs »), est sensiblement moins élevé qu'à la fin de 1952. Nous craignons que l'application du décret du 11 mai 1953, relatif au règlement des marchés de l'Etat, n'abaisse encore à l'avenir ce pourcentage de couverture.

Le compte général « Provisions pour risques » est en augmentation de 522 millions. Votre conseil a cru bon de constituer cette provision pour couvrir à la fois les pertes qui paraissent, de façon très probable, devoir être attendues de l'exécution de certains prototypes, et les charges exceptionnelles que peut entraîner au cours des prochains exercices l'adaptation de la structure immobilière de notre société.

Le poste « Autres créanciers » est en augmentation de 714 millions. Ce mouvement provient essentiellement:

De l'augmentation de la provision pour le loyer des biens mis par l'Etat à la disposition de notre société.....	352.700.000
De la provision constituée au taux de 36 p. 100 pour l'impôt sur les sociétés.....	432.361.002
Le bilan présente un solde bénéficiaire de.....	246.641.782
Avant la constitution de la provision pour risques....	522.000.000
et après payement de l'impôt, le bénéfice de l'exercice atteint donc.....	679.002.784

Pour apprécier ce résultat, il ne faut pas le considérer dans le cadre étroit de l'exercice. Nous venons de vous rappeler la longueur des cycles de fabrication et des délais de certaines régularisations administratives dans notre industrie et de souligner, comme exemple, qu'une partie importante du chiffre d'affaires de l'exercice se rapporte aux « Armagnac », commencés en 1945.

La comparaison de la somme des résultats à la somme des chiffres d'affaires de 1945 à 1953 ne ferait apparaître qu'un bénéfice égal à 0,88 p. 100 du chiffre d'affaires. Ce bénéfice disparaîtrait d'ailleurs si, eu égard aux variations intervenues dans les conditions économiques pendant ces neuf exercices, on ramenait pour chacun d'eux les facteurs aux conditions économiques de 1953 en les multipliant par les coefficients utilisés pour la réévaluation des bilans.

Aussi nos préoccupations sont-elles justifiées lorsqu'elles portent sur l'insuffisance de nos prix de vente, indûment bloqués depuis 1951, certaines retenues faites par l'Etat au détriment de notre trésorerie, et l'incertitude de l'alimentation de nos usines.

Ces soucis fort graves sont communs à tous les constructeurs de matériel aéronautique. Mais certaines dispositions législatives et réglementaires, dont plusieurs sont récentes, tendent à mettre notre société, comme d'ailleurs les autres Sociétés nationales de construction aéronautiques, en état d'infériorité par rapport à leurs concurrents du secteur privé. Dans certains domaines, nos pouvoirs, et même les vôtres, sont en effet limités par des autorisations préalables à obtenir de l'administration, que ce soit pour acquérir ou louer des immeubles, pour prendre ou étendre des participations financières. Votre conseil doit également saisir l'administration des mesures qu'il veut prendre pour la rémunération de notre personnel, alors que celui-ci ne jouit d'aucun statut particulier et ressortit aux conventions collectives de la métallurgie. Dans des domaines

où la rapidité des décisions est souvent essentielle, de telles limitations peuvent nuire à l'efficacité de notre gestion et diminuer notre autorité. Une disposition législative toute récente nous interdit enfin pratiquement d'engager des agents pouvant bénéficier d'une retraite de l'Etat et aboutit à réserver en privilège aux industriels du secteur privé cette source de recrutement particulièrement précieuse, où nous avons trouvé quelques-uns de nos principaux collaborateurs.

Votre conseil souhaite vivement voir supprimer ces entraves et rétablir à égalité aussi complète que possible avec l'industrie privée les possibilités de concurrence de notre société, car l'esprit de concurrence, tant sur le plan national qu'international, est un élément essentiel de réussite.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 1953

Messieurs les actionnaires
DE LA
Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Est
6, AVENUE MARCEAU, PARIS (8e)

Messieurs,

En date du 8 juin 1953, M. le premier président près la cour d'appel a rendu l'ordonnance suivante:

« Sont désignés pour une durée de trois années, en qualité de commissaires aux comptes de la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Est, dont le siège est à Paris (8e), 6, avenue Marceau:

« M. Retail (Léon), demeurant à Paris (3e), 24, rue Beaubourg;

« M. Boisgontier (Joseph), demeurant à Paris (1er), 116, rue de Rivoli,

commissaires agréés par la cour d'appel de Paris ».

En exécution de ce mandat qui nous a été confié pour les exercices 1953, 1954 et 1955 dans les conditions prévues par la loi du 5 avril 1946, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le bilan et les comptes de votre société arrêtés à la date du 31 décembre 1953.

Les registres, documents et pièces comptables ont été mis à notre disposition dans les délais légaux, et nous avons pu, en procédant à des vérifications par sondages, nous assurer de la concordance entre les écritures générales de votre société et le bilan qui vous est présenté par votre conseil d'administration, bilan que nous reproduisons en annexe.

Il a été en outre effectué des contrôles sur place dans les usines de la Courneuve et de Cannes.

L'analyse des divers postes du bilan au 31 décembre 1953 et leur comparaison avec les postes du bilan au 31 décembre 1952 appellent les explications suivantes:

ACTIF

IMMOBILISATIONS

La valeur nette d'ensemble de vos immobilisations, déduction faite des amortissements et provisions, a augmenté de 36.843.739 F entre fin 1952 et fin 1953, à savoir:

	FIN 1952	FIN 1953	EN PLUS	EN MOINS
Terrains	100.838.880	100.517.946	»	320.934
Constructions	192.565.592	189.014 508	»	3.551.084
Matériel, outillage, mobilier, agencements	881.687.526	861.923.124	»	19.764.402
Immobilisations incorporelles	»	1	1	»
Immobilisations en cours	66.352.588	126.832.746	60.480.158	»
	1.241.444.586	1.278.288.325	60.480.159	23.636.420
Différence en augmentation			»	36.843.739
			60.480.159	60.480 159

Cette augmentation s'explique comme suit:

Acquisitions de l'exercice	300.099.799
Fabrications de la société	42.501.056
Droits incorporels et droits de brevets particuliers sur le « Baroudeur »	1
(Ce poste représente également pour mémoire la valeur de deux appareils prototypes du type « Baroudeur » qui figuraient précédemment, en cours d'exercice, au compte « Travaux en cours », mais n'étaient pas maintenus à ce poste aux bilans de fin d'exercice. Au bilan de fin 1953, les deux appareils dont il s'agit sont représentés par la somme symbolique de 1 F apparaissant au chapitre « Immobilisations ».)	
Augmentation des immobilisations en cours	60.480.158
	403.081.014

A déduire:

Reprise de la valeur comptable des éléments vendus	23.674.367	
Reprise de la valeur comptable des éléments consommés, mis au rebut ou disparus	41.334.067	
Augmentation des amortissements	298.286.607	
	366.295.041	
moins:		
Diminution de la provision pour dépréciation des terrains non amortissables	57.766	
		366.237.275
Différence nette en augmentation		36.843.739

L'accroissement des amortissements se décompose ainsi:

Dotation de l'exercice 1953		357.089.423
A déduire:		
Reprise des amortissements sur éléments cédés	20.688.475	
Reprise des amortissements sur éléments consommés, mis au rebut ou disparus	38.114.341	
		58.802.816
Accroissement net des amortissements		298.286.607

AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES

Titres de participation	100.282.251
En diminution de 3.514.999 F par suite des opérations suivantes:	
Cession de 50 actions de 200 F de la foire de Toulouse	10.000
Cession de 5 actions de 1.000 F de la foire de Toulouse	5.000
Amortissement de 55 parts de 100.000 F de la Société immobilière de l'aéronautique	5.500.000
(Cet amortissement s'inscrit dans le cadre de l'opération d'ensemble suivante: à fin 1952, figuraient au poste « Titres de participation » 60 parts de 100.000 F de la Société immobilière de l'aéronautique, soit 6 millions de francs. En 1953, une somme de 9 millions a été versée d'autre part à la S. I. A. Au total, 15 millions avaient donc été décaissés au titre de cette société. Il a été finalement décidé de limiter à 500.000 F (soit cinq parts de 100.000 F) la participation de votre société dans le capital de la Société immobilière de l'aéronautique. L'excédent, à savoir 14.500.000 F, représente une redevance vous donnant droit à la jouissance gratuite et exclusive, pendant cinquante ans à dater de 1952, d'une surface de 150 mètres carrés dans le hall du Bourget destiné aux salons de l'air. Votre société a pris la décision de passer aux charges de l'exercice 1953 la totalité des 14.500.000 F, c'est-à-dire les 9 millions versés en 1953, et 5.500.000 F sur les 6 millions figurant antérieurement aux « Titres de participation »)	5.515.000
Sous déduction de:	
Souscription à 2.000 parts de 1.000 F de la Société auxiliaire de gérance et de transports aériens (S. A. G. E. T. A.)	2.000.000
Souscription à 1.396 parts de la Société civile immobilière de la Grange-sur-le-Mont	1
(Cette inscription symbolique pour 1 F s'explique ainsi: antérieurement au 1er janvier 1953, votre société possédait une créance de 5 millions sur la société de la Grange-sur-le-Mont, figurant parmi les « Autres débiteurs »; elle était d'autre part titulaire de 60 parts de 5.000 F de la Société civile qui ne figuraient plus, même pour mémoire, à l'actif du bilan. En 1953, la Société civile a crédité votre société de 1.680.000 F au titre d'intérêts du prêt de 5 millions et la créance de votre société s'est alors élevée à 6.680.000 F. Puis cette créance a été transformée, lors de l'augmentation de capital de la Société civile, en 1.336 parts de 5.000 F, soit 6.680.000 F. Votre société a alors décidé d'amortir intégralement, à fin 1953, la somme de 6 millions 680.000 F, à l'exception de 1 F destiné à figurer à la fois les 1.336 parts nouvelles et les 60 parts anciennes.)	2.000.001
Différence en diminution	3.514.999
Dépôts et cautionnements	11.201.171

En augmentation de 1.872.355 F.

VALEURS D'EXPLOITATION

Matières et fournitures..... 1.282.209.633

En diminution de 339.246.634 F, à savoir:

Valeur comptable des stocks...	1.576.120.751	En moins	321.385.196
A déduire:			
Provision pour dépréciation....	143.439.982	En plus	17.861.438
Provision pour décote sur stocks.	150.471.136	Sans changement.	
	1.282.209.633		
Différence en diminution nette.....			339.246.634

Les stocks au 31 décembre 1953 se répartissent ainsi:

	VALEUR comptable.	PROVISION pour dépréciation.	PROVISION pour décote.
Usine Toulouse	547.778.873	61.689.982	90.421.653
Usine Marignane	773.965.491	74.500.000	39.047.707
Usine la Courneuve..	200.044.533	4.250.000	13.923.241
Usine Cannes	54.331.854	3.000.000	7.078.535
	1.576.120.751	143.439.982	150.471.136

Les chiffres ci-dessus résultent de la comptabilité matières vérifiée périodiquement par roulement.

Produits finis..... Mémoire.

Sans changement, ce poste ne figure pas au bilan en valeur nette son montant brut, savoir: 4.301.990 F, étant intégralement couvert par une provision pour dépréciation.

Produits ou travaux en cours..... 6.238.469.014

En diminution de 6.669.612.586 F, à savoir:

Prix de revient comptable....	7.865.990.165	En moins	6.780.017.135
A déduire:			
Provision pour dépréciation...	1.627.521.151	En moins	110.404.549
	6.238.469.014	En moins	6.669.612.586

Ce chapitre se répartit comme suit:

	PRIX de revient comptable.	PROVISION pour dépréciation.	NET
Direction générale...	14.469.445	»	14.469.445
Toulouse.....	3.065.910.951	1.317.700.000	1.748.210.951
Marignane.....	3.191.930.616	55.000.000	3.136.930.616
La Courneuve.....	1.485.553.931	249.700.000	1.235.853.931
Cannes.....	»	»	»
Travaux immobiliers.	108.125.222	5.121.151	103.004.071
	7.865.990.165	1.627.521.151	6.238.469.014

Il convient de préciser que l'établissement des prix de revient a été effectué selon les mêmes méthodes que les années précédentes, en incorporant tous les frais directs et indirects: matières, main d'œuvre, frais de fabrication, frais généraux, jusques et y compris les frais administratifs et financiers et les amortissements.

Cette méthode, bien que conforme au plan comptable, fait justement l'objet de critiques. En effet, de deux sociétés identiques, celle qui serrerait le moins ses frais généraux serait celle pour laquelle le bilan ferait apparaître, pour les produits et travaux en cours, la valeur la plus élevée.

En ce qui concerne votre société, il importe d'observer qu'un correctif a été apporté, du fait de la constitution de provisions, dans la mesure où le prix de revient des commandes apparaissait ne pouvoir être couvert par les prix stipulés aux marchés.

La masse des travaux en cours se répartit comme suit:

Travaux aéronautiques.....	7.743.280.139
Travaux extra-aéronautiques.....	122.710.026
Ensemble	7.865.990.165

Les travaux en cours aéronautiques sont principalement constitués par les fabrications relatives aux commandes ci-après:

A Toulouse: SE 2010, SE 210, MD 452.

A Marignane: Sea-Venom, Vampire.

A la Courneuve: SE 2010.

Comme nous l'indiquions les années précédentes, l'importance de la masse de vos travaux en cours et la discussion des avenants aux marchés rendent très délicate l'appréciation des résultats en puissance (pertes ou bénéfices) des fabrications en cours.

C'est après s'être livrés à un travail d'appréciation fort complexe, en tenant compte de l'état d'avancement qualitatif et quantitatif des travaux en cours, que vos services ont arrêté à fin 1953 le montant des provisions pour dépréciation à 1.627.521.151 F, s'appliquant:

Aux fabrications de série, pour.....	808.021.151
Aux études, pour.....	819.500.000
Ensemble	1.627.521.151

VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES

Clients 2.278.206.538

Le tableau ci-dessous donne la décomposition et l'origine de la diminution constatée, soit 967.269.420 F:

	FIN 1952	FIN 1953	EN MOINS
Clients Etat.....	2.796.146.937	2.022.595.840	773.551.097
Clients divers.....	449.329.021	255.610.698	193.718.323
Clients douteux.....	56.644.334	55.716.468	927.866
	3.302.120.292	2.333.923.006	968.197.286
A déduire:			
Provision pour dépréciation	56.644.334	55.716.468	927.866
	3.245.475.958	2.278.206.538	967.269.420

La provision pour dépréciation couvre intégralement le poste « Clients douteux ».

Produits livrés et services à facturer 2.699.151.514

Ce poste ne figurait pas au bilan du 31 décembre 1952. Il groupe, au prix de revient, les produits déjà livrés mais non encore facturés à la date d'établissement du bilan. Il est principalement constitué par des livraisons « Vampire ».

A fin 1952, les produits livrés, mais non facturés, avaient été maintenus au poste « Produits ou travaux en cours ».

Autres débiteurs 1.820.006.881

Ce chapitre ressort en augmentation de 23.653.425 F, à savoir:

	FIN 1952	FIN 1953	VARIATIONS
Avances et acomptes aux fournisseurs	1.511.008.726	1.537.707.730	+ 26.699.004
Avances diverses au personnel	14.724.467	12.135.237	— 2.589.230
Acomptes au personnel...	6.638.175	1.445.596	— 5.192.579
Avances sur déplacements au personnel.....	1.811.965	3.236.186	+ 1.424.221
Appoints de paye.....	410.907	365.511	— 45.396
Avances sur cotisations régime de prévoyance..	»	5.430	+ 5.430
Taxe à la production facturée à récupérer.....	119.098.561	97.998.867	— 51.099.694
Droits de transferts.....	56.082	56.082	»
Impôts sur le revenu des valeurs mobilières.....	337	337	»
Maroc-Aviation	5.287.813	16.840.051	+ 11.552.238
Emballage à rendre.....	2.973.095	2.349.675	— 623.420
Avances sur prestations sécurité sociale.....	463.581	566.695	+ 103.114
Caisse de compensation pour décentralisation industrie aéronautique....	1.083.819	»	— 1.083.819
Liquidation des commandes allemandes.....	240.122.840	240.122.840	»
Dommages de guerre et réquisition liquidations 1940	9.254.368	9.254.208	»
Fournisseurs débiteurs...	54.133.739	39.745.380	— 14.688.340
Mutuelle chirurgicale des Bouches-du-Rhône	6.775	»	— 6.775
Recettes à venir après clôture exercice.....	4.868.992	60.179.047	+ 55.310.055
Société immobilière de la Grange-sur-le-Mont	5.000.000	»	— 5.000.000
S. N. C. A. Nord, compte d'attente	941.345	356.149	— 585.196
S. N. C. A. Nord, compte courant	»	345.543	+ 345.543
S. N. C. A. Sud-Ouest, compte d'attente.....	6.937.486	13.167.342	+ 6.229.856
S. N. C. A. Sud-Ouest, compte courant.....	278.743	»	— 278.743
S. N. E. C. M. A., compte d'attente	2.171.082	1.799.802	— 371.280
Débiteurs divers.....	52.193.207	43.291.257	— 8.901.950
	2.039.766.105	2.080.939.135	+ 41.173.030
A déduire:			
Provisions pour pertes sur débiteurs allemands.....	240.122.840	240.122.840	»
Provisions pour dépréciations financières.....	33.289.809	20.909.414	— 12.380.395
	273.412.649	260.932.254	— 12.480.395
	1.766.353.456	1.820.006.881	+ 53.653.425

Le tableau ci-dessous permet de constater que la plupart des différents chapitres du poste « Autres débiteurs » n'ont pas — relativement — très sensiblement varié entre fin 1952 et fin 1953, à l'exception toutefois des comptes suivants:

Taxe à la production facturée à récupérer. La diminution constatée est en corrélation avec la diminution du stock de matières premières;

Recettes à venir après clôture de l'exercice. L'augmentation accusée par ce compte est principalement constituée par le montant d'un acompte suivant P. V. n° 67 relatif à la convention 5317 (reconstruction Toulouse), qui n'a été encaissé qu'après la clôture de l'exercice 1953.

Le montant total des « Provisions pour dépréciations » sur « Autres débiteurs » à fin 1953 se décompose ainsi:

Provision sur liquidation 1940	11.941.329	sans changement.
Provision pour pertes sur débiteurs allemands	240.122.840	sans changement.
Provisions pour créances diverses ..	8.865.085	en — 12.480.395
	260.932.254	

La provision pour pertes sur débiteurs allemands couvre l'intégralité du compte « Liquidation commandes allemandes ».

Comptes de régularisation Actif 148.569.855

Ce poste, en diminution de 155.579.931 F, se décompose ainsi:

Achats payés d'avance et marchandises entrées en magasin ou en cours de transport et non encore vérifiées	142.531.873
Dépenses payées d'avance	6.037.982
Ensemble	148.569.855

Prêts à moins d'un an 50.000.000

En augmentation de 45 millions, ce poste se décompose ainsi:

Effets pris en pension	45.000.000
Prêt consenti à la commune de Vitrolles	5.000.000
Ensemble	50.000.000

Effets à recevoir 1.053.627.486

Ce poste, en augmentation de 253.431.114 F, est constitué, à concurrence de 790 millions en chiffres ronds, par des effets tirés sur le Crédit national et accepté par celui-ci.

Chèques et coupons à encaisser.

Ce poste, qui figurait au précédent bilan pour 80.000 F, a disparu du bilan à fin 1953.

Titres de placement et bons du Trésor 183.179.486

Ce poste accuse une augmentation nette de 87.332.960 F, qui s'explique ainsi:

	FIN 1952	FIN 1953	VARIATIONS
Rente française 3 1/2 p. 100 1952.....	23.800.000	23.800.000	Sans changement.
Caisse autonome de la reconstruction...	72.766.000	61.251.000	— 11.515.000
Obligations 3 p. 100 Charbonnages de France	»	99.763.546	+ 99.763.546
	96.566.000	184.814.546	+ 88.248.546
Provision pour dépréciation	719.474	1.635.060	+ 915.586
	95.846.526	183.179.486	+ 87.332.960

La provision pour dépréciation a été augmentée de 915.586 F par suite de la différence du cours de la rente 3 1/2 0/0 1952 à fin 1952 et à fin 1953.

Banques et chèques postaux..... 1.358.091.175

» En augmentation de 348.484.431 F.

Caisses 15.593.976

Contre 19.711.164 F à fin 1952.

PASSIF

Capital et réserves

Capital 1.700.000.000

Sans changement.

Réserve légale..... 2.393.899

En augmentation de 2.268.734 F par suite de l'affectation à la réserve légale de 5 0/0 du résultat bénéficiaire de l'exercice 1952 (après amortissement du report à nouveau déficitaire antérieur), suivant résolution de votre assemblée générale ordinaire du 17 juin 1953.

Réserves facultatives..... 912.279

Sans changement.

Réserve spéciale de réévaluation..... 1.013.527.807

Sans changement.

Report à nouveau..... 43.105.958

Ce poste, au bilan précédent, faisait apparaître un solde débiteur de 61.866.138 F. Par suite de l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 1952, il est devenu créditeur de 43.105.958 F.

Cette modification s'analyse ainsi:

Report à nouveau déficitaire au 31 décembre 1952.....		61.866.138
Le résultat bénéficiaire de l'exercice 1952 s'étant élevé à 107.240.830 F, il a tout d'abord été prélevé sur ce résultat une somme de 61.866.138 F destinée à amortir le report déficitaire antérieur.....		61.866.138
Sur le solde bénéficiaire de l'exercice 1952 subsistant après l'affectation ci-dessus, à savoir.....	107.240.830 61.866.138	45.374 692
il a été prélevé 5 0/0 pour dotation à la réserve légale, soit		2.268.734
L'excédent s'élevant à..... a été reporté à nouveau		43.105.958

Toutes ces opérations ont été effectuées en exécution d'une résolution de votre assemblée générale ordinaire du 17 juin 1953.

Provisions pour risques..... 537.000.000

En augmentation de 522 millions.

Ce poste se décompose ainsi:

Provision pour remise éventuelle en état de l'A. I. A.....	5.000.000
Provision pour litiges.....	5.000.000
Provision de propre assureur.....	5.000.000
Provision pour pertes éventuelles.....	522.000.000
Ensemble	537.000.000

Ainsi qu'il vous l'indique dans son rapport, votre conseil a cru bon de constituer une « Provision pour pertes éventuelles » pour couvrir à la fois les pertes qui paraissent, de façon très probable, devoir être attendues de l'exécution de certains prototypes, et les charges exceptionnelles que peut entraîner au cours des prochains exercices l'adaptation de la structure immobilière de votre société.

Dettes a long terme

Obligations et bons à plus d'un an..... 257.730.000

En diminution de 35.160.000 F par suite du remboursement de la tranche remboursable en 1953 des obligations 5,75 0/0 1951.

Autres emprunts à plus d'un an..... 2.202.000

En diminution de 2.320.000 F, à savoir:

	FIN 1952	FIN 1953	EN MOINS
Avance caisse de décentralisation aéronautique.	2.522.000	1.202.000	1.320.000
Avance caisse de décentralisation travaux non aéronautiques	2.000.000	1.000.000	1.000.000
	4.522.000	2.202.000	2.320.000

Dettes a court terme

Fournisseurs 684.537.690

En diminution de 256.481 F.

Avances reçues sur travaux en cours..... 9.120.489.231

En diminution de 5.348.375.677 F.

Autres créanciers..... 2.768.149.109

En augmentation de 714.436.622 F, à savoir:

	FIN 1952	FIN 1953	VARIATIONS
Salaires à payer.....	69.291.940	68.495.126	— 796.814
Salaires impayés.....	330.216	281.946	— 48.270
Appointements impayés...	1.371.925	262.200	— 1.109.725
Oppositions	490.721	398.976	— 91.745
Comité d'entreprise.....	9.200.898	2.072.614	— 7.128.284
Acomptes et avances sur dommages de guerre....	266.808.475	266.808.475	»
Impôts sur les bénéfices..	20.115.807	416.268.402	+ 396.152.595
Impôt foncier patente....	17.198.200	26.911.424	+ 9.713.224
Taxe d'apprentissage à payer	27.048.970	32.027.649	+ 4.978.679
Impôts sur les traitements et salaires.....	20.424.677	19.760.104	— 664.573
Taxe à la production à payer.	606.800.367	597.980.654	— 8.828.713
Participation des employeurs à l'effort de construction	»	15.177.582	+ 15.177.582
Dividendes	2.302.094	2.302.094	»
S. E. R. A. D.	7.564.875	12.064.875	+ 4.500.000
Assurances sociales à payer.	49.889.397	44.977.230	— 4.912.167
Prestations familiales à payer.	63.625.949	45.859.573	— 17.766.376
Assurances accidents du travail à payer.....	6.190.856	6.900.697	+ 709.841
Caisse des dépôts et consignations	11.272	»	— 11.272
Bronzavia	261.640	23.913	— 237.727
Mutuelle chirurgicale des Bouches-du-Rhône	»	1.179	+ 1.179
S.N.C.A.M., compte courant.	5.402.698	5.672.833	+ 270.135
S.N.C.A.N., compte courant.	1.202.504	»	— 1.202.504
S.N.C.A. Sud-Ouest, compte courant	»	14.991.665	+ 14.991.665
S.N.E.C.M.A., compte courant	2.315.836	9.411.904	+ 7.096.068
Allocations familiales, salaires uniques impayés.	4.000	10.400	+ 6.400
Caisse de secours mutuels S.N.C.A.S.E.	1.931.584	2.092.019	+ 157.435
Liquidations des commandes allemandes (créd.)..	5.245	5.245	»
Locations à payer à l'Etat:			
Pour bâtiments industriels	105.606.298	134.758.344	+ 29.152.046
Pour bâtiments administratifs et commerciaux.	5.872.590	6.661.050	+ 791.460
Voies, transports ouvrages d'art.....	37.688.766	46.124.477	+ 8.435.711
Matériel	495.478.328	782.485.473	+ 287.007.145
Outillage	19.112.435	30.059.464	+ 10.947.029
Mobilier, matériel de bureau	9.050.116	10.241.138	+ 1.191.022
Agencement, aménagement, installations.....	76.708.640	91.704.779	+ 14.996.139
Matériel auto.....	2.979.900	3.198.874	+ 218.974
Matériel ferroviaire.....	89.981	89.981	»
Matériel défense passive..	1.747.685	1.747.685	»
Immobilisations hors d'usage	787.835	787.83	»
Immobilisations détruites par faits de guerre.....	9.551.960	9.551.960	»
Créditeurs divers.....	109.175.807	59.946.270	— 49.229.537
	2.053.712.487	2.768.149.109	+ 714.436.622

Les variations les plus importantes sont les suivantes:

Le compte « Impôts sur les bénéfices » passe de 20 millions à 416 millions en chiffres ronds;

Les différents comptes de « Locations à payer à l'Etat » sont en augmentation globale de 353 millions en chiffres ronds. Nous rappelons que ces comptes constituent des provisions pour amortissement ou location des biens appartenant à l'Etat, étant observé qu'aucune convention n'est encore intervenue pour régler l'affectation ou la location de ces biens

Comptes de régularisation passif..... 341.148.570

En diminution de 278.055.408 F, à savoir:

	FIN 1952	FIN 1953	VARIATIONS
Achats à payer.....	494.009.888	201.109.327	— 292.900.561
Assurances à payer.....	4.246.583	917.885	— 3.328.698
Régime de prévoyance à payer	10.954.110	22.700.368	+ 11.746.258
Loyers à payer.....	11.095.757	2.639.380	— 8.456.377
Electricité à payer.....	2.006.853	1.970.332	— 35.521
Charges financières à payer.	5.802.098	4.210.312	— 1.591.786
Eau à payer.....	2.809.545	2.888.423	+ 78.878
Frais généraux divers à payer	61.342.759	81.516.942	+ 20.174.183
Escompte des effets en portefeuille	29.937.385	26.195.601	— 3.741.784
	622.203.978	341.148.570	— 278.055.408

Autres emprunts à moins d'un an..... 56.493.654

En augmentation de 1.910.000 F, à savoir:

	FIN 1952	FIN 1953	VARIATIONS
Avance Trésor public Aérobank	21.333.654	21.333.654	Sans changement.
Obligations 5,75 0/0 Emprunt 1951.....	33.250.000	35.160.000	+ 1.910.000
	54.583.654	56.493.654	+ 1.910.000

Effets à payer..... 1.709.545.326

En diminution de 461.469.058 F. Ce poste est toujours constitué par des effets fournisseurs et par des obligations cautionnées souscrites au profit de l'administration des contributions indirectes.

RESULTATS EXERCICE 1953

Le compte de « Pertes et profits » fait ressortir un bénéfice net de 236.641.782 F se décomposant comme suit:

Bénéfice d'exploitation 1953.....		1.258.688.429
A déduire:		
Pertes sur exercices antérieurs.....	28.980.941	
Pertes exceptionnelles	550.704.704	
Impôt sur les sociétés.....	432.361.032	
		1.012.046.617
Bénéfice net.....		246.641.782

Nous reproduisons en annexe:

1° Un compte de pertes et profits donnant les résultats globaux par usine;

2° Un compte d'exploitation générale.

L'examen de ce dernier compte, qui se clôture par un bénéfice de 1.258.688.429 F, et sa comparaison avec le compte similaire de l'exercice 1952 permettent de constater:

Au débit:

Une légère diminution des achats et des frais de personnel;
Une légère augmentation des impôts et taxes;
Une très forte diminution des frais financiers;
Une diminution considérable de la dotation aux comptes de provisions. Cette dotation se répartit comme suit:

Provision pour dépréciation matières premières.....	22.541.438
Provision pour dépréciation produits et travaux en cours.	31.300.000
Provision pour dépréciation titres de placement.....	915.586
Ensemble	54.757.024

Au crédit:

Une forte augmentation des ventes;
Une considérable augmentation de la reprise de dotation aux comptes de provisions, laquelle concerne uniquement la provision pour dépréciation des travaux en cours. Cette reprise s'élève à 141.704.549 F (en regard, il y a lieu de placer la dotation précédemment signalée de 31.300.000 F à la même provision).

En conclusion de nos investigations et après avoir pris connaissance du rapport de votre conseil d'administration, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice 1953 tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 5 juin 1954.

Les commissaires aux comptes agréés par la cour d'appel,
J. BOISGONTIER. L. RETAIL.

RAPPORT SPECIAL

SUR LES OPÉRATIONS VISÉES PAR L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

Messieurs,

Un avis, en date du 18 mai 1954, nous a été adressé par votre société concernant les opérations de l'espèce. Il est relatif à des commandes passées (comme au cours des exercices antérieurs) à la société « La Précision mécanique », dont votre président, M. Hereil, est devenu administrateur en 1953. Il s'agit d'instruments de météorologie pour les besoins courants de vos ateliers.

Par ailleurs, votre conseil a considéré (de même que précédemment) comme entrant dans le cadre des opérations normales de la société avec ses clients ou fournisseurs:

Les divers marchés et avenants intervenus avec l'Etat;

Les fournitures réciproques et les commandes de travaux qui ont pu avoir lieu entre votre société et d'autres sociétés nationales.

Nous signalerons que la Société Maroc-Aviation figure à votre bilan de fin 1953 pour un solde débiteur de 16.810.051 F.

Paris, le 5 juin 1954.

Les commissaires aux comptes agréés par la cour d'appel,
J. BOISGONTIER. L. RETAIL.

ANN

BILAN AU 31

		AU 1er JANVIER 1953	DU 1er JANVIER 1953 au 31 décembre 1953.	AU 31 DÉCEMBRE 1953
Immobilisations:				
Terrains	144.295.030			
Moins: provisions pour dépréciations terrains non amortissables	— 43.687.084	100.938.880	— 330.934	100.517.946
Constructions	524.511.525			
Moins: amortissements	— 335.497.017	192.565.502	— 3.551.084	189.014.508
Matériel et outillage, mobiliers, agencements, installations	3.257.638.589			
Moins: amortissements	— 2.395.715.465	881.687.526	— 19.761.402	861.923.124
Immobilisations incorporelles		»	+ 1	1
Immobilisations en cours		66.352.588	+ 60.480.158	126.832.746
Autres valeurs immobilisées:				
Titres de participation		103.797.250	— 3.514.999	100.282.251
Dépôts et cautionnements		9.328.316	+ 1.872.355	11.201.171
Valeurs d'exploitation:				
Matières ou fournitures	1.576.120.751			
Moins: provisions pour dépréciations matières premières	— 143.439.982			
Moins: provisions pour décote sur stocks	— 150.471.136	1.621.456.267	— 339.246.634	1.282.209.633
Produits finis	4.301.990			
Moins: provisions pour dépréciations produits finis.	— 4.301.990			
Produits ou travaux en cours	7.865.990.165			
Moins: provisions pour pertes sur travaux	— 1.627.521.151	12.908.081.600	— 6.669.612.586	6.238.469.014
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles:				
Clients	2.333.922.006			
Moins: provisions pour dépréciations compte clients	— 55.716.468	3.215.475.958	— 967.269.420	2.278.206.538
Produits livrés et services à facturer		»	+ 2.699.151.514	2.699.151.514
Autres débiteurs	2.080.930.135			
Moins: provisions pour dépréciations sur autres débiteurs	— 260.932.251	1.706.353.456	+ 23.653.425	1.830.006.881
Compte de régularisation actif		304.149.786	— 155.579.931	148.569.855
Prêt à moins d'un an		5.000.000	+ 45.000.000	50.000.000
Effets à recevoir		800.193.372	+ 253.434.114	1.053.627.486
Chèques et coupons à encaisser		80.000	— 80.000	»
Titre de placement et bons du Trésor	184.911.546			
Moins: provisions pour dépréciations financières des titres de placement	— 1.635.060	95.816.526	+ 87.332.960	183.179.486
Banques et chèques postaux		1.009.606.744	+ 348.484.431	1.358.091.175
Caisse		19.711.164	— 4.117.188	15.593.976
		23.160.525.525	— 4.643.648.220	18.516.877.305

E X E S

DECEMBRE 1953

	AU 1er JANVIER 1953	DU 1er JANVIER 1953 au 31 décembre 1953.	AU 31 DÉCEMBRE 1953
Capital propre et réserves:			
Capital social	1.700.000.000	»	1.700.000.000
Réserve légale	2.393.899	»	2.393.899
Réserves facultatives	912.279	»	912.279
Réserve spéciale de réévaluation	1.043.527.867	»	1.043.527.867
Report à nouveau	43.105.958	»	43.105.958
Provisions pour risques	15.000.000	+ 522.000.000	537.000.000
Dette à long terme:			
Obligations et bons à plus d'un an	292.890.000	— 35.160.000	257.730.000
Autres emprunts à plus d'un an	4.522.000	— 2.320.000	2.202.000
Dettes à court terme:			
Fournisseurs	684.791.171	— 256.481	684.537.690
Avances reçues sur travaux en cours	14.468.864.908	— 5.348.375.677	9.120.489.231
Autres créanciers	2.053.712.487	+ 714.436.622	2.768.149.109
Comptes de régularisation passif	622.203.978	— 278.055.408	344.148.570
Autres emprunts à moins d'un an	54.583.654	+ 1.940.000	56.523.654
Effets à payer	2.171.011.381	— 461.469,056	1.709.545.326
Pertes et profits (solde créditeur)	»	+ 246.641.782	246.641.782
	23.160.525.525	— 4.643.648.229	18.516.877.305

Pertes et profits.

USINES	PERTES ET PROFITS de l'exercice.	PERTES ET PROFITS antérieurs.	PERTES ET PROFITS exceptionnels.	IMPOTS sur les sociétés.	TOTAL
Toulouse	+ 778.485.350	— 28.358.317	— 17.450.252	»	+ 732.676.781
Marignane	+ 823.230.710	+ 45.805	— 7.507.695	»	+ 815.768.850
La Courneuve	+ 335.992.423	+ 1.800.021	— 4.640.449	»	+ 333.241.995
Cannes	+ 75.923.273	+ 1.722.891	— 1.029.660	»	+ 76.616.504
Travaux immobiliers	— 8.640.978	+ 948.652	»	»	— 7.692.326
Direction générale	— 746.302.379	— 5.229.993	— 520.076.648	— 432.361.002	— 1.703.970.022
	+ 1.258.688.429	— 28.980.941	— 550.704.704	— 432.361.002	+ 246.641.782

80. — Exploitation générale.

DEBIT

NUMEROS	DESIGNATION		MONTANT
30 à 37	Stock au début de l'exercice		16.547.815.237
	Matières de fabrication et consommables	1.897.505.947	
	Produits finis	4.301.990	
	Produits ou travaux en cours	14.646.007.300	
60	Achats de matières et marchandises		8.273.093.479
	Achat de matières premières	5.183.577.374	
	Achat et prestations de service inter-établissements	2.836.937.391	
	Quote-part des frais communs pris en charge par l'établissement	252.578.714	
61	Frais de personnel		5.986.755.657
62	Impôts et taxes		3.057.862.029
63	Frais pour biens meubles et immeubles		550.266.297
64	Transports et déplacements		315.195.063
65	Fournitures extérieures		249.423.963
66	Frais de gestion générale		230.300.666
67	Frais financiers		12.929.168
681	Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement		357.089.423
685	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		54.757.024
			35.665.488.006
	Solde créditeur au 31 décembre 1953		1.258.688.429
			36.924.176.435

CREDIT

NUMEROS	DESIGNATION		MONTANT
30 à 37	Stock au 31 décembre 1953		9.446.412.906
	Matières de fabrication et consommables	1.576.120.751	
	Produits finis	4.301.990	
	Produits ou travaux en cours	7.865.990.165	
70	Ventes de marchandises et produits finis		27.132.831.211
	Complément de factures antérieures	3.962.473	
	Etudes aéronautiques B. E.	882.791.883	
	Produits et services aéronautiques prototypes	1.503.264.443	
	Produits et services aéronautiques série	21.159.121.360	
	Produits et services extra-aéronautiques	493.788.257	
	Ventes d'immobilisations	386.690	
	Ventes et prestations de services inter-établissements	2.836.937.391	
	Imputations aux établissements des frais communs	252.578.714	
72	Ventes de déchets		34.084.183
75	Travaux faits par l'entreprise pour elle-même		92.728.476
76	Produits accessoires		70.169.096
77	Produits financiers		4.434.111
	Escomptes obtenus	278.591	
	Produits financiers divers	4.155.520	
78	Ristournes, rabais et remises obtenus, primes et dédits sur ventes		1.811.904
	Ristournes, rabais et remises obtenus des fournisseurs	1.811.827	
	Ristournes ou bonifications obtenues des clients	77	
685	Reprise de dotations de l'exercice aux comptes de provisions		141.704.519
			36.924.176.435

Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS

(Décret n° 46-1322 du 1er juin 1946.)

SIEGE SOCIAL : 23-25, avenue Franklin-D.-Roosevelt, PARIS (8e)

Registre du commerce : Seine n° 338463 B.

Bilan au 31 décembre 1953.

ACTIF			PASSIF		
Placements :			Capital		50.000.000
Valeurs sans affectation spéciale		55.165.121	Réserves techniques :		
Créances pour dépôts de garantie effectués par la compagnie		4.400	*a*) Réserve pour risques en cours	45.782.880	
Espèces en caisse		11.613	*b*) Réserve pour sinistres restant à régler	32.981.674	
Banque et chèques postaux		58.670.720	*c*) Autres réserves techniques	408.003	
Primes à recevoir et créances sur correspondants		33.836.090			79.172.557
Créances diverses (débiteurs divers)		1.245.181	Réserve de garantie (art. 9 du décret du 30 décembre 1938)		2.225.610
Frais généraux afférents aux opérations d'assurance effectuées pour le compte de l'Etat		41.597.814	Réserve de garantie de crise (art. 40, § C, des statuts approuvés par décret du 20 janvier 1948)		7.506.490
Mobilier, matériel et agencement :			Dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles :		
Montant initial	6.487.910		*a*) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	2.763.648	
Amortissement réalisé	1.695.268		*b*) Dettes immédiatement exigibles	6.345.160	
		4.792.642			9.108.808
Autres éléments d'actif immobilisé (archives et documentation sur l'étranger) :			Dettes pour dépôts de garantie des assurés		10.260.000
Montant initial	3.000.000		Prélèvement sur les primes au profit de l'Etat (art. 6, § 1er, du décret du 2 juin 1946)		4.380.567
Amortissement réalisé	1.650.000		Acomptes encaissés sur frais généraux afférents aux opérations d'assurance effectuées pour le compte de l'Etat		27.000.000
		1.350.000	Réserve pour créances douteuses		684.474
			Provision pour dépenses à régler		4.798.200
			Résultats :		
			a) Excédents de recettes reportés des exercices antérieurs		1.393.656
			b) Excédent de recettes de l'exercice		113.849
Total général		196.644.211	Total général		196.644.211

Profits et pertes de l'exercice 1953.

DEBIT			CREDIT	
Sinistres payés		41.551.852	Primes émises	87.611.340
Commissions échues		7.444.789	Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent	61.880.184
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice :			Réserve pour créances douteuses au 31 décembre de l'exercice précédent	187.131
a) Réserve pour risques en cours	45.782.880		Revenus des valeurs mobilières	2.370.482
b) Réserve pour sinistres restant à payer	32.981.674		Bénéfice sur remboursement de valeurs mobilières	23.403
c) Autres réserves techniques	408.003		Revenus, intérêts et recettes diverses	7.470.373
		79.172.557	Recours et sauvetage sur sinistres	1.444.962
Réserve de garantie (art. 9 du décret du 30 décembre 1938)		832.308		
Réserve de garantie de crise (art. 40, § C, des statuts approuvés par décret du 20 janvier 1948)		341.547		
Prélèvement au profit de l'Etat (5 p. 100 des primes encaissées, art. 6, § 1er, du décret du 2 juin 1946)		4.380.567		
Frais généraux et impôts divers à la charge de la compagnie		20.217.436		
Impôt sur les sociétés		501.200		
Amortissement :				
a) de l'actif immobilisé (archives et documentation sur l'étranger)	300.000			
b) du mobilier, du matériel et des frais d'agencement	659.096			
		959.096		
Réserve pour créances douteuses		684.474		
Provision pour dépenses à régler		4.798.200		
Solde créditeur de l'exercice		113.849		
Total général		160.997.875	Total général	160.997.875

AVIS D'ADJUDICATIONS

Office national d'immigration.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 4 août 1954, à quinze heures, il sera procédé à Paris, à l'Office national d'immigration, 30, avenue Victor-Hugo (16e), à l'adjudication restreinte sur soumissions fermées des travaux de terrassement, maçonnerie, béton armé, évaluation: 41.700.000 F, à exécuter pour l'achèvement de l'immeuble sis à Paris, 42-44, rue Bargue (15e).

Les demandes d'admission à soumissionner doivent parvenir à l'Office national d'immigration, service administratif, 30, avenue Victor-Hugo, à Paris (16e), le 19 juillet 1954 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces suivantes:

Première pièce: justifiant que le soumissionnaire est Français ou ressortissant de l'Union française ou, s'il s'agit d'une société, de tous statuts ou actes constitutifs s'il y a lieu.

Deuxième pièce: justifiant que le soumissionnaire est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet du marché.

Troisième pièce: la liste des références accompagnée de certificats justificatifs délivrés par les administrations intéressées ou les hommes de l'art.

Les concurrents seront avisés ultérieurement de la suite donnée à leur demande. Les dossiers d'adjudication seront déposés, à dater du 8 juillet 1954, aux lieux suivants où les entrepreneurs pourront les consulter:

1° Service administratif de l'Office national d'immigration, 30, avenue Victor-Hugo, à Paris (16e);

2° Bureau de l'architecte, M. Louis Aublet, 7, villa Spontini, à Paris (16e).

Tous renseignements complémentaires seront fournis à cette dernière adresse.

Paris, le 1er juillet 1954.

Le directeur de l'Office national d'immigration,
P. BIDEBERRY.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

7 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Cercle catholique Saint-Pons.** But: maintenir les vieilles coutumes sur le plan culturel et folklorique. Siège social: local particulier, rue Saint-Pons, Gémenos.

10 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Patronage laïque de jeunes filles et centre d'initiation sportive.** But: grouper, surveiller, éduquer les jeunes filles de six à dix-huit ans; occuper leurs loisirs; les initier à la pratique du sport; aider les familles par la garde des enfants. Siège social: stade scolaire, boulevard Foch, Antibes (Alpes-Maritimes).

11 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Comice agricole du canton de Belle-Isle-en-Terre.** But: organisation de concours et expositions agricoles périodiques. Siège social: mairie de Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord).

11 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Dévouement et aide sociale.** But: établir une colonie de vacances et une maison de repos pour les jeunes de seize à trente ans; assurer le fonctionnement de cette colonie et de cette maison de repos; promouvoir tous autres services ou œuvres sociales. Siège social: 6, rue d'Aumale, Paris.

12 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **La Boule brissoise.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Au Chapeau Rouge, rue de l'Armée-Patton, à Briis-sous-Forges (Seine-et-Oise).

15 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Pau. **Eveil rural de Lucgarier et Gomer.** But: pratique de l'éducation physique; organisation de la culture populaire; cinéma. Siège social: salle des fêtes de Lucgarier.

17 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Cormoran-Club.** But: pratique de la pêche sous-marine. Siège social: 178, promenade de la Corniche, Marseille.

17 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association des constructeurs séveraguais.** But: construire, sur les terrains des associés, tous immeubles d'habitation à usage individuel par le concours, soit des associés, soit des tiers et, généralement, toutes opérations quelconques nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus. Siège social: mairie de Séverac-le-Château (Aveyron).

18 juin 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Société musicale Le Réveil agathois.** But: former des élèves clairons et tambours. Siège social: foyer agathois, place de la Marine, Agde (Hérault).

22 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association des courtiers en valeurs mobilières de Paris pour l'aide à la construction.** But: grouper les participations obligatoires des courtiers en valeurs mobilières de Paris pour l'effort de reconstruction et en assurer les investissements sous les diverses formes définies par le décret du 9 août 1953. Siège social: 5, rue du Helder, Paris.

24 juin 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association des anciens élèves de l'école Sainte-Marie.** But: grouper tous les anciens élèves de l'école Sainte-Marie de Roubaix. Siège social: 32, rue du Fort, Roubaix.

25 juin 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération des grandes écoles de Paris.** But: créer, entre les étudiants des grandes écoles, des liens d'amitié et de camaraderie. Siège social: 270, rue Saint-Jacques, Paris.

30 juin 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Gerry's-Club.** But: pratique de la musique et de la danse moderne. Siège social: 4, quai des Baux, Cassis.

DISSOLUTIONS

14 avril 1954. Déclaration à la préfecture de police. Dissolution de l'**Association sportive Girardon.** Siège social: 16, rue Girardon, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Vient de paraître :

PRESTATIONS FAMILIALES

Les textes, *mis à jour à la date du 15 juin 1954*, relatifs aux **PRESTATIONS FAMILIALES,** ont été réunis dans une brochure de 136 pages in-8° carré, tirée sur beau papier et sous couverture forte de couleur.

Cette brochure, qui porte le **n° 1009,** est mise en vente ou expédiée franco au prix de **250 F.**

Les commandes et règlements (mandat-poste, chèque ou chèque postal) doivent être adressés à la **Direction des Journaux officiels,** 31, quai Voltaire, Paris (7e) (C. C. P. 9063-13 Paris).